



## RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Décembre 2023

### PREMIÈRES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Dans le contexte des premières revues des accords au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit, des demandes de modification de critères de réalisation et de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation, ainsi que de la demande d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse.**
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 19 décembre 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 27 octobre 2023 avec les autorités de la République islamique de Mauritanie sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 décembre 2023.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et ceux de l'Association internationale de développement.
- Une **lettre d'évaluation de la Banque mondiale concernant la facilité pour la résilience et la durabilité.**
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République islamique de Mauritanie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services PO Box  
92780 • Washington, D.C. 20090 Téléphone : +1 (202) 623-7430  
• Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org> Prix :  
18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international, Washington, D.C.**



## Le conseil d'administration du FMI achève les premières revues des accords au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit et approuve un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité en faveur de la République islamique de Mauritanie

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui les premières revues des accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité élargie de crédit (FEC), ce qui permet aux autorités d'effectuer un tirage de 16,10 millions de DTS (environ 21,52 millions de dollars).*
- *Le conseil d'administration du FMI a également approuvé en faveur de la Mauritanie un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) d'un montant de 193,2 millions de DTS (environ 258,21 millions de dollars).*
- *L'accord au titre de la FRD aidera la Mauritanie à renforcer sa résilience face aux chocs climatiques, à améliorer sa capacité à prémunir les populations les plus vulnérables contre les chocs climatiques, et à accélérer la transition vers des sources d'énergie plus propres.*

**Washington, le 19 décembre 2023.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les premières revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit (FEC/MEDC) en faveur de la République islamique de Mauritanie, et approuvé la demande de modification des critères de performance pour fin décembre 2023 concernant les réserves internationales nettes et les avoirs intérieurs nets. Le conseil d'administration a également consenti une dérogation pour non-respect du critère de performance sur la non-introduction et la non-modification de pratiques de taux de change multiples. L'approbation du conseil d'administration permettra de mettre immédiatement à la disposition de la Mauritanie 16,10 millions de DTS (21,52 millions de dollars). Le conseil d'administration du FMI a également approuvé un accord de 31 mois au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), pour un montant total de 193,2 millions de DTS (environ 258,21 millions de dollars).

La croissance économique devrait ralentir à 4,8 % en 2023, contre 6,4 % en 2022, et l'inflation devrait poursuivre sa tendance baissière, en s'établissant à 4,5 % fin 2023, contre 11 % en 2022. Les perspectives économiques demeurent toutefois incertaines.

Le programme de réforme économique de la Mauritanie, appuyé par les accords FEC/MEDC avec le FMI, vise à préserver la stabilité macroéconomique, à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire, à consolider les bases d'une croissance durable et inclusive et à réduire la pauvreté. Ce programme repose sur trois piliers : i) l'amélioration du cadre budgétaire à moyen terme afin de maintenir la viabilité budgétaire, de réduire progressivement l'endettement du pays, de lisser la volatilité liée aux ressources du secteur extractif et de protéger les dépenses sociales ; ii) le renforcement des cadres de politique monétaire et de change et le développement des marchés monétaires et de change, pour mieux maîtriser l'inflation et rendre l'économie mauritanienne plus résiliente face aux chocs exogènes ; iii) des réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, la transparence et le secteur privé, en améliorant le climat des affaires et l'inclusion financière.

L'accord au titre de la FRD contribuera à renforcer la résilience face au changement climatique et à consolider le cadre de l'action publique, de façon à profiter au maximum des synergies avec d'autres financements officiels et à mobiliser des financements d'origine privée. Les réformes portent sur les domaines suivants : i) l'intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (PIM), ii) la protection sociale contre les chocs climatiques, iii) la décarbonation, iv) le renforcement du cadre institutionnel de gestion de l'eau. Les décaissements s'effectueront selon le rythme de mise en œuvre des réformes.

### **Évaluation du conseil d'administration<sup>1</sup>**

À la suite des délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Grâce à des politiques solides, au soutien des bailleurs et à la normalisation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la croissance économique de la Mauritanie est restée forte en 2023. L'inflation a reculé, le déficit du compte courant s'est réduit, les réserves internationales sont restées à un niveau convenable et les résultats budgétaires sont demeurés conformes à l'objectif de réduction de la dette extérieure que se sont fixées les autorités à moyen terme. »

---

<sup>1</sup> À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://www.IMF.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>

« La mise en œuvre par les autorités d'un ancrage budgétaire contribue à protéger les dépenses publiques de la volatilité des prix des matières premières et à stabiliser la dette. Une politique budgétaire disciplinée qui préserve les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales contribuerait à une croissance plus élevée et plus verte tout en maîtrisant la dette. Dans ce contexte, il sera important d'augmenter les recettes intérieures afin de créer une plus grande marge de manœuvre budgétaire, de rééquilibrer les dépenses publiques en limitant les dépenses courantes non ciblées, et d'améliorer l'efficacité de l'investissement public. »

« Pour ancrer l'inflation à un niveau modéré et en prévision de l'introduction d'une nouvelle plateforme interbancaire de change en décembre 2023, qui permettra à la Mauritanie de passer progressivement à un taux de change plus flexible, la banque centrale a adopté, à juste titre, une orientation de politique monétaire plus restrictive. La poursuite d'une telle orientation, en étroite coordination avec l'exécution du budget, contribuerait à contenir la liquidité du système bancaire, à ancrer l'inflation et à favoriser l'essor des marchés interbancaires. Un suivi attentif de l'évolution du secteur financier s'impose pour renforcer la résistance du secteur bancaire face aux chocs. »

« L'exécution résolue des réformes structurelles est essentielle pour soutenir une croissance plus élevée, plus inclusive et diversifiée et davantage tirée par le secteur privé. Les priorités incluent la promotion de l'inclusion financière et l'atténuation des difficultés causées par le changement climatique et la mise en œuvre du plan d'action en matière de gouvernance pour améliorer le climat des affaires. »

« La poursuite de la mise en œuvre des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, et des mesures de réforme ambitieuses visant à répondre aux vulnérabilités liées au changement climatique, qui bénéficient du soutien de la nouvelle facilité pour la résilience et la durabilité, représentent des politiques et des réformes crédibles pour relever les défis auxquels la Mauritanie fait face à moyen et long terme et catalyser des financements supplémentaires. Le programme vise en particulier à maintenir les réserves au-dessus du seuil d'adéquation, au cours de la phase d'assouplissement progressif du taux de change, à renforcer les cadres politiques et à promouvoir une croissance durable et inclusive. Les accords contribueront également au développement du capital humain, à la croissance du secteur privé et à la réduction de la pauvreté, et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.»

## Mauritanie : Principaux indicateurs économiques, 2021–23

Taux de pauvreté : 28 % (2019)	Quote-part : 128,8 millions de DTS		
Population : 4,4 millions (2018)	Principales exportations : minerais de fer, poisson, or		
	2021	2022	2023
	Est.	Proj.	
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)			
<b>Comptes nationaux et prix</b>			
PIB réel	0,7	6,4	4,8
PIB réel y compris industries extractives	-19,2	18,3	11,6
PIB réel hors industries extractives	6,0	3,3	3,2
Déflateur du PIB	7,5	2,2	3,3
Prix à la consommation (fin de période)	5,7	11,0	4,5
(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)			
<b>Opérations de l'administration centrale</b>			
Recettes et dons	28,6	30,2	29,0
Hors industries extractives	20,4	21,9	23,5
Impôts	14,7	16,1	17,8
Industries extractives	5,3	6,1	3,4
Dons	2,9	2,2	2,1
Dépenses et prêts nets	26,2	34,6	31,4
Courantes	16,4	20,8	19,9
Capital	9,8	13,8	11,5
Solde primaire (hors dons)	0,6	-5,4	-3,5
Solde global (en pourcentage du PIB)	1,9	-3,6	-1,9
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB) 1/ 2/	52,4	47,3	46,9
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)			
<b>Monnaie et crédit</b>			
Monnaie au sens large	20,4	3,1	8,0
Crédit au secteur privé	8,4	13,0	5,0
<b>Balance des paiements</b>			
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-8,6	-16,6	-12,2
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	1,0	-4,7	-4,5
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période) 3/	2,347,5	1,876,6	1,892,8
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	8,2	6,6	6,4
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	4,203,6	3,970,2	4,098,5
En pourcentage du PIB	46,1	40,5	40,0
Taux de change effectif réel	...	...	...
<b>Postes pour mémoire :</b>			
PIB nominal (en millions de dollars)	9,126,0	9,799,4	10,243,1
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	158,2	120,7	101,5

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ À partir de 2021, y compris la dette renégociée, précédemment passive, envers le Koweït.

3/ Hors recettes tirées du Fonds national de revenus des hydrocarbures.



# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

5 décembre 2023

PREMIÈRES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

## RÉSUMÉ

**Contexte.** Les résultats économiques ont été positifs en 2022, avec une croissance vigoureuse du PIB réel, un recul de l'inflation et une réduction du déficit du compte courant. Toutefois, les difficultés liées aux infrastructures, à la gouvernance, à l'exposition à des chocs économiques et à une faible diversification économique entravent le développement de l'économie mauritanienne. Si la situation politique paraît stable, des risques sécuritaires subsistent, surtout dans la région du Sahel. En outre, des catastrophes climatiques plus fréquentes et plus graves créent d'immenses besoins d'adaptation, même si des possibilités de production d'énergie propre existent. Les autorités sollicitent une aide au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) en vue de renforcer la résilience aux chocs climatiques, d'appuyer la gestion du risque de catastrophe et d'accélérer la transition vers des sources d'énergie moins polluantes, tout en poursuivant les accords au titre de la FEC/du MEDC.

**Mise en œuvre du programme dans le cadre des actuels accords au titre de la FEC/du MEDC.** Les résultats du programme dans le cadre des actuels accords au titre de la FEC/du MEDC sont sur la bonne voie. Tous les critères de performance quantitatifs à fin juin ont été remplis. Cependant, le critère de performance continu relatif à la non-introduction et à la non-modification de pratiques de taux de change multiples devrait être temporairement non rempli le 14 décembre 2023, dans le contexte de la mise en œuvre de réformes indispensables, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, en lien avec le marché des changes interbancaire afin de faciliter la transition vers un assouplissement du régime de change. Les autorités ont sollicité l'approbation de ces

pratiques de taux de change multiples en vertu de la section 3 de l'article VIII et demandé une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu. Tous les objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints, à l'exception de celui concernant les réserves internationales nettes, puisque la banque centrale n'avait pas encore exécuté un budget destiné à financer les interventions de change conforme aux objectifs de change. Les repères structurels pour les mois de mars, juin et septembre ont été respectés ou mis en œuvre avec du retard, à l'exception de celui portant sur la mise en place de la nouvelle plateforme de change, qui sera mis en œuvre d'ici à la mi-décembre. Pour faciliter la mise en place de la plateforme de change, et notamment profiter d'une liquidité en devises suffisante durant les premières phases du marché, les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'une modification des critères de performance relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023. Les autres critères de performance quantitatifs et repères structurels à fin décembre 2023 sont en bonne voie d'être respectés. Les services du FMI souscrivent aussi aux demandes par les autorités d'approbation des pratiques de taux de change multiples évoquées ci-dessus et de dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu.

**Demande d'accord au titre de la FRD.** La FRD contribuera à renforcer la résilience au changement climatique et à consolider le cadre de l'action publique, de façon à profiter au maximum des synergies avec d'autres financements officiels et à mobiliser des financements privés. Les mesures de réforme portent sur les domaines suivants : i) l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics ; ii) la protection sociale contre les chocs climatiques ; iii) la décarbonation ; iv) le renforcement du cadre institutionnel de la gestion de l'eau. Les décaissements s'effectueront selon le rythme de mise en œuvre des réformes. Les services du FMI souscrivent à la demande concernant un niveau d'accès de 150 % de la quote-part (193,2 millions de DTS) dans le cadre de la FRD.



Approuvé par  
**Taline Koranchelian et  
 Boileau Loko**

Les entretiens se sont déroulés du 15 au 27 octobre 2023 à Nouakchott. L'équipe était composée de Felix Fischer (chef de mission), Onur Ozlu (département Moyen-Orient et Asie centrale), Benjamin Kett (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Fayçal Sawadogo, Sylke von Thadden-Kostopoulos (tous du département des finances publiques) et Anta Ndoye (représentant résident), assistés d'Ibrahim Ball (économiste local). M<sup>me</sup> Fatimetou Yahya (bureau des administrateurs) a participé à une partie des entretiens. Jarin Tasnim Nashin a aidé aux travaux de recherche et Tatiana Pecherkina, Abigail Korman et Ibrahima Kane ont apporté leur concours. L'équipe a rencontré Mohamed Ould Ghazouani, Président de la République, Mohamed Lemine Dhehby, gouverneur de la banque centrale, Isselmou Ould Mohamed M'Bady, ministre des Finances, Abdesselam Ould Mohamed Saleh, ministre de l'Économie et du Développement durable, Nany Chrougha, ministre du Pétrole et de l'Énergie, Lalya Kamara, ministre de l'Environnement, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et dirigeants d'entreprises publiques, et des représentants de banques, du secteur privé, de syndicats, de partenaires au développement et du corps diplomatique.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>6</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>7</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>9</b>
<b>ENTRETIENS EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME</b>	<b>11</b>
A. Politique budgétaire	13
B. Politiques monétaire, de change et du secteur financier	15
C. Politiques pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'investissement privé	19
<b>L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ (FRD) :</b>	
<b>RELEVER LES DÉFIS CLIMATIQUES</b>	<b>21</b>
A. Axe de réforme 1 – Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics	24
B. Axe de réforme 2 – Protection sociale contre les chocs climatiques	24
C. Axe de réforme 3 – Décarbonation	25
D. Axe de réforme 4 – Renforcement de la viabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau	27

**MODALITÉS DU PROGRAMME** \_\_\_\_\_ **32****ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI** \_\_\_\_\_ **33****ENCADRES**

1. Lutter contre les effets du changement climatique sur les inégalités de genre en Mauritanie \_ 29

**GRAPHIQUES**

1. Évolution du secteur réel, 2013–23 _____	37
2. Évolution du secteur extérieur, 2013–23 _____	38
3. Évolution du secteur budgétaire, 2013–23 _____	39
4. Évolution du secteur monétaire, 2013–23 _____	40
5. Indicateurs du secteur financier, 2017–23 _____	41
6. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC _____	42

**TABLEAUX**

1. Cadre macroéconomique, 2018–28 _____	43
2a. balance des paiements, 2018–28 (en millions de dollars, sauf indication contraire) _____	44
2b. balance des paiements, 2018–28 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire) _____	45
3a. Opérations de l'administration centrale, 2018–28 (en milliards de MRU) _____	46
3b. Opérations de l'administration centrale, 2018–28 (en pourcentage du PIB) _____	47
4. Situation monétaire, 2019–28 _____	48
5. Indicateurs de solidité bancaire, 2010–23 _____	49
6. Besoins et sources de financement de l'administration centrale, 2020–28 _____	50
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2021–28 _____	51
8. Capacité à rembourser le FMI, 2023–46 _____	52
9. Mesure de réforme au titre de la FRD, renvoi au diagnostic et moyens consacrés au DC _____	53
10a. Calendrier des revues et des décaissements et achats dans le cadre des accords mixtes au titre de la FEC/du MEDC, 2023–26 _____	54
10b. Calendrier des revues et des décaissements dans le cadre des accords au titre de la FRD, 2024-26 _____	54
11. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24 _____	55
12. Matrice d'évaluation des risques _____	56

**ANNEXES**

I. Intégration du développement des capacités dans le programme, 2024 _____	58
II. Facilité pour la résilience et la durabilité _____	60
III. Application du modèle DIGNAD à la Mauritanie _____	81

**APPENDIX**

I. Mauritanie – Lettre d'intention	85
I. Mémoire de politique économique et financière	88
II. Protocole d'accord technique	114

## CONTEXTE

**1. Les résultats économiques de la Mauritanie au moment des premières revues des nouveaux accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) sont globalement sur la bonne voie.** La croissance du PIB réel s'est envolée en 2022, l'inflation a ralenti au cours des 11 derniers mois et le déficit du compte courant s'est réduit. Les réserves internationales demeurent suffisantes, à 1,8 milliard de dollars au T3 2023. Cependant, un déficit d'infrastructures, les lacunes en matière de gouvernance, l'exposition aux chocs et une faible diversification freinent encore la convergence des revenus vers ceux des pays comparables d'Afrique du Nord<sup>1</sup>. Des entretiens ont eu lieu dans un contexte de prix à l'importation plus favorables et d'un relâchement des tensions sur les prix.

**2. La Mauritanie est exposée à des catastrophes naturelles liées au climat plus fréquentes et plus graves, qui nuisent à la stabilité et à la croissance économiques et créent de vastes besoins d'adaptation<sup>2</sup>.** L'élévation attendue du niveau de la mer menace la capitale Nouakchott, qui est très peuplée. L'urbanisation et la croissance démographique rapides sollicitent encore davantage les infrastructures hydrauliques. Toutefois, les possibilités de production d'énergie propre sont nombreuses.

**3. La situation politique reste stable, malgré la persistance de risques sécuritaires.** Le parti au pouvoir a remporté les élections législatives, régionales et municipales en mai, et le Président Ghazouani a formé un nouveau gouvernement le 4 juillet 2023<sup>3</sup>. La situation au Niger et la fin de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Mali (la MINUSMA) pourraient aboutir à une nouvelle dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. Des élections présidentielles devraient se tenir en juin 2024.

**4. Les autorités mauritaniennes ont sollicité une modification des critères de performance relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023 et un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).** Les autorités avancent dans la mise en œuvre des politiques et réformes adoptées dans le cadre des

<sup>1</sup> La qualité des services de santé et d'éducation est moindre que dans les pays comparables. Les carences en matière de gestion de l'investissement public pèsent sur la qualité de l'investissement. La vulnérabilité extérieure est grande en raison de la faible diversification économique, de la dépendance à l'égard de quelques secteurs exportateurs (les industries extractives et la pêche) et de l'exposition à des chocs exogènes. L'investissement privé est entravé par un accès restreint au financement et un climat des affaires peu propice, une concurrence peu intense et la prédominance d'entreprises publiques dans des secteurs clés de l'économie. En outre, les flux migratoires et le nombre de réfugiés ont augmenté sur fond d'insécurité grandissante dans la région du Sahel.

<sup>2</sup> Les autorités estiment, dans la version révisée de leur rapport sur la contribution déterminée au niveau national, que les coûts de l'adaptation au changement climatique s'élèveront à 10,6 milliards de dollars durant la période 2021–30 (soit 107 % du PIB 2021). Les besoins en termes d'atténuation du changement climatique se chiffrent à 34,2 milliards de dollars au cours de la période 2021–30 (soit 354 % du PIB 2021). Voir aussi le document de la série des Questions générales de février 2023 (rapport-pays du FMI n° 23/74).

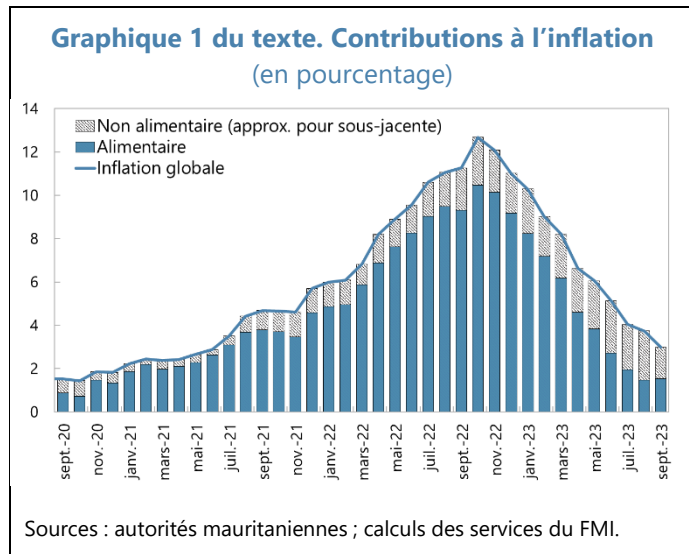
<sup>3</sup> Neuf nouveaux ministres sont entrés au gouvernement, dont huit exercent cette fonction pour la première fois.

nouveaux accords de 42 mois au titre de la FEC/du MEDC et privilégient l’ancrage de la politique budgétaire, la consolidation des cadres d’action et le renforcement de la gouvernance, de la transparence et de l’environnement pour l’investissement privé. Afin de faciliter la transition vers une nouvelle plateforme de change, les autorités ont demandé un assouplissement des objectifs de réserves internationales nettes et d’avoirs intérieurs nets à fin décembre. Pour faire face aux risques climatiques, elles ont aussi sollicité un accord au titre de la FRD dans l’optique de renforcer la résilience aux chocs climatiques, d’accroître la capacité de gestion des risques de catastrophe et d’accélérer la transition vers des sources d’énergie plus propres. La durée de l’accord au titre de la FRD coïncide avec les 31 mois qu’il reste à l’accord au titre de la FEC/du MEDC approuvé en janvier 2023.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L’ÉCONOMIE

### 5. L’activité économique s’est redressée en 2022, tandis que l’inflation a commencé à

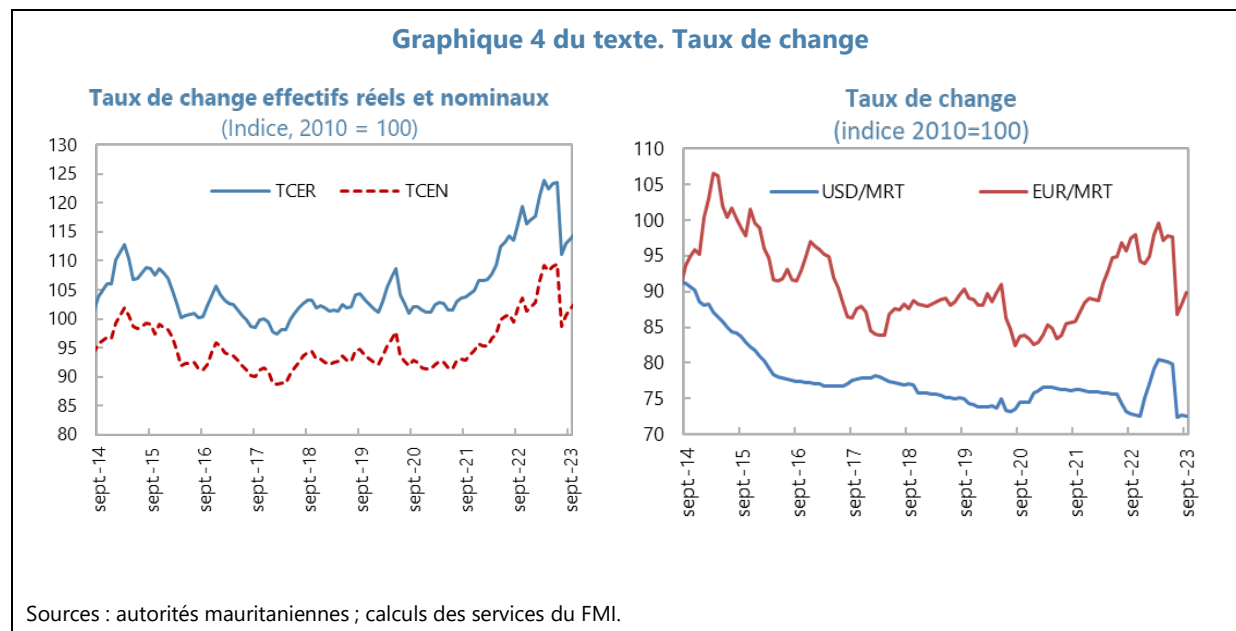
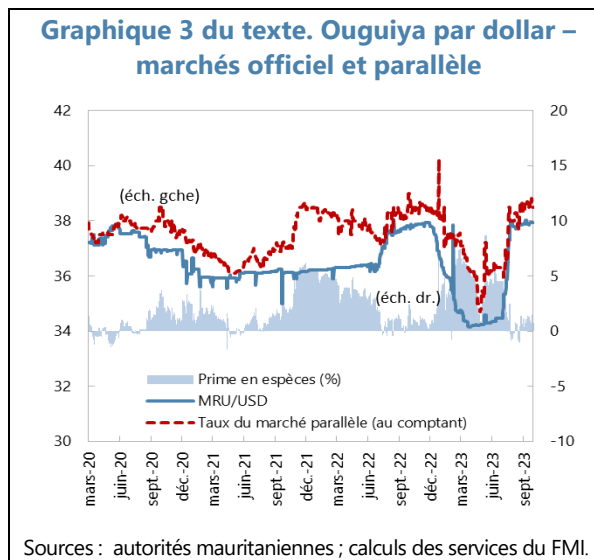
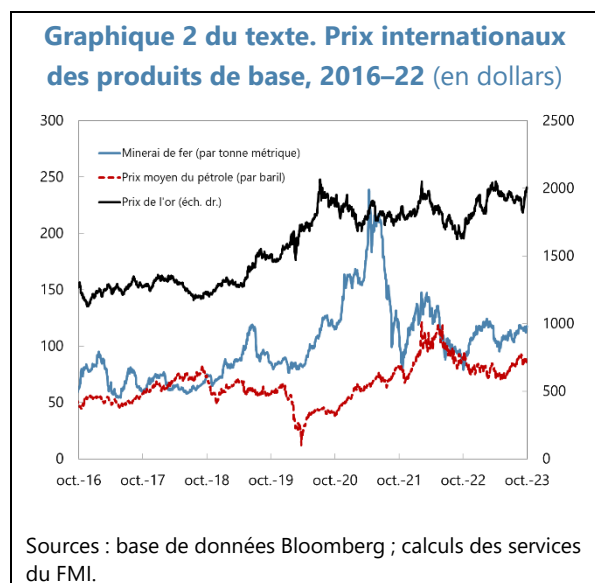
**ralentir.** Selon des estimations, la croissance a atteint 6,4 % en 2022 (0,7 % en 2021), principalement sous l’impulsion des industries extractives (18,3 %). La croissance du secteur non extractif s’est essouffée pour s’établir à 3,3 % (6,0 % en 2021), en partie du fait du renchérissement des combustibles, et demeure insuffisante pour augmenter durablement les niveaux de vie. Après avoir atteint un pic de 12,7 % en glissement annuel en octobre 2022, l’inflation a marqué le pas et atteint 3,0 % en septembre 2023, ce qui s’explique par le resserrement de la politique monétaire et par la baisse des cours mondiaux des matières premières (graphique 2 du texte).



### 6. La position extérieure s’est améliorée dans le contexte de la normalisation des prix des

**produits alimentaires et de l’énergie importés.** Le déficit du compte courant s’est réduit pour atteindre 6,9 % du PIB au premier semestre de 2023 (9,5 % au second semestre de 2022). Fin septembre 2023, les réserves internationales ont diminué pour s’établir à 1,8 milliard de dollars (6,1 mois d’importations prospectives hors industries extractives), contre 1,9 milliard de dollars (6,6 mois d’importations prospectives hors industries extractives) fin 2022, compte tenu des importations élevées au premier trimestre parallèlement à l’appréciation antérieure de la monnaie. L’ouguiya s’est apprécié de 6,6 % par rapport au dollar au premier trimestre de 2023 mais il s’est ensuite déprécié de 11,0 % avant la fin septembre. Fin septembre 2023, le taux de change effectif

nominal (TCEN) et le taux de change effectif réel (TCER) s'étaient dépréciés de respectivement 0,3 % et 3,0 % par rapport à fin 2022 (graphique 4 du texte)<sup>4</sup>.



**7. L'exécution du budget est conforme aux projections.** Les recettes, dons compris, à fin septembre 2023 s'élevaient à 56,7 milliards de MRU (60 % du budget 2023). Les recettes non fiscales en juillet 2023 dépassaient de 67,7 % celles de la même période en 2022. Les dépenses, égales à

<sup>4</sup> Depuis décembre 2022, le régime de change a été assoupli tout en restant dirigé. Par conséquent, le régime de change *de facto* a été reclassé dans la catégorie des autres régimes administrés, en lieu et place de celle des régimes de type parité mobile, à compter du 7 décembre 2022.

65,3 milliards de MRU (ou 61,8 % du budget 2023), ont augmenté par rapport à juillet 2022 (54,9 %)<sup>5</sup>.

**8. Bien que l'excès de liquidité ait diminué sensiblement au premier semestre de 2022, il a de nouveau augmenté fortement au second semestre de 2023 car l'absorption de liquidité par la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a été insuffisante pour permettre un assèchement des marchés.** Les réserves excédentaires ont reculé de 88 % au premier semestre de 2022 (à 1,4 milliard de MRU en juin 2022), ce qui tient à l'accroissement des ventes de devises par la BCM, suivi du relèvement cumulé de 300 points de base du taux directeur par la BCM au second semestre de 2022. En conséquence, l'expansion du crédit a ralenti pour s'établir à 2,4 % en juin 2023, contre 13,0 % fin 2022 et un record de 25,9 % en mai 2022. Cependant, la tendance au ralentissement de la croissance de la monnaie au sens large s'est inversée en mars 2023. Cette croissance a atteint 11,7 % en juin 2023, contre 2,2 % en février 2023, ce qui s'explique par les achats de devises de la BCM et par l'exécution du budget par le gouvernement. Fin août, la croissance de la monnaie au sens large en glissement annuel s'est pratiquement stabilisée à 12,2 %, tandis que la croissance du crédit à l'économie en glissement annuel est restée faible, à 4,3 %. Malgré un relèvement de 6 % à 8 % du ratio de réserves obligatoires, les réserves excédentaires dans le système bancaire se sont élevées à 6,4 milliards, sachant que la stérilisation monétaire par la BCM est restée en deçà de l'accumulation de réserves internationales et des dépenses publiques (graphique 4)<sup>6</sup>.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**9. Les perspectives demeurent globalement favorables, même si la croissance économique hors industries extractives demeure insuffisante pour augmenter durablement les niveaux de vie (graphique 1).**

- **En 2023, la croissance économique devrait ralentir pour s'établir à 4,8 %, compte tenu de la normalisation de l'activité dans les industries extractives et des effets décalés du resserrement global de la politique monétaire.** La croissance économique hors industries extractives, qui ressort à 3,2 %, demeure insuffisante pour faire sortir la population de la pauvreté de manière durable. En tenant compte des fluctuations de change vers la fin 2023, l'inflation devrait se hisser à 4,5 % en fin d'année. Selon les projections, le déficit du compte courant sera ramené à 12,1 % du PIB (16,6 % fin 2022) à la suite d'une baisse des prix moyens des denrées alimentaires et de l'énergie par rapport à 2022, d'un rééquilibrage budgétaire et d'un resserrement de la politique monétaire. Il restera néanmoins élevé du fait de l'appréciation du taux de change au premier trimestre. Les réserves brutes devraient se stabiliser à environ

<sup>5</sup> Cette hausse s'explique par le processus normal d'exécution du budget qui a commencé en janvier 2023, et non pas en avril comme les années précédentes.

<sup>6</sup> Afin de réduire encore l'excès de liquidité, en novembre 2023, la BCM a supprimé l'obligation pour les banques de détenir l'équivalent en monnaie locale du montant des devises dont elles se portent acquéreuses dans les adjudications de devises.

6,4 mois d'importations hors industries extractives, en partie grâce au rapatriement des bénéficiaires de la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie (SNIM).

- **Les résultats budgétaires pour 2023 ont contribué à réduire davantage la dette publique.** Le solde primaire non extractif, dons compris, devrait être ramené à -3,8 % du PIB, près du niveau de stabilisation de la dette, et être financé par un tirage sur le compte du Trésor (environ 3,1 % du PIB) et par l'émission de bons du Trésor. Par conséquent, la dette publique doit continuer à diminuer, pour passer de 47,4 % en 2022 à 46,9 % en 2023.
- **Durant la période 2024–28, la croissance hors industries extractives devrait osciller autour de 5 %.** D'après les projections, la normalisation des prix mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie se traduira par une embellie du déficit du compte courant en 2024. Cependant, la fin de la première phase d'investissement du projet Grande Tortue/Ahmeyim (GTA) en 2023 réduira les entrées financières en 2024, ce qui neutralisera l'amélioration du compte courant et diminuera les réserves en 2024. Les exportations de gaz dans le cadre du nouveau projet en haute mer GTA contribueront aussi à réduire le déficit du compte courant à moyen terme, si bien que les réserves internationales resteront suffisantes jusqu'en 2028 (supérieures à 5,2 mois d'importations hors industries extractives)<sup>7</sup>. Alors que la BCM lance la plateforme interbancaire de change, le scénario de référence suppose que les opérations de change auront de plus en plus lieu entre les banques via la plateforme, la BCM limitant ses interventions afin de garantir l'adéquation des réserves. L'augmentation de la production dans le cadre du projet GTA stimulera la croissance des industries extractives jusqu'en 2025 (et sera à l'origine de recettes budgétaires de 0,5 % du PIB à compter de 2024), tandis que la production de minerai de fer devrait s'accroître jusqu'en 2027. Les réformes structurelles devraient s'accélérer avec l'appui des accords du FMI au titre de la FEC/du MEDC et de la FRD.

**10. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse.** Une accentuation des tensions géopolitiques à travers le monde et dans la région pourrait pénaliser la Mauritanie à travers de nouveaux chocs sur les termes de l'échange. Les tensions sociales pourraient s'exacerber au lendemain des élections présidentielles de 2024, tandis que la situation sécuritaire au Sahel pourrait encore se détériorer. Des catastrophes climatiques plus fréquentes, notamment des inondations, pourraient dégrader les infrastructures, les terres arables et la production agricole, de sorte que l'insécurité alimentaire resterait relativement grande. Les importations de produits alimentaires et de matériaux de reconstruction qui en résulteraient pourraient accroître les besoins de balance des paiements, ce qui pèserait sur les réserves internationales. Un démarrage retardé de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA et des fluctuations défavorables des cours sur les marchés des produits de base pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement

<sup>7</sup> Les réserves demeurent suffisantes en excluant la FRD : elles atteindront l'équivalent de 5,1 mois d'importations d'ici à fin 2025 et de 4,8 mois d'importations d'ici à fin 2026. Selon les estimations des services du FMI, le niveau d'adéquation des réserves équivaut à 5,2 mois d'importations dans le cas d'un taux de change fixe et à 1,7 mois d'importations dans celui d'un taux de change flottant. Alors que la Mauritanie s'oriente vers un taux de change plus flexible, les projections de réserves demeurent confortables.



extérieur et aggraver le profil de la dette à moyen terme. À l'inverse, la mise en œuvre des futures phases du projet gazier GTA améliorerait la croissance économique et la balance des paiements.

**Tableau 1 du texte. Mauritanie : principaux indicateurs économiques, 2019–24**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
		Est.	Est.		Proj.	
<b>Comptes nationaux et prix</b>						
	(Variation annuelle en pourcentage)					
PIB réel	3,1	-0,4	0,7	6,4	4,8	5,1
PIB réel y compris industries extractives	7,5	7,1	-19,2	18,3	11,6	5,5
PIB réel hors industries extractives	2,5	-1,7	6,0	3,3	3,2	5,0
Prix à la consommation (fin de période)	2,7	1,8	5,7	11,0	4,5	4,2
<b>Opérations de l'administration centrale</b>						
	(en % du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)					
Recettes et dons	19,9	20,8	22,7	24,4	23,2	24,1
Hors industries extractives	16,7	16,6	16,2	17,8	18,9	19,0
Impôts	12,2	10,9	11,7	13,1	14,3	14,6
Industries extractives	1,6	2,1	4,2	4,9	2,7	3,2
Dépenses et prêts nets	17,8	18,5	20,8	28,0	25,2	25,6
Dont : Dépenses courantes	11,2	12,0	13,0	16,8	15,9	15,4
Équipement	6,8	6,6	7,8	11,3	9,2	10,2
Solde primaire (hors dons)	1,4	1,2	0,5	-4,4	-2,8	-2,5
Solde global (en % du PIB)	2,0	2,2	1,9	-3,6	-1,9	-1,5
Dette du secteur public (en % du PIB)	57,7	56,5	52,4	47,3	46,9	46,7
<b>Secteur extérieur</b>						
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-12,2	-7,7
Hors importations de biens d'équipement financées sur ress. ext.	-3,8	2,2	1,0	-2,9	-3,2	-1,7
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	1 135	1 542	2 347	1 877	1 893	1 682
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	5,8	6,7	8,2	6,6	6,4	5,5
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 845	4 113	4 204	3 970	4 099	4 322
En pourcentage du PIB	48,7	48,6	46,1	40,5	40,0	40,5

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

## ENTRETIENS EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME

**11. Les résultats du programme dans le cadre des actuels accords au titre de la FEC/du MEDC sont globalement sur la bonne voie.** Tous les critères de performance quantitatifs à fin juin ont été remplis. Cependant, le critère de performance continu standard relatif à la non-introduction et à la non-modification de pratiques de taux de change multiples devrait être temporairement non rempli le 14 décembre 2023, dans le contexte de la mise en œuvre de réformes indispensables, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, en lien avec le marché des changes interbancaire afin de faciliter la transition vers un assouplissement du régime de change. Les autorités ont sollicité l'approbation de ces pratiques de taux de change multiples en vertu de la section 3 de l'article VIII et demandé une dérogation pour non-respect du critère de performance continu. Tous les objectifs indicatifs à fin mars et à fin septembre ont été atteints, à l'exception de l'objectif d'évolution des réserves internationales nettes en raison des difficultés rencontrées par la BCM pour exécuter le budget destiné à financer les interventions de change, qui sont imputables à l'insuffisance des

capacités. Les repères structurels pour les mois de mars, juin et septembre ont été respectés ou mis en œuvre avec du retard, à l'exception de l'un d'eux. Les repères structurels mis en œuvre avec du retard sont notamment la présentation au Parlement d'une loi réformant la zone franche de Nouadhibou (repère structurel pour fin mars 2023) et l'adoption d'un cadre budgétaire à moyen terme compatible avec le point d'ancrage budgétaire du programme en conseil des ministres et sa présentation au Parlement (repère structurel pour fin juin 2023). Le repère structurel qui n'a pas encore été mis en œuvre a trait au lancement de la plateforme technique pour les opérations sur le marché des changes interbancaire (repère structurel pour fin juin 2023). Ce repère structurel devrait être mis en œuvre d'ici à la mi-décembre. Les causes de ce retard sont les suivantes :

- **Loi réformant la zone franche de Nouadhibou** : Une première version a été adoptée par le conseil des ministres mais les services du FMI ont estimé que le projet ne satisfaisait pas à l'objectif de la réforme. Les services du FMI ont ensuite aidé le gouvernement à réviser le projet de loi pour renforcer la neutralité, l'équité et l'efficacité du régime fiscal et pour accroître les recettes. Le projet révisé a été soumis au Parlement en octobre.
- **Cadre budgétaire à moyen terme** : La préparation et la présentation au Parlement en temps voulu du cadre budgétaire à moyen terme ont été entravées par la dissolution du Parlement en mars. Une fois les nouveaux membres du Parlement élus, le cadre budgétaire à moyen terme a ensuite été présenté au Parlement en septembre 2023.
- **Mise en place de la plateforme technique pour les opérations de change** : Les préparatifs pour assurer une transition fluide vers la plateforme de change se sont avérés plus coûteux que prévu, notamment la formation des agents de change des banques commerciales. Les services du FMI ont aidé la BCM dans sa démarche pour insister davantage sur la préparation minutieuse, avec l'assistance technique du FMI, au prix d'un certain retard.

**12. Les entretiens prospectifs en vue de la mise en place d'un programme sont en phase avec les accords au titre de la FEC/du MEDC approuvés par le conseil d'administration en janvier 2023 pour consolider la viabilité des finances publiques, accroître la résistance aux chocs, renforcer la politique monétaire et favoriser une croissance inclusive.** Les critères de performance quantitatifs proposés (MPEF, tableau 1) garantissent que la politique budgétaire est protégée contre la volatilité des cours des matières premières, que la dette extérieure est stabilisée ou réduite et que les réserves internationales demeurent suffisantes compte tenu du risque d'accroissement des besoins de balance des paiements tout en accompagnant la transition harmonieuse sur le marché des changes vers une nouvelle plateforme de change. Pour cette dernière, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'abaisser le critère de performance quantitatif relatif aux réserves internationales nettes et de relever celui portant sur les avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023 (voir le paragraphe 4)<sup>8</sup>. Les repères structurels proposés appuient des réformes structurelles importantes sur le plan macroéconomique (MPEF,

<sup>8</sup> En l'absence de la mise en place de la nouvelle plateforme de change, il n'aurait pas été nécessaire de modifier les critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets.

tableau 3). Pour faciliter la mise en œuvre du programme, une stratégie révisée de développement des capacités a été préparée en concertation avec les autorités et examinée avec les départements du FMI assurant des activités de développement des capacités (annexe I).

## A. Politique budgétaire

**13. Le déficit budgétaire prévu pour 2023 est conforme au programme, malgré des recettes et des dépenses moindres.** Un solde primaire non extractif (dons compris) de -14,8 milliards de MRU, soit -3,8 % du PIB, est prévu pour 2023, c'est-à-dire moins que les -4,7 % attendus au moment de l'approbation du programme en raison de recettes et de dépenses inférieures aux attentes<sup>9</sup>. Les services du FMI ont fait part de leurs craintes à l'égard des recettes hors industries extractives en deçà des attentes, qu'il convient d'améliorer et d'augmenter au fil du temps puisqu'il s'agit de la source de recettes la plus fiable et la plus stable pour financer les dépenses prioritaires de l'État.

**14. Pour que les résultats budgétaires restent conformes au programme, le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses par rapport au projet de loi de finances 2024 approuvé par le conseil des ministres.** Le projet de budget (tableau 2 du texte), approuvé par le conseil des ministres en octobre 2023, cible une réduction du déficit budgétaire primaire (hors dons) à 10,9 milliards de MRU, soit 2,6 % du PIB en 2024, sous l'effet

**Tableau 2 du texte. Mauritanie. Principaux chiffres du budget, 2021–25**

	2021	2022	2023		2024		2025
	Eff.	Eff.	Budget révisé	Proj.	Projet de loi de finances	Proj.	Proj.
en milliards de MRU							
<b>Total des recettes, dons compris</b>	<b>75,5</b>	<b>88,4</b>	<b>95,5</b>	<b>91,0</b>	<b>101,9</b>	<b>100,4</b>	<b>103,7</b>
Recettes fiscales	45,5	51,1	60,3	58,5	66,1	65,3	71,9
Recettes non fiscales	22,4	31,0	26,3	25,9	28,0	27,3	26,4
Recettes pétrolières	1,2	2,1	1,5	0,8	2,1	0,8	2,6
Dons	7,6	6,4	9,0	6,7	7,8	7,8	5,5
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>69,1</b>	<b>101,2</b>	<b>106,4</b>	<b>98,6</b>	<b>108,1</b>	<b>106,8</b>	<b>110,1</b>
Dépenses courantes	43,3	60,8	64,8	62,4	64,7	64,4	65,5
dont : subventions à l'énergie 1/		10,8	5,0	7,4	-	2,1	2,1
dont : Intérêts	2,8	3,5	3,2	3,2	3,1	3,9	4,1
Dépenses d'investissement	26,0	40,7	41,5	36,2	43,4	42,4	44,6
Prêts nets	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde primaire (hors dons)</b>	<b>2,8</b>	<b>-15,7</b>	<b>-16,6</b>	<b>-11,0</b>	<b>-10,9</b>	<b>-10,3</b>	<b>-7,8</b>
<b>Solde primaire hors industries extractives</b>	<b>-4,9</b>	<b>-27,2</b>	<b>-19,6</b>	<b>-14,8</b>	<b>-18,6</b>	<b>-15,8</b>	<b>-13,2</b>

1/ La présentation du projet de loi de finances pour 2024 ne prévoit pas de ligne spécifique pour les dépenses liées aux subventions à l'énergie.

d'une augmentation des recettes (6,7 %) et des dépenses (1,6 %) par rapport à la loi de finances rectificative 2023. Selon les projections, le déficit du solde primaire non extractif s'élèvera à 18,6 milliards de MRU (4,5 % du PIB). Cependant, pour qu'il reste conforme aux objectifs du programme (à savoir limiter le déficit du solde primaire non extractif 2024 à 16,0 milliards de MRU (3,8 % du PIB)), les autorités ont décidé i) de réduire les dépenses budgétisées en proportion, à

<sup>9</sup> Côté recettes, les facteurs importants expliquant les résultats inférieurs aux attentes sont transitoires et comprennent notamment la baisse des prix et des quantités de 10 produits, dont Klinker, qui est le premier poste de recettes aux douanes après le diesel, la diminution des quotas de pêche et la fin de la première phase du projet GTA qui est allée de pair avec la cessation des activités des sous-traitants, ce qui s'est donc répercuté sur les impôts sur le revenu et sur les recettes de TVA. Côté dépenses, le faible taux d'exécution des projets explique les chiffres en deçà des attentes.

hauteur de 2,6 milliards de MRU<sup>10</sup>, ii) de garantir les recettes avec des mesures renforcées portant sur les recettes fiscales en lien avec la transparence, le civisme, l'identification des contribuables et les contrôles et iii) d'intégrer ces changements dans la loi de finances rectificative en juin 2024. En outre, le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) 2024 provisoire intégrant cette mesure sera utilisé pour le suivi de l'exécution du budget.

#### 15. Pour 2024, le programme prévoit les réformes budgétaires ci-après<sup>11</sup> :

- **Gestion des finances publiques et politique de dépenses publiques** : porter le montant trimestriel des transferts en espèces aux ménages vulnérables de 2 900 MRU à 3 600 MRU et publier un rapport par Taazour/la Banque mondiale ; et publier des rapports financiers sur les activités extractives et non extractives de la SNIM, y compris de la fondation SNIM, sur une base annuelle (repères structurels proposés).
- **Administration des recettes** : réformer la codification des produits importés en douane, dont les codes additionnels utilisés pour la codification des régimes fiscaux (repère structurel proposé), qui permettent d'identifier les importations bénéficiant de régimes fiscaux spéciaux.
- **Institutionnaliser le point d'ancrage budgétaire** : engager une discussion sur l'institutionnalisation de l'ancrage budgétaire qui protège les dépenses publiques de la volatilité des cours des matières premières et ambitionne de stabiliser la dette à moyen terme. Ces objectifs font actuellement partie du programme appuyé par le FMI et figurent dans le budget national et le cadre budgétaire à moyen terme. Toutefois, un ancrage institutionnel plus solide est souhaitable pour pérenniser la réforme au-delà d'un programme appuyé par le FMI.
- **Gestion des recettes tirées des ressources naturelles** : mettre en œuvre les bonnes pratiques internationales en ce qui concerne la gestion des contribuables et la déclaration des recettes, l'utilisation des ressources du fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH)<sup>12</sup> et ses performances.
- **Politique fiscale** : présenter au Parlement un code des investissements révisé qui supprime les points francs et réduit les régimes spéciaux, réformer la taxe sur la consommation dans la loi de

<sup>10</sup> Pour ce faire, elles réduiront les dépenses en capital de 2 milliards de MRU et les dépenses consacrées aux biens et services de 0,6 milliard de MRU.

<sup>11</sup> Les réformes proposées sont étroitement liées aux recommandations du FMI en matière de développement des capacités : faciliter l'évaluation des dépenses fiscales et la création d'une unité chargée de la politique fiscale (2023) ; tenir compte du changement climatique dans la gestion de l'investissement public (2023) ; EGIP (2020) ; programme de dépenses publiques et de responsabilité financière (2020) ; AFRITAC, programme de gestion des finances publiques ; programme de travail relatif à la gestion des finances publiques 2015 ; transformer l'administration fiscale (2023) ; diagnostic de la gouvernance (2021) ; gestion des ressources naturelles (2021) ; outil d'inclusion financière.

<sup>12</sup> Le fonds national des revenus des hydrocarbures est un fonds géré par la Banque centrale de Mauritanie et détenu à la Banque de France.

finances rectificative pour 2024<sup>13</sup> et rendre opérationnelle l'unité chargée de la politique fiscale en recrutant du personnel compétent et en démarrant ses activités (repères structurels proposés).

**16. Le tirage sur les dépôts des administrations publiques afin de financer le déficit s'est traduit par une diminution des actifs financiers nets, qui doivent être stabilisés.** En utilisant les gros dépôts des administrations publiques accumulés à partir des excédents budgétaires antérieurs en 2021 et en 2022, l'allocation de DTS et les ressources concessionnelles de l'Arabie saoudite pour financer le déficit, les actifs financiers nets ont diminué, passant de -40,3 % du PIB en 2022 à -43,1 % du PIB en 2023. Selon les projections, ils continueront à reculer pour atteindre -44,5 % du PIB d'ici à 2025 avant une hausse régulière par la suite. La diminution des actifs financiers nets pourrait prendre fin plus tôt grâce à un rééquilibrage budgétaire plus poussé, notamment au moyen de recettes intérieures plus ambitieuses, ce que les activités de développement des capacités du FMI analyseront début 2024.

## B. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

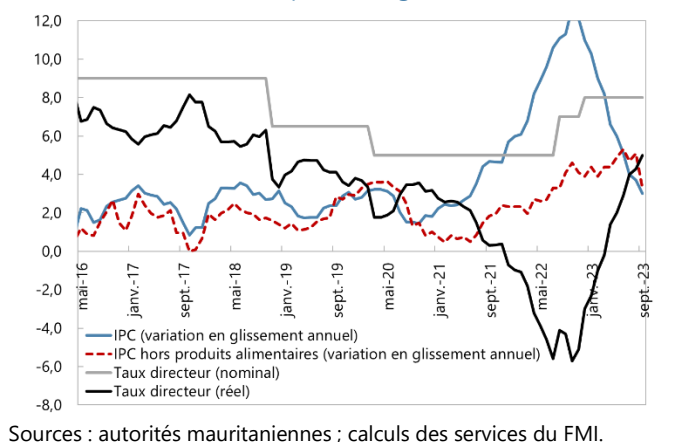
### *Politique monétaire*

**17. L'excès de liquidité accumulé récemment doit continuer à se résorber pour maintenir l'inflation à un niveau bas.** Le resserrement monétaire opéré en 2022 s'est révélé efficace pour ramener l'inflation à 3,0 % en septembre 2023. Le taux directeur est à présent largement positif en valeur réelle. Cependant, l'excès de liquidité a de nouveau pris de l'ampleur dernièrement, compte tenu des achats de devises par la BCM et de l'accélération de l'exécution du budget par l'État (graphique 5 du texte). La BCM devrait reprendre ses activités d'absorption de liquidité afin de ramener l'excès de liquidité accumulé de 6,3 milliards de MRU fin juillet 2023 à 2,0 milliards de MRU avant la mise en place de la nouvelle plateforme de change, grâce à ses opérations d'absorption de liquidité. Même si la BCM s'est livrée à davantage d'opérations d'absorption de liquidité (adjudications de dépôts à 7 jours) depuis fin 2022, ces opérations n'ont pas suffi à enrayer l'accumulation de réserves internationales par la banque centrale et l'accélération des dépenses par les pouvoirs publics. En conséquence, les réserves excédentaires demeurent élevées par rapport au passé. Une fois que l'inflation sera bien ancrée à 3-4 % et que les réserves excédentaires auront diminué, la BCM pourrait songer à abaisser progressivement son taux directeur, égal à 8 % actuellement, en vue de faciliter la participation des banques au marché des bons du Trésor.

<sup>13</sup> L'objectif de cette réforme est de supprimer les incohérences présentes dans le code général des impôts et d'améliorer l'identification et la réduction des dépenses fiscales.

**18. Pour développer les marchés monétaires et de titres publics, les adjudications régulières de bons du Trésor pour les banques classiques devraient se poursuivre.** L'encours des bons du Trésor devrait augmenter pour atteindre 3 milliards de MRU d'ici à décembre 2024 (repère structurel proposé). De même, des adjudications régulières d'obligations islamiques devraient être publiées pour atteindre un volume de titres en circulation de 1,5 milliard de MRU d'ici à décembre 2024 (repère structurel proposé). Alors que les banques participent davantage au marché des bons du Trésor et que les marchés se développent, les services du FMI recommandent aussi d'allonger les échéances des titres publics émis à deux ans, pour établir la courbe des taux et faciliter la transmission de la politique monétaire, et de rétrécir progressivement le corridor des taux d'intérêt de la BCM.

**Graphique 5 du texte. Inflation et taux directeur de la BCM**  
(en pourcentage)



Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

**19. La BCM a pris des mesures pour renforcer les sauvegardes ces derniers mois mais des réformes structurelles essentielles restent en suspens.** La dernière évaluation des sauvegardes a été réalisée en 2023. La BCM a mis fin à sa participation à un programme aurifère national et repensé les activités du conseil général et du comité d'audit. Dans l'optique de faciliter la transition vers les normes IFRS, la BCM a récemment créé une unité chargée de ces normes et recruté un expert externe. Parmi les principales réformes en suspens figurent la transition vers les normes IFRS et la modernisation de la fonction d'audit interne. En outre, la situation financière de la BCM continue d'être fragilisée par des créances élevées sur l'État assorties de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. C'est pourquoi les autorités réexaminent la convention de 2018 relative aux créances de la BCM sur l'État. Une révision de la convention d'ici à décembre 2024 raccourcirait l'échéance de la créance à 25 ans ou moins, avec un taux d'intérêt de 3,75 % sur l'encours de la dette restante, et un début d'amortissement en 2025, avec un remboursement annuel d'au moins 0,2 milliard de MRU jusqu'en 2027 et des versements partiels égaux par la suite (repère structurel proposé).

### **Politique de change**

**20. La réforme du marché des changes interbancaire s'est nettement accélérée en 2023 et les autorités ont sollicité une modification des critères de performance quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets fin décembre 2023 pour faciliter la mise en place de la plateforme de change.** Les tests de la plateforme du marché des changes interbancaire ont débuté fin juin. La réglementation et le code de déontologie relatifs au marché des changes interbancaire ont été publiés en octobre et la rédaction du manuel d'instructions de la plateforme est entrée dans ses dernières phases. La BCM prépare une transition

fluide vers la plateforme de change, d'abord en ramenant l'excès de liquidité sur les marchés à 2,0 milliards de MRU et en répondant aux éventuelles demandes de devises insatisfaites. Le marché des changes opérera dans une fourchette de +/-5 % autour du taux de change de référence fixé par la BCM. Cette fourchette devrait être progressivement élargie dans le temps afin de permettre une plus grande flexibilité du taux de change. La mise en place en douceur de la plateforme de change dans le contexte d'un marché des changes ordonné est par ailleurs facilitée par la capacité d'intervention de la BCM en vue d'éviter une volatilité excessive. Par conséquent, les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités de modification des critères de performance quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023. En outre, les critères de performance quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets seraient dès lors définis sous la forme de niveaux (planchers), et non plus de variations annuelles, afin de permettre une gestion plus aisée des réserves de change d'un exercice à l'autre.

**21. Afin de réduire la volatilité du marché des changes, la BCM disposera d'un budget d'intervention mensuel pour procéder à des interventions sur le marché des changes en phase avec les objectifs de réserves internationales nettes du programme.** Les services du FMI se sont entendus avec la BCM sur un budget d'intervention sur la base des projections de rapatriement de devises de la SNIM<sup>14</sup>, qui sera institutionnalisé d'ici à fin juin 2024 avec un comité trimestriel entre la BCM, la SNIM et le ministère des Finances afin d'examiner et d'échanger des prévisions de rapatriement de fonds par la SNIM (repère structurel proposé).

**22. La réorganisation du marché des changes, avec l'assistance technique du FMI<sup>15</sup>, devrait donner lieu à des pratiques de taux de change multiples temporaires le 14 décembre 2023.** La BCM met en œuvre un vaste programme de réformes pour la transition progressive vers un taux de change plus flexible, avec une assistance technique approfondie du FMI. Les travaux préparatoires pour cette réforme sont bien engagés. Toutefois, le programme de réformes devrait donner lieu à des pratiques de taux de change multiples faute d'un mécanisme limitant tout écart de plus de 2 % dans le contexte des adjudications réalisées par la BCM entre i) les taux de change des soumissions retenues et le taux de change en vigueur sur le marché des changes et ii) les taux de change de référence utilisés pour les opérations de la BCM avec l'État et d'autres entités publiques et les taux de change en vigueur sur le marché des changes. Plus précisément :

- Le nouveau système d'adjudication ne remplit pas tous les critères pour qu'une adjudication ne segmente pas le marché des changes dans le cadre de pratiques de taux de change multiples, sachant que les taux de change auxquels les participants à l'adjudication peuvent soumissionner seraient limités au sein d'une fourchette définie avant chaque adjudication, en fonction des

<sup>14</sup> Un accord sur la transparence des avoirs de la SNIM à l'étranger a été signé entre la SNIM et la BCM en novembre 2023.

<sup>15</sup> Le rapport-pays du FMI n° 23/74, dans le chapitre intitulé « Mauritanie : transition graduelle vers un taux de change plus flexible », expose le contexte et les motivations des réformes actuelles (notamment le paragraphe 47).



conditions du marché. Cette fourchette sera elle-même fixée à l'intérieur de la marge de fluctuation de +/- 5 % autour du taux de change central applicable au nouveau marché des changes de gros qui sera établie par la BCM<sup>16</sup>. Par conséquent, une pratique de taux de change multiples voit le jour lorsque les taux de change d'une adjudication sont susceptibles de différer de plus de 2 % du taux de change en vigueur sur le marché. Dans une adjudication à prix multiples, une pratique de taux de change multiples voit aussi le jour lorsque les taux de change auxquels la BCM vend des devises aux soumissionnaires retenus sont susceptibles de s'écarter de plus de 2 % entre eux. Ce système d'adjudication est censé permettre une plus grande flexibilité du taux de change tout en limitant les fluctuations excessives de ce dernier en restreignant la fourchette de taux de change dans laquelle il est possible de soumissionner. Le non-respect du critère de réalisation continu est donc motivé par des facteurs liés à la balance des paiements, et, à mesure que le marché se développe, le système d'adjudication pourrait être de nouveau corrigé en vue de supprimer les pratiques de taux de change multiples durant la période couverte par le programme. Au fil du temps, les pratiques de taux de change multiples liées aux adjudications disparaîtront puisque les transactions sur le marché ne devront plus passer par des adjudications.

- Par ailleurs, le taux de change appliqué pour les opérations de la BCM avec l'État et d'autres entités publiques est susceptible de s'écarter de plus de 2 % des taux en vigueur sur le marché. On peut donc s'attendre à ce que cela donne lieu à une pratique de taux de change multiples. Le taux de change dollar/ouguiya pour ces opérations est calculé une fois par jour et appliqué pour les 24 heures qui suivent. Par conséquent, il est possible qu'un tel écart apparaisse car les taux du marché peuvent varier au cours de cette période de 24 heures. La BCM a attiré l'attention sur l'insuffisance des capacités pour recalculer le taux de change du marché utilisé pour les opérations avec l'État, si bien que le critère de réalisation continu n'est pas rempli pour des raisons sans lien avec la balance des paiements. À l'avenir, la BCM surveillera le fonctionnement du marché des changes réorganisé et examinera, avec l'assistance technique du FMI, les modifications des règles afin d'éviter les pratiques de taux de change multiples.
- Les autorités sollicitent l'approbation temporaire de ces pratiques de taux de change multiples en vertu de la section 3 de l'article VIII et demandent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-introduction et à la non-modification des pratiques de taux de change multiples.

### ***Politiques relatives au secteur financier***

**23. Les missions de surveillance de la BCM doivent être renforcées.** Les autorités ont durci leur régime de sanctions pour prévenir la récidive, tout en intégrant les infractions liées au blanchiment de capitaux. Elles mettent aussi en place des indicateurs d'alerte précoce et ont amélioré le système de notation du secteur bancaire en vue d'une surveillance fondée sur les risques

---

<sup>16</sup> En outre, les propositions soumises sont fermes et irrévocables à la clôture de l'adjudication, sauf erreur de cotation et/ou de volume reconnue par la BCM. Il est difficile de savoir ce que recouvre exactement une telle erreur de cotation et/ou de volume. Les services du FMI demanderont des précisions aux autorités.



plus efficace. La BCM élaborera un plan de ressources humaines afin de renforcer sa mission de surveillance et augmentera le nombre d'agents techniques chargés du contrôle sur pièces, qui passera de deux à au moins quatre personnes (repère structurel proposé) d'ici à fin mars 2024. Les autorités ont élaboré un projet d'instruction pour l'adoption du ratio structurel de liquidité à long terme, censé réduire le risque de transformation du secteur bancaire, avec l'appui de l'assistance technique du FMI et publieront l'instruction en question d'ici fin mars 2024 (repère structurel proposé). Le cadre réglementaire régissant la surveillance des établissements de paiement et les activités de paiement électronique est en cours de consolidation pour i) définir les conditions dans lesquelles les banques peuvent ouvrir des comptes de paiement ou de monnaie électronique et celles dans lesquelles les opérations bancaires sont effectuées à distance et ii) instaurer un contrôle efficace des établissements de paiement et de monnaie électronique.

**24. Il est indispensable d'appliquer la réglementation prudentielle pour garantir la résilience du système bancaire aux chocs.** La BCM a adopté une nouvelle réglementation sur les positions de change pour tenir compte de l'exposition au risque de change, ce qui contribuera à ramener les positions de change nettes ouvertes courtes des banques en dessous de 20 % d'ici décembre 2023 (repère structurel actuel). La BCM appliquera aussi des limites prudentielles sur les normes minimales de fonds propres et de fonds propres de base, dont le volant de conservation, d'ici fin décembre 2024 (repère structurel). Des sanctions sont aussi infligées aux banques qui ne respectent pas les limites prudentielles sur les prêts entre parties liées.

## C. Politiques pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'investissement privé

**25. Les autorités prennent des mesures dans des volets essentiels de la gouvernance appuyées par le diagnostic de la gouvernance qui s'est achevé en juin 2023.** Un plan d'action limité dans le temps s'appuyant sur les recommandations du diagnostic de la gouvernance a été publié fin septembre 2023 (repère structurel). À l'avenir, dans le cadre du programme, les autorités appliqueront les principales recommandations du diagnostic comme suit :

- **Gestion financière des actifs de l'État :** Le ministère des Finances élaborera et publiera une politique de propriété pour éclairer la gestion financière des actifs de l'État dans les entreprises publiques afin de remédier aux carences en matière de gestion des actifs financiers de la Mauritanie d'ici fin septembre 2024 (repère structurel proposé).
- **Déclaration de patrimoine et conflits d'intérêts :** Le ministère de la Justice modifiera la législation actuelle afin de mettre sur pied un système de déclaration de patrimoine et de conflits d'intérêts conforme aux principes de haut niveau du G20 et aux recommandations du diagnostic de la gouvernance d'ici fin décembre 2024 (repère structurel proposé). Les services du FMI discuteront des particularités de ce repère structurel proposé avec les autorités, en suivant l'assistance technique du FMI, pour veiller à ce qu'il soit conforme aux recommandations du diagnostic de la gouvernance.

- **LBC/FT** : Pour améliorer la transparence et lutter contre la corruption, la BCM modernise le dispositif de LBC/FT en lien avec l'actuelle loi sur la LBC/FT adoptée en 2019. La BCM a créé un comité de gestion des risques qui doit garantir la pertinence du système de contrôle interne et de LBC/FT en ce qui concerne les risques identifiés dans sa cartographie des risques. Les services du FMI encouragent la BCM à réaliser des contrôles sur place de la LBC/FT pour évaluer le respect par les établissements financiers de la loi sur la LBC/FT de 2019. La Mauritanie devrait continuer à renforcer les obligations juridiques concernant les informations sur les bénéficiaires effectifs de toutes les personnes morales, notamment en donnant à l'ensemble des autorités chargées de la LBC/FT et des marchés publics un accès rapide aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs conformément aux normes du GAFI.

**26. Les réformes destinées à stimuler la croissance économique et à créer des emplois doivent être pérennisées en améliorant encore le climat des affaires et l'inclusion financière :**

- **Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises (PME)** : En 2020, les autorités ont mis sur pied un fonds de garantie pour les PME afin d'améliorer leur accès au financement. En février 2023, le ministère des Finances a apporté le capital nécessaire pour que le fonds devienne opérationnel (repère structurel pour fin décembre), les premiers prêts devant être accordés d'ici fin 2023.
- **Stratégie nationale d'inclusion financière** : Les autorités ambitionnent de parachever et d'adopter la stratégie nationale d'inclusion financière d'ici fin 2023. Les principaux objectifs de cette stratégie sont notamment le développement d'un secteur financier inclusif, résilient et durable, grâce à l'utilisation de divers produits et services financiers numériques et à un meilleur accès à ceux-ci, des initiatives visant à améliorer les connaissances financières et la promotion de la finance verte inclusive pour tous, et notamment pour les jeunes, les femmes, les populations vivant en zone rurale, les personnes déplacées de force et les MPME.
- **Lutter contre les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière** : Les autorités mettent au point des programmes ciblés de connaissances financières pour les femmes, avec l'appui de la Société financière internationale (SFI), afin d'augmenter le nombre de comptes bancaires qu'elles possèdent (seulement 16 % des femmes détiennent un compte, contre 32 % pour les hommes). Ces initiatives pourraient être complétées par des mesures visant à apporter des garanties aux femmes, que ce soit à travers le fonds de garantie pour les PME ou en facilitant l'accès aux terres (encadré 1).

Enfin, avec l'appui de la SFI et de la Banque mondiale, les autorités prévoient de publier une lettre de politique d'investissement en 2024, dans le but de surmonter les obstacles à une amélioration du climat des affaires.

## L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ (FRD) : RELEVER LES DÉFIS CLIMATIQUES

**27. La Mauritanie fait face à de grandes difficultés structurelles liées au climat.** Environ 90 % de son territoire se trouve dans le désert du Sahara, elle possède de vastes étendues pastorales mais seulement 0,5 % de terres cultivables<sup>17</sup>. Les conditions climatiques sont devenues plus difficiles au cours des dernières décennies, avec des températures plus élevées et des précipitations plus variables et plus intenses. Selon les trois indices du risque climatique évoqués dans le Rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale, la Mauritanie se classe parmi les pays « à haut risque » (annexe II, graphique 2). La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles ont fortement augmenté au cours des dernières décennies, les sécheresses et les inondations figurant parmi les dangers les plus fréquents et dévastateurs (annexe II, graphique 2). En 2022, les dégradations et pertes causées par les inondations ont représenté 280 millions de dollars alors que, en moyenne, près de 10 % de la population a été touchée par les aléas climatiques sur la période 2000–2020, soit la proportion la plus élevée de la région MOAN. La hausse des températures moyennes menace les capacités de production du pays, notamment dans l'agriculture. Par conséquent, la stabilité macroéconomique et extérieure à long terme de la Mauritanie dépend beaucoup du renforcement de sa résilience en mobilisant efficacement des ressources publiques et privées, en concevant des infrastructures adaptées, en amplifiant le dispositif de protection pour la population et en gérant efficacement des ressources naturelles comme l'eau, tout en honorant aussi les engagements de la contribution déterminée au niveau national grâce à des mesures de réduction des émissions.

**28. Les autorités veulent saisir l'occasion de procéder à une transformation écologique tout en atténuant les effets des chocs climatiques sur la population.** Le Parlement a approuvé les modifications apportées au code de l'électricité en 2022 pour encourager la production et la consommation d'énergies renouvelables et les autorités collaborent avec des entreprises internationales pour développer la production d'hydrogène bas carbone (annexe II, encadré 1). En outre, des travaux ont été engagés pour réformer ou supprimer les subventions aux carburants, en instaurant une taxe sur le carbone, y compris pour les industries extractives, et en réduisant la part des hydrocarbures dans l'énergie consommée par le secteur extractif. La Mauritanie a aussi accompli d'importants progrès pour intégrer les engagements en faveur du climat dans ses stratégies nationales et sectorielles, en posant les bases d'investissements résilients et à faible intensité de carbone. Les autorités consolident aussi leur système de protection sociale pour faire face aux chocs climatiques et ont commencé à renforcer leur cadre législatif dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

**29. Les investissements en faveur du climat nécessiteront des financements considérables.** Le financement des mesures climatiques est limité et fortement tributaire de sources extérieures

<sup>17</sup> Source : base de données EM-DAT.

(environ 92 %) <sup>18</sup>. À titre d'exemple, entre 2010 et 2020, les engagements internationaux en faveur de l'adaptation ont atteint 500 millions de dollars, ce qui représente en moyenne 0,7 % du PIB par an, l'essentiel étant financé par des dons et le reste par des prêts concessionnels. En revanche, la contribution déterminée au niveau national de la Mauritanie estime que les besoins de financement pour l'adaptation et l'atténuation pourraient s'élever à 46 milliards de dollars sur la période 2021–30. S'ils étaient financés par des ressources publiques, les estimations des services de la Banque mondiale montrent que les investissements nationaux dans l'adaptation (soit un cinquième du total des besoins de financement) absorberaient à eux seuls une moyenne de 69 % des recettes fiscales annuelles entre 2023 et 2030 (Rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale, 2022) <sup>19</sup>. Dans l'optique de mobiliser d'autres financements extérieurs, les autorités s'efforcent d'accéder au Fonds vert pour le climat et évaluent actuellement l'état de préparation au changement climatique afin d'élaborer des projets pouvant être financés et admissibles à un financement climatique.

**30. La modélisation de chocs climatiques à l'aide du modèle DIGNAD suggère que des avantages économiques substantiels découlent d'investissements publics améliorés et adaptés au changement climatique.** Le modèle DIGNAD met en évidence le surcroît de résilience aux chocs climatiques procuré par une plus grande efficacité de l'investissement public et par des investissements dans des infrastructures publiques adaptées au changement climatique (annexe III). Les changements de stratégie aboutissent à une réduction des coûts immédiats en termes de PIB en réaction à un choc provoqué par un phénomène météorologique extrême, comprise entre 35 % et 66 % en fonction du scénario, à un retour plus rapide aux volumes antérieurs de capitaux et de production et à des hausses du ratio dette/PIB de 12 à 15 points de pourcentage moindres pendant la reconstruction (d'où des risques réduits pour la viabilité de la dette). Les pouvoirs publics n'ont pas encore procédé à une analyse des risques budgétaires intégrant les risques climatiques pour les infrastructures publiques. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) fait aussi apparaître les risques d'un choc sur mesure provoqué par une catastrophe naturelle se produisant une fois par siècle, qui entraîne un dépassement des principaux seuils de viabilité de la dette.

### ***Mesures de réforme dans le cadre de l'accord au titre de la FRD***

**31. La facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) appuiera les efforts déployés par les autorités pour mettre en œuvre des réformes importantes sur le plan macroéconomique afin de renforcer la résilience au changement climatique et d'amplifier la transition climatique (MPEF, graphique 1).** La FRD aidera la Mauritanie à réduire les risques importants sur le plan macroéconomique liés aux difficultés structurelles à long terme qu'elle rencontre en lien avec le changement climatique et à accroître la marge d'action et la marge de réserve pour atténuer les risques découlant de ces problèmes, ce qui contribuera ainsi à la stabilité future de la balance des paiements mauritanienne. Elle ciblera quatre points : i) l'intégration du climat dans la gestion des

<sup>18</sup> Document de la série des Questions générales, février 2023 (rapport-pays du FMI n° 23/74).

<sup>19</sup> Le scénario de croissance moyenne se fonde sur des épisodes passés de croissance durable dans chaque pays.

finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics, ii) la protection sociale contre les chocs climatiques, iii) la décarbonation et iv) le renforcement de la viabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau. Les mesures de réforme (MR) proposées dans le cadre de la FRD sont inspirées par l'EGIP-Climat (EGIP-C) de juin 2023, la mission de diagnostic de l'atténuation du changement climatique du FMI de septembre 2023 et le Rapport national sur le climat et le développement 2022 de la Banque mondiale, ainsi que par des consultations avec les autorités, la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. La contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Mauritanie et la note d'orientation stratégique sur le climat ont aussi été très utiles pour les mesures de réforme.

**32. Les réformes proposées forment un sous-ensemble de mesures plus larges que les autorités adoptent pour renforcer la résilience de la Mauritanie aux chocs liés au changement climatique.** Les réformes appuyées par la FRD i) ambitionnent de lutter contre les risques climatiques structurels importants sur le plan macroéconomique qui relèvent des compétences du FMI, ii) complètent l'assistance importante des partenaires au développement et iii) devraient être menées à bien en parallèle des accords du FMI au titre de la FEC et du MEDC (voir l'annexe II, tableaux 5 et 6 pour d'autres mesures climatiques essentielles en dehors du programme appuyé par la FRD). Conformément au profil climatique de la Mauritanie, les mesures de réforme proposées privilégient pour la plupart l'adaptation et/ou l'adaptation et l'atténuation (tableau 3 du texte).

**33. La FRD proposée comprend une matrice globale des mesures de réforme (MR) portant sur l'adaptation et l'atténuation.** Leurs calendriers de mise en œuvre, les grandes étapes en termes de réglementation, les parties prenantes responsables et les activités de développement des capacités, dont certaines seront assurées par la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement, sont présentés ci-dessous (annexe II, tableau 4).

<b>Axes de réforme</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>	<b>Mesures d'adaptation et d'atténuation</b>	<b>Mesures d'adaptation</b>
<b>Intégration du climat dans la GFP et l'investissement public</b>		MR I, MR II, MR III, MR IV	
<b>Protection sociale contre les chocs climatiques</b>			MR V
<b>Décarbonation</b>	MR VI, MR VII, MR IX, MR X	MR VIII	
<b>Renforcement de la viabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau</b>			MR XI, MR XII, MR XIII

## A. Axe de réforme 1 – Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics

**34. Le premier pilier vise à créer un environnement propice pour renforcer la capacité d'adaptation de la Mauritanie et accompagner sa transition vers une GFP sensible au climat (MR I et II) et des infrastructures vertes et résilientes (MR III et IV).** Renforcer les capacités pour garantir la mobilisation efficace de ressources publiques afin de promouvoir la résilience et de riposter aux chocs sera primordial pour la stabilité macroéconomique à moyen terme de la Mauritanie. Les autorités ambitionnent de mettre en place un système global de marquage des dépenses climatiques qui facilitera la prise de décisions budgétaires mieux éclairées et l'alignement du budget sur les priorités en matière de changement climatique<sup>20</sup>. Conformément au calendrier de mise en œuvre des MR I à IV dans l'annexe II, tableau 1 et l'annexe II, tableau 3, les autorités prévoient d'intégrer les aspects climatiques dans toutes les étapes de la gestion des investissements publics, depuis la conception, l'évaluation et la sélection des projets jusqu'à leur exécution<sup>21</sup>.

## B. Axe de réforme 2 – Protection sociale contre les chocs climatiques

**35. La FRD contribuera à institutionnaliser le programme phare de transferts monétaires du gouvernement afin de renforcer la résistance aux principaux chocs climatiques (essentiellement des sécheresses).** La Mauritanie a accompli des progrès en ce qui concerne la création de son système de protection sociale, notamment à travers la mise en œuvre du programme national de protection sociale baptisé Tekavoul. Tekavoul comporte un volet de riposte aux chocs climatiques (Tekavoul Choc). Bien qu'il soit un programme phare du gouvernement, Tekavoul n'a pas encore d'ancrage juridique. Le programme a été lancé en 2016 et son volet Tekavoul Choc l'a été en 2020, avec l'assistance de la Banque mondiale, pour venir en aide aux ménages respectivement en situation d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire liée au climat. Le programme utilise le registre social national pour sélectionner les bénéficiaires, les plateformes de paiement nationales pour effectuer les transferts monétaires et le cadre harmonisé comme système d'alerte précoce pour déclencher Tekavoul Choc. Au titre de la MR V, conformément au calendrier présenté dans le graphique 1 du MPEF, les autorités prévoient i) de rendre les transferts monétaires permanents via un décret adopté par le conseil des ministres, ii) d'élargir la couverture de Tekavoul Choc pour inclure l'ensemble des ménages pauvres touchés par les sécheresses

<sup>20</sup> Le marquage des dépenses climatiques permettra de générer des données budgétaires liées au climat qui soutiennent des décisions budgétaires mieux éclairées et un alignement du budget sur les priorités en matière de changement climatique. Il contribue aussi à une prise de conscience du changement climatique et peut aider à mobiliser des financements nationaux et internationaux.

<sup>21</sup> Première étape importante, les autorités ont commencé à modifier le décret 2016-179, y compris le Manuel de gestion des investissements publics, pour imposer l'intégration des aspects climatiques dans toutes les phases de la gestion des investissements publics. Les aspects climatiques sont notamment l'accentuation de la chaleur et de l'aridité, les inondations plus fréquentes et plus graves et leurs conséquences, l'érosion des dunes littorales et la montée des eaux souterraines.

et iii) de garantir des financements suffisants pour les transferts<sup>22</sup>. Actuellement, ces transferts sont en grande partie financés par des partenaires au développement. Dans le cadre du train de réformes au titre de la FRD, le gouvernement augmentera progressivement ses propres financements pour ces transferts. Le coût budgétaire qui en résulte est jugé acceptable (annexe II)<sup>23</sup>.

### C. Axe de réforme 3 – Décarbonation

**36. Les mesures proposées dans le cadre de la FRD ambitionnent de réformer la structure de prix des combustibles fossiles en vue de supprimer progressivement les subventions générales aux combustibles fossiles (MR VI) et de mettre en place une tarification du carbone (MR VII) afin que le pays soit en conformité avec son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>24</sup>.** En 2022, le gouvernement a relevé de 30 % les prix des combustibles fossiles, en réduisant les subventions aux carburants qui étaient estimées à environ 4 % du PIB en 2022<sup>25</sup>. Cependant, la méthode de tarification des combustibles fossiles doit être revue pour éliminer totalement les subventions. L'analyse, effectuée au moyen de l'outil d'évaluation des politiques climatiques (CPAT) pour la Mauritanie, montre que les secteurs de l'électricité (qui comprend la production d'électricité sur place à partir des industries extractives), du transport, de l'industrie et du bâtiment représentent respectivement 28, 28, 24 et 20 % des émissions de GES. En décomposant l'analyse par combustible, il apparaît que le diesel et le fioul lourd sont de loin les principales sources d'émissions de GES avec plus de 80 % du total (52 % pour le diesel et 30 % pour le fioul lourd). Vient ensuite le gaz de pétrole liquéfié (GPL) (13 % du total), tandis que l'essence et le kérosène émettent peu de GES. Une tarification du carbone pourrait s'attaquer au problème de ces émissions, tout en soutenant les ménages et secteurs vulnérables<sup>26</sup>. Les autorités prévoient de mettre en œuvre cette réforme progressivement, en suivant les recommandations de l'assistance

<sup>22</sup> Les autorités étudient aussi les effets des inondations sur les ménages pauvres et sur l'insécurité alimentaire, et expérimentent des aides en espèces avec le concours de la Banque mondiale. Une fois que les résultats de l'expérimentation seront définitivement connus, il est possible que les ménages pauvres touchés par les inondations soient aussi intégrés dans le guichet Tekavoul Choc.

<sup>23</sup> Si le gouvernement mauritanien finance intégralement Tekavoul et Tekavoul Choc, le coût budgétaire devrait s'élever à 0,59 % du PIB en 2024, à 0,54 % du PIB en 2025 et à 0,51 % du PIB en 2026 (annexe II).

<sup>24</sup> Dans sa contribution déterminée au niveau national actualisée en 2021, la Mauritanie s'est engagée en faveur d'une réduction absolue de 11 % de ses émissions de GES dans l'ensemble de l'économie en 2030. Dans un scénario assorti de conditions, sous réserve d'une aide financière internationale massive, le pays s'est engagé à réduire ses émissions de 92 % en 2030 et à parvenir à la neutralité carbone avant le milieu du siècle.

<sup>25</sup> Dans le système actuel, les prix des carburants à la pompe demeurent inchangés indépendamment des variations de prix sur les marchés internationaux. Pour les finances publiques, le prix d'équilibre s'élève à 85 dollars le baril. Cela signifie que, lorsque les prix internationaux des carburants sont supérieurs à 85 dollars, le gouvernement verse des subventions aux carburants et que, quand ils sont inférieurs à ce niveau, il réalise des économies.

<sup>26</sup> Une analyse du FMI recommande un plancher de prix international du carbone de respectivement 25, 50 et 75 dollars la tonne de CO<sub>2</sub> pour les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire et à revenu élevé afin que le monde soit en bonne voie pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (Parry *et al.*, 2022).



technique du FMI, à compter de 2025 avec un tarif de 5 dollars la tonne de CO<sub>2</sub>, qui sera peu à peu porté à 35 dollars en 2027 puis à 50 dollars d'ici 2030<sup>27</sup>.

**37. En Mauritanie, les taux d'accès à l'électricité sont faibles<sup>28</sup>, ce qui aggrave les conséquences du changement climatique<sup>29</sup>.** La concurrence est insuffisante dans le secteur de l'électricité, la compagnie nationale (la SOMELEC) détenant le monopole de la production, du transport, de la commercialisation et de la distribution de l'électricité. Les tarifs de l'énergie sont élevés mais inférieurs aux coûts d'exploitation. Afin d'améliorer l'accès à l'électricité, les autorités ont récemment modifié le code de l'électricité pour stimuler la consommation et la production d'énergies renouvelables. Le gouvernement ambitionne de porter de 38 % actuellement à 50 % d'ici 2030 la part des énergies renouvelables dans le total des énergies.

**38. La réforme liée au secteur de l'énergie proposée dans le cadre de la FRD (MR VIII) vise à ouvrir le secteur de l'énergie à la concurrence et aux investissements dans les énergies renouvelables, notamment au secteur privé.** Si le code de l'électricité de 2022 fournit la base juridique pour que les producteurs d'énergie indépendants entrent dans le secteur de l'énergie et y exercent leurs activités, des obstacles réglementaires subsistent, parmi lesquels l'absence d'un décret d'application du code de l'électricité modifié. En outre, les producteurs d'énergie indépendants doivent pouvoir accéder aux infrastructures énergétiques existantes pour transporter l'électricité qui sera produite. Comme le recommande la mission de la Banque mondiale sur le secteur de l'énergie, la mesure de réforme proposée fera adopter des décrets pour s'attaquer à ces problèmes et lèvera les obstacles réglementaires. Les décrets seront sous-tendus par une étude qui devra être validée par la facilité d'assistance technique de l'Union Européenne. La mesure de réforme proposée autorisera aussi les producteurs d'énergie indépendants à accéder aux infrastructures de transport détenues par la compagnie nationale d'électricité. Ces réformes stimuleront les investissements des compagnies énergétiques du secteur privé dans la production en réseau et hors réseau et permettront le transport de l'électricité produite en réseau via les infrastructures réseau actuelles.

**39. La réforme du secteur de l'énergie vise à libérer la concurrence dans le secteur de l'électricité et à accroître l'offre d'électricité renouvelable à moindre coût et avec un meilleur accès.** Un meilleur accès à l'électricité est une mesure d'adaptation majeure afin de protéger les populations des zones rurales contre les sécheresses en alimentant les systèmes d'irrigation. La réforme devrait aussi augmenter la production hors réseau et en mini-réseau qui démarre dans le pays, grâce à l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La production d'électricité hors réseau et en mini-réseau est particulièrement importante pour les

<sup>27</sup> Le futur mécanisme de protection des ménages vulnérables contre les effets des MR VI et VII s'inspirera de Tekavoul.

<sup>28</sup> 70 % des Mauritaniens vivant en zone urbaine ont accès à l'électricité, contre seulement 5 % des populations des zones rurales (Rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale).

<sup>29</sup> Un meilleur accès à l'électricité renforce nettement la résilience aux catastrophes climatiques. Pour la Mauritanie, un meilleur accès à l'électricité peut réduire de moitié la perte économique à moyen terme due à une sécheresse (document de la série des Questions générales sur la Mauritanie, « Incidence économique des changements climatiques », 2023). L'électricité est indispensable pour alimenter les systèmes d'irrigation et les pompes à puits tubulaires profonds, qui jouent un rôle essentiel pour les populations des zones rurales et les personnes pauvres des zones urbaines durant les longues périodes de sécheresse et en cas de pénurie d'eau.



habitants des zones rurales qui ont un accès à l'électricité nettement moindre en proportion. Cette réforme sera bénéfique pour les femmes et les enfants en particulier, sachant qu'ils représentent la majorité des populations des zones rurales pendant la saison sèche en Mauritanie, les hommes ayant tendance à migrer vers les villes pour y effectuer des travaux saisonniers.

**40. La MR IX oblige les sociétés minières à utiliser davantage les énergies renouvelables.** La réforme proposée imposera aux sociétés minières d'augmenter la part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans leur portefeuille énergétique d'au moins 5 points de pourcentage par an. Ces entreprises prévoient d'installer des infrastructures d'énergies renouvelables sur leurs sites afin de se plier aux exigences de la mesure. La direction générale des Mines du ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie, qui fera appliquer la mesure, évalue chaque année l'électricité produite par les sociétés minières, dont la part des énergies renouvelables. Les volumes mesurés pour 2023 serviront de référence pour cette mesure. Par la suite, les objectifs annuels qui n'auront pas été atteints feront l'objet d'une sanction juste. Les autorités seront chargées de la gestion et de l'entretien de ces sites de production d'énergie solaire ou éolienne en zones rurales.

**41. La réforme proposée (MR X) interdira le torchage systématique du gaz dans les gisements de pétrole et de gaz** en intégrant une interdiction de haut niveau dans la loi sur les hydrocarbures bruts et en définissant le reste dans un décret d'application ultérieur. Le décret, qui sera élaboré avec le concours du Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés de la Banque mondiale, définira le montant des amendes, la procédure et les critères d'octroi d'une autorisation exceptionnelle de torchage (non systématique) et stipulera que la dispersion du gaz est interdite. Ces éléments aideront le pays à se conformer à l'initiative *Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale et des Nations Unies (élimination du brûlage systématique de gaz à la torche à l'horizon 2030) et à honorer ses engagements à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 11 % en 2030 et à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national. Le décret devrait être rédigé d'ici fin 2024 et adopté d'ici avril 2025. La mesure appuyée par la FRD contribuera aussi à réduire les émissions de GES des projets pétroliers et gaziers dans le pays, dont le projet de GNL Grande Tortue/Ahmeyim (GTA), puisque les modifications de la loi s'appliqueront aux projets pétroliers et gaziers actuels et futurs.

#### **D. Axe de réforme 4 – Renforcement de la viabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau**

**42. Dans le cadre de la MR XI proposée, les autorités prévoient de renforcer le cadre juridique et institutionnel pour une gestion efficace de l'eau.** Une coordination interministérielle limitée a nui à une planification efficace et a été un des facteurs de l'épuisement et de la dégradation des ressources en eau. La MR XI proposée améliorera et institutionnalisera la collaboration entre le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de l'Environnement via la signature d'un accord de partenariat interministériel qui passe par une collaboration sur les évaluations environnementales, la gestion des données et l'application des règles. La MR XII proposée officialisera par ailleurs la collaboration entre ces deux ministères au moyen d'une ordonnance interministérielle

décrivant les domaines de collaboration en matière d'évaluations environnementales, d'application des règles, de suivi des ressources en eau et de gestion des données. La réforme accompagne en outre la concrétisation de la collaboration en obligeant le gouvernement à publier un inventaire des écosystèmes dépendant des eaux souterraines à Boulenoir, afin d'améliorer les connaissances et les méthodes du Centre national des ressources en eau (CNRE) en termes d'écosystèmes dépendant des eaux souterraines et autres données hydrologiques. Cet inventaire sera aussi l'occasion de recueillir des données sur l'accès des femmes aux ressources en eau, qui inspireront des recommandations pour améliorer l'accès des femmes à l'eau (encadré 1). Le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de l'Environnement profiteront aussi des mesures de réforme mises en œuvre dans le cadre de l'axe de réforme 1, ce qui leur permettra de mieux recenser et budgétiser les investissements publics verts et d'adaptation au changement climatique et, à terme, de développer leurs activités et investissements communs sur le terrain.

**43. Avec la MR XIII, le gouvernement prévoit d'adopter des mécanismes adaptés de tarification de l'eau afin d'améliorer le recouvrement des coûts, de renforcer l'efficience dans l'utilisation de l'eau et d'améliorer la prestation de service.** En 2023, le gouvernement a adopté une structure de tarification homogène afin d'alléger la charge financière qui pèse sur les ménages ruraux dont la consommation mensuelle est modérée. Dans le cadre de la MR XIII, les autorités prévoient de réaliser une étude tarifaire afin de mieux connaître les conséquences budgétaires de la réforme et le véritable coût des ressources en eau et de mettre en place des incitations pour promouvoir un usage efficient de l'eau. Conformément aux recommandations du FMI et d'après les données de l'étude, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en partenariat avec d'autres entités publiques le cas échéant, modifiera la réglementation régissant la tarification de l'eau (ordonnance n° 2624/MHETIC/MCI, 30 octobre 2007). Cette réforme vient compléter l'aide de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD) pour renforcer les moyens institutionnels et remanier le code de l'eau.

**44. Les mesures de réforme dans le cadre de la FRD aideront à obtenir des financements climatiques supplémentaires du secteur privé, y compris dans les énergies renouvelables.** Les réformes appuyées par la FRD (MR I-IV) contribueront à renforcer les institutions pour encourager les investissements en faveur du climat et justifier de manière transparente l'utilisation des ressources climatiques, ce qui devrait ensuite aider le gouvernement à accéder aux fonds mondiaux pour le climat. Les réformes appuyées par la FRD (MR VI-IX) devraient jouer un rôle de catalyseur pour débloquer des financements privés en améliorant les cadres réglementaires et en stimulant les investissements dans les énergies renouvelables. Les réformes appuyées par la FRD ont été préparées et seront mises en œuvre en collaboration avec d'autres partenaires au développement afin de garantir des synergies avec d'autres programmes, une chronologie adaptée des réformes et des activités coordonnées de développement des capacités (annexe II, tableaux 4 et 5).

### Encadré 1. Lutter contre les effets du changement climatique sur les inégalités de genre en Mauritanie<sup>1</sup>

*Le changement climatique a d'importantes répercussions sur l'égalité entre les genres en Mauritanie, où la vulnérabilité au changement climatique et les inégalités de genre sont fortes (document de la série des Questions générales sur la Mauritanie, « Incidence économique des changements climatiques », 2023). La lutte contre les inégalités de genre dans des domaines précis comme l'inclusion financière et l'accès à l'eau ainsi qu'une budgétisation sensible au climat et au genre pourraient contribuer à renforcer la résilience de la Mauritanie au changement climatique. Si les mesures de réforme dans le cadre des programmes appuyés par le FMI peuvent aider à s'attaquer aux inégalités de genre et à la vulnérabilité au changement climatique, elles doivent aller de pair avec des données ventilées par genre de meilleure qualité et des réformes structurelles ciblées.*

**Améliorer l'accès aux services financiers peut contribuer à renforcer la résilience au changement climatique et à réduire les inégalités de genre.** Un meilleur accès aux services financiers peut favoriser une agriculture durable et sans incidence sur le climat, des solutions à base d'énergies renouvelables et des mesures d'atténuation des risques. À titre d'exemple, l'accès aux ressources financières permet aux agriculteurs d'investir dans des cultures résistantes à la sécheresse<sup>2</sup> et aux entreprises d'appliquer des méthodes de production respectueuses de l'environnement. Un plus grand accès aux services financiers va souvent de pair avec un meilleur accès aux services financiers numériques et aux services bancaires mobiles. Cela peut faciliter l'adoption de technologies reposant sur des énergies propres et réduire le besoin d'effectuer des déplacements physiques, d'où une diminution des émissions de carbone. Les technologies vertes et sources d'un gain de temps sont particulièrement importantes pour les Mauritaniennes, qui assurent l'essentiel des tâches familiales et domestiques non rémunérées et sont surreprésentées dans les emplois informels et vulnérables (76,5 % des femmes, contre 42,9 % pour les hommes)<sup>3</sup>. En outre, 22 % des emplois féminins formels se trouvent dans le secteur agricole en Mauritanie (2022). Cependant, la détention d'un compte et les paiements électroniques en Mauritanie, malgré une progression<sup>4</sup>, sont moindres que dans les pays comparables à faible revenu, et les chiffres concernant les femmes sont nettement plus faibles que ceux des hommes (graphique 1). Les autorités devraient adopter une stratégie d'inclusion financière d'ici fin 2023, dont des programmes de connaissances financières sur mesure destinés aux femmes afin de combler cet écart.

**Il est essentiel de garantir un accès fiable aux ressources en eau pour la résilience au changement climatique et la réduction des disparités entre les genres. Toutefois, des données par genre et des stratégies ciblées font défaut.** Les femmes sont souvent chargées de la corvée d'eau, et le fait de disposer de sources d'eau propre et salubre à proximité réduit leur vulnérabilité à l'évolution des conditions météorologiques et à de longues sécheresses. Cela a pour effet de réduire les risques sanitaires généraux pour la population. Qui plus est, en passant moins de temps à aller chercher de l'eau, les femmes disposent de plus de temps pour se consacrer à d'autres activités productives, par exemple l'éducation ou une activité économique. En outre, comme un pourcentage élevé de femmes travaillent dans le secteur agricole, un accès fiable à l'eau peut contribuer à des rendements des cultures plus réguliers pendant les sécheresses et les variations du régime pluviométrique dues au changement climatique. En Mauritanie, seuls 50 % de la population ont accès à l'eau dans le logement, avec de grandes disparités entre les zones urbaines et rurales<sup>5</sup>. Compte tenu de l'accès restreint à l'eau, plus des deux tiers des Mauritaniennes passent plus de 30 minutes par jour à accéder à des points d'eau, surtout dans les zones rurales (enquête par grappes à indicateurs multiples [Multiple Indicator Clusters Survey], 2015). Malheureusement, il n'existe pas de données officielles ventilées par genre sur l'accès à l'eau en Mauritanie, et aucun effort particulier n'est déployé pour suivre l'accès des femmes à l'eau. Si les autorités ont pris des initiatives pour améliorer l'accès général à l'eau potable, celles-ci ne sont pas adaptées explicitement pour bénéficier aux femmes.

**Les mesures de réforme dans le cadre des programmes appuyés par le FMI peuvent permettre de s'attaquer à la vulnérabilité au changement climatique et aux inégalités de genre en Mauritanie.** Les Mauritaniennes, en particulier dans le secteur de l'entrepreneuriat, peinent à apporter des garanties

**Encadré 1. Lutter contre les effets du changement climatique sur les inégalités de genre en Mauritanie**

bancaires en raison d'un accès restreint à la propriété foncière. Elles sont donc souvent cantonnées dans le domaine du microcrédit puisque de telles garanties ne sont pas exigées pour obtenir un prêt de cette nature. Dans le cadre des programmes appuyés par la FEC/le MEDC, les autorités devraient rendre opérationnel un fonds de garantie pour les PME d'ici fin 2023, lequel devrait contribuer à surmonter l'obstacle des garanties pour les femmes. Dans le cadre du programme appuyé par la FRD, les autorités publieront un inventaire des écosystèmes dépendant des eaux souterraines afin d'améliorer les connaissances en termes de données hydrologiques, ce qui à terme sera aussi bénéfique pour l'accès des femmes aux ressources en eau.

**Ces initiatives doivent aller de pair avec la production régulière de données ventilées par genre et avec des réformes structurelles ciblées.** Renforcer l'accès des femmes à la propriété foncière est indispensable et devrait être préconisé dans l'actuelle réforme foncière. Il est capital d'encourager la détention de téléphones mobiles par les femmes, d'enrichir les connaissances numériques et de mettre en place des mécanismes pour les paiements publics via des transactions électroniques pour exploiter le potentiel des paiements en ligne dans l'optique de renforcer encore l'inclusion financière des femmes<sup>6</sup>. Il est impératif de compléter les réformes appuyées par la FRD dans le secteur de l'eau et de recueillir des données ventilées par genre sur l'usage de l'eau et l'accès à celle-ci pour éclairer la prise de décisions afin de prévoir le stress hydrique et de coordonner les ripostes. Les dépenses publiques consacrées aux infrastructures d'eau et d'assainissement sont aussi essentielles pour réduire les tâches familiales et domestiques non rémunérées, favoriser l'emploi des femmes et améliorer leur santé<sup>7</sup>. Les autorités prévoient de se doter d'un système global de marquage des dépenses climatiques, qui pourrait être complété par un marquage des dépenses sensibles au genre, ce qui ouvrirait la voie à une budgétisation sensible au climat et au genre qui permettrait de lutter contre les inégalités de genre et la vulnérabilité au changement climatique.

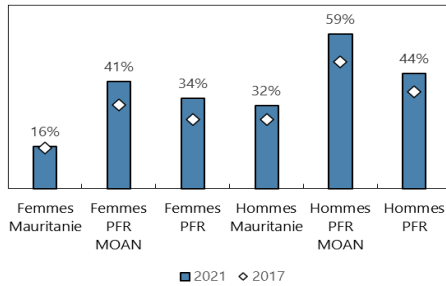
**Encadré 1. Lutter contre les effets du changement climatique sur les inégalités de genre en Mauritanie (fin)**

**Encadré 1. Graphique 1. Mauritanie : inégalités de genre en matière d'accès aux services financiers**

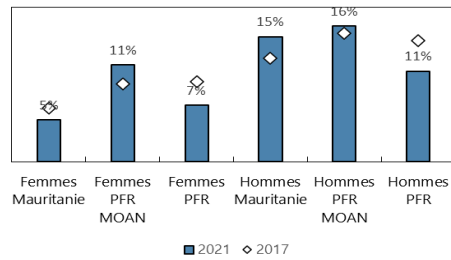
En Mauritanie, le taux de détention d'un compte par les femmes représente la moitié de celui des hommes et ne progresse pas...

...alors que le taux d'épargne des femmes est égal à un tiers de celui des hommes.

**Titulaire d'un compte (% + de 15 ans)**



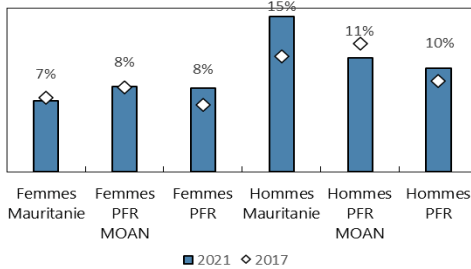
**Épargne auprès d'un établissement financier (% + de 15 ans)**



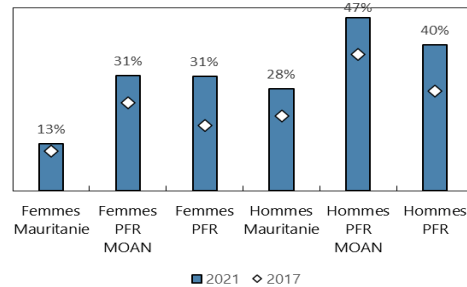
Le taux d'emprunt des femmes stagne à environ 7 %. En revanche, celui des hommes dépasse le taux des pays comparables et représente plus du double du taux des femmes.

Le recours aux paiements électroniques par les hommes comme par les femmes en Mauritanie est nettement inférieur à celui des autres pays comparables à faible revenu.

**Emprunt auprès d'un établissement financier (% + de 15 ans)**



**Paiement numérique effectué ou reçu (% + de 15 ans)**



Source : Banque mondiale.

<sup>1</sup> Préparé par Lisa Kolovich et Anta Ndoye avec le concours du bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Mauritanie.

<sup>2</sup> Le secteur agricole représentait 19 % du PIB en Mauritanie, soit nettement plus que la moyenne de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (hors pays à revenu élevé) égale à 9,5 % en 2022 (indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale).

<sup>3</sup> Source : [Rapport des Nations Unies de 2023](#) : « Gender equality in Mauritania: commendable steps forward and major deadlocks ».

<sup>4</sup> Le pourcentage de la population effectuant ou recevant des paiements électroniques est passé de 11 % en 2017 à 13 % en 2022 pour les Mauritanien(ne)s et de 21 % à 28 % pour les Mauritanien(ne)s.

<sup>5</sup> Enquête démographique et de santé de la Mauritanie (2019–2021), page 10.

<sup>6</sup> Alors que des données ventilées par genre ne sont pas disponibles, les données issues de l'enquête Findex font apparaître un doublement de la part de la population touchant des salaires par téléphone mobile, qui est passée de 8 % en 2017 à 19 % en 2022.

<sup>7</sup> Duflo, E., 2012, « Women Empowerment and Economic Development », Journal of Economic Literature, 50(4), 1051–1079.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**45. Les services du FMI proposent de modifier les critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023.** La modification des critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets pour fin décembre 2023 accroît les devises dont dispose la BCM pour de possibles interventions sur le marché destinées à réduire la volatilité du taux de change. En outre, les critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets seraient dès lors définis sous la forme de niveaux (planchers), et non plus de variations annuelles, afin de permettre une gestion plus aisée des réserves de change d'un exercice à l'autre.

**46. Les services du FMI proposent aussi un accord de 31 mois au titre de la FRD avec un accès à 150 % de la quote-part (193,2 millions de DTS ou 253,9 millions de dollars).** La Mauritanie remplit les conditions d'accès à un financement au titre de la FRD<sup>30</sup> pour lutter contre le changement climatique et le niveau d'accès proposé repose sur l'évaluation suivante : i) les réformes proposées dans le cadre de la FRD sont solides et ambitieuses et ii) la dette de la Mauritanie est viable, avec une capacité de remboursement suffisante, et les accords simultanés au titre de la FEC et du MEDC sont sous-tendus par des politiques de qualité. L'accord au titre de la FRD sera utilisé pour remplacer des financements plus onéreux. Les économies réalisées accroîtront ensuite la marge de manœuvre pour faire face aux risques liés au changement climatique. Plus précisément, en l'absence d'un accès à la FRD, une grande partie des besoins de financement serait couverte par des emprunts de l'État auprès de banques commerciales. Les décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FRD seront affectés au soutien budgétaire et les mesures de réforme proposées dans le cadre de la FRD figurent dans le graphique 1 du MPEF. La date indicative de contrôle pour chaque mesure de réforme est fixée à un mois avant les dates des revues conjointes des accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD (MPEF, graphique 1).

**47. Les réformes prévues dans le cadre des accords au titre du MEDC/de la FEC et de la FRD sont étroitement coordonnées avec les partenaires au développement pour tirer parti de leur savoir-faire comparatif et de leurs connaissances institutionnelles.** Les services de la Banque Mondiale ont remis une lettre d'évaluation des politiques climatiques des autorités qui sert de cadre général pour l'examen par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FRD (annexe V). Les partenaires au développement participent activement aux activités d'assistance technique liées au climat (annexe II).

**48. Le programme appuyé par la FEC/le MEDC est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 mois suivant les premières revues des accords au titre du MEDC et de la FEC et des perspectives de financement satisfaisantes par la suite.** Les besoins de financement des autorités, outre les décaissements/achats au titre de la FEC/du MEDC et les

<sup>30</sup> La Mauritanie appartient au groupe d'intérêt A du fonds fiduciaire RD, conformément au document de politique générale du FMI n° 2022/013 « Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust, Appendix III ».

financements extérieurs, seront couverts par des dons (essentiellement de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et de la France). Le programme continue de contribuer à alléger les pressions sur les réserves officielles (besoin réel de balance des paiements), compte tenu de la dégradation du solde global de la balance des paiements en 2024 par rapport aux projections dans la demande d'accord au titre de la FEC/du MEDC (résultant de la hausse des prix à l'importation) et des risques élevés liés à la volatilité des prix des exportations de produits de base de la Mauritanie.

**49. La capacité de la Mauritanie à rembourser le FMI demeure suffisante mais elle est exposée à des risques élevés (tableau 8).** L'encours total des crédits du FMI (sur la base des tirages actuels et futurs) culmine à plus de 4,5 % du PIB en 2025 (tableau 12), en associant plusieurs instruments de prêt qui se sont chevauchés ces dernières années (FEC, FCR, FEC/MEDC, FRD), dont les financements d'urgence pour gérer la riposte à la COVID-19. Le total du service de la dette envers le FMI en pourcentage des recettes dépasse le 75<sup>e</sup> centile des pays comparables depuis plusieurs années (graphique 6), tandis que l'encours total des crédits du FMI en pourcentage des réserves internationales brutes culmine à 28,6 % en 2026. Les risques qui entourent le programme sont élevés compte tenu des risques sécuritaires, de la volatilité des marchés internationaux des produits de base, du changement climatique et de l'incertitude liée aux deuxième et troisième phases du projet GTA. L'attachement persistant des autorités aux réformes et le soutien des donateurs seront indispensables pour atténuer ces risques.

**50. La dette extérieure est viable avec un risque modéré de surendettement (analyse de viabilité de la dette)<sup>31</sup>.** Compte tenu des obligations au titre du service de la dette différées en 2020–21 dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et des prêts supplémentaires contractés durant la pandémie de COVID-19 (la FCR par exemple), les obligations au titre du service de la dette extérieure, par rapport à l'encours de la dette fin 2022, devraient se stabiliser à 3,0 % du PIB en 2023 avant d'augmenter légèrement pour atteindre 3,1 % du PIB en 2024.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**51. La Mauritanie affiche de bons résultats économiques grâce à une mise en œuvre prudente des politiques monétaire et budgétaire.** La croissance du PIB réel s'établira à 4,8 % en 2023 selon les projections, le déficit du compte courant a été ramené à 6,9 % du PIB (S1 2023), l'inflation a reculé rapidement à 3 % (septembre 2023), les réserves internationales sont suffisantes à 1,8 milliard de dollars (6,1 mois d'importations prospectives hors industries extractives) et la dette du secteur public diminuera constamment pour atteindre 46,9 % du PIB en 2023 (contre 59,2 % du PIB en 2018) d'après les projections. Les services du FMI saluent ces résultats et encouragent les

<sup>31</sup> La Mauritanie doit au Brésil des arriérés qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique relative aux arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, sachant que l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et que les autorités mettent tout en œuvre pour régler ces arriérés. En outre, la Mauritanie a des arriérés impayés antérieurs à l'initiative PPTTE envers le Fonds arabe pour le développement économique et social, que les autorités continuent de proposer de restructurer conformément à l'allègement promis à l'époque de l'initiative PPTTE, de sorte que les services du FMI estiment qu'un plan crédible de règlement des arriérés est en place.



autorités mauritaniennes à préserver cette stabilité macroéconomique, qui sera le fondement d'un développement durable en continuant à se conformer au programme appuyé par le FMI.

**52. En s'appuyant sur la stabilité macroéconomique, il faut agir pour amplifier et diversifier la croissance économique hors industries extractives dans l'optique de réduire durablement la pauvreté et d'améliorer les niveaux de vie.** La croissance économique tirée par le secteur privé hors industries extractives est à l'origine de la plupart des créations d'emplois et génère le revenu des ménages. Au taux actuel de croissance économique hors industries extractives de 3,2 %, il faudrait 22 ans pour doubler le revenu. Par conséquent, les services du FMI encouragent les autorités à solidement mettre en œuvre les réformes de la gouvernance et les mesures pour diversifier l'économie et stimuler les investissements du secteur privé, notamment en harmonisant les règles du jeu pour le secteur privé. Sur le premier point, les services du FMI saluent la publication du plan d'action en matière de gouvernance et invitent le gouvernement à le mettre en œuvre rapidement. Le deuxième résultat pourra être obtenu notamment en réformant la zone franche de Nouadhibou et en révisant le code des investissements afin de supprimer les points francs et de réduire les régimes spéciaux.

**53. La discipline budgétaire avec l'ancrage budgétaire a contribué à préserver la stabilité macroéconomique et à réduire la dette du secteur public.** Les services du FMI félicitent les autorités pour ce résultat et recommandent d'institutionnaliser l'ancrage budgétaire afin qu'il devienne une composante permanente. Par ailleurs, les services du FMI encouragent vivement les autorités à se lancer, avec l'aide des activités de développement des capacités du FMI, dans une mobilisation de recettes intérieures plus ambitieuse, qui constitue la ressource financière de l'État la plus stable et fiable. Des objectifs de recettes intérieures plus ambitieux permettraient d'accroître encore les investissements afin de répondre aux besoins importants de développement et de stabiliser ou augmenter plus vite les actifs financiers nets.

**54. La politique monétaire restrictive doit accompagner une transition harmonieuse vers la nouvelle plateforme de change.** Les services du FMI encouragent la banque centrale à poursuivre la stérilisation des réserves excédentaires, dans la mesure où elles peuvent risquer de provoquer une surchauffe de la demande de devises et/ou de nouvelles tensions inflationnistes, et à réduire progressivement son rôle prépondérant de fournisseur de devises sur le marché en transférant progressivement les recettes d'exportation à la plateforme de change. Cela contribuera à réduire les déséquilibres sur le marché des changes et facilitera la transition vers un taux de change déterminé par le marché. La modification du critère de réalisation quantitatif relatif aux réserves internationales nettes conférerait une marge de manœuvre supplémentaire à la BCM pour réaliser des interventions sur le marché des changes si besoin est.

**55. Les services du FMI saluent la fin des achats d'or artisanal par la BCM et exhortent les autorités à appliquer toutes les recommandations en suspens issues des récentes évaluations des sauvegardes, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'information financière et de l'audit interne.** Comme les anciennes créances importantes sur l'État continuent à peser sur la situation financière de la BCM, les services du FMI recommandent aussi de revoir la



conversion en vue de réduire sensiblement le délai de grâce et l'échéance des créances. Par ailleurs, les services du FMI invitent la BCM à adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) en 2024. Sachant qu'il convient de renforcer les dispositifs de gouvernance et l'autonomie personnelle et financière de la BCM, les services du FMI recommandent, avec l'appui des activités de développement des capacités du FMI, de modifier la loi portant statuts de la BCM afin de remédier aux carences.

**56. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'un nouveau programme appuyé par la FRD avec un niveau d'accès de 150 % de la quote-part.** La FRD aidera la Mauritanie à réduire les risques importants sur le plan macroéconomique liés aux difficultés structurelles à long terme qu'elle rencontre en lien avec le changement climatique et à accroître la marge d'action et le volant de réserve pour atténuer les risques découlant de ces problèmes. Les services du FMI exhortent les autorités à faire en sorte que le solide attachement politique aux réformes appuyées par la FRD se traduise par leur mise en œuvre dans les faits grâce à une grande coordination interministérielle, à des moyens renforcés (avec le concours du partenaire au développement) et à un suivi attentif. Les services du FMI considèrent l'arrêté juridique du 17 novembre 2023 créant le comité technique interministériel pour la mise en œuvre de la FRD, qui se compose des ministères de l'Économie, des Finances, du Pétrole et de l'Énergie, de l'Hydraulique et de l'Environnement ainsi que de la banque centrale, avec d'autres entités s'il y a lieu pendant la mise en œuvre, comme une mesure importante allant dans ce sens.

**57. Les services du FMI souscrivent à la demande par les autorités d'approbation de la pratique de taux de change multiples prévue dans le contexte des adjudications de la BCM,** qui est motivée par des facteurs liés à la balance des paiements, au motif qu'elle est temporaire, est censée être levée durant la période couverte par le programme si les conditions le permettent et ne donne pas lieu à un avantage concurrentiel déloyal sur d'autres membres ou ne constitue pas une discrimination à l'égard des membres. Les services du FMI souscrivent pareillement à la demande par les autorités d'approbation de la pratique de taux de change multiples prévue découlant du taux de change utilisé pour les opérations de la BCM avec l'État et d'autres entités, qui est motivée principalement par des raisons sans lien avec la balance des paiements, au motif que la mesure ne freine pas nettement l'ajustement de la balance des paiements, ne nuit pas aux intérêts d'autres membres et ne constitue pas une discrimination à l'égard des membres. Les autorités ont demandé une dérogation pour le non-respect attendu du critère de réalisation continu relatif à l'introduction ou à la modification de pratiques de taux de change multiples, sur la base de mesures correctives, et les services du FMI souscrivent à cette demande compte tenu de leur recommandation à approuver ces pratiques de taux de change multiples en vertu de la section 3 de l'article VIII<sup>32</sup>.

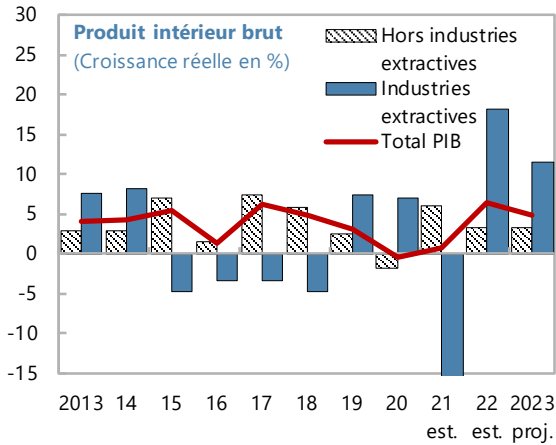
**58. Enfin, les services du FMI souscrivent aussi à la demande par les autorités d'une modification des critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets à fin décembre 2023 et recommandent l'achèvement des**

<sup>32</sup> L'approbation d'une pratique de taux de change multiples par le conseil d'administration est considérée comme une mesure corrective en vertu de laquelle la dérogation pour non-respect du critère de réalisation peut être accordée.

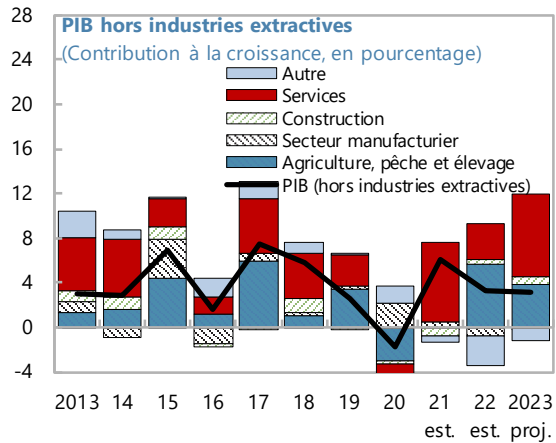
**premières revues des accords au titre de la FEC et du MEDC.** Les nouveaux critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets contribueraient à faciliter la transition vers la nouvelle plateforme de change, en renforçant la capacité d'intervention de la BCM, tout en maintenant les réserves à un niveau suffisant, afin d'éviter une volatilité excessive du taux de change en attendant que le marché s'habitue à la nouvelle plateforme. En outre, les critères de réalisation quantitatifs relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets seraient dès lors définis sous la forme de niveaux (planchers), et non plus de variations annuelles, afin de permettre une gestion plus aisée des réserves de change d'un exercice à l'autre. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière énoncent les mesures qui s'imposent en vue d'atteindre les objectifs du programme. Bien que les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme soient considérables, ils sont atténués par l'attachement des autorités au programme.

**Graphique 1. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2013–23**

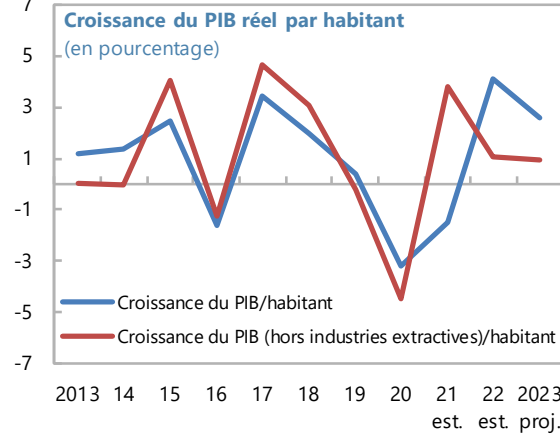
*La croissance du PIB réel devrait ralentir en 2023...*



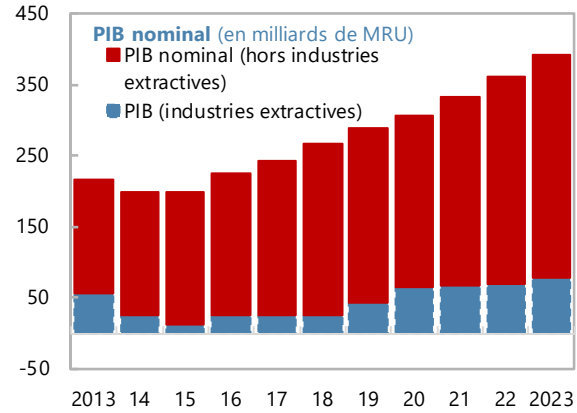
*...et le PIB hors industries extractives devrait globalement se stabiliser...*



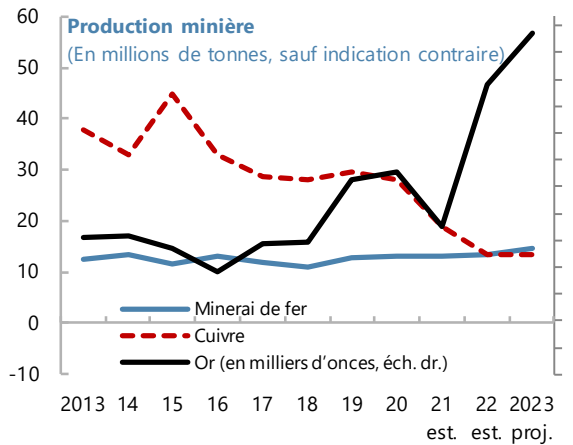
*...avec une stabilisation de l'activité hors industries extractives par habitant.*



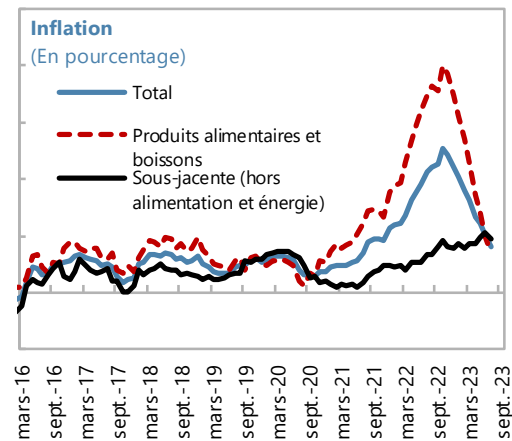
*Le secteur non extractif reste prédominant, tandis que le PIB des industries extractives est en expansion...*



*...soutenu par une augmentation substantielle de l'activité aurifère.*



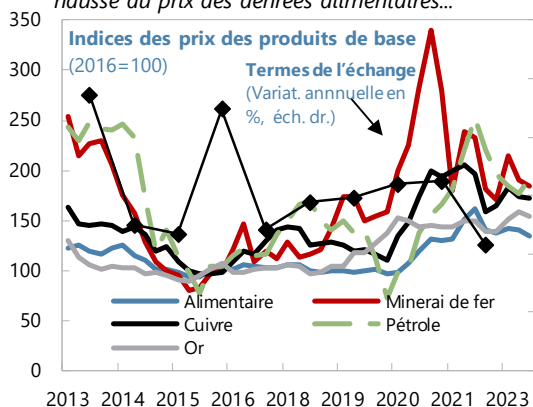
*Les pressions inflationnistes ont diminué grâce à des prix alimentaires et énergétiques favorables et à des politiques rigoureuses.*



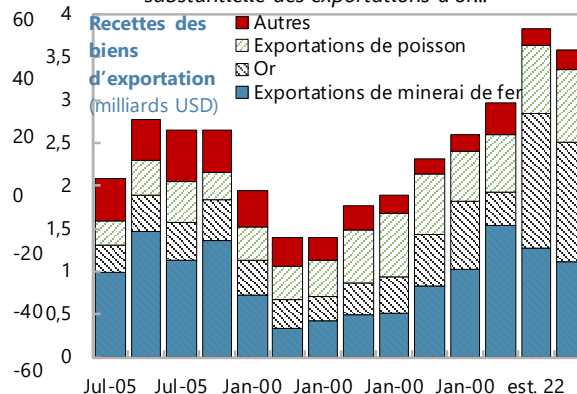
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 2. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2013–23

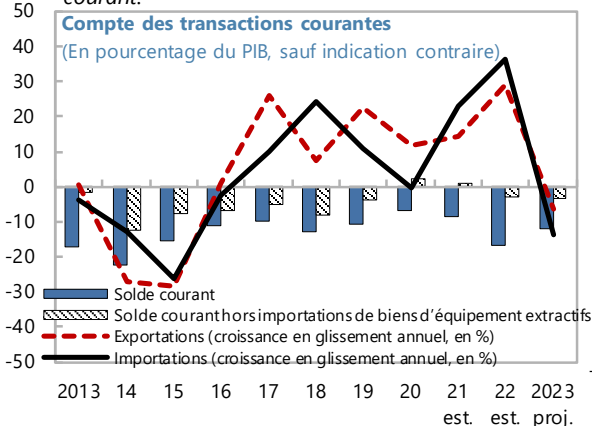
Les termes de l'échange se sont détériorés en 2022 avec une chute des cours du minerai de fer et une hausse du prix des denrées alimentaires...



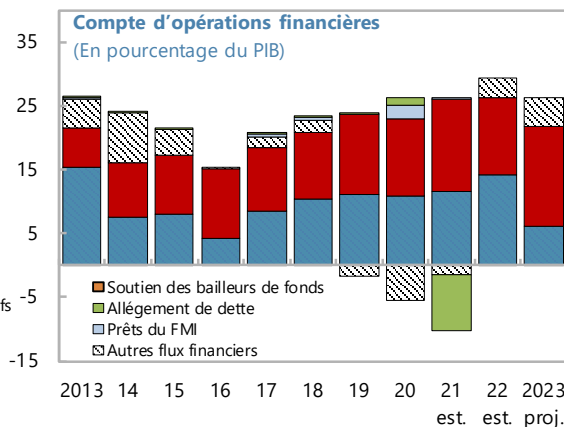
...avec un ralentissement des exportations de minerai de fer mais une augmentation substantielle des exportations d'or...



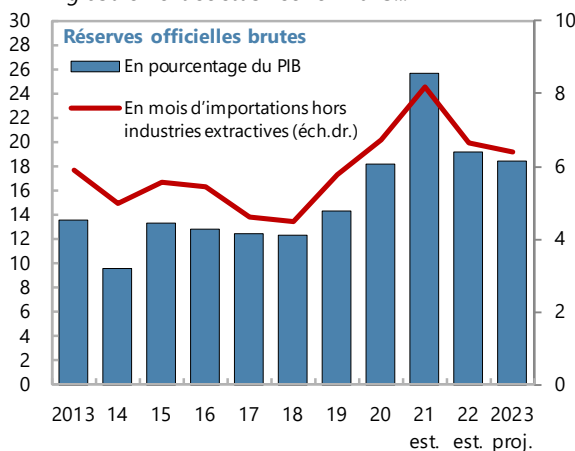
...entraînant une réduction du déficit du compte courant.



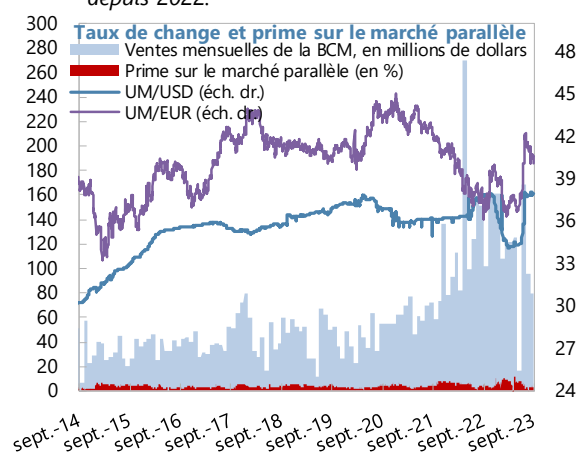
Des flux financiers importants ont soutenu la reprise pendant la pandémie de COVID-19, mais ces flux devraient ralentir en 2023...



...et les réserves officielles devraient globalement se stabiliser en 2023...



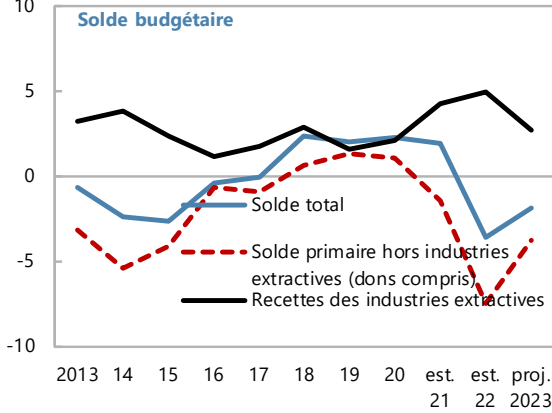
...puisque la BCM a considérablement augmenté ses interventions sur les changes depuis 2022.



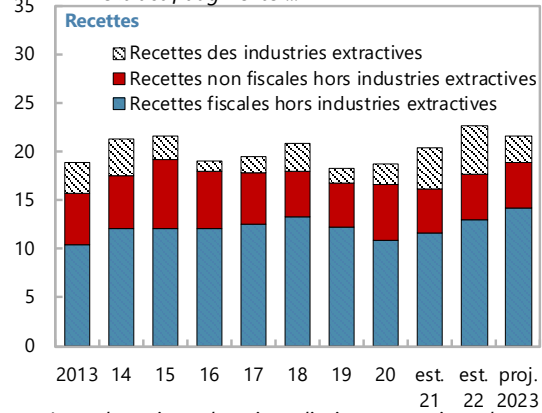
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 3. Mauritanie : évolution du secteur budgétaire, 2013–23 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

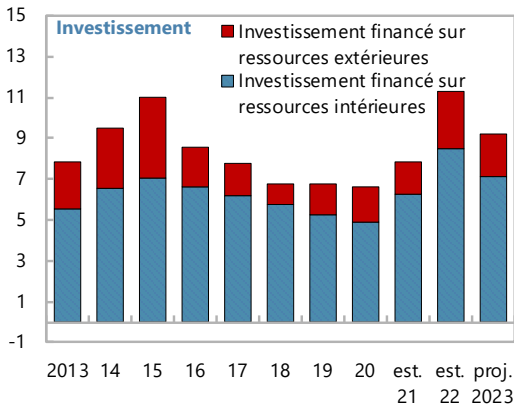
*Le solde budgétaire devrait s'améliorer en 2023 grâce à la mise en œuvre de l'ancrage budgétaire.*



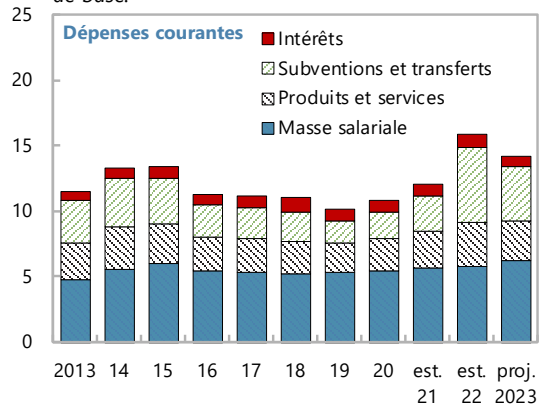
*Alors que les recettes des industries extractives devraient diminuer et celles du secteur non extractif augmenter...*



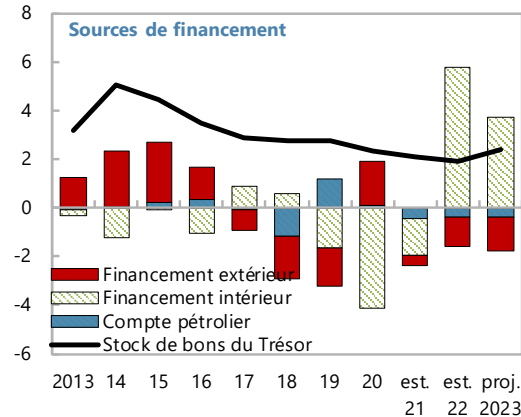
*...l'exécution des investissements publics devrait rester forte en 2023 tout en étant inférieure à 2022.*



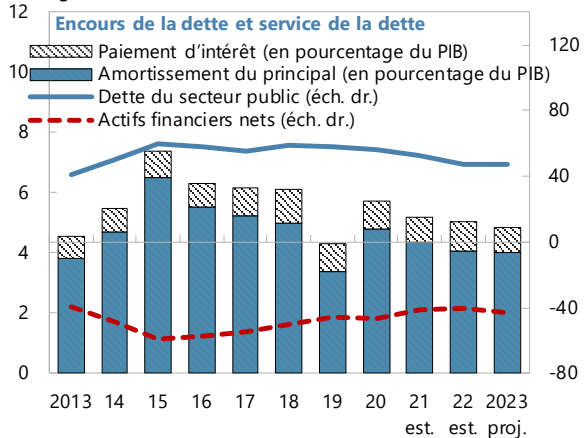
*Les subventions devraient diminuer en raison de l'évolution des cours internationaux des produits de base.*



*Le déficit budgétaire devrait être principalement financé par un tirage sur le compte du Trésor à la BCM...*



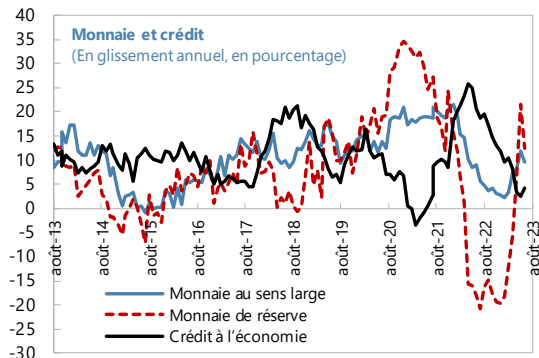
*...tandis que la dette publique devrait se stabiliser globalement.*



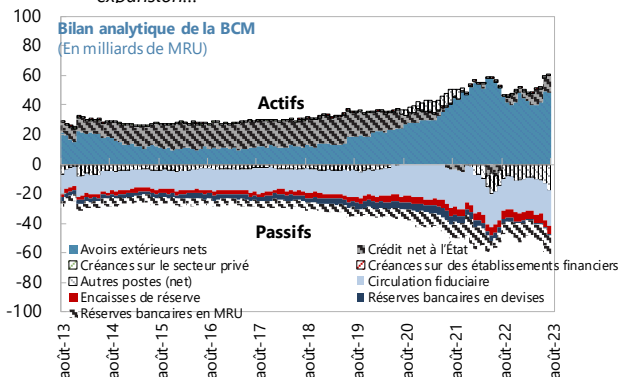
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

### Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur monétaire, 2013–23

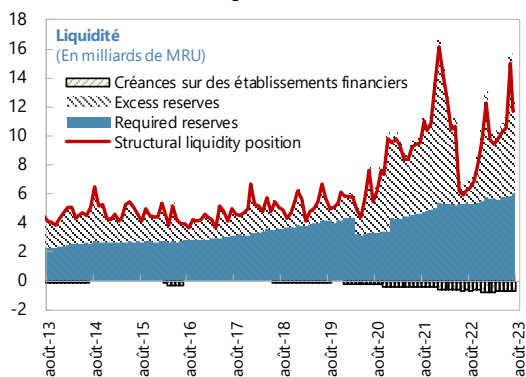
La croissance du crédit a continué de ralentir depuis fin 2022...



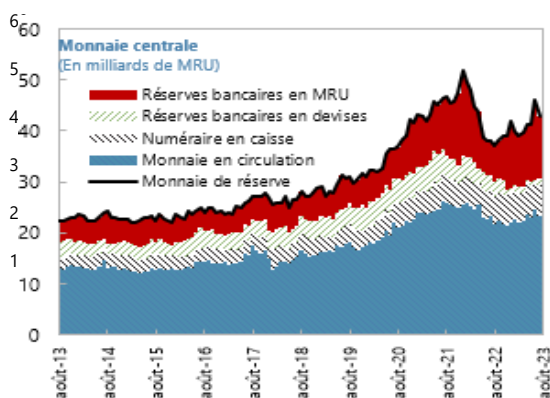
...alors que le bilan de la BCM stoppait son expansion...



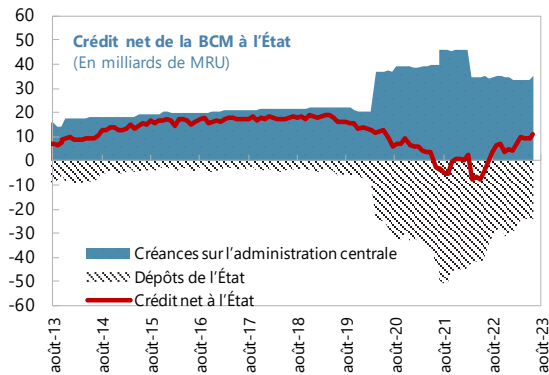
...mais les réserves excédentaires ont considérablement augmenté en 2023...



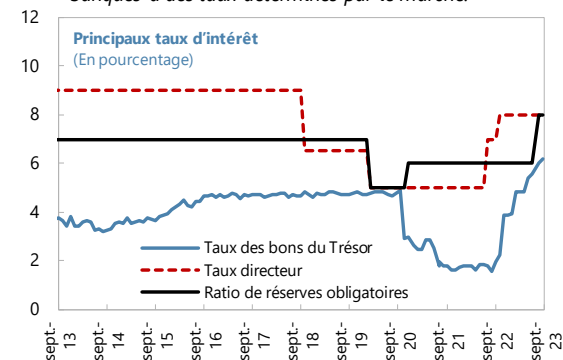
...conduisant à une expansion inversée de la monnaie de réserve...



...et les dépôts de l'État auprès de la banque centrale ont diminué...



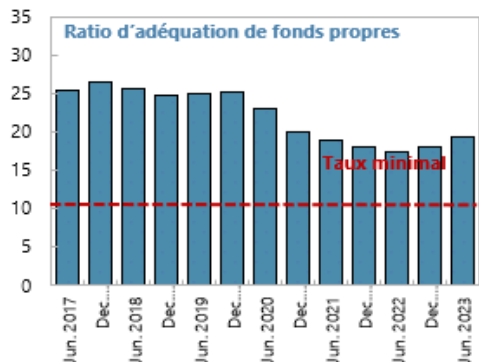
... tandis que le taux des bons du Trésor a augmenté, reflétant une augmentation des émissions pour les banques à des taux déterminés par le marché.



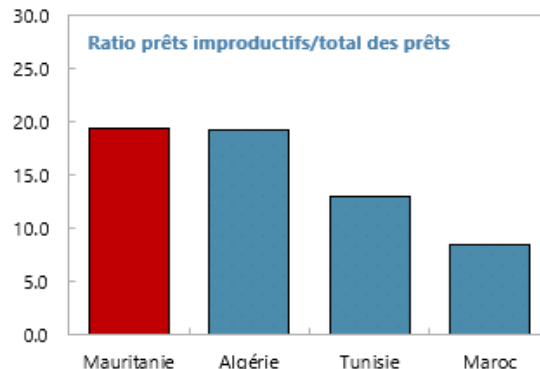
Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

**Graphique 5. Mauritanie : indicateurs du secteur financier, 2017–23**  
(en pourcentage)

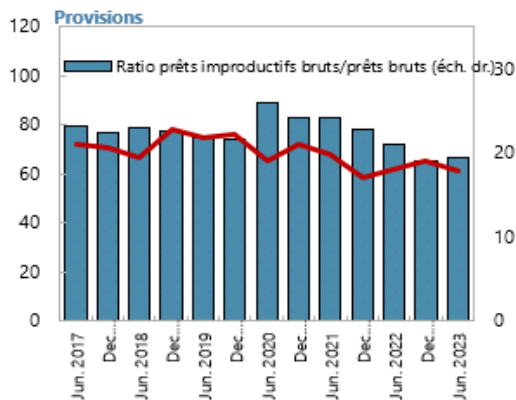
*L'adéquation des fonds propres à l'échelle du système reste globalement confortable mais pourrait masquer des situations individuelles inadéquates.*



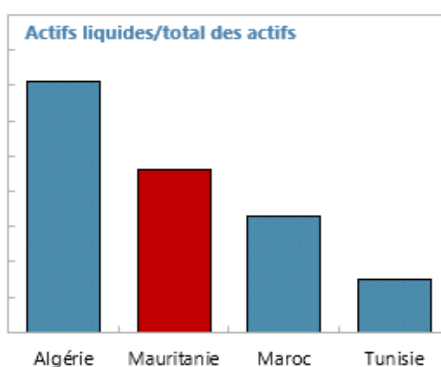
*La qualité des actifs est plus faible que dans des*



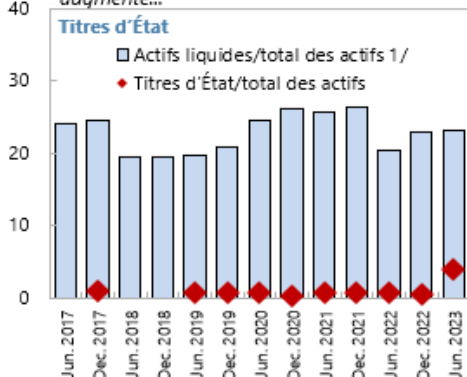
*...mais s'améliore depuis le pic de la pandémie.*



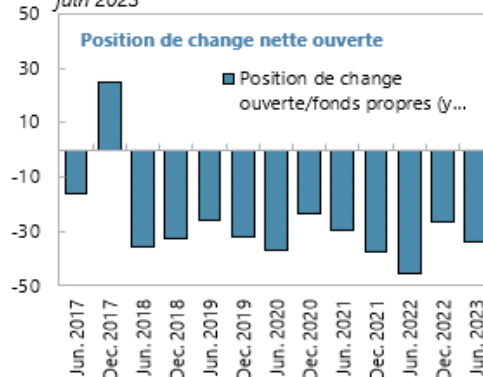
*Le niveau d'actifs liquides demeure confortable...*



*...et les avoirs des banques en titres d'État ont augmenté...*



*...tandis que les courtes positions ouvertes nettes des banques sur le change se sont à nouveau élargies en juin 2023*

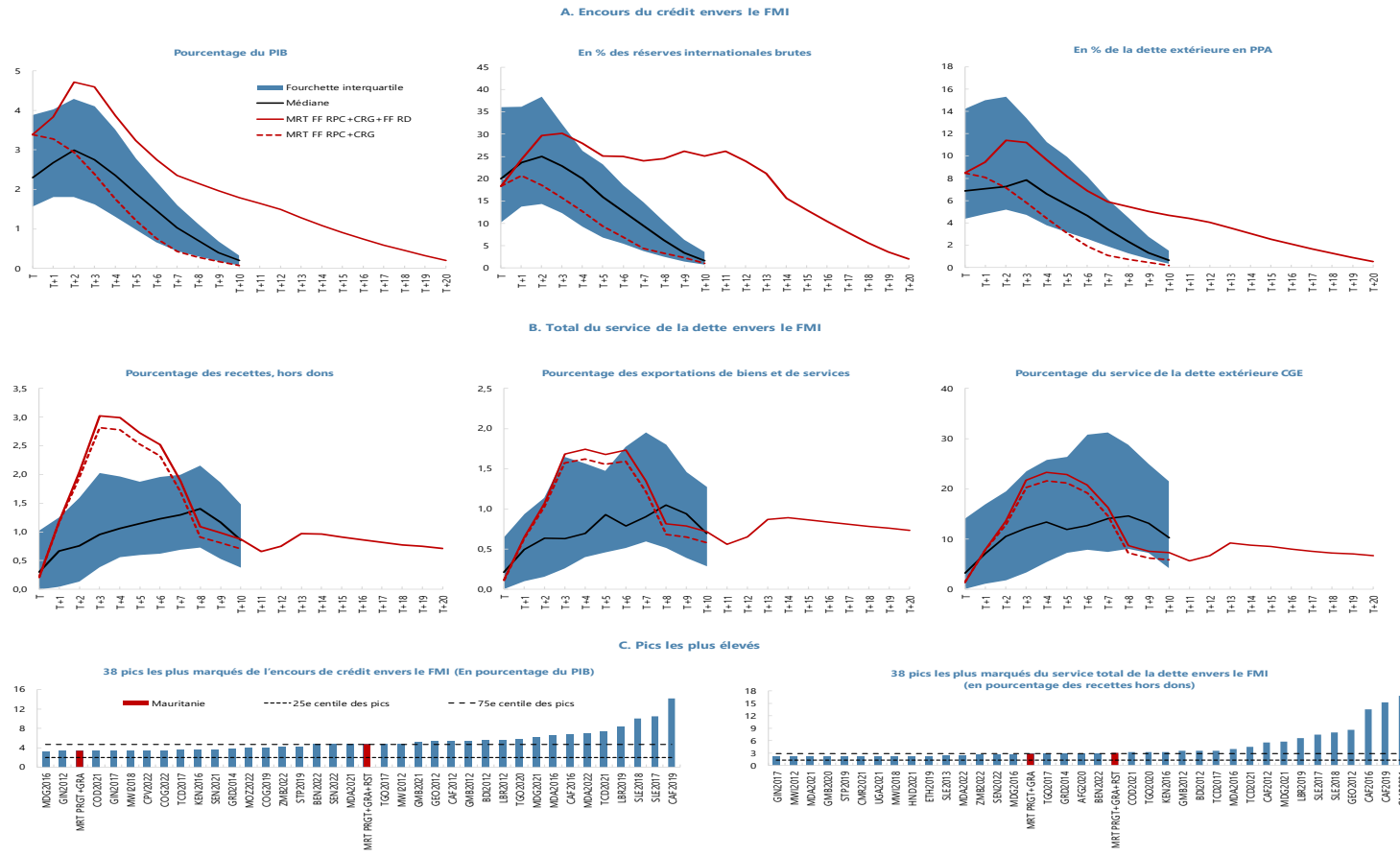


Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Notes : Les ratios suivent les normes nationales et les observations sont faites en juin 2023 pour la Mauritanie, 2021 pour l'Algérie, juin 2022 pour le Maroc et septembre 2020 pour la Tunisie.

1/ Actifs liquides en Mauritanie : espèces, réserves et bons du Trésor.

**Graphique 6. Mauritanie : indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC (en pourcentage de la variable indiquée)**



Notes :  
 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée ou garantie par l'État.  
 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.  
 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.  
 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.  
 5) La série analogique porte sur les accords appuyés par le fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.  
 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.  
 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.



**Tableau 1. Mauritanie : cadre macroéconomique, 2018–28**

 Taux de pauvreté : 28 % (2019)  
 Population : 4,4 millions (2018)

 Quote-part : 128,8 millions de DTS  
 Principales exportations : minéral de fer, poisson, or

	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est.	Est.	Est.	Est.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.		Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<b>Comptes nationaux et prix</b>													
PIB réel	4,8	3,1	-0,4	0,7	6,4	4,3	4,8	5,7	5,1	5,5	4,5	5,6	4,3
PIB réel y compris industries extractives	-4,6	7,5	7,1	-19,2	18,3	8,3	11,6	11,1	5,5	14,3	2,1	7,2	3,7
PIB réel hors industries extractives	5,8	2,5	-1,7	6,0	3,3	3,3	3,2	4,4	5,0	3,3	5,1	5,2	4,4
PIB réel par habitant	2,5	0,9	-2,6	-1,5	4,1	2,1	2,6	3,4	2,8	3,3	2,2	3,4	2,1
Production de minéral de fer (millions de tonnes)	11,1	12,7	13,1	13,0	13,4	14,6	14,5	16,4	14,9	16,2	17,0	18,0	18,0
Déflateur du PIB	4,6	5,3	6,5	7,5	2,2	2,5	3,3	4,9	1,4	2,4	2,1	1,4	2,0
PIB nominal	9,5	8,6	6,1	8,3	8,7	6,9	8,2	10,8	6,6	8,0	6,7	7,1	6,4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,1	2,3	2,4	3,6	9,6	10,0	7,8	7,5	4,4	4,1	4,0	4,0	4,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,2	2,7	1,8	5,7	11,0	9,0	4,5	6,0	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0
(En pourcentage du PIB)													
<b>Épargne et investissement</b>													
Investissement brut	46,2	47,0	43,2	43,4	45,1	45,8	39,4	40,5	35,0	37,1	36,3	36,3	35,4
Épargne nationale brute	33,2	36,5	36,4	34,8	28,5	34,4	27,3	34,6	27,4	29,7	29,2	29,2	28,5
Solde épargne-investissement	-13,1	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-11,4	-12,2	-5,9	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9
(En pourcentage du PIB)													
<b>Opérations financières de l'administration centrale</b>													
Recettes et dons	21,3	19,9	20,8	22,7	24,4	22,0	23,2	21,8	24,1	23,0	23,4	23,6	24,2
Hors industries extractives	18,0	16,7	16,6	16,2	17,8	17,8	18,9	18,0	19,0	19,4	19,7	20,1	20,7
Impôts	13,3	12,2	10,9	11,7	13,1	13,5	14,3	14,0	14,6	15,0	15,3	15,8	16,2
Industries extractives	2,9	1,6	2,1	4,2	4,9	2,9	2,7	2,6	3,2	2,4	2,6	2,5	2,5
Dons	0,5	1,5	2,0	2,3	1,8	1,4	1,7	1,2	1,9	1,2	1,1	1,0	1,0
Dépenses et prêts nets	19,0	17,8	18,5	20,8	28,0	24,6	25,2	23,6	25,6	24,4	23,6	22,7	22,5
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	12,1	11,2	12,0	13,0	16,8	15,2	15,9	14,8	15,4	14,5	14,4	13,9	13,7
Équipement	6,8	6,8	6,6	7,8	11,3	9,4	9,2	8,8	10,2	9,9	9,3	8,8	8,8
Solde primaire (hors dons)	3,0	1,4	1,2	0,5	-4,4	-3,2	-2,8	-2,2	-2,5	-1,7	-0,5	0,7	1,5
Solde primaire hors industries extractives (dons incl.)	0,6	1,4	1,0	-1,5	-7,5	-4,7	-3,8	-3,6	-3,8	-2,9	-2,0	-0,8	0,0
Solde total	2,3	2,0	2,2	1,9	-3,6	-2,6	-1,9	-1,8	-1,5	-1,4	-0,2	0,9	1,6
Dette du secteur public 1/ 2/	59,2	57,7	56,5	52,4	47,3	50,3	46,9	49,7	46,7	45,9	45,5	45,4	45,2
Avoirs financiers nets 4/	-50,3	-45,4	-46,8	-40,9	-40,3	-46,2	-43,0	-48,1	-44,4	-44,4	-43,4	-41,7	-39,5
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
<b>Monnaie</b>													
Monnaie au sens large	13,8	11,8	21,0	20,4	3,1	8,1	8,0	14,8	11,9	10,3	9,1	9,5	9,0
Crédit au secteur privé	19,4	12,9	6,8	8,4	13,0	12,1	5,0	14,0	12,1	12,2	10,5	10,8	10,3
<b>Secteur extérieur</b>													
Exportations de biens, f.à.b.	7,3	22,4	11,7	14,4	29,0	-5,4	-6,2	11,1	8,6	9,4	0,6	1,5	1,2
Importations de biens, f.à.b.	24,2	11,1	-0,4	23,1	36,2	-19,2	-13,8	-2,5	-2,8	2,8	1,7	2,8	1,8
Termes de l'échange	-2,3	-0,7	3,9	4,8	-17,1	1,3	7,0	1,8	1,8	2,9	4,0	2,2	2,9
Taux de change effectif réel	-0,3	1,8	0,9	-0,1	9,3	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-13,1	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-11,4	-12,2	-5,9	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9
Hors import. de biens d'équip. financées sur ress. ext	-8,1	-3,8	2,2	1,0	-2,9	-5,5	-3,2	-2,5	-1,7	-1,2	-1,4	-1,7	-1,7
Réserves offic. brutes (milliards de dollars, fdp) 4/	918	1 135	1 542	2 347	1 877	1 568	1 893	1 635	1 682	1 795	1 801	1 722	1 669
En mois d'import. prospectives hors ind. extractives	4,5	5,8	6,7	8,2	6,6	5,2	6,4	5,2	5,5	5,8	5,6	5,2	5,2
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	3 708	3 845	4 113	4 204	3 970	4 560	4 099	4 731	4 322	4 670	4 852	4 977	5 123
En pourcentage du PIB	50,6	49,6	49,1	45,8	41,3	43,4	40,7	42,9	40,8	41,6	41,4	40,4	39,9
<b>Postes pour mémoire :</b>													
PIB nominal (en milliards de MRU)	266,6	289,7	307,2	332,6	361,7	406,8	391,5	450,9	417,1	450,6	480,7	514,7	547,6
PIB nom. hors ind. extractives (en milliards de MRU)	240,2	246,7	242,9	264,1	292,9	330,4	313,8	361,1	333,7	352,2	379,0	409,3	440,1
PIB nominal (en millions de dollars)	7 472	7 894	8 464	9 126	9 799	10 507	10 243	11 021	10 661	11 323	11 846	12 431	12 956
PIB nominal (en dollars, variation annuelle en %)	9,5	5,6	7,2	7,8	7,4	1,9	4,5	4,9	4,1	6,2	4,6	4,9	4,2
Taux de change (MRU/dollars)	35,7	36,7	36,3	36,4	36,6	...	...	...	...	...	...	...	...
Prix du pétrole (dollars/baril)	68,5	61,4	41,8	69,2	96,4	85,5	80,5	80,2	79,9	76,0	72,7	69,9	67,5
Prix du minéral de fer (dollars/tonne)	70,1	93,6	108,1	158,2	120,7	101,5	111,8	95,7	94,6	86,2	78,9	75,8	75,8
Prix de l'or (dollars/onze)	1 269	1 392	1 770	1 800	1 802	1 816	1 923	1 875	1 978	2 072	2 137	2 175	2 175

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris la dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ Hors dette passive envers le Koweït en cours de négociation.

3/ À l'exclusion du fonds national des revenus des hydrocarbures.

4/ À l'exclusion du fonds national des revenus des hydrocarbures ; inclut l'allocation de DTS de 2021.

**Tableau 2a. Mauritanie : balance des paiements, 2018–28**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	#	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-976	-831	-576	-782	-1 628	-1 193	-1 247	-652	-817	-833	-831	-884	-888	
Hors import. de biens d'équip. financées sur res. ext. 1/	-606	-303	187	87	-283	-574	-330	-274	-182	-138	-167	-213	-215	
Balance commerciale	-706	-570	-288	-580	-1 002	-347	-572	139	-147	103	57	2	-22	
Exportations (f.à.b.)	1 895	2 319	2 591	2 964	3 825	3 508	3 589	3 898	3 896	4 262	4 287	4 353	4 407	
Dont :														
Mineral de fer	508	831	1 029	1 544	1 278	1 099	1 121	1 166	1 083	1 108	1 167	1 164	1 164	
Hydrocarbures	11	0	0	0	0	0	0	208	215	494	462	454	463	
Cuivre	148	145	153	192	92	133	90	138	98	85	0	0	0	
Or	420	596	787	388	1 567	1 335	1 387	1 422	1 473	1 573	1 648	1 678	1 678	
Poisson	750	712	584	659	799	749	841	752	862	826	819	849	877	
Importations (f.à.b.)	-2 601	-2 889	-2 879	-3 544	-4 827	-3 854	-4 161	-3 759	-4 044	-4 158	-4 231	-4 351	-4 429	
Dont :														
Alimentaire	-495	-484	-687	-792	-1 002	-840	-951	-831	-968	-972	-999	-1 034	-1 065	
Pétrole	-624	-560	-417	-708	-1 195	-932	-1 016	-897	-1 071	-1 065	-1 078	-1 089	-1 094	
Biens d'équipement	-558	-825	-1 011	-1 052	-1 514	-880	-1 086	-642	-814	-882	-858	-874	-886	
Services et revenus (net)	-471	-577	-630	-618	-957	-1 088	-941	-1 039	-935	-1 210	-1 176	-1 170	-1 175	
Services (net)	-432	-481	-524	-472	-899	-1 010	-862	-958	-859	-968	-993	-943	-974	
Crédit	250	313	272	321	346	275	360	286	374	387	400	414	432	
Débit	-682	-793	-796	-793	-1 246	-1 284	-1 222	-1 244	-1 233	-1 355	-1 393	-1 356	-1 407	
Revenu (net)	-38	-96	-106	-146	-58	-78	-78	-81	-75	-242	-183	-248	-201	
Crédit	80	86	84	60	190	242	272	243	274	268	260	258	256	
Débit	-119	-183	-190	-206	-247	-320	-350	-323	-350	-511	-443	-505	-457	
Transferts courants (nets)	202	316	342	416	330	242	267	247	265	273	288	304	309	
Transferts privés sans contrepartie (net)	97	102	153	143	166	163	175	169	183	190	197	212	228	
Dons officiels 1/	104	214	189	272	165	79	91	79	83	83	91	92	82	
Compte de capital et compte d'opérations financières	1 008	900	620	1 978	1 895	1 229	1 313	730	641	871	885	923	930	
Compte de capital	19	22	73	987	136	0	99	39	65	67	69	71	74	
Compte d'opérations financières	989	878	548	991	1 759	1 229	1 214	692	576	804	815	851	856	
Investissement direct étranger (net)	772	884	928	1 062	1 402	840	620	311	135	299	298	294	306	
Emprunts officiels à long et moyen terme	83	127	94	52	62	112	141	127	79	155	121	137	150	
Décaissements	253	316	287	314	274	353	387	378	333	414	363	370	386	
Dont : Projet d'exploitation gazière GTA	0	0	84	94	136	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissement (avant ISDD)	169	189	193	262	212	241	246	251	254	259	241	233	235	
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-63	-64	-60	-204	-13	-5	71	-7	73	79	86	20	20	
Autres flux financiers	196	-69	-415	81	308	282	381	260	289	270	311	400	380	
Erreurs et omissions	159	19	91	350	70	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	191	88	135	1 545	337	36	66	78	-176	38	54	39	42	
Financement	-238	-134	-317	-1 569	-337	-79	-109	-96	158	-55	-63	-39	-42	
Avoirs extérieurs nets	-242	-138	-411	-755	-339	-79	-109	-96	158	-55	-63	-39	-42	
Banque centrale (net)	-104	-248	-373	-658	-163	-73	-23	-90	248	-2	15	36	17	
Variat. des avoirs de réserve (- = augmentation, sans FRD)	-70	-219	-422	-805	148	-67	-16	-67	271	27	54	79	53	
Passifs	-34	-29	49	147	-311	-6	-6	-23	-23	-29	-39	-43	-36	
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-81	-75	-24	-24	-311	-6	-6	-23	-23	-29	-39	-36	-28	
Banques commerciales (net)	-44	25	-35	-47	-140	0	-48	0	-49	-64	-70	-74	-61	
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-93	85	-3	-49	-36	-5	-38	-5	-40	11	-8	0	2	
Financements exceptionnels (dont ISDD et annulation de dette)	4	5	94	-814	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dons officiels exceptionnels 1/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Déficit de financement	47	46	182	24	0	43	43	17	17	17	9	0	0	
Utilisation des crédits du FMI : FEC/MEDC, FCR	47	46	182	24	0	43	43	17	17	17	9	0	0	
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Utilisation des crédits du FMI : FRD	0	0	0	0	0	0	0	0	60	140	60	0	0	
Variation des réserves (- = augmentation, avec FRD)				-805	148	-67	-16	-67	211	-113	-6	79	53	
Réserves officielles brutes, dont financement du FMI (millions USD)	918	1 135	1 542	2 347	1 877	1 568	1 893	1 635	1 682	1 795	1 801	1 722	1 669	
(en mois d'importations hors industries extractives)	4,5	5,8	6,7	8,2	6,6	5,2	6,4	5,2	5,5	5,8	5,6	5,2	5,2	
Réserves officielles brutes, hors FRD (millions de dollars)	918	1 135	1 542	2 347	1 877	-	1 893	-	1 622	1 595	1 541	1 461	1 408	
Pour mémoire :														
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-13,1	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-11,4	-12,2	-5,9	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9	
Hors import. de biens d'équip. financées sur res. ext.	-8,1	-3,8	2,2	1,0	-2,9	-5,5	-3,2	-2,5	-1,7	-1,2	-1,4	-1,7	-1,7	
Balance commerciale (en % du PIB)	-9,5	-7,2	-3,4	-6,4	-10,2	-3,3	-5,6	1,3	-1,4	0,9	0,5	0,0	-0,2	
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	16,2	13,8	9,8	13,7	18,9	13,7	14,6	8,3	10,1	9,7	9,1	9,0	8,7	
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 708	3 845	4 113	4 204	3 970	4 560	4 099	4 731	4 322	4 670	4 852	4 977	5 123	
(en pourcentage du PIB)	50,6	49,6	49,1	45,8	41,3	43,4	40,7	42,9	40,8	41,6	41,4	40,4	39,9	
Service de la dette publique ext. (après ISDD - en millions USD)	209	211	151	147	307	316	323	349	350	369	363	358	356	
(en pourcentage des recettes)	13,4	14,6	9,5	7,9	13,8	14,6	14,6	15,4	14,8	14,9	13,8	12,6	11,6	
Contribution SNIM à la balance des paiements (en millions USD)	173	462	275	619	810	678	714	771	619	606	646	581	592	
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (en millions USD)	168	83	86	135	171	155	209	160	249	238	246	247	244	

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de la COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BaFid.

**Tableau 2b. Mauritanie : balance des paiements, 2018–28**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
		Est.	Est.	Est.	Proj.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.	Projections			
Solde des transactions courantes	-13,1	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-11,4	-12,2	-5,9	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9
Hors import. de biens d'équip. financées sur ress. ext. 1/	-8,1	-3,8	2,2	1,0	-2,9	-5,5	-3,2	-2,5	-1,7	-1,2	-1,4	-1,7	0,0
Balance commerciale	-9,5	-7,2	-3,4	-6,4	-10,2	-3,3	-5,6	1,3	-1,4	0,9	0,5	0,0	-0,2
Exportations (f.à.b.)	25,4	29,4	30,6	32,5	39,0	33,4	35,0	35,4	36,5	37,6	36,2	35,0	34,0
Dont :													
Minerai de fer	6,8	10,5	12,2	16,9	13,0	10,5	10,9	10,6	10,2	9,8	9,8	9,4	9,0
Hydrocarbures	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	2,0	4,4	3,9	3,6	3,6
Cuivre	2,0	1,8	1,8	2,1	0,9	1,3	0,9	1,2	0,9	0,8	0,0	0,0	0,0
Or	5,6	7,5	9,3	4,3	16,0	12,7	13,5	12,9	13,8	13,9	13,9	13,5	12,9
Poisson	10,0	9,0	6,9	7,2	8,2	7,1	8,2	6,8	8,1	7,3	6,9	6,8	6,8
Importations (f.à.b.)	-34,8	-36,6	-34,0	-38,8	-49,3	-36,7	-40,6	-34,1	-37,9	-36,7	-35,7	-35,0	-34,2
Dont :													
Alimentaire	-6,6	-6,1	-8,1	-8,7	-10,2	-8,0	-9,3	-7,5	-9,1	-8,6	-8,4	-8,3	-8,2
Pétrole	-8,3	-7,1	-4,9	-8,8	-12,2	-8,9	-9,9	-8,1	-10,0	-9,4	-9,1	-8,8	-8,4
Biens d'équipement	-7,5	-10,4	-11,9	-11,5	-15,5	-8,4	-10,6	-5,8	-7,6	-7,8	-7,2	-7,0	-6,8
Services et revenus (net)	-6,3	-7,3	-7,4	-6,8	-9,8	-10,4	-9,2	-9,4	-8,8	-10,7	-9,9	-9,6	-9,1
Services (net)	-5,8	-6,1	-6,2	-5,2	-9,2	-9,6	-8,4	-8,7	-8,1	-8,5	-8,4	-7,6	-7,5
Crédit	3,3	4,0	3,2	3,5	3,5	2,6	3,5	2,6	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3
Débit	-9,1	-10,1	-9,4	-8,7	-12,7	-12,2	-11,9	-11,3	-11,6	-12,0	-11,8	-10,9	-10,9
Revenu (net)	-0,5	-1,2	-1,2	-1,6	-0,6	-0,7	-0,8	-0,7	-0,7	-2,1	-1,5	-2,0	-1,5
Crédit	1,1	1,1	1,0	0,7	1,9	2,3	2,7	2,2	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0
Débit	-1,6	-2,3	-2,2	-2,3	-2,5	-3,0	-3,4	-2,9	-3,3	-4,5	-3,7	-4,1	-3,5
Transferts courants (nets)	2,7	4,0	4,0	4,6	3,4	2,3	2,6	2,2	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4
Transferts privés sans contrepartie (net)	1,3	1,3	1,8	1,6	1,7	1,5	1,7	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8
Dons officiels 1/	1,4	2,7	2,2	3,0	1,7	0,8	0,9	0,7	0,8	0,7	0,8	0,7	0,6
Compte de capital et compte d'opérations financières	13,5	11,4	7,3	21,7	19,3	11,7	12,8	6,6	6,0	7,7	7,5	7,4	7,2
Compte de capital	0,3	0,3	0,9	10,8	1,4	0,0	1,0	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Compte d'opérations financières	13,2	11,1	6,5	10,9	17,9	11,7	11,8	6,3	5,4	7,1	6,9	6,8	6,6
Investissement direct étranger (net)	10,3	11,2	11,0	11,6	14,3	8,0	6,1	2,8	1,3	2,6	2,5	2,4	2,4
Emprunts officiels à long et moyen terme	1,1	1,6	1,1	0,6	0,6	1,1	1,4	1,2	0,7	1,4	1,0	1,1	1,2
Décassements	3,4	4,0	3,4	3,4	2,8	3,4	3,8	3,4	3,1	3,7	3,1	3,0	3,0
Dont :													
Projet d'exploitation gazière GTA	0,0	0,0	1,0	1,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement (avant ISDD)	2,3	2,4	2,3	2,9	2,2	2,3	2,4	2,3	2,4	2,3	2,0	1,9	1,8
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-0,8	3,7	-0,7	-2,2	-0,1	0,0	0,7	-0,1	0,7	0,7	0,7	0,2	0,2
Autres flux financiers	2,6	-5,4	-4,9	0,9	3,1	2,7	3,7	2,4	2,7	2,4	2,6	3,2	2,9
Erreurs et omissions	2,1	0,2	1,1	3,8	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	6,5	1,9	2,1	16,9	3,4	0,3	0,6	0,7	-1,6	0,3	0,5	0,3	0,3
Financement	-8,1	-2,8	-4,9	-17,2	-3,4	-0,7	-1,1	-0,9	1,5	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3
Avoirs extérieurs nets	-8,2	-2,9	-6,4	-8,3	-3,5	-0,7	-1,1	-0,9	1,5	-0,5	-0,5	-0,3	-0,3
Banque centrale (net)	-3,6	-5,2	-5,8	-7,2	-1,7	-0,7	-0,2	-0,8	2,3	0,0	0,1	0,3	0,1
Variat. des avoirs de réserve (- = augment., sans FRD)	-2,4	-4,6	-6,6	-8,8	1,5	-0,6	-0,2	-0,6	2,5	0,2	0,5	0,6	0,4
Passifs	-1,2	-0,6	0,8	1,6	-3,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-1,8	-1,2	-0,3	-0,3	-3,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Banques commerciales (net)	-0,6	0,3	-0,4	-0,5	-1,4	0,0	-0,5	0,0	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-1,2	1,1	0,0	-0,5	-0,4	-0,1	-0,4	0,0	-0,4	0,1	-0,1	0,0	0,0
Financements exceptionnels (dont ISDD et annul. de dette)	0,0	0,1	1,1	-8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons officiels exceptionnels 1/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Déficit de financement	1,6	1,0	2,8	0,3	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Utilisation des crédits du FMI : FEC/MEDC	1,6	1,0	2,8	0,3	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0
Écart résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation des crédits du FMI : FRD	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	1,2	0,5	0,0	0,0
Variation des réserves (- = augmentation, avec FRD)	-2,4	-4,6	-6,6	-8,8	1,5	-	-0,2	-	2,0	-1,0	-0,1	0,6	0,4
Réserves officielles brutes, dont financement du FMI	12,3	14,4	18,2	25,7	19,1	14,9	18,5	14,8	15,8	15,8	15,2	13,8	12,9
(en mois d'importations hors industries extractives)	4,5	5,8	6,7	8,2	6,6	5,2	6,4	5,2	5,5	5,8	5,6	5,2	5,2
Réserves officielles brutes, hors FRD	12,3	14,4	18,2	25,7	19,1	-	18,5	-	15,2	14,1	12,9	11,5	10,6
Pour mémoire :													
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-13,1	-10,5	-6,8	-8,6	-16,6	-11,4	-12,2	-5,9	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9
Hors import. de biens d'équip. financées sur ress. ext.	-8,1	-3,8	2,2	1,0	-2,9	-5,5	-3,2	-2,5	-1,7	-1,2	-1,4	-1,7	-1,7
Balance commerciale (en % du PIB)	-9,5	-7,2	-3,4	-6,4	-10,2	-3,3	-5,6	1,3	-1,4	0,9	0,5	0,0	-0,2
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	1,1	1,0	0,8	2,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 708	3 845	4 113	4 204	3 970	4 560	4 099	4 731	4 322	4 670	4 852	4 977	5 123
(en pourcentage du PIB)	50,6	49,6	49,1	45,8	41,3	43,4	40,7	42,9	40,8	41,6	41,4	40,4	39,9
Service de la dette publique ext. (après ISSD - en millions USD)	209	211	151	147	307	316	323	349	350	369	363	358	356
(en pourcentage des recettes)	13,4	14,6	9,5	7,9	13,8	14,6	14,6	15,4	14,8	14,9	13,8	12,6	11,6
Contrib. SNIM à la balance des paiements (en millions USD)	173	462	275	619	810	678	714	771	619	606	646	581	592
Solde du fonds des rev. des hydrocarbures (en millions USD)	168	83	86	135	171	155	209	160	249	238	246	247	244

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons officiels attendus pour faire face à la crise de la COVID-19, dont 70 millions de dollars de la Banque mondiale, 12 millions de dollars de l'UE et 10 millions de dollars de la BAfD.

**Tableau 3a. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2018–28**  
 (en milliards de MRU, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
				Est.	Est.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.		Projections		
Recettes et dons	56,8	57,5	63,8	75,5	88,4	89,5	91,0	98,4	100,4	103,7	112,3	121,7	132,4
Recettes	55,6	53,1	57,6	67,9	82,1	84,0	84,3	92,9	92,6	98,2	107,0	116,5	127,1
Hors industries extractives	47,9	48,5	51,1	53,8	64,2	72,4	73,8	81,4	79,3	87,4	94,7	103,6	113,5
Fiscales	35,4	35,4	33,5	38,8	47,2	55,0	55,9	63,3	61,0	67,4	73,5	81,2	88,7
Non fiscales	12,5	13,1	17,6	15,0	17,0	17,4	17,9	18,1	18,4	20,0	21,2	22,4	24,8
Industries extractives	7,7	4,6	6,5	14,1	17,9	11,6	10,5	11,5	13,2	10,8	12,3	12,9	13,6
Pétrole et gaz 1/	6,0	1,8	0,5	1,2	2,1	0,5	0,8	0,5	0,8	2,6	4,5	4,8	5,3
Secteur minier	1,6	2,8	6,0	12,9	15,8	11,2	9,7	11,1	12,5	8,2	7,8	8,1	8,3
Dons	1,2	4,4	6,2	7,6	6,4	5,50	6,7	5,5	7,8	5,5	5,3	5,3	5,3
Dont : Projets	1,0	1,8	2,6	2,6	5,8	5,0	5,4	5,0	7,0	5,0	4,7	4,7	4,7
Dépenses et prêts nets	50,6	51,6	56,9	69,1	101,3	100,0	98,5	106,5	106,8	110,1	113,4	117,1	123,5
Courantes	32,4	32,4	36,8	43,3	60,8	61,9	62,4	66,9	64,4	65,5	69,0	71,8	75,2
Rémunération des salariés	14,0	15,4	16,8	18,9	21,1	24,1	24,2	26,4	24,9	26,0	28,2	30,4	32,6
Biens et services	6,4	6,6	7,4	9,3	12,2	12,9	11,8	14,3	12,8	13,8	15,5	16,6	18,5
Subventions et transferts 2/	6,0	4,8	6,4	9,0	20,6	17,4	16,4	18,1	14,4	14,2	14,0	13,6	12,2
<i>dont : Dépenses sociales en cas de chocs climatiques</i>									0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Intérêts	3,1	2,6	2,9	2,8	3,5	3,2	3,2	3,5	3,9	4,1	4,1	4,2	4,8
Extérieurs	2,6	2,2	2,2	2,1	2,8	2,6	2,4	2,9	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5
Intérieurs	0,4	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8	0,6	1,2	1,2	0,9	0,9	1,3
Comptes spéciaux	1,1	1,4	0,9	1,4	1,9	4,3	5,2	4,6	5,5	5,2	5,0	5,1	5,5
Réserves communes	1,2	1,4	2,5	1,6	1,3	0,0	1,5	0,0	2,9	2,2	2,2	1,9	1,6
Autres	0,6	0,2	-0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Équipement	18,1	19,7	20,3	26,0	40,7	38,1	36,2	39,6	42,4	44,6	44,5	45,3	48,2
Financées sur ressources extérieures	2,8	4,5	5,2	5,2	9,9	9,8	8,4	10,4	14,6	17,2	14,8	12,1	12,5
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-	15,3	15,2	15,0	20,8	30,8	28,3	27,8	29,2	27,8	27,4	29,6	33,2	35,7
Prêts nets	0,2	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	8,0	4,1	3,6	1,6	-15,7	-12,8	-11,0	-10,1	-10,3	-7,8	-2,4	3,6	8,4
Solde primaire	9,3	8,5	9,7	9,2	-9,4	-7,3	-4,3	-4,6	-2,5	-2,3	2,9	8,8	13,7
Solde primaire hors industries extractives	1,6	3,9	3,2	-4,9	-27,2	-18,9	-14,8	-16,1	-15,8	-13,2	-9,5	-4,0	0,1
Solde global (hors dons)	5,0	1,4	0,7	-1,2	-19,2	-16,0	-14,2	-13,6	-14,2	-11,9	-6,4	-0,6	3,6
Solde global	6,2	5,9	6,8	6,4	-12,9	-10,5	-7,5	-8,1	-6,4	-6,4	-1,2	4,6	8,9
Financement	-6,2	-5,9	-6,8	-6,4	12,9	10,5	7,5	8,1	6,4	6,4	1,2	-4,6	-8,9
Intérieur	1,5	-4,8	-12,6	-5,1	20,9	14,1	14,5	11,8	7,1	-2,7	-2,5	-3,5	-8,1
Système bancaire	0,1	-4,2	-9,4	5,5	-5,9	13,7	13,3	10,4	7,0	0,0	-2,7	-6,2	-10,0
Compte du Trésor	0,8	-5,3	-19,9	-12,8	14,0	13,3	12,0	9,1	6,9	2,7	-3,0	-9,0	-12,0
Banque centrale	-0,6	0,0	11,4	-6,7	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	-0,1	1,1	-0,9	-0,4	-2,9	0,4	1,2	1,3	0,1	-2,7	0,3	2,8	2,0
Banques commerciales (sans FRD)	-0,1	1,1	-0,9	-0,4	-2,9	0,4	1,2	1,3	2,4	2,9	2,7	2,8	2,0
Établissements non bancaires	0,4	0,1	-0,4	-0,8	0,1	0,4	1,2	1,3	0,1	-2,7	0,3	2,8	2,0
Arriérés Intérieurs	0,0	1,4	-1,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes de dépôts	1,0	-2,0	-1,3	3,8	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	...	...	6,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Extérieur	-7,7	-1,1	5,9	-2,8	-5,6	-3,6	-7,0	-3,7	-0,7	9,1	3,6	-1,1	-0,8
Fonds national des revenus des hydrocarbures (ne	-3,1	3,5	0,2	-1,4	-1,4	-0,2	-1,5	-0,2	-1,6	0,4	-0,3	0,0	0,1
Recettes gazières et pétrolières	-6,3	-1,8	-0,8	-1,4	-1,2	-1,0	-1,5	-1,1	-1,6	-10,8	-12,3	-12,9	-13,6
Transferts budgétaires	3,1	5,3	1,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,8	0,0	11,3	12,0	12,9	13,7
Autres financements extérieurs	-4,6	-4,6	5,6	-1,5	-4,2	-3,3	-5,5	-3,5	0,9	8,6	4,0	-1,1	-0,9
Emprunts (net)	-4,3	-4,1	-3,9	-4,8	-2,5	-3,3	-5,5	-3,5	-1,4	3,0	1,5	-1,1	-0,9
Décaissements	2,0	2,8	2,8	2,6	5,3	6,0	3,9	6,7	8,5	13,2	11,1	8,3	8,8
Amortissement	-6,3	-6,9	-6,8	-7,3	-7,8	-9,3	-9,4	-10,1	-10,0	-10,2	-9,6	-9,5	-9,7
dont allègement de dette (ISSD)	0,0	0,0	3,5	4,1	-1,5	-2,2	-2,1	-2,3	-2,2	-1,0	-1,0	-0,7	0,0
FMI (FCR)	...	...	4,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,0
FMI (FEC/MEDC, effectif et prospectif)	0,0	0,0	1,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI (FRD)	...	...	...	...	...	...	...	...	2,3	5,6	2,4	...	...
Écart de financement résiduel	...	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	-0,2	1,6	-2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :													
Taux de croissance réelle des dépenses publiques (%)	-0,3	-0,3	7,7	17,2	33,8	-6,4	-9,8	-0,9	3,9	-1,0	-0,9	-0,8	1,4
Courantes (%)	8,0	-2,1	11,1	13,5	28,1	-13,2	-4,8	0,6	-1,1	-2,3	1,2	0,1	0,8
En capital (%)	-12,0	6,3	0,8	23,7	43,0	6,2	-17,6	-3,4	12,4	1,1	-4,2	-2,0	2,4
Solde primaire hors industries extractives (hors dons)	0,4	-0,5	-3,0	-12,5	-33,6	-24,5	-21,5	-21,6	-23,6	-18,7	-14,7	-9,3	-5,2
Solde primaire hors industries extractives (dons com)	1,6	3,9	3,2	-4,9	-27,2	-18,9	-14,8	-16,1	-15,8	-13,2	-9,5	-4,0	0,1
Solde budgétaire de base (hors dons) 3/	7,8	5,9	5,9	4,0	-9,3	-6,2	-5,8	-3,2	0,3	5,3	8,4	11,4	16,2
Avoirs financiers nets 4/	-134,0	-131,6	-143,7	-135,9	-145,6	-188,1	-168,5	-216,7	-185,2	-200,2	-208,7	-214,6	-216,5
Dépenses sociales	8,8	9,6	14,6	15,6	19,5	20,7	20,9	22,6	22,3	23,5	25,3	27,3	29,4

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes fiscales pétrolières et gazières ne comprennent pas les recettes potentielles qui seraient perçues au titre d'une taxe sur le carbone. Cette estimation des recettes sera disponible dans les revues ultérieures de l'accord au titre de la FRD.

2/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

4/ Définis comme le stock de fin d'année du FNRH et du compte du Trésor, moins la dette brute.

**Tableau 3b. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2018–28**  
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
				Est.	Est.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.	Projections			
Recettes et dons	21,3	19,9	20,8	22,7	24,4	22,0	23,2	21,8	24,1	23,0	23,4	23,6	24,2
Recettes	20,9	18,3	18,8	20,4	22,7	20,6	21,5	20,6	22,2	21,8	22,3	22,6	23,2
Hors industries extractives	18,0	16,7	16,6	16,2	17,8	17,8	18,9	18,0	19,0	19,4	19,7	20,1	20,7
Fiscales	13,3	12,2	10,9	11,7	13,1	13,5	14,3	14,0	14,6	15,0	15,3	15,8	16,2
Non fiscales	4,7	4,5	5,7	4,5	4,7	4,3	4,6	4,0	4,4	4,4	4,4	4,3	4,5
Industries extractives	2,9	1,6	2,1	4,2	4,9	2,9	2,7	2,6	3,2	2,4	2,6	2,5	2,5
Pétrole et gaz 1/	2,3	0,6	0,2	0,4	0,6	0,1	0,2	0,1	0,2	0,6	0,9	0,9	1,0
Secteur minier	0,6	1,0	2,0	3,9	4,4	2,7	2,5	2,5	3,0	1,8	1,6	1,6	1,5
Dons	0,5	1,5	2,0	2,3	1,8	1,4	1,7	1,2	1,9	1,2	1,1	1,0	1,0
Dont : projets	0,4	0,6	0,8	0,8	1,6	1,2	1,4	1,1	1,7	1,1	1,0	0,9	0,9
Dépenses et prêts nets	19,0	17,8	18,5	20,8	28,0	24,6	25,2	23,6	25,6	24,4	23,6	22,7	22,5
Courantes	12,1	11,2	12,0	13,0	16,8	15,2	15,9	14,8	15,4	14,5	14,4	13,9	13,7
Rémunération des salariés	5,3	5,3	5,5	5,7	5,8	5,9	6,2	5,8	6,0	5,8	5,9	5,9	6,0
Biens et services	2,4	2,3	2,4	2,8	3,4	3,2	3,0	3,2	3,1	3,1	3,2	3,2	3,4
Subventions et transferts 1/	2,3	1,6	2,1	2,7	5,7	4,3	4,2	4,0	3,5	3,1	2,9	2,6	2,2
dont : Dépenses sociales en cas de chocs climatiques									0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	1,1	0,9	0,9	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9
Extérieurs	1,0	0,7	0,7	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6
Intérieurs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Comptes spéciaux	0,4	0,5	0,3	0,4	0,5	1,1	1,3	1,0	1,3	1,2	1,0	1,0	1,0
Réserves communes	0,4	0,5	0,8	0,5	0,4	0,0	0,4	0,0	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3
Autres	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Équipement	6,8	6,8	6,6	7,8	11,3	9,4	9,2	8,8	10,2	9,9	9,3	8,8	8,8
Financées sur ressources extérieures	1,1	1,5	1,7	1,6	2,8	2,4	2,1	2,3	3,5	3,8	3,1	2,3	2,3
Financées sur ressources intér., dont COVID-19	5,7	5,2	4,9	6,3	8,5	7,0	7,1	6,5	6,7	6,1	6,2	6,5	6,5
Prêts nets	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	3,0	1,4	1,2	0,5	-4,4	-3,2	-2,8	-2,2	-2,5	-1,7	-0,5	0,7	1,5
Solde primaire	3,5	2,9	3,2	2,8	-2,6	-1,8	-1,1	-1,0	-0,6	-0,5	0,6	1,7	2,5
Solde primaire hors industries extractives	0,6	1,4	1,0	-1,5	-7,5	-4,7	-3,8	-3,6	-3,8	-2,9	-2,0	-0,8	0,0
Solde global (hors dons)	1,9	0,5	0,2	-0,4	-5,3	-3,9	-3,6	-3,0	-3,4	-2,6	-1,3	-0,1	0,7
Solde global	2,3	2,0	2,2	1,9	-3,6	-2,6	-1,9	-1,8	-1,5	-1,4	-0,2	0,9	1,6
Financement	-2,3	-2,0	-2,2	-1,9	3,6	2,6	1,9	1,8	1,5	1,4	0,2	-0,9	-1,6
Intérieur	0,6	-1,6	-4,1	-1,5	5,8	3,5	3,7	2,6	1,7	-0,6	-0,5	-0,7	-1,5
Système bancaire	0,0	-1,5	-3,1	1,7	-1,6	3,4	3,4	2,3	1,7	0,0	-0,6	-1,2	-1,8
Compte du Trésor	0,3	-1,8	-6,5	-3,8	3,9	3,3	3,1	2,0	1,7	0,6	-0,6	-1,7	-2,2
Banque centrale	-0,2	0,0	3,7	-2,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	0,0	0,4	-0,3	-0,1	-0,8	0,1	0,3	0,3	0,0	-0,6	0,1	0,5	0,4
Banques commerciales (sans FRD)	0,0	0,4	-0,3	-0,1	-0,8	0,1	0,3	0,3	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Établissements non bancaires	0,2	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,1	0,3	0,3	0,0	-0,6	0,1	0,5	0,4
Arriérés Intérieurs	0,0	0,5	-0,5	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes de dépôts	0,4	-0,7	-0,4	1,2	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	...	...	1,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Extérieur	-2,9	-0,4	1,9	-0,9	-1,6	-0,9	-1,8	-0,8	-0,2	2,0	0,8	-0,2	-0,1
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-1,2	1,2	0,1	-0,4	-0,4	-0,1	-0,4	0,0	-0,4	0,1	-0,1	0,0	0,0
Recettes gazières et pétrolières	-2,3	-0,6	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	-0,4	-0,2	-0,4	-2,4	-2,6	-2,5	-2,5
Transferts budgétaires	1,2	1,8	0,3	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	2,5	2,5	2,5	2,5
Autre	-1,7	-1,6	1,8	-0,4	-1,2	-0,8	-1,4	-0,8	0,2	1,9	0,8	-0,2	-0,2
Emprunts (net)	-1,6	-1,4	-1,3	-1,4	-0,7	-0,8	-1,4	-0,8	-0,3	0,7	0,3	-0,2	-0,2
Décassements	0,7	1,0	0,9	0,8	1,5	1,5	1,0	1,5	2,0	2,9	2,3	1,6	1,6
Amortissement	-2,3	-2,4	-2,2	-2,2	-2,2	-2,3	-2,4	-2,2	-2,4	-2,3	-2,0	-1,8	-1,8
dont allègement de dette (ISSD)	0,0	0,0	1,1	1,2	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,2	-0,2	-0,1	0,0
FMI (FCR)	...	...	1,5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,0
FMI (FEC/MEDC, effectif et prospectif)	0,0	0,0	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI (FRD)	...	...	...	...	...	...	...	...	0,6	1,2	0,5	...	...
Erreurs et omissions	0,0	0,0	-0,1	0,5	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :													
Solde primaire hors industries extract. (dons exclus)	0,1	-0,2	-1,0	-3,8	-9,3	-6,0	-5,5	-4,8	-5,7	-4,1	-3,1	-1,8	-0,9
Solde primaire hors industries extract. (dons compris)	0,6	1,4	1,0	-1,5	-7,5	-4,7	-3,8	-3,6	-3,8	-2,9	-2,0	-0,8	0,0
Solde global (en % du PIB)	2,3	2,0	2,2	1,9	-3,6	-2,6	-1,9	-1,8	-1,5	-1,4	-0,2	0,9	1,6
Solde budgétaire de base (hors dons) 3/	2,9	2,0	1,9	1,2	-2,6	-1,5	-1,5	-0,7	0,1	1,2	1,8	2,2	3,0
Avoirs financiers nets 4/	-50,3	-45,4	-46,8	-40,9	-40,3	-46,2	-43,0	-48,1	-44,4	-44,4	-43,4	-41,7	-39,5
Dépenses sociales	3,3	3,3	4,7	4,7	5,4	5,1	5,3	5,0	5,3	5,2	5,3	5,3	5,4

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes fiscales pétrolières et gazières ne comprennent pas les recettes potentielles qui seraient perçues au titre d'une taxe sur le carbone. Cette estimation des recettes sera disponible dans les revues ultérieures de l'accord au titre de la FRD.

2/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

3/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

4/ Définis comme le stock de fin d'année du FNRH et du compte du Trésor, moins la dette brute.

**Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2019–28**  
(en milliards de MRU, taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
				Est.	Est.	FEC/MEDC	Proj.	FEC/MEDC	Proj.	Projections			
<b>Situation monétaire.</b>													
Avoirs extérieurs nets	18,5	27,0	52,7	53,7	37,8	55,6	42,9	44,9	44,8	44,6	42,7	42,1	
Avoirs intérieurs nets	60,9	69,0	63,0	65,5	93,4	73,1	107,6	99,1	114,1	128,7	147,0	164,8	
Crédit intérieur net	89,7	86,4	89,3	103,2	128,5	121,3	154,9	140,9	155,5	166,5	175,9	182,3	
Crédit net à l'État	13,9	5,5	1,6	4,1	14,1	17,3	24,5	24,4	24,8	22,1	15,8	5,8	
Crédit à l'économie	75,8	80,9	87,7	99,1	114,4	104,0	130,4	116,6	130,8	144,5	160,1	176,5	
Autres postes (net)	-28,8	-17,4	-26,3	-37,7	-35,1	-48,2	-47,3	-41,8	-41,5	-37,8	-28,9	-17,5	
Monnaie au sens large (M2)	79,4	96,0	115,6	119,2	131,2	128,7	150,6	144,0	158,8	173,3	189,7	206,9	
<b>Autorités monétaires</b>													
Avoirs extérieurs nets	21,6	29,5	52,2	48,0	37,3	50,1	42,4	40,4	40,6	40,5	39,8	39,9	
Avoirs intérieurs nets	9,4	12,2	-0,3	-6,2	8,3	-1,6	16,0	13,9	15,1	20,3	20,4	20,1	
Crédit intérieur net	13,7	7,2	1,6	4,6	13,7	16,6	22,8	23,6	26,2	23,2	14,2	2,2	
Crédit net à l'État	13,1	6,5	0,5	3,4	12,6	15,4	21,7	22,3	25,0	22,0	13,0	1,0	
Autres postes (net)	-4,3	5,0	-1,9	-10,8	-5,4	-18,2	-6,8	-9,7	-11,1	-2,9	6,2	17,9	
Monnaie centrale	31,0	41,7	51,8	41,8	45,6	48,6	58,4	54,3	55,7	60,8	60,2	59,9	
Monnaie en circulation	17,4	22,7	25,7	22,2	25,4	24,0	29,1	26,8	29,6	32,3	35,3	38,5	
Réserves bancaires	13,5	19,0	26,1	19,6	20,2	24,6	29,2	27,5	26,1	28,5	24,9	21,4	
Dont : Dépôts bancaires en devises	4,0	4,9	4,7	1,0	3,5	1,3	5,1	1,4	1,4	1,5	1,3	1,1	
<b>Banques commerciales</b>													
Avoirs extérieurs nets	-3,1	-2,5	0,5	5,6	0,5	5,5	0,6	4,5	4,2	4,1	2,9	2,3	
Crédit intérieur net	76,2	79,6	88,4	99,4	115,4	105,5	132,7	118,2	130,1	144,1	162,4	180,8	
Crédit net à l'État	0,8	-1,0	1,0	0,7	1,4	2,0	2,7	2,0	-0,2	0,1	2,8	4,8	
Crédit au secteur privé	75,4	80,5	87,3	98,6	114,0	103,6	130,0	116,1	130,3	144,0	159,6	176,0	
Autres postes (net)	-24,7	-22,3	-24,5	-26,8	-30,3	-30,8	-41,1	-32,9	-31,2	-35,7	-35,9	-36,2	
(Variation annuelle en pourcentage)													
<b>Situation monétaire</b>													
Avoirs extérieurs nets	85,6	46,3	94,7	1,9	9,5	3,6	13,5	-19,3	-0,3	-0,4	-4,2	-1,4	
Avoirs intérieurs nets	-0,3	13,3	-8,7	4,0	7,6	11,6	15,3	35,5	15,1	12,8	14,3	12,1	
Crédit intérieur net	3,4	-3,7	3,4	15,5	25,4	17,6	20,6	16,2	10,4	7,1	5,6	3,6	
Crédit net à l'État	-28,9	-60,6	-71,5	161,6	3828,7	324,4	74,2	40,5	1,8	-11,0	-28,3	-63,5	
Crédit à l'économie	12,9	6,7	8,5	12,9	12,1	5,0	14,0	12,1	12,2	10,5	10,8	10,3	
Autres postes (net)	-12,3	39,7	-51,7	-43,1	-124,7	-28,0	-34,7	13,2	0,8	8,8	23,7	39,4	
Monnaie au sens large (M2)	11,8	21,0	20,4	3,1	8,1	8,0	14,8	11,9	10,3	9,1	9,5	9,0	
<b>Autorités monétaires</b>													
Avoirs extérieurs nets	57,0	36,7	76,7	-7,9	9,5	4,3	13,6	-19,3	0,4	-0,4	-1,7	0,2	
Avoirs intérieurs nets	-37,9	30,0	-102,5	1916,0	37,4	-74,8	93,2	-981,0	8,9	34,5	0,5	-1,6	
Crédit intérieur net	-29,8	-47,5	-78,5	196,2	3962,5	261,3	66,6	41,8	11,3	-11,4	-38,8	-84,4	
Crédit net à l'État	-31,1	-50,8	-91,8	539,3	-1950,8	356,7	72,0	45,2	12,0	-12,0	-40,9	-92,4	
Monnaie centrale	7,4	34,7	24,4	-19,4	13,7	16,2	28,1	11,9	2,6	9,1	-0,9	-0,4	
<b>Banques commerciales</b>													
Avoirs extérieurs nets	18,1	20,3	120,1	1028,3	6,0	-2,6	5,4	-18,8	-6,2	-1,2	-29,4	-22,6	
Crédit intérieur net	13,2	4,5	11,1	12,4	12,4	6,2	15,0	12,0	10,1	10,7	12,7	11,3	
Crédit net à l'État	48,4	-225,7	-206,4	-30,5	35,9	173,1	94,1	4,2	-109,5	-137,9	3729,6	69,4	
Crédit au secteur privé	12,9	6,8	8,4	13,0	12,1	5,0	14,0	12,1	12,2	10,5	10,8	10,3	
Postes pour mémoire :													
Vitesse de circul. monnaie sens large (par rap. au PIB hors ind. extract)	3,1	2,5	2,3	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	
Crédit au secteur privé (% du PIB hors industries extractives)	30,6	33,2	33,1	33,7	34,5	33,0	36,0	34,8	37,0	38,0	39,0	40,0	
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars)	-83,3	-67,6	13,8	153,6	13,8	141,2	13,8	112,9	103,9	100,7	69,7	52,9	

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Mauritanie : indicateurs de solidité bancaire, 2010–23**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Juin
<b>Compte de patrimoine</b>														
Actifs/PIB	31,1	30,9	32,5	35,2	42,5	43,2	45,6	36,0	41,3	34,7	36,7	43,3	35,0	35,3
Crédit net au secteur privé/total des actifs	53,2	48,2	50,8	52,1	55,5	57,0	54,9	43,8	41,2	41,0	42,8	39,8	40,3	37,6
Crédit aux entreprises publiques/total des actifs	13,3	10,2	7,2	3,4	6,9	3,3	5,4	5,3	4,7	5,3	3,7	3,3	3,0	2,8
Titres d'État/total des actifs	18,8	11,1	11,2	5,8	5,8	2,0	2,0	1,0	0,6	0,9	0,4	0,9	0,6	4,0
Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	16,0	10,6	15,1	14,9	21,3	8,0	8,3	7,5	19,4	12,8	6,8	8,4	13	2,4
Ratio prêts improductifs bruts/prêts bruts	45,3	39,2	25,7	20,4	23,0	30,0	25,5	22,4	22,6	21,5	24,1	22,7	19,1	19,5
Provisions/(prêts improductifs bruts - intérêts courus)	30,0	31,2	53,1	52,9	52,5	78,5	63,0	70,7	77,8	76,1	71,7	58,4	65,4	61,0
Provisions/arriérés de plus de 360 jours	87,7	90,7	88,0	88,8	87,0	93,0	58,0	72,3	107,0	104,8	91,6	81,5	95,1	90,0
Dépôts/total des actifs	59,3	60,9	59,1	57,8	61,0	60,8	59,0	60,2	55,6	63,2	63,5	69,1	69,7	70,0
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	118,4	105,9	110,7	113,7	137,7	134,1	110,4	88,4	94,5	94,7	88,3	80,6	85,7	86,3
<b>Ratios de fonds propres</b>														
Ratio fonds propres/total des actifs	16,7	18,5	17,5	18,7	14,7	13,7	14,2	13,8	12,9	18,4	16,0	13,9	13,6	14,7
Norme de fonds propres (minimum statutaire = 10 %) 1/	34,0	35,2	29,2	32,4	28,1	23,1	23,7	22,2	24,7	25,3	19,9	18,1	18	19,4
<b>Exposition au risque de change</b>														
Actifs en devises/total des actifs	10,5	10,5	10,5	10,6	10,5	6,7	8,9	12,0	10,1	12,0	12,4	9,0	9,1	7,1
Actifs en devises/passifs en devises (sur bilan)	112,1	135,2	100,1	106,6	138,6	108,2	116,0	102,5	99,5	103,2	117,8	89,8	94,3	78,3
Position de change ouverte/fonds propres (y compris hors bilan)	-16,0	-32,7	-45,9	-26,0	-70,4	-72,7	-69,8	25,0	-32,6	-31,8	-23,5	-37,4	-26,6	-33,8
<b>Rentabilité et liquidité</b>														
Rendement des actifs	0,4	1,2	1,4	1,2	1,2	0,7	...	0,6	0,4	0,5	0,3	0,0	...	...
Rentabilité des fonds propres	2,7	6,0	8,4	6,4	6,6	5,1	...	3,4	3,5	3,1	1,8	-0,1	...	...
Actifs liquides/total des actifs 2/	29,5	29,7	29,8	24,0	23,5	21,4	17,0	24,6	19,6	20,9	26,1	26,4	22,9	23,1
Ratio de liquidité à court terme (minimum statutaire = 10 %) 3/	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	148,9	152,5	140	148,9
<b>Postes pour mémoire :</b>														
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques	53,7	50,7	45,4	42,3	45,7	42,0	41,0	38,8	42,3	35,9	36,8	35,5	37,6	40,2
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17	17	18	18	18	17	16

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Nouvelle définition à compter de 2020.

2/ Actifs liquides : espèces, réserves et bons du Trésor.

3/ Mis en place en 2020 : défini comme ratio des actifs liquides sur sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

**Tableau 6. Mauritanie : besoins et sources de financement de l'administration centrale, 2020–28 1/**  
(en milliards de MRU)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	Est.	Est.	Proj.					
<b>Besoins de financement brut (A)</b>	<b>6,1</b>	<b>8,5</b>	<b>28,5</b>	<b>25,8</b>	<b>26,4</b>	<b>23,1</b>	<b>17,1</b>	<b>10,8</b>	<b>6,1</b>
Solde primaire hors dons et avant ISSD	3,6	1,6	-15,7	-11,0	-10,3	-7,8	-2,4	3,6	8,4
Amortissement de la dette publique extérieure	-6,8	-7,3	-7,8	-9,4	-10,0	-10,2	-9,6	-9,5	-9,7
Paievements d'intérêts	-2,9	-2,8	-3,5	-3,2	-3,9	-4,1	-4,1	-4,2	-4,8
Extérieurs	-2,2	-2,1	-2,8	-2,4	-2,7	-2,9	-3,1	-3,3	-3,5
Intérieurs	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-1,2	-1,2	-0,9	-0,9	-1,3
Rééchelonnement du service de la dette au titre de l'ISSD	...	...	-1,5	-2,1	-2,2	-1,0	-1,0	-0,7	0,0
<b>Sources de financement</b>	<b>6,4</b>	<b>3,2</b>	<b>46,2</b>	<b>23,1</b>	<b>22,7</b>	<b>21,7</b>	<b>15,3</b>	<b>9,4</b>	<b>6,1</b>
<b>Intérieures</b>	<b>-12,7</b>	<b>-10,6</b>	<b>37,3</b>	<b>14,5</b>	<b>7,1</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>-8,1</b>
Prélèvement sur le compte du Trésor	-19,9	-12,8	14,0	12,0	6,9	2,7	-3,0	-9,0	-12,0
Emprunt (net) 2/	10,1	-7,9	8,6	2,5	0,2	-5,3	0,5	5,5	3,9
Autres (dont variation des arriérés)	-2,9	3,7	14,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	6,4	...	...	...	...	...	...	...
<b>Extérieures</b>	<b>19,1</b>	<b>13,8</b>	<b>8,8</b>	<b>8,6</b>	<b>15,5</b>	<b>24,4</b>	<b>17,8</b>	<b>13,9</b>	<b>16,2</b>
Dons officiels	6,2	7,6	6,4	6,7	7,8	5,5	5,3	5,3	5,3
Dons projets	2,6	2,6	5,8	5,4	7,0	5,0	4,7	4,7	4,7
Dons au titre de l'appui budgétaire	3,6	5,0	0,6	1,3	0,8	0,6	0,5	0,5	0,5
Emprunts extérieurs (bruts)	2,8	2,6	5,3	3,9	8,5	13,2	11,1	8,3	8,8
Prêts-projets	2,7	2,6	4,2	3,0	5,2	6,6	7,6	7,4	7,8
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0,2	0,0	1,1	0,9	3,3	6,6	3,4	1,0	1,0
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	3,5	4,1	-1,5	-2,1	-2,2	-1,0	-1,0	-0,7	0,0
Prélèvement sur le compte des revenus du pétrole	0,2	-1,4	-1,4	-1,5	-1,6	0,4	-0,3	0,0	0,1
Financement du FMI	6,6	0,9	0,0	1,6	3,0	6,3	2,8	0,0	0,0
FEC 2017–21 et FCR 2020	6,6	0,9	...	...	...	...	...	...	...
Nouveau FEC/MEDC	...	...	...	1,6	0,7	0,7	0,4	0,0	0,0
FRD	...	...	...	...	2,3	5,6	2,4	...	...
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-0,2</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
<b>Écart de financement résiduel</b>	<b>...</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Solde du compte du Trésor	27,5	40,3	26,2	14,2	7,3	4,6	7,6	16,6	28,6
Réerves internationales brutes (en millions de dollars)	1 542	2 347	1 877	1 893	1 682	1 795	1 801	1 722	1 669

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Convention : le signe positif indique la source du financement ; le signe négatif indique le besoin de financement.

2/ En 2020, y compris rétrocession au budget du dépôt saoudien.



**Tableau 7. Mauritanie : besoins et sources de financement extérieur, 2021–28 1/**  
(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Est.			Proj.			
<b>Besoins de financement bruts</b>	<b>2 054</b>	<b>1 605</b>	<b>1 160</b>	<b>1 180</b>	<b>1 165</b>	<b>1 209</b>	<b>1 205</b>
Solde des transactions courantes, hors dons	1 793	1 338	899	917	922	976	970
Service de la dette publique extérieure 1/	225	251	261	264	244	233	235
Accumulation du Fonds national de revenus des hydrocarbures	36	38	40	0	8	0	0
Accumulation de réserves (sans FRD)	0	16	0	0	0	0	0
<b>Sources de financement brut</b>	<b>2 054</b>	<b>1 471</b>	<b>1 061</b>	<b>1 080</b>	<b>1 066</b>	<b>1 117</b>	<b>1 123</b>
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	1 537	719	200	367	367	366	379
Dons officiels (antérieurs)	165	...	...	...	...	...	...
Décassements de prêts officiels (hors FMI)	274	387	333	414	363	370	386
Autres flux 2/	-393	364	256	261	282	302	303
Prélèvement sur le fonds des revenus des hydrocarbures	0	0	0	11	0	0	2
Prélèvement sur les réserves	471	0	271	27	54	79	53
<b>Déficit de financement</b>	<b>0</b>	<b>-135</b>	<b>-100</b>	<b>-101</b>	<b>-100</b>	<b>-92</b>	<b>-82</b>
<b>Financement attendu</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>100</b>	<b>101</b>	<b>100</b>	<b>92</b>	<b>82</b>
FMI FEC/MEDC	0	43	17	17	9	0	0
Dons officiels (prospectifs) 3/	0	91	83	83	91	92	82
<b>Écart de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Décassement au titre de la FRD (attendu)	0	0	60	140	60	0	0
Variation des réserves (nette, avec FRD)	-471	16	-211	113	6	-79	-53
Pour mémoire :							
Réserves officielles brutes (en millions dollars)	1 877	1 893	1 682	1 795	1 801	1 722	1 669
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (en millions de dollars)	171	209	249	238	246	247	244

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut l'administration centrale, la banque centrale et la SNIM.

2/ Inclut la SNIM, la SMHPM, les banques commerciales, les erreurs et omissions, et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

3/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour le résultat estimatif de 2021 et 2022.

Tableau 8. Mauritanie : capacité à rembourser le FMI, 2023–46

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	
<b>Paievements au FMI sur la base des crédits existants 1/</b>																									
Principal (en millions de DTS)	3,31	11,59	26,13	44,71	47,26	43,73	37,64	23,10	4,52	2,86	1,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0,00	8,10	8,09	8,10	8,08	8,00	7,90	7,82	7,72	7,63	7,55	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54	7,54
<b>Paievements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/</b>																									
Principal (en millions de DTS)	3,31	11,59	26,13	44,71	47,26	45,87	42,50	30,26	12,89	11,45	10,02	5,89	9,55	17,66	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	18,58	12,63	2,23
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	3,31	11,59	26,13	44,72	46,37	41,94	37,14	23,47	5,74	4,29	3,76	1,93	1,07	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRG (MEDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,89	3,93	5,36	6,80	7,16	7,16	6,26	3,22	1,79	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FRD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,74	6,69	17,09	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	18,58	12,63	2,23	
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0,05	8,96	10,87	13,57	14,10	14,00	13,77	13,48	13,12	12,75	12,38	12,12	11,92	11,63	11,20	10,77	10,34	9,91	9,46	9,03	8,60	8,17	7,77	7,54	
<b>Total des paievements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/</b>																									
En millions de DTS	3,36	20,55	37,00	58,28	61,36	59,87	56,27	43,74	26,01	24,20	22,40	18,01	21,47	29,29	30,52	30,09	29,66	29,23	28,78	28,35	27,92	26,75	20,40	9,79	
En millions de dollars	4,30	26,30	47,36	74,59	78,53	76,63	72,02	55,98	33,29	30,97	28,67	23,05	27,48	37,49	39,06	38,51	37,96	37,41	36,83	36,28	35,73	34,24	26,11	12,53	
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,11	0,62	1,02	1,59	1,65	1,58	1,63	1,28	0,77	0,75	0,68	0,53	0,62	0,82	0,84	0,82	0,79	0,76	0,73	0,70	0,67	0,62	0,46	0,21	
En pourcentage du service de la dette	1,37	7,71	13,11	20,96	22,41	21,99	19,97	15,63	8,33	7,30	6,99	5,44	6,42	8,83	8,38	8,16	7,67	7,21	6,96	6,72	6,49	6,09	4,55	2,14	
En pourcentage du PIB	0,04	0,25	0,42	0,63	0,63	0,59	0,55	0,41	0,24	0,21	0,19	0,14	0,16	0,21	0,21	0,20	0,19	0,18	0,17	0,16	0,15	0,13	0,10	0,04	
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,23	1,56	2,64	4,14	4,56	4,59	4,99	4,21	2,70	2,83	2,63	2,27	2,60	3,48	3,02	2,84	2,64	2,41	2,30	2,20	2,11	1,96	1,45	0,68	
En pourcentage de la quote-part	2,61	15,95	28,73	45,25	47,64	46,48	43,69	33,96	20,19	18,79	17,39	13,98	16,67	22,74	23,70	23,36	23,03	22,69	22,34	22,01	21,68	20,77	15,84	7,60	
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	2,57	9,00	20,29	34,72	36,00	32,56	28,84	18,22	4,46	3,33	2,92	1,50	0,83	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CRG (MEDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,69	3,05	4,16	5,28	5,56	4,86	2,50	1,39	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FRD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,57	5,19	13,27	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	14,43	9,81	1,73	
<b>Encours des crédits du FMI 2/</b>																									
En millions de DTS	259,1	304,9	395,7	402,0	354,8	308,9	266,4	236,1	223,3	211,8	201,8	195,9	186,3	168,7	149,4	130,0	110,7	91,4	72,1	52,8	33,4	14,9	2,2	0,0	
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	237,6	230,3	208,5	165,9	119,5	77,6	40,5	17,0	11,3	7,0	3,2	1,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CRG (MEDC)	21,5	30,0	38,6	42,9	42,0	38,1	32,7	25,9	18,8	11,6	5,4	2,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
FRD	0,0	44,6	148,6	193,2	193,2	193,2	193,2	193,2	193,2	193,2	192,5	185,8	168,7	149,4	130,0	110,7	91,4	72,1	52,8	33,4	14,9	2,2	0,0		
Millions de dollars	331,6	390,3	506,5	514,6	454,1	395,4	341,0	302,2	285,7	271,1	258,3	250,7	238,5	215,9	191,2	166,4	141,7	117,0	92,3	67,5	42,8	19,0	2,9	0,0	
En pourcentage des exportations de biens et de services	8,4	9,1	10,9	11,0	9,5	8,2	7,7	6,9	6,6	6,5	6,1	5,7	5,3	4,7	4,1	3,5	2,9	2,4	1,8	1,3	0,8	0,3	0,1	0,0	
En pourcentage du service de la dette	105,6	114,4	140,2	144,6	129,6	113,5	94,5	84,4	71,5	63,9	63,0	59,2	55,7	50,8	41,0	35,3	28,6	22,5	17,4	12,5	7,8	3,4	0,5	0,0	
En pourcentage du PIB	3,2	3,7	4,5	4,3	3,7	3,1	2,6	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,4	1,2	1,0	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0		
En pourcentage des réserves internationales brutes	17,5	23,2	28,2	28,6	26,4	23,7	22,7	23,1	24,8	23,7	24,7	22,6	20,0	14,8	12,3	9,8	7,5	5,8	4,1	2,5	1,1	0,2	0,0		
En pourcentage de la quote-part	201,1	236,8	307,2	312,1	275,5	239,8	206,8	183,3	173,3	164,4	156,7	152,1	144,7	131,0	116,0	101,0	86,0	71,0	56,0	41,0	26,0	11,5	1,7	0,0	
Fonds fiduciaire RPC (FEC et FCR)	184,5	178,8	161,9	128,8	92,8	60,2	31,4	13,2	8,8	5,4	2,5	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
CRG (MEDC)	16,7	23,3	30,0	33,3	32,6	29,6	25,4	20,1	14,6	9,0	4,2	1,7	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
FRD	0,0	34,6	115,4	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	149,4	144,2	131,0	116,0	101,0	86,0	71,0	56,0	41,0	26,0	11,5	1,7		
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) 1/</b>																									
Décaissements	39,82	65,43	131,40	24,33	-47,26	-45,87	-42,50	-30,26	-12,89	-11,45	-10,02	-5,89	-9,55	-17,66	-19,32	-19,32	-19,32	-19,32	-19,32	-19,32	-19,32	-18,58	-12,63	-2,23	
Remboursements	43,13	77,02	157,53	69,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	3,31	11,59	26,13	44,71	47,26	45,87	42,50	30,26	12,89	11,45	10,02	5,89	9,55	17,66	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	19,32	18,58	12,63	2,23	
<b>Postes pour mémoire :</b>																									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	3 949	4 270	4 648	4 688	4 767	4 839	4 411	4 390	4 316	4 152	4 244	4 377	4 463	4 558	4 647	4 716	4 816	4 908	5 055	5 207	5 363	5 524	5 690	5 861	
Service de la dette (en millions de dollars)	314	341	361	356	350	348	361	358	399	424	410	423	428	425	466	472	495	519	530	540	551	562	573	585	
PIB nominal (en millions de dollars)	10 243	10 661	11 323	11 846	12 431	12 956	13 120	13 619	14 065	14 604	15 294	16 103	16 899	17 779	18 697	19 408	20 182	20 970	22 019	23 120	24 276	25 490	26 764	28 102	
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	1 893	1 682	1 795	1 801	1 722	1 669	1 442	1 330	1 235	1 095	1 089	1 014	1 056	1 078	1 295	1 357	1 440	1 552	1 598	1 646	1 696	1 747	1 799	1 853	
Quote-part (en millions de DTS)	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ La Mauritanie fait partie du groupe A pour le financement au titre de la FRD.

**Tableau 9. Mauritanie : mesure de réforme au titre de la FRD, renvoi au diagnostic et moyens consacrés au DC**

Defi cté	Réforme	Référence du diagnostic	Date d'achèvement visée pour la réforme	Contribution du FMI dans le développement des capacités	Résultat attendu de la réforme	Rôle du partenaire pour le développement
<b>Absence de rapports budgétaires tenant compte des aspects climatiques</b>	Réforme I - Le ministère des Finances exigera des ministères concernés par les CDN, dans la circulaire budgétaire de l'exercice 2026, qu'ils estiment la part de leur budget de l'exercice 2026 dédiée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques.	EGIP-C (FMI)	juil.-25	Développement des capacités par le FMI (tentative)	L'institutionnalisation du marquage des dépenses climatiques lors de la préparation de la loi de finances renforcera la sensibilisation aux questions climatiques, permettra de prendre des décisions budgétaires mieux éclairées et contribuera à l'alignement du budget sur les priorités en lien avec le changement climatique.	
	Réforme II - Le ministère des Finances publiera une note d'information sur les dépenses budgétaires liées au climat pour l'exercice 2026 (sur la base des résultats du marquage des secteurs concernés par les CDN pour les exercices 2024 et 2025), accompagnant la loi de finances 2026.	EGIP-C (FMI)	janv.-26	Développement des capacités par le FMI (tentative)		
<b>Absence de méthodologie standard pour l'évaluation et la sélection des projets tenant compte des aspects climatiques</b>	Réforme III - Le ministère de l'Économie et du Développement durable modifiera le décret 2016-179, y compris le manuel de gestion des investissements publics, pour intégrer les aspects climatiques dans les étapes de gestion des investissements publics (conceptualisation, évaluation, sélection et exécution des projets) et le publiera sur le site Internet du ministère.	EGIP-C (FMI)	janv.-24	Développement des capacités par le FMI (tentative)	Augmentation des investissements publics résilients et verts, qui réduiront à terme i) le risque de perturbation des services essentiels, ii) les coûts de maintenance et de réhabilitation et iii) les émissions de gaz à effet de serre.	
	Réforme IV - Le ministère de l'Économie et du Développement durable, conjointement avec le ministère de l'Environnement, pilotera le modèle de sélection sur critères climatiques pour les propositions de grands projets issus des principaux secteurs concernés par les CDN soumis pour examen et validation par le CAPIP.	EGIP-C (FMI)	août-25	Développement des capacités par le FMI (tentative)		
<b>Absence i) de base juridique pour les transferts monétaires ; ii) de couverture complète pour les ménages vulnérables affectés et iii) de financement complet par l'État</b>	Réforme V - Le Conseil des ministres institutionnalisera par décret le programme national de protection sociale Tekavoul, notamment sa composante de transfert monétaire en cas de choc climatique (Tekavoul choc). La Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (Taazour) va étendre le dispositif Tekavoul choc aux ménages vulnérables touchés par la sécheresse tout en assurant une couverture financière adéquate.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale. Cadre pour une protection sociale adaptative. Financement du risque d'insécurité alimentaire – Une approche proactive : le dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles	févr.-24		Limitation des conséquences des chocs climatiques, notamment les sécheresses, sur les ménages vulnérables. Prévention de la famine.	Développement des capacités (Banque mondiale)
<b>Absence i) d'un mécanisme efficace de tarification des combustibles fossiles et ii) d'une tarification du carbone pour les hydrocarbures</b>	Réforme VI - Conformément aux conclusions de l'assistance technique du FMI, le Conseil des ministres adoptera un décret pour établir une nouvelle structure des prix des combustibles fossiles ; celle-ci s'ajuste automatiquement aux changements des prix internationaux, exclut toute intervention discrétionnaire pour fixer les prix, supprime progressivement les subventions et inclut un mécanisme de lissage des prix.		mars-25	Développement des capacités (FMI)	Augmentation des recettes fiscales, réduction du fardeau budgétaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pauvreté et des inégalités.	Développement des capacités (Banque mondiale) - pour éventuellement ce qui a trait aux transferts monétaires
	Réforme VII - Conformément aux conclusions de l'assistance technique du FMI, le Conseil des ministres adoptera la loi de finances pour l'exercice 2025 introduisant une taxe carbone appliquée à partir de du mois de mars 2025. Cette taxe i) serait introduite progressivement, ii) serait alignée sur les CDN du pays pour lutter contre les émissions de tous les secteurs de l'économie et les carburants (sauf le GPL) et iii) serait complétée par des mesures de compensation pour protéger les ménages pauvres lorsque les prix dépassent un certain seuil.		oct.-24	Développement des capacités (FMI)	Augmentation des recettes fiscales, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pauvreté et des inégalités.	
<b>Manque i) de concurrence dans le secteur de l'électricité et ii) d'accès aux réseaux de transport d'électricité pour les producteurs privés d'énergie renouvelable</b>	Réforme VIII - Conformément à son nouveau code de l'électricité, le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un ou plusieurs décrets réglementaires pour i) permettre l'accès des producteurs d'électricité indépendants au marché mauritanien de l'énergie et ii) garantir un accès non discriminatoire des tiers aux réseaux de transport appartenant à la compagnie publique d'électricité SOMELEC.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale. Étude relative au plan directeur pour la production et le transport d'électricité en Mauritanie, Options pour la restructuration de la SOMELEC (Unions européenne)	août-25		Établissement d'un secteur électrique viable qui attire les capitaux privés et présente des coûts moindres pour les utilisateurs finaux.	Développement des capacités (Banque mondiale)
<b>Absence de base juridique pour inciter les sociétés minières à augmenter la part d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique</b>	Réforme IX - Le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un décret obligeant les sociétés minières à augmenter la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables dans leur mix électrique d'au moins 5 points de pourcentage par an jusqu'en 2030. Si les objectifs annuels ne sont pas atteints, les sociétés devront réaliser un investissement compensatoire dans l'électrification rurale, en particulier dans les zones isolées.	Initiative pour une exploitation minière adaptée au climat de la Banque mondiale	août-25		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Développement des capacités (Banque mondiale)
<b>Absence de base juridique pour empêcher les sociétés pétrolières et gazières de procéder au torchage de routine</b>	Réforme X - Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'hydrocarbures, le ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie adoptera un décret, conformément aux conclusions de l'assistance technique de la Banque mondiale, pour éliminer le recours au torchage de routine et aux rejets de gaz, et réduire les émissions de méthane, en prévoyant des sanctions bien définies en cas de non-respect.	Initiative conjointe ONU-BM « Zéro torchage de routine d'ici 2030 », Règlementation des opérations de torchage et de rejet de gaz de la Banque mondiale	févr.-25		Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Développement des capacités (Banque mondiale)
<b>Faible collaboration interministérielle dans le secteur de l'eau</b>	Réforme XI - Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement et le ministère de l'Environnement signeront un accord de partenariat interministériel sur les domaines de coopération (évaluations environnementales, application de la réglementation, gestion des données, surveillance des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et autres données hydrogéologiques) dont la mise en œuvre sera supervisée par un comité technique créé dans le cadre de l'accord.	Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale	août-24		Renforcement de la collaboration sur les responsabilités essentielles qui améliorera la planification, renforcera l'efficacité des activités sur le terrain et contribuera à une meilleure allocation des ressources.	Développement des capacités (Banque mondiale, UE et AFD)
<b>Manque de connaissances sur les écosystèmes dépendants des eaux souterraines</b>	Réforme XII - Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement et le Ministère de l'Environnement i) adopteront un arrêté interministériel relatif aux évaluations environnementales et au suivi des ressources en eau, guidé par les travaux réalisés dans le cadre de l'accord de partenariat et ii) publieront un inventaire pilote conjoint des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et des données hydrogéologiques sur la nappe du Boulenoir.	« La richesse cachée des nations » (Banque mondiale)	févr.-26		Amélioration des connaissances sur les écosystèmes dépendants des eaux souterraines pour faciliter l'évaluation des projets et éclairer la prise de décision sur la protection de ces écosystèmes et la gestion durable des eaux souterraines.	Développement des capacités (Banque mondiale, UE et AFD)
<b>Fixation des prix de l'eau en dessous du niveau de recouvrement des coûts qui favorise la surutilisation et décourage l'investissement</b>	Réforme XIII - Le gouvernement révisera et publiera la réglementation tarifaire de l'eau (Ordonnance 2007 n°2624/MHETIC/MCI) conformément aux recommandations du FMI.		août-25		Mise en place d'une tarification durable permettant une utilisation efficiente, équitable et durable de l'eau	AFD

Sources : services du FMI avec le concours de la Banque mondiale, de l'UE et de l'AFD.

**Tableau 10a. Mauritanie : calendrier des revues et des décaissements et achats dans le cadre des accords mixtes au titre de la FEC/du MEDC, 2023–26**

Date de disponibilité	Montant des décaissements						Conditions
	FEC		MEDC		Total		
	Millions de DTS	% de la quote-part 1/	Millions de DTS	% de la quote-part 1/	Millions de DTS	% de la quote-part 1/	
25 janv. 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Approbation par le conseil d'administration
17 octobre 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Première revue et critères de réalisation à fin juin 2023
17 avril 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Deuxième revue et critères de réalisation à fin décembre 2023
17 octobre 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Troisième revue et critères de réalisation à fin juin 2024
17 avril 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Quatrième revue et critères de réalisation à fin décembre 2024
17 octobre 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Cinquième revue et critères de réalisation à fin juin 2025
17 avril 2026	2,13	1,65	4,31	3,35	6,44	5,00	Sixième revue et critères de réalisation à fin décembre 2025
<b>TOTAL</b>	<b>21,47</b>	<b>16,67</b>	<b>42,93</b>	<b>33,33</b>	<b>64,40</b>	<b>50,00</b>	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

**Tableau 10b. Mauritanie : calendrier des revues et des décaissements dans le cadre des accords au titre de la FRD, 2024–26**

Reuves FEC-MEDC	Date de disponibilité	Montant des décaissements		Conditions
		FRD		
		Millions de DTS	% de la quote-part 1/	
Deuxième revue	17 avril 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 5
Troisième revue	17 octobre 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 3
Troisième revue	17 octobre 2024	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 11
Quatrième revue	17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 6
Quatrième revue	17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 7
Quatrième revue	17 avril 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 10
Cinquième revue	17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 1
Cinquième revue	17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 8
Cinquième revue	17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 13
Cinquième revue	17 octobre 2025	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 9
Sixième revue	17 avril 2026	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 2
Sixième revue	17 avril 2026	14,86	11,54	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 4
Sixième revue	17 avril 2026	14,88	11,55	Achèvement de la revue, dans le cadre du programme au titre de la FRD, de la mise en œuvre de la réforme 2
<b>TOTAL</b>		<b>193,20</b>	<b>150,00</b>	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

**Tableau 11. Mauritanie : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24 1/**

(sur la base de l'encours de la dette à fin 2022)

	Encours de la dette			Service de la dette								
	Fin 2022			2022			2023			2024		
	Millions de dollars	% de la dette totale	% du PIB	Millions de dollars			% du PIB					
<b>Total dette CEG (extérieure + intérieure)</b>	<b>4 555,1</b>	<b>100,0</b>	<b>46,5</b>	<b>513,4</b>	<b>508,3</b>	<b>343,3</b>	<b>5,2</b>	<b>5,0</b>	<b>3,2</b>			
<b>Extérieure</b>	<b>3 973,5</b>	<b>87,2</b>	<b>40,5</b>	<b>306,9</b>	<b>309,2</b>	<b>328,5</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>			
Créanciers multilatéraux	2 376,1	52,2	24,2	178,4	170,1	192,1	1,8	1,7	1,8			
FADES	1 133,3	24,9	11,6	101,2	100,7	106,5	1,0	1,0	1,0			
Banque islamique de développement	312,1	6,9	3,2	34,1	36,3	35,5	0,3	0,4	0,3			
Banque mondiale	404,1	8,9	4,1	13,5	14,0	16,0	0,1	0,1	0,2			
FMI	326,0	7,2	3,3	9,3	4,6	21,6	0,1	0,0	0,2			
Autres multilatéraux	200,5	4,4	2,0	20,3	14,5	12,5	0,2	0,1	0,1			
Créanciers bilatéraux	1 597,4	35,1	16,3	128,5	139,1	136,4	1,3	1,4	1,3			
Club de Paris	98,6	2,2	1,0	15,2	14,5	13,6	0,2	0,1	0,1			
France (incl. AFD)	80,0	1,8	0,8	9,6	8,9	9,3	0,1	0,1	0,1			
Espagne	16,3	0,4	0,2	5,4	5,3	4,1	0,1	0,1	0,0			
Autres, Club de Paris	2,3	0,1	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0			
Pays non membres du Club de Paris	1 498,8	32,9	15,3	113,3	124,6	122,8	1,2	1,2	1,2			
Arabie saoudite	648,5	14,2	6,6	23,1	29,2	29,2	0,2	0,3	0,3			
Chine	405,1	8,9	4,1	39,4	46,0	45,2	0,4	0,4	0,4			
Koweït	251,5	5,5	2,6	18,9	21,6	20,9	0,2	0,2	0,2			
Autres, hors Club de Paris	193,7	4,3	2,0	31,9	27,8	27,4	0,3	0,3	0,3			
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Créanciers bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
<b>Intérieure</b>	<b>581,5</b>	<b>12,8</b>	<b>5,9</b>	<b>206,6</b>	<b>199,0</b>	<b>14,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>			
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Détenue par les non-résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
Bons du Trésor	184,0	4,0	1,9	191,0	184,0	0,0	1,9	1,8	0,0			
Crédits	397,5	8,7	4,1	15,5	15,0	14,8	0,2	0,1	0,1			
<b>Postes pour mémoire :</b>												
Dette garantie <sup>2</sup>	-	-	-									
Passifs conditionnels	355,4	7,8	3,6									
dont garanties publiques	6,5	0,1	0,1									
dont autres passifs conditionnels explicites <sup>3</sup>	325,5	7,2	3,3									
PIB nominal (fin de période)	9 799			9 799	#####	#####						

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respectait pas ses obligations de remboursement, d'utiliser cet actif ou flux de revenus pour assurer le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20, intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

3/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple). On trouvera des renseignements complémentaires dans le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (7.252).

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

**Tableau 12. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques 1/**

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
<b>Risques mondiaux : chocs et scénarios conjoncturels</b>			
<b>Intensification de conflits régionaux</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée.</b> L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers, et les systèmes de paiement et entraînent par ailleurs des mouvements de réfugiés.	Ensemble de mesures visant à accroître l'efficacité de la politique monétaire, subventions mieux ciblées et transferts sociaux aux personnes les plus vulnérables.
<b>Volatilité des prix des produits de base</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée.</b> Une succession de perturbations de l'offre (par exemple en raison des conflits, de l'incertitude et des restrictions à l'exportation) et les fluctuations de la demande provoquent une volatilité constante des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation du cadre de politique monétaire pour renforcer son efficacité.</li> <li>- Assouplissement du régime de change pour absorber les chocs exogènes.</li> <li>- Meilleur ciblage des subventions.</li> <li>- Recours aux amortisseurs extérieurs et budgétaires, mise en place du point d'ancrage budgétaire et soutien des donateurs si besoin est.</li> <li>- Réformes structurelles pour diversifier l'économie.</li> </ul>
<b>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne.</b> Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, avec des retombées négatives se transmettant par les échanges commerciaux et les circuits financiers, et une fragmentation des marchés. Aggravation des déséquilibres extérieurs et pressions sur les réserves internationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes structurelles visant à diversifier l'économie et les marchés d'exportation marqués par la prédominance des secteurs extractifs classiques comme le minerai de fer.</li> <li>- Assouplissement du régime de change en vue d'absorber les chocs exogènes et de préserver les réserves internationales.</li> </ul>
<b>Mauvais calibrage de la politique monétaire</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne.</b> Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément l'orientation de la politique monétaire, ce qui provoque un désancrage des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et des retombées sur les marchés financiers.	Ensemble de mesures de politique économique et opérationnelles visant à éliminer l'excès de liquidité restant et à accroître l'efficacité de la politique monétaire, avec notamment le relèvement du taux directeur, la fin des achats d'or par la BCM, la reprise des opérations d'absorption de liquidité et le développement du marché de titres publics.
<b>Instabilité financière systémique</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible.</b> De fortes fluctuations des taux d'intérêt réels et des primes de risque ainsi que la réévaluation des actifs sur fond de ralentissement économique et de réorientation de la politique économique déclenchent des problèmes d'insolvabilité dans les pays où des banques ou établissements financiers non bancaires sont fragiles, ce qui provoque une désorganisation des marchés et des effets de contagion entre pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte de capital fermé et le marché financier sous-développé limitent les retombées des turbulences sur les marchés financiers internationaux.</li> <li>- Renforcement du dispositif de contrôle et de résolution bancaire pour s'attaquer au problème des banques fragiles.</li> </ul>
<b>Surendettement souverain</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible.</b> Les effets domino de la hausse des taux d'intérêt mondiaux, d'un ralentissement de la croissance dans les pays avancés et/ou une gestion désordonnée de la dette dans certains pays émergents et pays en développement se répercutent sur d'autres pays très endettés, entraînant des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque et une perte d'accès au marché.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte de capital fermé et l'absence d'accès aux marchés financiers internationaux limitent le risque.</li> <li>- Mise en place du point d'ancrage budgétaire en vue de stabiliser ou de réduire la dette extérieure.</li> </ul>
1/ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative de concrétisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus proche (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à un horizon plus lointain.			

**Tableau 12. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques (suite)**

<b>Risques structurels</b>			
<b>Mécontentement social</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée.</b> L'inflation élevée, la diminution des revenus réels et les répercussions des crises, notamment migratoires, dans d'autres pays accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des difficultés de financement ainsi que des mesures populistes préjudiciables. Cela amplifie les déséquilibres, freine la croissance et provoque une révision du risque par le marché.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser l'espace budgétaire pour des dépenses sociales, de santé, d'éducation et d'infrastructure dans l'optique d'atteindre les ODD.</li> <li>- Renforcer le cadre de politique monétaire.</li> <li>- Mieux communiquer sur les mesures sociales et les subventions ciblées.</li> </ul>
<b>Aggravation de la fragmentation géoéconomique</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée.</b> L'élargissement et l'aggravation des conflits et la réduction de la coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une érosion du potentiel de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégager une marge d'action pour d'éventuels imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie.</li> <li>- Renforcer la coopération régionale en matière de sécurité.</li> </ul>
<b>Cybermenaces</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Faible.</b> Les cyberattaques contre les infrastructures physiques ou numériques (y compris les écosystèmes de monnaie numérique et de cryptoactifs) ou l'utilisation abusive des technologies d'IA déclenchent une instabilité financière et économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélération de la transformation numérique et des réformes du climat des affaires et assouplissement du régime de change pour atténuer les chocs.</li> <li>- Élaboration de plans d'emprunt prudents.</li> </ul>
<b>Phénomènes climatiques extrêmes</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée.</b> Les phénomènes climatiques extrêmes et plus fréquents provoqués par la hausse des températures entraînent des pénuries d'eau et de denrées alimentaires, des pertes en vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des perturbations de l'offre, une érosion de la croissance, des flux migratoires et une instabilité financière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La FRD pour accélérer les réformes dans quatre domaines stratégiques liés au climat : i) la gestion des investissements publics verts et la gestion des finances publiques (GFP), ii) les systèmes de protection sociale et le financement des catastrophes liées au changement climatique, iii) la décarbonation et iv) l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans des secteurs essentiels.</li> </ul>
<b>Transition énergétique désordonnée</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne.</b> La transition désordonnée vers la neutralité carbone et l'incertitude liée à la politique climatique sont à l'origine de perturbations de l'offre, d'actifs irrécupérables, de la volatilité des marchés et de la faiblesse de l'investissement et de la croissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La FRD pour mettre au point une stratégie de décarbonation ordonnée en i) adoptant une tarification du carbone, ii) réformant les subventions aux carburants, iii) instaurant une interdiction du torchage systématique du gaz dans les gisements de pétrole et de gaz et iv) ouvrant le secteur de l'électricité à la concurrence et aux investissements dans les énergies renouvelables, notamment au secteur privé.</li> </ul>
<b>Risques intérieurs</b>			
<b>Troubles politiques et sociaux ; attaques terroristes à l'échelle régionale</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée.</b> Hausse des dépenses publiques, y compris en matière de sécurité ; accentuation des flux migratoires vers la Mauritanie ; recul de la confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gouvernance et le climat des affaires, renforcer les dispositifs de lutte contre la corruption. Stimuler une croissance inclusive et augmenter les dépenses sociales.</li> </ul>
<b>Ralentissement du rythme des réformes</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne.</b> Effet défavorable sur les résultats sociaux, la confiance et la croissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parvenir à un consensus sur les réformes.</li> <li>- Améliorer la communication. Investir dans le capital humain et les institutions.</li> </ul>
<b>Réduction des services de correspondance bancaire</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible.</b> Diminution des paiements internationaux ayant un impact négatif sur le commerce et les envois de fonds. Progression de l'économie informelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le dispositif de LBC/FT et sa mise en œuvre ; intensifier la sensibilisation des banques étrangères.</li> </ul>

## Annexe I. Intégration du développement des capacités dans le programme, 2024

Le développement des capacités sera étroitement intégré au nouveau programme économique appuyé par la FEC et le MEDC, principalement sous forme d'assistance technique (AT) soit au siège, soit à AFRITAC Ouest. Les activités prévues de développement des capacités à l'appui des repères structurels proposés durant les 12 prochains mois dans le cadre des nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC sont indiquées ci-dessous.

Repères structurels dans le cadre du programme		Outils de diagnostic et de développement des capacités
<b>Protection sociale</b>		
1	Porter le montant trimestriel versé aux ménages de 2 900 MRU à 3 600 MRU ; un rapport sera réalisé par Taazour/la Banque mondiale.	AT de la Banque mondiale dans le cadre du projet d'appui au système de filets sociaux.
<b>Politique budgétaire</b>		
2	Rendre opérationnelle l'unité chargée de la politique fiscale (UPF) en recrutant du personnel compétent et en lançant les opérations de l'UPF.	AT du département des finances publiques du FMI sur l'évaluation des dépenses fiscales et la mise en place d'une UPF.
3	Réformer la codification des marchandises importées en douane, y compris les codes additionnels des régimes fiscaux.	La Banque mondiale prévoit de fournir une AT.
4	Publier un rapport financier régulier sur les activités minières et non minières de la SNIM, y compris la Fondation SNIM.	Évaluation diagnostique de la gouvernance par les services du FMI (départements juridique, financier, des finances publiques et des marchés monétaires et de capitaux.
5	Procéder à la réforme de la taxe sur la consommation dans la loi de finances rectificative (LFR) 2024 si elle n'est pas intégrée dans la loi de finances initiale (LFI) 2024.	AT du département des finances publiques du FMI sur l'évaluation des dépenses fiscales et la mise en place d'une UPF et mission de diagnostic de politique fiscale début 2024.
6	Soumettre au Parlement une révision du Code des investissements qui abroge les points francs et réduit le nombre de régimes spéciaux.	AT de l'IFC Une mission de diagnostic de politique fiscale par le département des finances publiques est également prévue début 2024.
<b>Politique monétaire</b>		
7	Procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor au profit des banques conventionnelles pour augmenter l'encours de bons du Trésor à 3 milliards MRU d'ici décembre 2024.	Missions d'AT d'AFRITAC Ouest sur le marché des titres publics.
8	Procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor islamiques pour augmenter l'encours de bons du Trésor islamiques à 1,5 milliards MRU d'ici décembre 2024.	Missions d'AT d'AFRITAC Ouest sur le marché des titres publics.
9	Réviser la convention de 2018 relative aux créances de la BCM sur l'État afin de réduire l'échéance de la créance à 25 ans ou moins d'ici décembre 2024, avec un taux d'intérêt de 3,75 % et des amortissements commençant en 2025, des amortissements annuels de 0,2 milliard MRU jusqu'en 2027 et des versements égaux par la suite.	PSEF 2024, évaluation des sauvegardes 2021 et évaluation des sauvegardes 2023.
<b>Politique de change</b>		
10	Mettre en place un comité trimestriel regroupant la BCM, la SNIM et le ministère des Finances pour examiner et partager les prévisions de rapatriement de devises de la SNIM dans un horizon minimum de 12 mois et intégrer les prévisions dans l'analyse des flux de trésorerie des opérations de change	AT du département des marchés monétaires et de capitaux sur les prévisions de liquidité sur le marché des changes



<b>Politiques relatives au secteur financier</b>		
<b>11</b>	Élaborer une stratégie en matière de ressources humaines pour renforcer la fonction de contrôle de la BCM et augmenter le personnel technique chargé du contrôle sur pièces de deux à quatre personnes.	AT d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires.
<b>12</b>	Publier les instructions concernant le ratio structurel de liquidité à long terme d'ici fin mars 2024.	AT d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires.
<b>13</b>	S'assurer du respect par toutes les banques des obligations en matière de fonds propres minimaux et de fonds propres de base.	AT d'AFRITAC Ouest sur la supervision et la réglementation bancaires.
<b>Gouvernance et investissement privé</b>		
<b>14</b>	Définir et publier une politique de propriété pour guider la gestion financière des actifs de l'État.	Évaluation diagnostique de la gouvernance par les services du FMI (départements juridique, financier, des finances publiques et des marchés monétaires et de capitaux).
<b>15</b>	Approuver les modifications législatives visant à mettre en place des cadres relatifs à la déclaration du patrimoine et aux conflits d'intérêts alignés sur les principes du G20 et les recommandations du diagnostic sur la gouvernance.	AT du département juridique sur la rédaction des déclarations de patrimoine et des lois et règlements sur les conflits d'intérêts.

## Annexe II. Facilité pour la résilience et la durabilité<sup>1</sup>

### Risques et conséquences du changement climatique

**1. La Mauritanie subit déjà les effets du changement climatique.** Les températures annuelles moyennes ont toujours été plus élevées que dans les pays voisins, mais la situation s'est détériorée au cours des dernières décennies en raison de l'évolution des conditions climatiques : températures plus élevées, précipitations irrégulières, fréquence accrue des sécheresses et des inondations et multiplication des catastrophes (annexe II, graphique 2)<sup>2</sup>. Dans la région MENA, la Mauritanie fait partie des dix pays qui enregistrent plus de 100 jours de chaleur extrême par an<sup>3</sup>. L'indice de risque INFORM 2023, publié par le Centre des connaissances en matière de gestion des risques de catastrophe de la Commission européenne, classe la Mauritanie au 49<sup>e</sup> rang sur 191 pays (annexe II, graphique 2). Les événements induits par le changement climatique, en particulier les sécheresses et, dans une certaine mesure, les inondations, menacent la production potentielle de la Mauritanie et ont un impact disproportionné sur les ménages vulnérables.

**2. Le secteur de l'eau est particulièrement vulnérable au changement climatique.** La modification des régimes pluviométriques et la hausse des températures ont une incidence sur la disponibilité de l'eau, la production et l'insécurité alimentaire dans un pays déjà soumis au stress hydrique. La Mauritanie dispose de ressources en eaux souterraines et en eaux de surface, mais avec une répartition inégale, concentrées à 97 % sur le fleuve Sénégal et ses abords. Le pays possède l'une des zones de pêche les plus riches au monde, qui représentait 5,5 % de son PIB et 19,2 % de ses recettes d'exportation en 2022. Compte tenu du climat aride et semi-aride de la Mauritanie et de la rareté des eaux de surface, les eaux souterraines jouent un rôle crucial en contribuant à la préservation d'écosystèmes fragiles tels que les oasis et les zones humides. Elles assurent également la pérennité de nombreux écosystèmes (écosystèmes dépendant des eaux souterraines) qui procurent des pâturages pour le bétail et des zones de pêche. Ce sont également des puits de carbone essentiels, indispensables à la biodiversité et aux moyens de subsistance des populations rurales. Le changement climatique, en réduisant la disponibilité des eaux de surface et souterraines, a exacerbé les vulnérabilités du pays en matière de sécurité de l'eau, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire (annexe II, graphique 1),

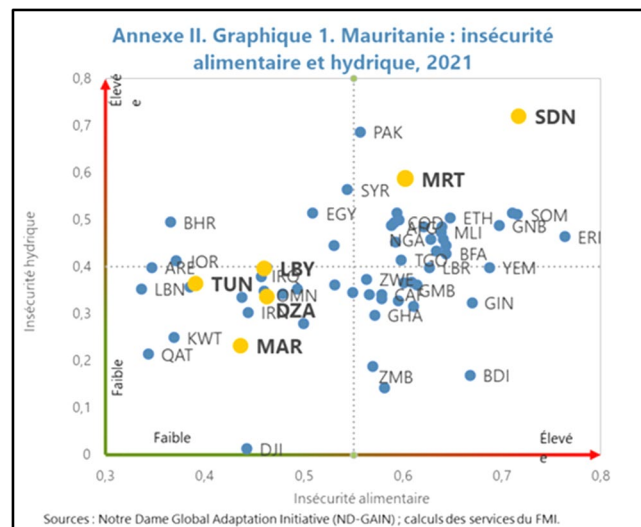
**3. Le changement climatique compromet l'accès à l'eau, la production agricole et, de ce fait, la sécurité alimentaire.** Le Programme alimentaire mondial estime que 90 % de la production agricole de la Mauritanie est destinée à la subsistance. Une grande partie de la population est ainsi exposée à la sécheresse, aux mauvaises récoltes et à la désertification provoquées par le changement climatique. Selon les prévisions actuelles, une baisse des ressources en eau est à

<sup>1</sup> Rédigé par Onur Ozlu, Jarin Tasnim Nashin et Anta Ndoye (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Faycal Sawadogo et Sylke von Thadden-Kostopoulos (département des finances publiques).

<sup>2</sup> Les températures annuelles moyennes ont augmenté d'environ 0,75° C en Mauritanie au cours des trois dernières décennies, à un rythme plus rapide que dans les pays émergents et les pays en développement.

<sup>3</sup> Mauritania Selected Issues Paper "Economic Impact of Climate Change", 2022.

prévoir en raison de la croissance démographique, bien qu'une augmentation soit attendue dans certaines régions du pays. Les conséquences seraient également un risque élevé d'inondations, une vulnérabilité accrue à l'insécurité alimentaire, ainsi qu'une évolution des vecteurs de ravageurs et de maladies. En 2017, les sécheresses ont touché plus de 95 % de la population, dont un quart a été confronté à une insécurité alimentaire aiguë (annexe II, graphique 1). Ces effets peuvent aussi engendrer des problèmes macroéconomiques. Selon une étude récente<sup>4</sup>, l'impact négatif des sécheresses sur la croissance économique de la Mauritanie est jusqu'à trois fois plus important que la moyenne dans les pays émergents et les pays en voie de développement. Une autre étude empirique<sup>5</sup> révèle qu'une augmentation d'un degré Celsius de la température en Mauritanie entraînerait une baisse de deux points de la croissance du PIB par habitant, avec de graves répercussions dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction.



**4. Malgré sa grande vulnérabilité aux chocs climatiques, la Mauritanie ne produit que peu d'émissions au niveau mondial, bien que ses émissions par habitant et par million de dollars de PIB se situent dans la moyenne régionale ou la dépassent.** Selon les estimations, la Mauritanie a émis en 2020 près de 13 mtCO<sub>2</sub>, soit 0,03 % des GES mondiaux, ce qui la place au 136<sup>e</sup> rang mondial des 194 pays émetteurs. Par ailleurs, en émettant 2,79 tCO<sub>2</sub>e par habitant, elle se situe bien en deçà de la moyenne mondiale de 6,5 tCO<sub>2</sub>e. Sur cette base, la Mauritanie occupe le 134<sup>e</sup> rang mondial en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Au niveau régional, les émissions de la Mauritanie par habitant sont supérieures à la moyenne de la région du Sahel. L'intensité des émissions de l'économie mauritanienne, mesurée en émissions par million de dollars de PIB, se situe également dans la moyenne des autres pays de la région.

**5. Les autorités mauritaniennes souhaitent transformer ces défis en opportunités et remplir leurs engagements pour le climat.** La CDN 2021 comporte un objectif inconditionnel de réduction des émissions de GES de 11 % d'ici 2030 et un objectif conditionnel de réduction de

<sup>4</sup> Mauritania Selected Issues Paper "Economic Impact of Climate Change", 2022.

<sup>5</sup> IMF, Feeling the Heat: Adapting to Climate Change in the Middle East and Central Asia, 2022

92,5 % d'ici 2030. Sur la base du rapport national sur le changement climatique et le développement de la Banque mondiale, la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique (SNLCC) détermine les secteurs essentiels pour la réalisation des objectifs de la CDN et la transition de la Mauritanie. Les mesures identifiées mettent en avant des stratégies de croissance économique à faible émission de carbone, fortement axées sur le développement du potentiel des énergies renouvelables, ainsi que des objectifs spécifiques en matière d'énergies renouvelables. Des travaux sont également en cours pour décarboner le secteur des hydrocarbures, avec la possibilité de réformer ou d'éliminer les subventions au carburant, d'introduire une taxe carbone et de réduire l'apport d'hydrocarbures dans l'énergie consommée par le secteur extractif. Les autorités renforcent également leur système adaptatif de protection sociale pour répondre aux chocs climatiques afin d'atténuer les répercussions sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables. Pour accroître sa résilience au changement climatique, la Mauritanie devra également développer ses institutions et intégrer le climat dans les principales décisions de politique publique, notamment en matière d'infrastructures publiques et de budgétisation.

## ANNEXE II. Encadré 1. Hydrogène à faible teneur en carbone\* en Mauritanie<sup>1</sup>

Grâce à ses abondantes ressources éoliennes et solaires, et à la présence d'un important bassin de minerai de fer de haute qualité, la Mauritanie a le potentiel de produire de l'énergie verte, de l'hydrogène et de l'ammoniac verts, ainsi que du fer issu de la réduction directe à faible teneur en carbone, et ce à des coûts très compétitifs. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) estime que la Mauritanie peut développer jusqu'à 458 GW de projets solaires photovoltaïques et 47 GW de projets éoliens. La Mauritanie pourrait ainsi devenir l'un des principaux centres de production d'hydrogène à faible teneur en carbone en Afrique.

Malgré la forte incertitude sur le développement de ce secteur (la demande pourrait être insuffisante, comme l'explique l'AIE dans sa mise à jour 2023 de la feuille de route « net zéro »), les autorités souhaitent exploiter ce potentiel et jouer un rôle de précurseur dans les secteurs de l'hydrogène et des produits dérivés à faible teneur en carbone. Quatre projets de production d'hydrogène à faible teneur en carbone se trouvent actuellement à divers stades préliminaires. Ils visent à atteindre conjointement une capacité de production d'électricité très élevée, de l'ordre de 80 GW. Les autorités comptent définir un code de l'hydrogène à faible teneur en carbone (avec une assistance technique de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement) et planifier les principales infrastructures routières et portuaires nécessaires à l'importation et au transport des équipements, ainsi qu'à l'exportation de l'hydrogène produit.

**1. Projet Aman.** Ce projet, mené par CWP Global, vise à établir des unités de production d'énergie renouvelable sur plusieurs phases de développement. Ces unités devraient être alimentées par l'énergie éolienne et solaire et produire (i) de l'électricité, (ii) de l'hydrogène vert et (iii) de l'ammoniac vert. Si l'étape de faisabilité est concluante, les travaux de la première phase devraient démarrer en 2027.

**2. Projet Nour.** Ce projet, développé par Chariot et Total Eren, prévoit une série de phases de développement pour l'installation de centrales de production d'énergie renouvelable, avec une capacité d'électrolyse.

**3. Projet Nessim.** Développé par BP, le projet Nessim a pour objectif d'installer des centrales de production d'énergie renouvelable, avec une capacité d'électrolyse.

**4. Conjuncta & Infinity.** Porté par un consortium d'entreprises (Conjuncta, Infinity et Masdar), ce projet prévoit la mise en place de centrales de production d'énergie renouvelable, dotées d'une capacité d'électrolyse, sur plusieurs phases de développement. Si l'étape de faisabilité est concluante, la première phase du projet devrait démarrer en 2028.

\* L'hydrogène à faible teneur en carbone comprend (i) l'*hydrogène bleu* (produit en séparant le gaz naturel en hydrogène et en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), capturé et stocké pour réduire l'impact sur l'environnement), (ii) l'*hydrogène vert* (produit en séparant l'eau en hydrogène et en oxygène par électrolyse ; l'électricité est générée à partir de sources d'énergie renouvelables, solaire ou éolienne par exemple, sans émission de CO<sub>2</sub>) et (iii) l'*hydrogène turquoise* (produit par pyrolyse, en chauffant le gaz naturel à haute température jusqu'à ce qu'il se décompose en hydrogène et en carbone solide, ce qui permet d'éviter la production de CO<sub>2</sub>).

<sup>1</sup> Rédigé par Onur Ozlu

**6. La Mauritanie prévoit d'atteindre 50 % de la production totale d'électricité à partir de sources renouvelables en 2030, contre 35 à 40 % actuellement pour l'énergie hydraulique, éolienne et solaire.** Si la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique a sensiblement augmenté ces dix dernières années, le gouvernement n'offre pas d'incitations spécifiques pour développer des projets d'énergie propre. La Mauritanie dispose de ressources éoliennes et solaires parmi les meilleures au monde (potentiel de capacité installée de 457,9 et 47 GW, respectivement), avec une densité de puissance éolienne et un potentiel de production solaire supérieurs à la moyenne mondiale sur la majeure partie de son territoire. Les trois dernières enchères de projets solaires et éoliens ont eu lieu en 2013 et ont abouti à la construction du parc

éolien de 30 MW en périphérie de Nouakchott et du parc solaire de Toujounine, d'une capacité de 50 MW. Le dernier projet en date, un parc éolien de 100 MW à Boulenouar, fonctionne à moins de la moitié de sa capacité en raison de problèmes d'équilibrage du réseau. Aucune vente aux enchères ni aucun cadre d'achat n'est actuellement prévu pour la construction de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Les autorités prévoient toutefois d'adopter des réglementations spécifiques pour les nouveaux accords d'achat d'électricité entre les producteurs indépendants et la SOMELEC.

**7. Les émissions du secteur de l'électricité devraient augmenter, mais cette tendance pourrait être inversée par l'intégration de nouvelles capacités d'énergie renouvelable et la réalisation des plans de conversion du gaz en électricité.** Cependant, les autorités ont fait valoir que le réseau de transport d'électricité n'a pas la flexibilité et la capacité nécessaires pour prendre en charge des ressources renouvelables plus variables. Il est toutefois prévu de lever ces obstacles, par exemple par la construction de nouvelles lignes de transport de Nouakchott vers le sud du pays et vers le Mali, la résolution des problèmes de congestion entre Boulenouar et Nouakchott, et la connexion des mines au réseau national. La Mauritanie a en outre accès à 35 millions de pieds cubes standard par jour (mmscfd) de gaz naturel provenant du projet Greater Tortue Ahmeyim (GTA), ce qui suffirait à alimenter une centrale au gaz naturel de 225 MW et potentiellement exploiter des gisements de gaz plus proches de la côte (champ de Banda).

**8. La FRD appuiera ces efforts et aidera les autorités à renforcer leur capacité de résilience.** Une plus grande capacité à investir dans des infrastructures adaptées au climat réduirait les risques structurels liés à l'impact des chocs météorologiques sur le stock de capital et la production (voir la modélisation DIGNAD à l'annexe III pour plus de détails). Les chocs qui freinent la reconstruction des infrastructures ou qui réduisent la production intérieure de biens et de services peuvent se traduire par une hausse sensible des importations ou une baisse des exportations, et menacer la stabilité de la balance des paiements. Les paiements compensatoires aideraient les ménages privés qui ont vu leurs moyens de subsistance affectés et leur permettraient d'investir dans la reconstruction d'infrastructures privées endommagées. Une meilleure gestion des eaux souterraines garantira un accès plus équitable à l'eau face à l'augmentation des températures, réduira les risques structurels d'épuisement de l'eau et favorisera une agriculture résiliente. La mise en place de systèmes de gestion des finances publiques contribuera à cibler les dépenses pour promouvoir l'adaptation et l'atténuation dans le budget public. Une taxe carbone et la réduction des subventions aux carburants permettront une meilleure tarification du carbone qui, combinée à une amélioration de la réglementation sur le torchage du gaz, contribuera à la réduction des émissions globales. Les réformes du code de l'électricité et la réglementation sur l'utilisation de l'électricité par les sociétés minières favoriseront l'utilisation des énergies renouvelables et contribueront aux efforts de réduction des émissions.

**9. Différents partenaires pour le développement aident les autorités à instaurer des mesures pour atteindre les objectifs de la Mauritanie en matière de climat.** Les services du FMI et les autorités se sont assurés que les réformes soutenues par la FRD comblent certaines lacunes ou complètent les réformes en cours, en tirant parti de l'expertise du FMI (tableau 9 et annexe II, tableaux 4 et 5).

***Pilier de réforme 1 - Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (GIP) (MR I, MR II, MR III et MR IV)***

**10. L'EGIP-C a identifié plusieurs lacunes institutionnelles qui freinent la mise en place d'infrastructures résilientes au changement climatique et à faible émission de carbone.** La Mauritanie a beaucoup progressé dans la planification sensible au changement climatique, mais il est nécessaire de renforcer le suivi et l'évaluation des allocations pour le climat pour guider l'affectation stratégique des ressources. En vertu du décret 2016-179, la Mauritanie exige que les projets fassent l'objet d'une étude d'impact environnemental. Néanmoins, les aspects liés au changement climatique ne sont toujours pas intégrés dans la conceptualisation, l'évaluation et la sélection des projets, ni dans le cadre des partenariats public-privé (PPP). L'annexe III présente une modélisation climatique à l'aide du modèle DIGNAD, qui met en évidence la résilience supplémentaire aux chocs climatiques offerte par des investissements publics plus efficaces et des investissements dans des infrastructures publiques adaptées au climat. Par exemple, en remplaçant un investissement public standard représentant 2 % du PIB par un investissement équivalent dans des infrastructures adaptées pendant une période de cinq ans, l'impact immédiat sur le PIB d'un choc météorologique extrême est réduit de 35 %. Une augmentation supplémentaire de 2 % du PIB des investissements dans les infrastructures adaptées, ainsi qu'une efficacité accrue des investissements publics de 20 points de pourcentage, réduisent encore cet effet immédiat de 31 %. Les MR proposés dans le cadre de la FRD visent ainsi à instaurer un environnement propice au renforcement de la capacité d'adaptation de la Mauritanie et à soutenir sa transition vers une GFP sensible au changement climatique (MR I et II) et des infrastructures vertes et résilientes (MR III et IV).

***Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) par le biais du marquage des dépenses climatiques (MR I et MR II)***

**11. Le marquage des dépenses climatiques vise à identifier, mesurer et contrôler les dépenses liées au changement climatique<sup>6</sup>.** Le marquage permet de produire des données budgétaires liées au climat, qui servent à prendre des décisions budgétaires mieux informées et à aligner le budget sur les priorités en matière de changement climatique. Il permet également de sensibiliser au changement climatique et peut contribuer à mobiliser des financements nationaux et internationaux. Le marquage des dépenses liées au climat lors des phases de préparation et d'exécution du budget est devenu une pratique de plus en plus courante dans le monde au cours de la dernière décennie, en particulier dans les pays à faible revenu touchés par le changement climatique<sup>7</sup>.

**12. La Mauritanie n'identifie pas encore les dépenses liées au climat dans le budget ou les documents connexes. Une première évaluation des dépenses liées au climat a été cependant menée.** Le gouvernement a procédé à un examen des dépenses des institutions publiques liées au climat en 2021 avec l'appui du PNUD. Cette étude n'a cependant pas servi à orienter les affectations

<sup>6</sup> Le marquage des dépenses climatiques évalue chaque composante budgétaire en fonction de son impact sur le climat et lui attribue une « étiquette » selon qu'elle est utile ou nuisible à la réalisation des objectifs en matière de climat.

<sup>7</sup> Parmi les pays africains qui ont adopté un système de marquage des dépenses sensibles au climat figurent l'Afrique du Sud, le Ghana, l'Éthiopie, le Nigeria, le Kenya et l'Ouganda.

budgétaires stratégiques ni à introduire le marquage des dépenses climatiques. Le pays ne dispose pas encore des outils nécessaires à la conception et l'application d'un marquage des dépenses climatiques en utilisant les systèmes et les mécanismes d'information existants, ni d'un dispositif institutionnel qui clarifie les rôles, les responsabilités et le contrôle de la qualité pour le marquage des dépenses climatiques.

**13. Les autorités envisagent une série de MR pour établir un système exhaustif de marquage des dépenses climatiques dans les années à venir. L'instauration progressive du marquage se fera en trois phases** (annexe II, tableau 3). Lors de la première phase, les autorités devront constituer un groupe de travail qui sera chargé de définir le cadre institutionnel de ce marquage, préparer les lignes directrices correspondantes et actualiser les outils de planification, tels que la circulaire budgétaire. La deuxième phase, qui correspond à la phase opérationnelle des MR de la FRD, s'appuie sur les enseignements tirés de la phase pilote pour institutionnaliser le marquage des dépenses climatiques lors de la préparation du budget. Les mesures de réforme proposées dans le cadre de la FRD (MR I et MR II) visent ainsi à *appliquer le marquage des dépenses climatiques et à l'étendre à tous les secteurs de la CDN lors de la préparation du budget de l'exercice 2026 d'ici à juillet 2025 (MR I) et à publier la note d'information sur le budget climatique de l'exercice 2026 conjointement avec la loi de finances 2026 d'ici à janvier 2026 (MR II)*. Le ministère des Finances est chargé de la mise en œuvre des deux mesures de réforme. Lors de la phase finale, l'outil sera utilisé par tous les organismes publics lors de la préparation et de l'exécution du budget, afin d'orienter l'allocation du budget en tenant compte du changement climatique et en s'appuyant sur les résultats de la mise en œuvre des dépenses climatiques.

**14. Le succès du marquage des dépenses climatiques dépendra de la capacité à analyser et à classer les dépenses de manière adéquate et fiable.** Aucune norme internationale unique et communément reconnue n'existe pour le marquage des dépenses climatiques. Certains pays utilisent leurs stratégies ou plans d'action nationaux de lutte contre le changement climatique comme référence stratégique. L'encadré 2 de l'annexe II résume certains principes directeurs sur la base de l'expérience internationale. Des ressources spécifiques et durables dans les ministères clés seront nécessaires pour concevoir et appliquer un système exhaustif de marquage du budget. Le ministère des Finances, en étroite coordination avec le ministère de l'Économie et du Développement durable, devra jouer un rôle central dans la conception et le développement du système de marquage et coordonner sa préparation. Un dispositif solide de coordination (le groupe de travail, par exemple) serait très utile pour développer le marquage des dépenses climatiques en Mauritanie, en faisant appel à différentes parties prenantes au sein de l'administration publique. La publication d'une note d'information sur le budget climatique peut favoriser la transparence, la responsabilité et l'engagement public à propos de l'utilisation de la politique budgétaire par le gouvernement pour veiller à ce que les objectifs nationaux en matière de climat soient considérés comme prioritaires et réalisés. Cet outil est efficace lorsque les aspects climatiques sont pleinement intégrés à tous les stades du cycle budgétaire et que les informations sur le climat sont utilisées pour orienter les allocations budgétaires stratégiques.



## ANNEXE II. Encadré 2. Principes directeurs pour les systèmes de marquage des dépenses climatiques

1. Pour concevoir le système de marquage, la classification/taxonomie doit correspondre aux objectifs climatiques spécifiques au pays. Le système de marquage des dépenses climatiques peut être guidé par les expériences nationales et les taxonomies internationales, mais il est important de s'assurer que l'approche soit adaptée au contexte national.
2. Les pays devraient chercher à identifier les mesures budgétaires positives et négatives dans l'ensemble du budget.
3. La conception du système de marquage dépendra de la granularité des données budgétaires disponibles et de la qualité du système de classification du budget programme.
4. Les ministères des Finances et de l'Économie doivent faire montre d'un engagement et d'un leadership résolu pour permettre aux ministères et aux agences publiques d'utiliser efficacement cet outil à tous les niveaux de l'administration.
5. Une définition claire des rôles et des responsabilités et une communication rapide de l'approche aux ministères et agences concernés sont également des conditions préalables importantes pour permettre une application efficace et en temps voulu de l'outil.
6. Dans un souci de cohérence et pour éviter l'écoblanchiment, il convient d'établir des orientations claires ainsi que des processus d'examen et de validation.
7. Il est peu probable que l'utilisation des données de marquage pour préparer une déclaration de dépenses climatiques et la sensibilisation suffisent pour obtenir des résultats significatifs ; il convient d'assurer l'intégration de la dimension climatique tout au long du cycle budgétaire et d'utiliser les résultats du marquage dans la prise de décision lors de l'élaboration du budget.
8. Toute démarche doit être compatible avec le cadre budgétaire général et en cohérence avec d'autres initiatives de GFP, telles que la budgétisation sensible au genre et la budgétisation des objectifs de développement durable.
9. Le marquage des dépenses climatiques ne doit pas être une mesure isolée, mais s'inscrire dans le cadre de réformes plus vastes visant à atteindre les objectifs nationaux.
10. Le recours à une assistance technique, à la formation et à l'apprentissage par les pairs peut contribuer considérablement à la conception et à l'application du système de marquage des dépenses climatiques.

Source : Organization for Economic Cooperation and Development (2021), Green Budget Tagging: Introductory Guidance & Principles, OECD Publishing, Paris; IMF, How to Make the Management of Public Finances Climate Sensitive Green PFM (2022); World Bank, Climate Change Budget Tagging: A Review of International Experience (2021).

### ***Intégration du climat dans la gestion des investissements publics (GIP) (MR III et MR IV)***

**15. Les investissements publics verts et résilients au changement climatique sont essentiels pour renforcer la capacité d'adaptation de la Mauritanie et soutenir sa transition vers des infrastructures vertes.** Les températures élevées, les inondations et l'élévation du niveau de la mer peuvent provoquer la détérioration des routes, des bâtiments et des infrastructures côtières. Renforcer la résilience des infrastructures réduit le risque de perturbation des services essentiels et peut faire baisser les coûts d'entretien et de remise en état de ces infrastructures. Les

projets d'investissement public peuvent également contribuer à la réduction des émissions de GES. Le pays dispose notamment d'un important potentiel éolien et solaire pour accélérer sa transition énergétique, tout en stimulant le développement et la valorisation de secteurs clés de son économie, tels que l'agriculture et l'industrie minière. Pour avoir des infrastructures publiques plus résistantes et moins polluantes, il est important d'intégrer la dimension climatique à tous les niveaux de la GIP, de la conceptualisation d'un projet à son évaluation et à sa sélection.

**16. L'EGIP-C a souligné les progrès et les lacunes en matière de gestion des investissements publics tenant compte du changement climatique en Mauritanie.** Le rapport constate que la Mauritanie a progressé dans la planification tenant compte du changement climatique, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour intégrer les critères d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les processus d'évaluation et de sélection des projets. La législation de la GIP régissant le cadre institutionnel pour la formulation, la sélection et la programmation des projets (décret 2016-179) exige, en plus de l'évaluation financière, technique et économique, une étude d'impact environnemental avant l'évaluation, mais elle ne requiert pas d'analyse spécifique liée au changement climatique pour les projets d'infrastructure. Une liste de contrôle est utilisée pour la sélection des projets et comprend un critère lié à la viabilité environnementale, mais elle ne comporte pas de critères spécifiques au changement climatique.

**17. La Mauritanie s'est engagée à améliorer la GIP en tenant compte du changement climatique, et à intégrer les aspects climatiques dans les processus d'évaluation et de sélection des projets.** À cet effet, dans le cadre de la première phase de réforme, le ministère de l'Économie et du Développement durable (MEDD) a entrepris de modifier le décret 2016-179, y compris le manuel de la GIP, afin de rendre obligatoire l'intégration des aspects climatiques à toutes les étapes de la gestion des investissements publics (conceptualisation, appréciation, évaluation et exécution) et le publiera sur le site du ministère d'ici janvier 2024 (MR III). La législation modifiée sur la GIP sera publiée et diffusée auprès des ministères sectoriels. En appui à la révision juridique, il serait important de préparer une note d'orientation sur la GIP liée au climat qui explique les exigences et les responsabilités et fournit des modèles normalisés et des listes de contrôle pour l'analyse climatique lors de l'évaluation et pour les critères de sélection liés au climat. La seconde phase des réformes porte sur l'application du décret modifié à travers le lancement de modèles de filtrage et de sélection en fonction du facteur climatique, qui seront soumis au Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) à partir d'août 2025 (MR IV). Le modèle de filtrage selon le facteur climatique à adopter (MR IV) sera intégré au-delà de la durée du programme appuyé par la FRD du FMI. Cette réforme pourrait éventuellement bénéficier d'un soutien dans le cadre d'une phase ultérieure de la FRD.

<b>ANNEXE II. Tableau 1. Mauritanie : programme proposé de réformes pour une GIP tenant compte des aspects climatiques</b>			
<b>Phase</b>	<b>Réforme</b>	<b>Horizon</b>	<b>Appui de la FRD</b>
<b>Phase I – Base juridique et outils pour une GIP tenant compte des aspects climatiques</b>	<b>Le ministère de l'Économie et du Développement durable modifiera le décret 2016-179, incluant le manuel de la GIP, afin d'intégrer les aspects climatiques dans les étapes de la GIP (conceptualisation, appréciation, évaluation et exécution d'un projet) et le publiera sur le site du ministère.</b>	<b>Janvier 2024</b>	<b>MR III de la FRD</b>
	Préparation d'une note d'orientation tenant compte des aspects climatiques pour l'examen préalable et l'évaluation des émissions de GES des projets et la publier sur le site du MEDD.	Exercice 2024	
	Sensibilisation des ministères et agences sectoriels et organisation de formations sur l'application de l'outil	Exercice 2024	
<b>Phase II – Application de la GIP tenant compte des aspects climatiques</b>	<b>Le ministère de l'Économie et du Développement durable, en association avec le ministère de l'Environnement, pilotera le modèle de sélection climatique pour les propositions de grands projets issus des principaux secteurs concernés par la CDN soumis pour examen et validation par le CAPIP.</b>	<b>Août 2025</b>	<b>MR IV de la FRD</b>
	Test du modèle de priorisation et de sélection pour tous les projets admissibles soumis à l'examen et à la validation du CAPIP	Exercice 2025	

### **Pilier de réforme 2 - Protection sociale contre les chocs climatiques (MR V)**

**18. Les autorités travaillent en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour réaliser cette MR.** L'agence de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion (Taazour), qui apporte un appui substantiel aux populations vulnérables et administre le programme national de filets sociaux Tekavoul, travaille avec le ministère des Finances et d'autres organismes publics concernés pour rédiger le décret qui inclura les extensions verticale et horizontale envisagées dans la MR, y compris l'obligation pour le gouvernement de maintenir les transferts et de respecter le calendrier de réalisation de la MR (fin avril 2024)

**19. Selon les estimations des services du FMI, l'impact fiscal de la MR V est jugé gérable.**

L'augmentation du nombre de ménages pauvres couverts par les transferts *Tekavoul* et *Tekavoul Choc* et l'accroissement du financement par les autorités entraîneront une charge fiscale. En 2023, *Tekavoul* couvrait 98 235 ménages, la Banque mondiale finançant 25 % du coût total du programme. À partir de 2024, le gouvernement prévoit d'augmenter le montant trimestriel de 2 900 MRU à 3 600 MRU, et d'étendre le nombre de ménages couverts à 127 000, 85 % du coût total du programme étant entièrement pris en charge par son budget. Le coût budgétaire annuel pour le gouvernement s'élève ainsi à 1 554 millions MRU. *Tekavolt Choc*, qui fait l'objet de l'appui de la FRD, a couvert 69 000 ménages

en 2022 avec un transfert monétaire de 500 MRU par individu pendant quatre mois, entièrement financé par les partenaires pour le développement. Ces dernières années, la couverture était d'environ 65 % des ménages affectés. Avec l'introduction de la mesure de réforme appuyée par la FRD, le gouvernement a l'intention d'augmenter le nombre de ménages couverts à 90 000 pour atteindre 100 % des ménages affectés pendant la période de soudure, avec 50 % du coût du plan de riposte financé par son budget via le Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN). La Banque mondiale estime le coût total de ce programme à 18,1 millions de dollars, soit 670 millions MRU par an. Le coût budgétaire pour financer 50 % du plan de riposte est donc estimé à 335 millions MRU<sup>8</sup>. Le coût budgétaire annuel global du financement des deux programmes pour le gouvernement est estimé à 1,9 milliard MRU, soit 0,4 % du PIB en 2024 (annexe II, tableau 2).

**ANNEXE II. Tableau 2. Mauritanie : estimation du coût budgétaire des programmes de transferts monétaires**

Programme	Nombre de ménages	Montant du paiement	Nombre de périodes couvertes	Coûts en millions de MRU			Coûts en millions de dollars		
				Coût total	Financé par les partenaires pour le développement	Financé par le gouvernement	Coût total	Financé par les partenaires au développement	Financé par le gouvernement
Tekavoul régulier	127 000	3 600 MRU par trimestre	4 trimestres	<b>1 819</b>	274	<b>1 554</b>	49	7	42
Riposte aux chocs	90 000	500 MRU par mois/ Individu	4 mois	<b>670</b>	335	<b>335</b>	18,1	9	9,1
Coût global pour les deux programmes				<b>2 499</b>	610	<b>1 890</b>	67	16	51
<b>En pourcentage du PIB</b>				<b>0,59</b>	<b>0,14</b>	<b>0,45</b>			

Source : calculs des services du FMI sur la base de données fournies par les autorités et de la Banque mondiale.

### **Pilier de réforme 3 - Décarbonation (MR VI, MR VII, MR VIII, MR IX et MR X)**

**20. Les subventions aux combustibles fossiles réduisent artificiellement le coût des ressources à forte intensité de carbone.** Les autorités doivent poursuivre la révision de la tarification des combustibles fossiles afin d'éliminer progressivement les subventions pour maintenir la viabilité des finances publiques et se protéger des pressions politiques. Les émissions provenant

<sup>8</sup> Selon la Banque mondiale, la couverture des années précédentes était d'environ 65 % des ménages affectés, entièrement financés par les partenaires pour le développement.

des activités liées à l'énergie, qui constituent la deuxième source de GES après l'agriculture, pourraient être gérées au moyen d'une tarification du carbone, en association avec un soutien aux ménages et aux industries vulnérables, ainsi qu'une transition vers les énergies renouvelables dans la mesure du possible.

**21. Les mesures MR VI, MR VII, MR VIII, MR IX et MR X ont pour but d'amener le pays à atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.** La MR VI proposée a pour objet l'adoption d'un décret relatif à une nouvelle structure de prix des combustibles fossiles qui s'ajuste automatiquement aux variations des prix internationaux, supprime la fixation discrétionnaire des prix, élimine progressivement les subventions et comporte un mécanisme de lissage des prix à partir de mars 2025. La MR VII proposée vise à introduire dans la loi de finances de l'exercice 2025 une taxe carbone applicable à partir de mars 2025 et qui serait (i) introduite de manière progressive, (ii) en accord avec la CDN du pays afin de réduire les émissions de tous les secteurs de l'économie et de tous les combustibles, à l'exclusion du GPL, et (iii) complétée par des mesures de compensation pour protéger les ménages pauvres lorsque les prix excèdent un certain plafond. Le GPL est exclu du champ d'application de cette réforme car l'augmentation des prix du GPL peut entraîner une substitution vers des combustibles de cuisson polluants tels que la biomasse et le kérosène. Les autorités ont accepté le plan de tarification progressive suggéré par la mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI, à savoir un taux par tonne de CO<sub>2</sub> commençant à 5 dollars en 2025 et augmentant progressivement jusqu'à 35 dollars en 2027 et 50 dollars en 2030. Les MR VI et VII auront une incidence sur les prix des carburants et comprendront un mécanisme de compensation pour les agents économiques vulnérables<sup>9</sup>. Ce mécanisme s'appuiera sur les systèmes de transfert monétaire existants, Tekavoul choc et Al Maouna, et interviendra lorsque les prix à la pompe dépasseront un certain seuil. L'une des principales recommandations de la mission du département des finances publiques est de confier l'administration du mécanisme automatique de fixation des prix des carburants à un régulateur indépendant. A cette fin, le statut de la Commission nationale des hydrocarbures sera modifié pour en faire une autorité de régulation indépendante. Les mesures suivantes seront également adoptées par les autorités : établir une communication et une consultation transparentes avec les parties prenantes, incluant des campagnes d'information sur le montant des subventions et leur impact sur le budget, et adopter un plan global de réforme du secteur de l'énergie avec des objectifs à long terme et une analyse de l'impact des réformes. La MR VIII proposée est le résultat final d'un dialogue de longue date, impliquant la Banque mondiale, sur les secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables. Elle vise à ouvrir le secteur de l'électricité à la concurrence au monopole de l'État et à attirer l'investissement privé dans les énergies renouvelables.

**22. La MR VIII vise également à contribuer à la mise en place d'un secteur de l'électricité viable qui attire les capitaux privés, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables.** La modélisation régionale du secteur de l'électricité par la Banque mondiale montre que l'intégration régionale permettrait de réaliser des économies d'échelle dans la production

<sup>9</sup> Les agents économiques affectés comprennent les ménages ainsi que certains secteurs comme la pêche artisanale. L'extension prévue du registre social permettra de mieux identifier ces agents.

d'électricité et de réduire les coûts, tout en décarbonant le secteur et en réduisant la dépendance à l'égard des importations coûteuses de pétrole, grâce à une meilleure intégration de la production d'énergie renouvelable. L'intégration régionale avec d'autres pays pourrait également permettre à la Mauritanie de tirer des revenus de l'exportation de la production excédentaire provenant de ses ressources de premier ordre d'énergie éolienne. La réduction des coûts de production et les revenus tirés de l'exportation de l'énergie excédentaire amélioreront la viabilité financière de la société publique ainsi que sa crédibilité en tant que preneur pour les producteurs indépendants d'électricité financés par le secteur privé. Pour finir, l'intégration régionale permet d'assurer la flexibilité requise par un système électrique dont une part importante de la production provient d'énergies renouvelables intermittentes. La MR VIII a pour objet d'établir un cadre réglementaire, opérationnel et commercial propice à l'intégration des marchés de l'électricité.

**23. Le cadre juridique sectoriel et les dispositions institutionnelles doivent impérativement être mis en place pour accompagner l'ouverture du marché de l'électricité aux investissements du secteur privé.**

Les autorités sont résolues à appliquer les mesures de sauvegarde et les exigences de transparence nécessaires pour prévenir ou éviter le favoritisme et les conflits d'intérêts lors de l'octroi de licences, de permis ou de contrats, en définissant clairement les critères et les procédures d'octroi des licences de production ou des contrats, en délimitant clairement les rôles et les responsabilités au sein des organismes publics et en mettant en place des mécanismes de contrôle solides. Sur une suggestion des services du FMI, les autorités ont accepté de mener un exercice de cartographie des risques pour le secteur de l'électricité par l'autorité de régulation, qui peut aider à identifier les vulnérabilités spécifiques en matière de gouvernance et à établir des mesures d'atténuation et de prévention, notamment un contrôle accru de la part des organismes d'audit<sup>10</sup>.

**24. La MR IX exige que les entreprises minières utilisent des sources d'énergie renouvelables.**

La réforme proposée obligera les sociétés minières à augmenter d'au moins cinq points de pourcentage par an la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans leur bouquet énergétique. Ces entreprises prévoient de mettre en place des installations d'énergie renouvelable sur leurs propriétés pour se conformer aux exigences de la mesure. La direction des mines du ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie, qui sera chargée de l'application de la mesure, évalue chaque année l'énergie produite par les sociétés minières, y compris la part d'énergie renouvelable. Les niveaux mesurés en 2023 serviront de référence pour cette réforme. Par la suite, les objectifs annuels non atteints feront l'objet d'une sanction appropriée. Les autorités seront chargées de la gestion et de l'entretien de ces sites ruraux d'énergie solaire ou éolienne.

**25. La réforme proposée (MR X) interdira le torchage systématique des gaz dans les champs de pétrole et de gaz en intégrant une interdiction de haut niveau dans la loi sur les hydrocarbures bruts et en définissant le reste dans un décret d'application ultérieur.** Le décret, qui sera élaboré avec le soutien de l'initiative mondiale pour la réduction des gaz torchés de la

<sup>10</sup> Contrairement aux normes de référence de l'ITIE pour le secteur extractif, le secteur de l'énergie ne dispose pas de normes de transparence similaires ni d'un organisme chargé de les contrôler.

Banque mondiale, définira le niveau des amendes, le processus et les critères pour l'autorisation de torchage exceptionnel (non routinier) et stipulera que les rejets de gaz seront interdits. Ces mesures aideront le pays à se conformer à l'initiative conjointe BM-ONU Zéro torchage de routine d'ici 2030 et à ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11 % en 2030 et de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050 dans le cadre de ses CDN. Le décret devrait être rédigé d'ici fin 2024 et adopté d'ici avril 2025. La mesure soutenue par la FRD contribuera également à réduire les émissions de GES des projets pétroliers et gaziers dans le pays, notamment le projet Greater Tortue Ahmeyim (GTA) LNG, car les réformes juridiques s'appliqueront aux projets pétroliers et gaziers existants et futurs.

***Pilier de réforme 4 -Renforcement de la durabilité financière et du cadre institutionnel de gestion de l'eau (MR XI et MR XII)***

**26. Le secteur de l'eau est géré par plusieurs organismes, mais la coordination est difficile dans le contexte du changement climatique.** Le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) est responsable de la politique de l'eau, de la gestion des ressources en eau et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et supervise plusieurs agences. Toutefois, le manque de coordination et de collaboration interministérielles a entravé la planification, l'allocation et le suivi des ressources en eau, ce qui a contribué à leur épuisement et à leur dégradation. L'insuffisance des ressources financières et humaines empêche également le secteur de répondre efficacement aux nouveaux défis liés à l'eau, aggravés par l'impact du changement climatique. Un système d'information complet, comprenant des données sur les écosystèmes dépendant des eaux souterraines et des données ventilées par sexe sur l'utilisation et l'accès à l'eau, est donc essentiel pour prendre des décisions avisées afin de prévoir le stress hydrique et de coordonner les réponses à y apporter.

**27. Le gouvernement a récemment renforcé sa planification tenant compte des aspects climatiques afin d'améliorer sa riposte au changement climatique dans le secteur de l'eau.** La stratégie nationale récemment adoptée pour un accès durable à l'eau et à l'assainissement intègre les aspects liés au changement climatique. Le MHA a également préparé un plan d'action sectoriel de CDN destiné à définir la future stratégie de développement résilient au changement climatique du secteur, à mettre en œuvre des mesures d'adaptation urgentes pour les communautés, les infrastructures et les secteurs économiques liés à l'eau et à l'assainissement, et à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur.

**28. La MR XI proposée vise à améliorer la collaboration entre les ministères de l'Eau et de l'Environnement.** Le manque de coordination entre le ministère de l'Eau et le ministère de l'Environnement a entraîné un chevauchement des responsabilités ainsi que des incohérences pour ce qui est du contrôle de la qualité et de l'application de la législation dans le secteur de l'eau. Pour remédier à cette situation, les deux ministères signeront une convention de partenariat de deux ans qui décrira les domaines de collaboration en matière de gestion des données, d'application de la législation, de surveillance des écosystèmes dépendant des eaux souterraines et d'autres données hydrogéologiques, ainsi que d'évaluation des projets environnementaux, et dont la mise en œuvre sera supervisée par un comité.



**29. La MR XII proposée formalisera cette collaboration et appuiera sa mise en œuvre, avec une attention particulière pour l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes dépendant des eaux souterraines.**

Informé par l'expérience de la mise en œuvre de la convention de partenariat, le comité lancera la préparation d'un arrêté interministériel qui sera adopté par le MHA et le MINE. Il établira les bases réglementaires de la collaboration entre les deux ministères en matière d'évaluation environnementale, de surveillance des ressources en eau et de gestion conjointe des données. Cette initiative vient en complément du soutien actuel de la Banque mondiale à la législation du secteur de l'eau, qui porte sur l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau. La MR proposée entend également améliorer la gestion des ressources en eaux souterraines et des écosystèmes dépendant des eaux souterraines, qui sont essentiels à la protection de la biodiversité et des moyens de subsistance, les connaissances et le suivi des écosystèmes dépendant des eaux souterraines étant limités à l'heure actuelle. Dans le cadre de cette collaboration, les deux ministères mèneront un inventaire pilote des écosystèmes dépendant des eaux souterraines et des données hydrologiques dans l'aquifère du Boulenouar.

**30. Le gouvernement a lancé une réforme importante mettant en place une structure tarifaire unifiée pour l'eau visant à permettre aux ménages ruraux un accès à l'eau à un prix abordable.**

La tarification de l'eau est réglementée par l'arrêté n° 2624 de 2007 qui stipule que l'eau doit être abordable et utilisée de manière efficace. Afin de mieux comprendre les implications fiscales de la réforme, y compris les coûts sous-jacents et les incitations à promouvoir une utilisation efficace et optimale de l'eau, le gouvernement envisage de mener une étude tarifaire en 2024. L'étude servira de base à la MR XIII, dans le cadre de laquelle le ministère de l'Eau et de l'Assainissement, en partenariat avec d'autres entités gouvernementales, révisera et publiera la tarification de l'eau conformément aux recommandations du FMI.

**Besoins en capacités institutionnelles et AT au titre de la FRD**

**31. Les mesures de réforme proposées au titre de la FRD visent à appuyer les autorités dans ces domaines prioritaires et leur mise en œuvre sera soutenue par une assistance technique (AT).**

Les autorités souhaitent solliciter l'assistance technique du FMI pour engager les réformes de la GFP/GIP et des politiques budgétaires, notamment en ce qui concerne la tarification des carburants et la taxe carbone. Une assistance technique supplémentaire sera apportée par plusieurs partenaires pour le développement (la Banque mondiale, l'AFD et d'autres) dans les domaines de la protection sociale, des réformes du secteur de l'électricité et de l'eau, ainsi que du torchage de gaz. L'assistance technique interviendra en principe dans les domaines suivants :

***Pilier de réforme 1 - Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics.***

- Lors de la première phase de conception et d'application du marquage du budget climatique, les autorités devront constituer un groupe de travail inter-agences chargé d'élaborer le cadre institutionnel du marquage des dépenses climatiques et de coordonner son application, de préparer les lignes directrices et les outils de planification du marquage, tels que la circulaire budgétaire, et de procéder à une évaluation ex post du budget national 2024 avec certains



ministères sectoriels CDN. En s'appuyant sur l'apprentissage par les pairs et les meilleures pratiques, le FMI apportera une assistance à court terme pour soutenir la conception et le pilotage du marquage du budget climatique et préparer sa mise en place institutionnelle lors de l'élaboration du budget.

- Le travail technique d'intégration des aspects climatiques dans la GIP sera mené par le groupe de travail inter-agences, ce qui assurera la coordination et la supervision de la réforme. Les autorités ont fait valoir la nécessité d'une assistance technique pour intégrer les aspects climatiques dans toutes les phases de la GIP et pour développer les outils, tels que l'analyse à caractère climatique pour l'évaluation des projets et les critères de sélection fondés sur les données climatiques. Le FMI fournira une assistance à court terme fondée sur les meilleures pratiques internationales et pourra éventuellement faciliter l'apprentissage par les pairs dans d'autres pays.

### ***Pilier de réforme 2 - Protection sociale contre les chocs climatiques***

- Appui apporté par le projet pour la protection sociale de la Banque mondiale.

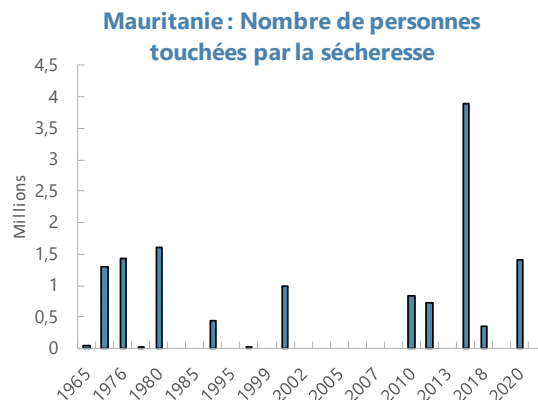
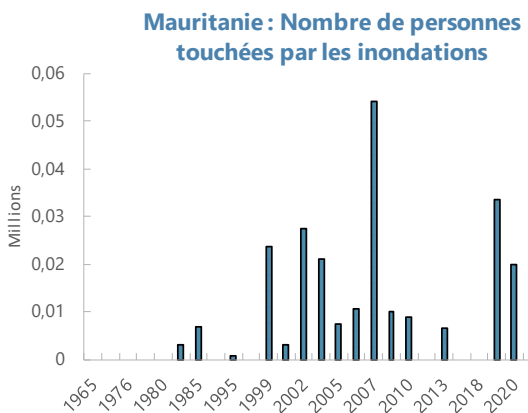
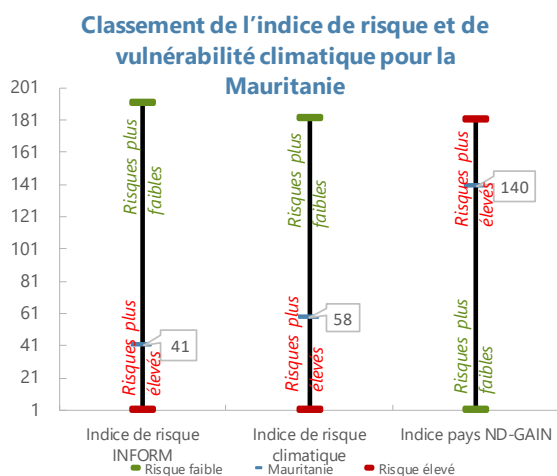
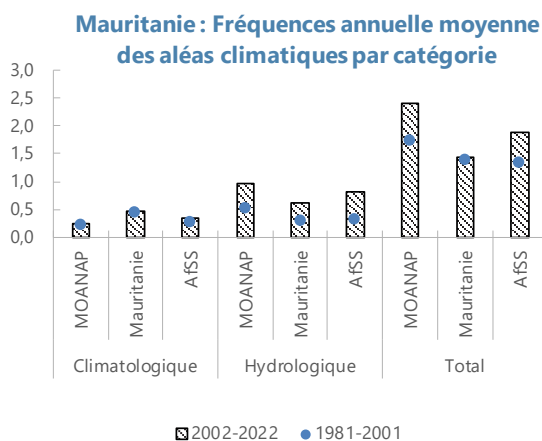
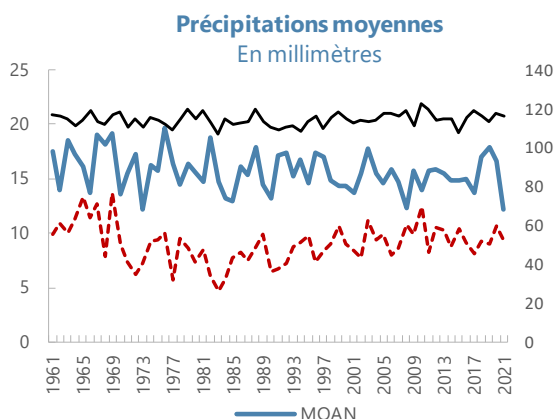
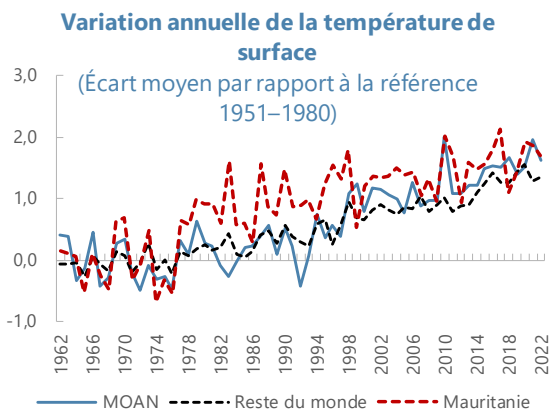
### ***Pilier de réforme 3 - Décarbonation***

- Les autorités ont bénéficié d'une assistance technique du FMI sur la tarification des combustibles fossiles et la taxe carbone (septembre 2023) et ont demandé un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre. Le FMI fournira une assistance technique supplémentaire pour approfondir l'application de la tarification des carburants et de la taxe carbone.
- Les autorités solliciteront l'aide de l'équipe de la Banque mondiale spécialisée dans la protection sociale pour concevoir et exécuter le mécanisme de transferts compensatoires monétaires lié à l'application de la nouvelle structure des prix des combustibles fossiles et de la taxe carbone.

### ***Pilier de réforme 4 - Renforcement du cadre institutionnel et financier de gestion de l'eau***

- La réalisation de l'inventaire de l'aquifère du Boulenouar nécessitera une expertise technique et un financement. Une analyse doit également être menée pour guider la révision de la tarification de l'eau. En étroite coordination avec les principaux partenaires pour le développement dans le secteur de l'eau (la Banque mondiale et l'UNICEF), l'AFD apportera un soutien à l'investissement pour l'inventaire et le financement dans le cadre de ses projets en cours.

### ANNEXE II. Graphique 2. Mauritanie : tendances et risques climatiques



Sources : Fonds monétaire international. 2022. Tableau de bord des indicateurs sur les changements climatiques ; Haver ; CCDR Banque mondiale ; EM-DAT, CRED / UCLouvain, Bruxelles, Belgique – [www.emdat.be](http://www.emdat.be) ; rapport INFORM 2023 de la Commission européenne.

<b>Annexe II. Tableau 3. Mauritanie : programme proposé de réformes pour le marquage des dépenses climatiques</b>			
<b>Phase</b>	<b>Réforme</b>	<b>Horizon</b>	<b>Appui de la FRD</b>
<b>Phase I – Conception et pilotage du marquage du budget climatique</b>	Création d'un groupe de travail	Exercice 2023	
	Élaboration d'une note d'orientation sur le champ d'application, la méthodologie, les responsabilités et l'application du marquage des dépenses climatiques	Exercices 2023-2024	
	Conduite d'une évaluation ex post par 4-5 secteurs pilotes CDN des allocations climatiques sur la loi de finances nationale 2024	Exercice 2024 (janvier-octobre)	
	Élaboration d'une feuille de route pour intégrer les aspects climatiques dans les outils de planification et le processus budgétaire (circulaire budgétaire, manuels, rapports budgétaires, stratégie fiscale, etc.)	Exercice 2024	
	Publication d'une note d'information sur le budget climatique de 4 à 5 ministères sectoriels CDN sélectionnés (sur la base d'une évaluation ex post du budget national de l'exercice 2024), soit en annexe du budget national de l'exercice 2025, soit sur le site du ministère des Finances.	Exercice 2024 (décembre)	
	Actualisation de la note d'orientation sur la base de l'expérience pilote de marquage du budget climatique	Exercices 2024/2025	
<b>Phase II – Expérimentation de la mise en place institutionnelle du marquage des dépenses climatiques lors de l'élaboration du budget</b>	Poursuite du marquage des dépenses climatiques ex post dans le cadre de la loi de finances 2025	Exercice 2025 (janvier-mars)	
	<b>La circulaire budgétaire de l'exercice 2026 exigera des ministères sectoriels concernés par les CDN d'estimer la part de leur budget 2026 liée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques</b>	<b>Juillet 2025</b>	<b>MR I de la FRD</b>
	Réalisation d'un marquage du budget climatique par les secteurs CDN lors de la préparation du budget 2026	Exercice 2025	
	<b>Publication par le ministère des Finances d'une note d'information sur les dépenses budgétaires liées au climat pour l'exercice 2026 (sur la base des résultats du marquage des secteurs CDN pour les exercices 2024 et 2025), accompagnant la loi de finances 2026</b>	<b>Janvier 2026</b>	<b>MR II de la FRD</b>
	Évaluation de l'inclusion du suivi climatique dans le Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) et dans les rapports d'exécution budgétaire	Exercice 2025	
<b>Phase III – Application intégrale du marquage des dépenses climatiques lors de la préparation et de l'exécution du budget</b>	Intégration d'un système de suivi des aspects climatiques dans l'IFMIS	Exercice 2026	
	La circulaire budgétaire de l'exercice 2027 exigera de tous les ministères et agences sectoriels d'estimer la part de leur budget 2027 liée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques	Exercice 2026	
	Intégrer les résultats du marquage dans les rapports trimestriels et annuels d'exécution du budget 2026	Exercice 2026	
	Adoption par tous les ministères et agences sectoriels du marquage des dépenses climatiques lors de la préparation du budget 2027	Exercice 2026	
	Publication d'une note d'information sur les dépenses budgétaires liées au climat pour l'exercice 2027 (sur la base des résultats du marquage par les ministères et agences sectoriels pour l'exercice 2027), accompagnant la loi de finances 2027, conformément à la méthodologie de marquage du budget climatique	Exercice 2026 (décembre)	

**ANNEXE II. Tableau 4. Mauritanie : cartographie des aspects climatiques : autres initiatives nationales et des partenaires pour le développement**

<b>Principale difficulté</b>	<b>MR discutée (non proposée dans le cadre de la FRD)</b>	<b>Référence du diagnostic</b>	<b>Implication des partenaires pour le développement</b>
<b><i>Code de l'eau obsolète</i></b>	Le ministère de l'Eau doit réviser le Code de l'eau de 2005 pour clarifier le processus d'attribution des délégations de service public de l'eau et affirmer la vision d'une gestion globale de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique.	BM CCDR, communication n°09 2023 du MHA sur la SNADEA 20230 et la révision du cadre législatif et institutionnel	L'AFD et la BM appuient la révision du Code de l'eau et des réglementations connexes.
<b><i>Élaboration d'un nouveau code de l'hydrogène à faible teneur en carbone</i></b>	Les autorités travaillent à l'élaboration d'un nouveau code pour réglementer la production anticipée d'hydrogène à faible teneur en carbone du pays.		La Banque mondiale et l'UE appuient l'élaboration par les autorités d'une feuille de route pour l'hydrogène.
<b><i>Développement de semences de cultures résistantes au climat et d'infrastructures résilientes aux inondations, renforcement de la résilience de la production agricole par le biais d'une assurance indexée et de technologies résistantes à la chaleur et à la sécheresse</i></b>	Le ministère de l'Agriculture envisage de développer des semences qui résistent à la sécheresse. Ce projet ne peut pas être appuyé par le programme de la FRD car le délai de réalisation prévu pour les réformes dépasse la période du programme de la FRD.	Rapport sur le climat et le développement du Groupe de la Banque mondiale	La Banque mondiale apporte un appui à la gestion des ressources foncières et à l'agriculture commerciale inclusive et durable dans certaines régions de la Mauritanie.
<b><i>Systèmes d'alerte et amélioration de la préparation aux catastrophes</i></b>	Les autorités révisent le système national de préparation aux risques de catastrophes.		Réformes soutenues par la BM, notamment par la DPO

<b>ANNEXE II. Tableau 5. Mauritanie : appui des partenaires pour le développement aux secteurs critiques pour le changement climatique</b>			
<b>Énergies renouvelables et efficacité énergétique</b>	<b>Banque mondiale</b>	Appui au gouvernement en vue d'une décision finale d'investissement et pour poser les bases de la contribution du secteur gazier à l'économie, grâce à l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires et au renforcement des capacités. Le projet a engagé 300 000 dollars pour l'étude sur l'hydrogène pour élaborer la feuille de route du gouvernement.	
	<b>FAO</b>	1) Installation de pompes solaires dans les puits communautaires 2) Distribution de foyers améliorés 3) Installation de biodigesteurs dans les ménages	
	<b>BAfD</b>	Investissement dans les énergies renouvelables (hybridation solaire et mini-réseaux) dans les zones rurales et pour augmenter les taux d'accès à l'énergie.	
	<b>AFD</b>	1) Développement des compétences dans le secteur de l'électricité avec la SOMELEC, avec un volet sur la formation professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. 2) Projet de centrale hybride solaire photovoltaïque/thermique à Kiffa. 3) Projet d'électrification rurale dans le sud-est de la Mauritanie. 4) Projet multinational d'interconnexion et de transmission à haute tension Nouakchott-Nema et centrales solaires associées. 5) Projet de soutien à l'amélioration des compétences dans le secteur de l'électricité. 6) Appui au ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie (MPME) pour définir une stratégie de transition énergétique à l'horizon 2050. 7) Appui au MPME pour l'étude du cadastre éolien et solaire.	
	<b>UE</b>	RIMDIR (électrification rurale), Facilité d'assistance technique code H <sup>2</sup> vert	
	<b>Agriculture et élevage</b>	<b>Banque mondiale</b>	Améliorer la gestion des ressources foncières et promouvoir une agriculture commerciale inclusive et durable dans certaines régions de Mauritanie.
		<b>BAfD</b>	Sur le plan de la lutte contre le changement climatique et de la transition vers une croissance verte, la banque a pour objectif de constituer des réserves pastorales.
		<b>AFD</b>	AFD (28,5M€) – projet ASARIGG irrigation, proactive de riz et restauration des sols
		<b>UE</b>	RIMDIR (infrastructures productives), RIMFIL (appui filière), SECURALIM (souveraineté alimentaire).
	<b>Foresterie et autres utilisations des terres</b>	<b>FAO</b>	1) Mise en défens et plantation d'espèces locales rustiques, 2) ensemencement direct et 3) régénération naturelle assistée
<b>BAfD</b>		Restauration des forêts protégées.	
<b>AFD</b>		Appui à la création de la grande muraille verte en Mauritanie : gestion des ressources naturelles, appui à la chaîne de valeur agricole, agroécologie, agroforesterie, etc.	
<b>Ressources naturelles</b>	<b>FAO</b>	Création d'une réserve de biosphère dans la région d'El Atf	
	<b>AFD</b>	Appui à la mise en place de la grande muraille verte en Mauritanie : gestion des ressources naturelles, soutien à la chaîne de valeur agricole, agroécologie, agroforesterie, etc.	
		Volet d'action rapide des projets DECLIC et DECLIC 2 Hodhs : un volet d'action rapide mis en œuvre par des ONG soutient la gestion des ressources naturelles, la gestion durable des terres, le pastoralisme, etc.	
	<b>UE</b>	Test de nouveaux outils pour une pêche plus respectueuse de l'environnement + développement d'un système de suivi de la pêche artisanale et des coûts - lié au programme PROMOPECHE mis en œuvre par l'AECID	
<b>Pêche continentale</b>	<b>FAO</b>	Création d'étangs continentaux	
	<b>UE</b>	Programme Promopêche (chaîne de valeur de la pêche artisanale - construction de PDA-PDI (dans le futur) - renforcement des institutions liées à la pêche - PAS CONTINENTAL MAIS LITTORAL)	

<b>ANNEXE II. Tableau 5. Mauritanie : appui des partenaires pour le développement aux secteurs critiques pour le changement climatique (suite et fin)</b>		
<b>Eau et assainissement</b>	<b>Banque mondiale</b>	Augmentation de l'accès à des services améliorés d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes, et amélioration des performances des institutions du secteur. Le projet est en cours de restructuration pour soutenir la réhabilitation et l'expansion des services de drainage des eaux pluviales et d'assainissement à Nouakchott.
	<b>BAfD</b>	Appui à l'accès durable à l'eau et à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau.
	<b>UNICEF</b>	Services ruraux d'approvisionnement en eau (multi-usages), d'assainissement et d'hygiène au moyen de technologies appropriées résilientes au changement climatique pour les communautés, les écoles et les centres de santé
		Renforcement institutionnel, politique et de gouvernance du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau central (MHA, CNRE, ONSER), régional (DRHA) et municipal, en aidant les parties prenantes à répondre aux problèmes liés au changement climatique dans le secteur.
		Appui à l'intégration de la problématique du changement climatique aux niveaux sectoriel et intersectoriel (par exemple, analyse de la vulnérabilité et des risques, plan d'adaptation sectoriel dans le cadre de la CDN, analyse contextuelle pour les enfants).
		Coordination des partenaires techniques et financiers, y compris la riposte aux situations d'urgence liées au climat
	<b>AFD</b>	Trois projets AFD pour atténuer les effets du changement climatique sur les populations rurales grâce à une meilleure exploitation des ressources en eau de surface et souterraines et à la structuration d'une administration publique plus efficace.
<b>Habitat, développement urbain et territorial, gestion des risques de catastrophes - protection sociale</b>	<b>Banque mondiale</b>	Inclut un pilier important sur le renforcement de la capacité du pays à réduire et à gérer les catastrophes, et à fournir des liquidités rapides et rentables après les chocs climatiques.
		Amélioration de l'accès aux services locaux dans des localités sélectionnées et renforcement des capacités des autorités locales à planifier et à gérer les services publics locaux. Le projet est en cours de restructuration pour soutenir la réhabilitation résiliente et l'expansion des services de drainage des eaux pluviales et d'assainissement dans certaines villes secondaires touchées par les inondations.
	<b>BAfD</b>	Conception d'un plan participatif unique d'intervention en cas de sécheresse.
	<b>Banque mondiale, PAM</b>	Filets sociaux.
	<b>UNICEF</b>	Renforcement des capacités des acteurs publics au niveau local (communal et régional) pour une meilleure planification des activités
		Évaluation de l'impact du changement climatique sur le système et les programmes de protection sociale en Mauritanie
	<b>AFD</b>	Appui au projet de décentralisation et de développement local : DECLIC dans l'Assaba, le Gorgol et le Guidimakha et DECLIC 2 Hodhs dans le Hodh Ech Chargui et le Hodh El Gharbi.
		Projet pilote d'appui au développement territorial intégré d'Amourj, Bougadoum et Adel Bagrou dans le Hodh Ech Chargui.
	Contribution au Fonds national de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles (FNRCAN) afin de financer les transferts monétaires pendant la période de soudure. Les filets sociaux sont indispensables pour lutter contre les effets du changement climatique.	
<b>Éducation/enseignement supérieur/recherche</b>	<b>AFD</b>	Approche sectorielle de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi.
		Développement de de l'entrepreneuriat en Mauritanie, en particulier chez les femmes.
	<b>UNICEF</b>	Soutien à la réforme de l'éducation, à la loi d'orientation du système éducatif national et à la lettre de politique éducative adoptée en 2022, ainsi qu'au plan de développement du secteur de l'éducation. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre d'une stratégie d'atténuation des risques qui contribuera à renforcer la résilience des systèmes.
	<b>UE</b>	Programme d'éducation environnementale autour de Nouadhibou, élaboration d'un guide - lié à PROMOPECHE mis en œuvre par l'AECID + Nouveau programme d'appui à l'enseignement primaire avec amélioration des manuels pour les élèves et les enseignants= Projet PAIRE.
<b>Emploi</b>	<b>Banque mondiale</b>	Activation d'une composante d'intervention d'urgence (CERC) avec mise à disposition d'un montant de 15 millions de dollars pour la réponse aux inondations de 2022, pour contribuer au nettoyage des zones urbaines touchées et au rétablissement de la vie normale (achat des véhicules nécessaires pour le pompage de l'eau).
	<b>FAO</b>	Promotion des emplois verts
	<b>UNICEF</b>	Promotion de l'employabilité des jeunes et des filles (à partir d'un changement de comportement social) et développement d'opportunités de micro-entreprises (centrées sur les emplois verts).
	<b>UE</b>	Programmes d'amélioration des ECO-CONSTRUCTIONS/BÂTIMENTS - mis en œuvre par l'OIT - déjà terminés
		Formations pour une production halieutique respectueuse de l'environnement

## Annexe III. Application du modèle DIGNAD à la Mauritanie<sup>1</sup>

**1. La Mauritanie est exposée à des phénomènes météorologiques extrêmes qui peuvent avoir de graves répercussions macroéconomiques.** Les sécheresses et les inondations sont les principaux risques, tandis que les tempêtes violentes, les ouragans et les incendies de forêt restent peu probables. Ces événements peuvent avoir des conséquences directes et immédiates sur la production économique. Les sécheresses, par exemple, peuvent détruire la production agricole d'une année donnée par manque d'eau. Les inondations peuvent rendre inutilisables les infrastructures publiques telles que les routes, limitant ainsi l'accès à des intrants essentiels (engrais, etc.) et bloquant l'acheminement des marchandises vers les marchés. Ces événements peuvent également avoir des répercussions à plus long terme sur la production du fait de la réduction des capitaux publics et privés. Lors de sécheresses/chaleurs extrêmes et d'inondations, les dégâts peuvent concerner les matériaux utilisés pour les routes et les bâtiments<sup>2</sup>.

**2. Le modèle DIGNAD (*Dynamic-Investment-Growth and Natural Disasters*) permet de déterminer l'impact des décisions politiques sur les conséquences d'un choc climatique et sur le rétablissement après ce choc.** DIGNAD est un modèle d'équilibre général, dynamique et non stochastique d'une petite économie ouverte. Il permet d'effectuer des choix politiques contrefactuels sur une période de cinq ans, avant qu'une catastrophe naturelle ne survienne au cours de la sixième année. La réaction des principaux résultats économiques, tels que le PIB, les niveaux d'endettement et le déficit du compte courant, peut alors être projetée sur un horizon de vingt ans. Le modèle inclut à la fois les effets directs du choc sur la production, ainsi que la destruction du capital productif qui prend du temps à se reconstituer et entraîne des effets à plus long terme sur la production.

**3. Cette annexe permet de calibrer le modèle DIGNAD au contexte mauritanien.** Le choc des catastrophes naturelles est calibré à l'aide des données de la base de données sur les catastrophes (EM-DAT). Selon cette base de données, le choc météorologique le plus extrême subi par la Mauritanie au cours des 100 dernières années a été une sécheresse en 1969 qui a entraîné une baisse de 11,5 % du PIB. Cette valeur est donc utilisée pour le choc dans le modèle. Les autres variables clés calibrées incluent la dette actuelle, l'investissement et les niveaux d'imposition, ainsi que la part de la production échangée et non échangée (entre autres). Nous prenons pour hypothèse que la reconstitution du capital se fait en recourant à des emprunts concessionnels compte tenu de la capacité limitée des autorités à augmenter de manière significative les recettes fiscales intérieures et de la nature du portefeuille de la dette de la Mauritanie.

<sup>1</sup> Rédigé par Benjamin Kett (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Onur Ozlu (département Moyen-Orient et Asie centrale), Faycal Sawadogo (département des finances publiques) and Jarin Tasnim Nashin (département Moyen-Orient et Asie centrale)

<sup>2</sup> Dans la région MENA, la Mauritanie fait partie des dix pays qui enregistrent plus de 100 jours de chaleur extrême par an. Le rapport national sur le changement climatique et le développement de la Banque mondiale place la Mauritanie dans la catégorie de « risque élevé » pour les trois indices de risque climatique (annexe II, graphique 2) Les phénomènes météorologiques extrêmes induits par le changement climatique risquent également d'avoir un impact disproportionné sur les ménages vulnérables.



#### 4. Trois scénarios clés sont modélisés dans cette annexe.

- a. **Scénario A (ligne bleue en pointillés)** : le scénario du statu quo : l'investissement public non adapté reste à son niveau actuel et aucun autre investissement adapté n'est intégré. L'efficacité des investissements publics reste également à son niveau de référence.
- b. **Scénario B (ligne rouge en pointillés)** : les investissements existants dans les infrastructures publiques non adaptées sont partiellement réaffectés (2 % du PIB, soit environ 1/5 de l'ensemble des investissements publics) aux investissements dans les infrastructures adaptées, sans augmentation de l'investissement global. L'efficacité des investissements publics reste à son niveau de référence.
- c. **Scénario C (ligne jaune en pointillés)** : en plus de la réallocation intégrée dans le scénario B, ce scénario ajoute 2 % d'investissements publics supplémentaires dans des infrastructures adaptées, financés en partie par la FRD et en partie par des dons supplémentaires de partenaires internationaux. En outre, dans ce scénario, l'efficacité de l'investissement public passe de 43 % à 63 %, ce qui reflète les réformes substantielles supposées dans le domaine de la gestion des investissements publics.

#### 5. Les résultats sont présentés dans le graphique 1 :

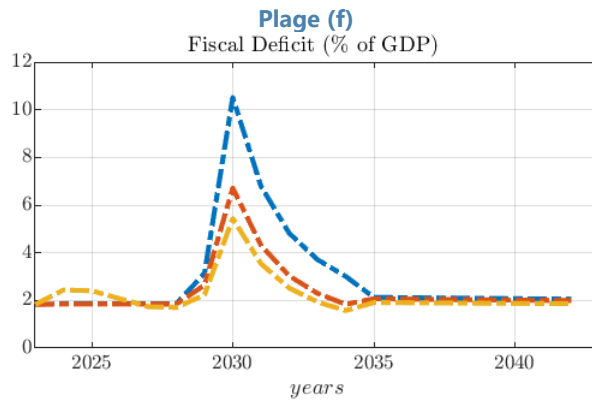
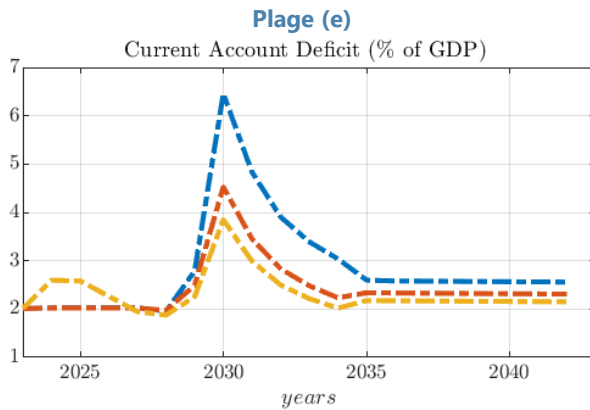
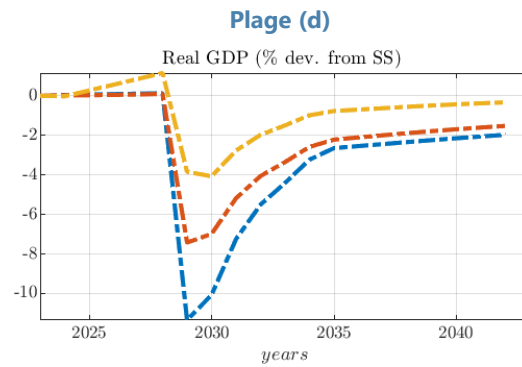
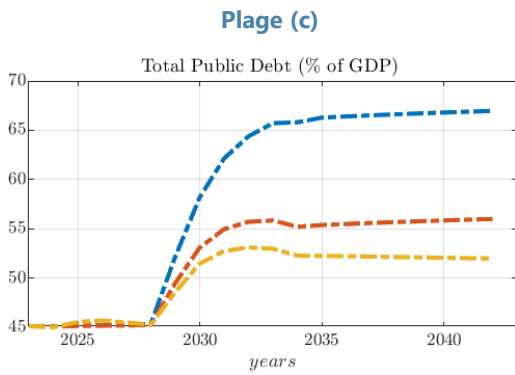
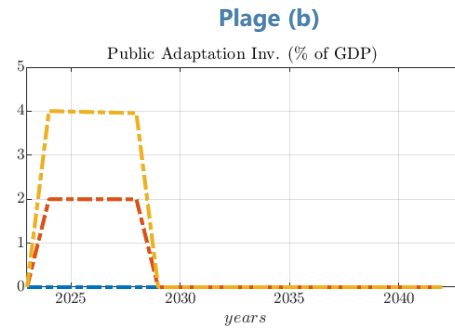
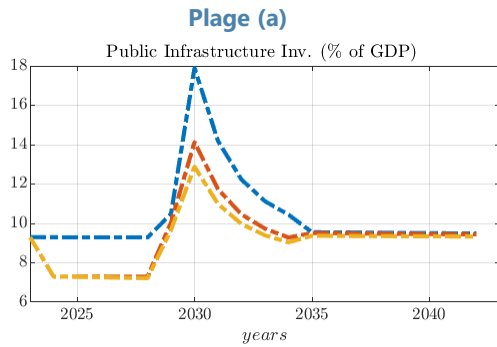
- a. **Niveaux d'investissement.** La plage (a) montre la baisse de 2 % des investissements dans les infrastructures non adaptées au cours des cinq premières années pour les scénarios B et C. Le pic d'investissement en 2030 et les niveaux élevés jusqu'en 2035 correspondent à la nécessité de reconstruire les infrastructures endommagées à la suite d'une catastrophe naturelle, les niveaux de reconstruction nécessaires étant nettement inférieurs dans les scénarios prévoyant des investissements dans des infrastructures adaptées. La plage (b) montre l'augmentation équivalente de 2 % de l'investissement adapté dans le scénario B, ainsi que les 2 % supplémentaires dans le scénario C. L'augmentation de l'efficacité de l'investissement public garantit qu'une plus grande proportion de ces investissements est transformée en capital productif, ce qui accélère la reprise.
- b. **Dettes.** Au cours des cinq premières années, les niveaux d'endettement (plage (c)) n'augmentent pas dans le scénario B par rapport au scénario A, car l'investissement total reste le même (réaffectation uniquement). En revanche, dans le scénario C, il y a une légère augmentation car la FRD fournit un financement supplémentaire par la dette alors que le reste de l'investissement est supposé être financé par des dons. Cependant, les efforts de reconstruction à partir de 2030 conduisent à des augmentations très importantes de la dette publique dans tous les scénarios. Des investissements adaptés plus conséquents au cours des cinq premières années réduisent le niveau de la dette publique dans les scénarios B et C.



- c. PIB.** Des investissements supplémentaires dans des infrastructures adaptées réduisent également les coûts du choc sur le PIB (page (d)), à la fois directement en 2029 (de 35 % dans le scénario B et de 31 % supplémentaires dans le scénario C) et tout au long de la période de rétablissement. Dans le scénario C, on observe également une légère augmentation du PIB avant le choc, reflétant l'activité économique associée à l'augmentation de l'investissement public.
- d. Déficit du compte courant et déficit budgétaire.** Les pages (e) et (f) présentent respectivement les impacts du choc sur le déficit du compte courant et le déficit budgétaire. L'investissement supplémentaire dans la période précédant le choc dans le scénario C augmente les deux déficits en parallèle en raison de l'augmentation des entrées financières (reflétée par la hausse des importations d'intrants). Cet effet est considérablement amplifié au cours de la période qui suit le choc du fait de l'investissement public nécessaire à la reconstruction.

**6. Le modèle montre comment des mesures clés prises à court terme peuvent réduire les vulnérabilités aux phénomènes météorologiques extrêmes.** La réaffectation d'infrastructures non adaptées vers des infrastructures adaptées augmente la résistance des infrastructures à ces chocs. Si des investissements supplémentaires adaptés peuvent être réalisés, la résilience s'en trouvera renforcée. Les autorités devraient, dans la mesure du possible, recourir au maximum aux financements concessionnels ou aux dons pour financer ces investissements. L'efficacité de l'investissement public est particulièrement faible en Mauritanie. Des gains rapides peuvent être réalisés dans ce domaine, ce qui permettrait de minimiser les pertes et les inefficacités et de faire en sorte qu'une plus grande partie de l'investissement se répercute directement sur la production.

**Annexe III. Graphique 1. Mauritanie : principaux résultats macroéconomiques du modèle DIGNAD**



## Appendix I. Mauritanie – Lettre d'intention

### RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Nouakchott, le 1 décembre 2023

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis

Madame la Directrice générale,

En 2023, la croissance économique devrait ralentir à 4,8% contre 6,4 % en 2022, en raison d'une normalisation de l'activité du secteur extractif et de l'impact décalé du resserrement de la politique monétaire en 2022. Après avoir atteint un pic de 12,7 % en glissement annuel en Octobre 2022, l'inflation a ralenti à 3 % en Septembre 2023, reflétant également le resserrement de la politique monétaire et la baisse des prix internationaux des matières premières. Malgré ces bons résultats, des vents contraires vigoureux continuent de se faire sentir, en particulier en raison des tensions géopolitiques, des chocs climatiques et la situation sécuritaire dans la région du Sahel. L'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale et les problèmes de développement durable que nous rencontrons restent notables, et notre programme orienté sur les réformes continue.

Le programme économique et social que les autorités mauritaniennes mettent en œuvre avec le soutien du Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit a bien démarré. Ce programme vise à :

- stimuler la reprise en vue d'une plus grande stabilité macroéconomique, améliorer la protection sociale et développer les infrastructures conformément à la SCAPP. Cela englobe une amélioration des résultats budgétaires (en ancrant la politique budgétaire sur le moyen terme), soutenue par un accroissement des recettes intérieures et une plus grande efficacité des dépenses ; ainsi qu'une politique monétaire prudente dont l'objectif principal est de contenir l'inflation.
- intégrer les mesures de redressement à court terme dans un cadre d'action solide étayé par un programme de réformes structurelles échelonnées et hiérarchisées. Les réformes visent à moderniser l'administration fiscale et à renforcer la gestion des finances publiques et le cadre de politique monétaire tout en préparant un assouplissement du régime de change.

- renforcer la gouvernance et la transparence et stimuler l'investissement privé en améliorant le climat des affaires et l'inclusion financière et en redoublant les efforts pour accélérer les principales réformes de la gouvernance.

Les critères de performance à fin Juin 2023 et les repères structurels prévus pour Mars 2023–Septembre 2023 dans le cadre des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) adoptés par le Conseil d'administration du FMI le 25 Janvier 2023 ont été réalisés, même si 2 repères structurels ont été mis en œuvre avec un retard et un repère structurel sera mis en œuvre en mi-Décembre. L'objectif indicatif relatif aux réserves internationales nettes n'a pas été atteint en Mars 2023 et en Septembre 2023. Compte tenu des résultats réalisés, nous sollicitons l'approbation des premières revues du programme au titre de la FEC et de la MEDC et le décaissement combiné de 16,10 millions de DTS, dont 10,73 millions de DTS au titre du MEDC et 5,37 millions de DTS au titre de la FEC.

Le gouvernement demande une modification des critères de performance relatifs au plancher pour les réserves internationales nettes et au plafond pour les avoirs intérieurs nets pour fin Décembre 2023 dans le but d'augmenter les amortisseurs pendant la période de transition sur le marché des changes. Pour atteindre le critère de performance sur le solde primaire non-extractif de fin Décembre 2023, nous nous engageons à contenir les dépenses dans la limite des recettes réalisées et à ne pas accumuler des arriérés de paiement domestiques. Enfin, nous nous engageons à contenir les dépenses également en 2024 pour atteindre un solde primaire non extractif de 16 milliards de MRU d'ici fin 2024 et adopterons une Loi de finances rectificative conforme à cet objectif.

Le gouvernement demande également l'approbation temporaire des pratiques de taux de change multiples à partir du 14 décembre 2023 et demande une dérogation pour non-respect du critère de performance continu sur la non-introduction et la non-modification des pratiques de devises multiples, basé sur la mise en œuvre d'actions correctives. La réforme du marché des changes, mise en œuvre avec une assistance technique importante du FMI, est nécessaire dans le contexte d'une transition progressive vers une plus grande flexibilité du taux de change. Nous nous engageons à revoir et à réformer les marchés pour éviter les pratiques de taux de change multiples, pendant la période du programme, dans la mesure où les conditions le permettent.

Notre pays est également confronté à d'énormes défis liés au changement climatique, résultant de plus en plus en des températures extrêmes, des sécheresses, des inondations et de l'érosion côtière. Par conséquent, la stabilité macroéconomique et extérieure à long terme de la Mauritanie requiert le renforcement de sa résilience grâce à une mobilisation efficiente des ressources publiques et privées, au développement d'infrastructures adaptées, à l'augmentation des filets de sécurité pour la population et à une gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, tout en respectant les engagements de la Contribution Déterminée Nationale (CDN), grâce à des efforts visant à réduire les émissions de carbone. A cette fin, le gouvernement demande l'accès à la Facilité de résilience et de durabilité (FRD) pour un montant de 193,2 millions de DTS (150% de la quote-part) pour mettre en œuvre un programme visant à renforcer la résilience face aux chocs climatiques, renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe et accélérer la transition vers des sources d'énergie

plus propres. Le nouveau programme au titre de la FRD soutiendra la mise en œuvre de réformes dans les quatre piliers suivants (i) l'intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (PIM), (ii) la protection sociale contre les chocs climatiques, (iii) la décarbonation, (iv) le renforcement du cadre institutionnel de gestion de l'eau. Compte tenu de la complexité et de la portée élargie des réformes envisagées, le gouvernement envisage de demander l'appui technique du FMI, de la BM et d'autres partenaires de développement pour mettre en œuvre son programme soutenu par la FRD.

La prochaine revue semestrielle au titre de la FEC et du MEDC ainsi que de la FRD aura lieu au plus tôt le 17 Avril 2024 et la suivante au plus tôt le 17 Octobre 2024, sur la base des critères quantitatifs, des repères structurels et des mesures de réformes tels que décrits dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints. Nous continuerons à fournir au FMI toutes les données et informations nécessaires au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme au titre de la FEC et du MEDC ainsi que de la FRD, conformément au PAT ci-joint.

Nous communiquerons au FMI l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi de l'application des mesures et de l'atteinte des objectifs comme décrit dans le PAT et nous consulterons le FMI lors de l'élaboration des lois de finances et le cadre budgétaire à moyen terme. Nous estimons que les politiques décrites dans le MPEF, qui s'appuient sur la SCAPP, les ODD, la CDN actualisée en 2021 et la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique (SNLCC) sont pertinentes pour atteindre les objectifs des programmes. Nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeront à cette fin. Nous consulterons le FMI au sujet de l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport des services du FMI.

Cordialement.

/s/

M. Mohamed-Lemine Dhehby  
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

/s/

M. Isselmou Ould Mohamed M'Bady  
Ministre des Finances

/s/

M. Abdessalem Ould Mohamed Saleh  
Ministre de l'économie et du développement durable

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

## Pièce Joint I. Mémoire de politique économique et financière

### A. Contexte : programme(s) de développement des autorités

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la facilité de résilience et de durabilité (FRD) pour la période 2023–26. Le programme au titre de la FEC et du MEDC vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance durable et inclusive et à réduire la pauvreté conformément à la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Le programme appuyé par le FMI au titre de la FRD vise à renforcer la résilience face aux chocs climatiques, renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe et accélérer la transition vers des sources d'énergie plus propres.

### B. Évolution de l'économie

2. La croissance a atteint 6,4 % en 2022 (contre 0,7 % en 2021), principalement portée par le secteur extractif (18,3 %). La performance du secteur non extractif a ralenti à 3,3 % en 2022 (contre 6 % en 2021), car l'augmentation des prix du carburant en Juillet 2022 a affecté des secteurs clés de l'économie. Après avoir atteint un pic de 12,7 % en glissement annuel en Octobre 2022, l'inflation a ralenti à 3 % en Septembre 2023, reflétant le resserrement de la politique monétaire de la banque centrale en 2022 et la baisse des prix internationaux des matières premières.

3. L'exécution du budget est conforme aux attentes du programme. À fin Septembre 2023, les recettes comprenant les dons s'élevaient à 56,7 milliards de MRU, soit 60 % de l'objectif budgétaire total de l'année. Les recettes non fiscales étaient 47,3 % plus élevées en Septembre 2023 qu'au cours de la même période en 2022. Les dépenses s'élevaient à 65,8 milliards de MRU, soit 62,7 % du budget total de l'année et en augmentation par rapport à l'année 2022. Cette augmentation s'explique par le démarrage normal d'exécution du budget qui a débuté en janvier en 2023, contre avril les années précédentes.

4. La position extérieure s'est améliorée suite à la normalisation des prix internationaux des produits alimentaires et de l'énergie, en dépit de l'appréciation du taux de change. Le déficit du compte courant (CC) a été réduit à 6,9 % du PIB au premier semestre 2023, contre 9,5 % du PIB au deuxième semestre 2022. À fin Septembre 2023, les réserves internationales ont baissé à 1,8 milliards de dollars (6,1 mois d'importations non extractives prospectives), contre 1,9 milliard de dollars (6,6 mois d'importations prospectives non extractives) à fin 2022. Le cours bilatéral de l'ouguiya par rapport au dollar américain s'est apprécié de 6,6 % pendant le premier trimestre 2023, et s'est déprécié de 11,0 % à fin Septembre. À fin Septembre 2023, le taux de change effectif nominal (TNCE) et le taux de change effectif réel (TCER) s'étaient dépréciés respectivement de 0,3 % et 3,0 % par rapport à fin 2022.

5. La croissance du crédit a continué de ralentir au second semestre 2023 en raison du resserrement de la politique monétaire en 2022. Les réserves excédentaires se sont contractées de 7,3 milliards de MRU en fin 2022 à 6,4 milliards de MRU en Août 2023, reflétant l'augmentation des interventions de change. En outre, la BCM a augmenté son taux de réserves obligatoires de 200 points de base cumulés en Août 2023. La croissance du crédit a ralenti à 4,2 % en Août 2023, contre 13,0 % à la fin de l'année 2022 et un niveau record de 25,9 % en Mai 2022. Toutefois, la tendance baissière de la masse monétaire s'est inversée en Mars 2023, atteignant 12,2 % en Août 2023, contre 2,2% en Février 2023 en raison de la constitution de réserves internationales et de l'augmentation associée de la monnaie fiduciaire en circulation et de la demande de dépôts. Les réserves bancaires en MRU ont augmenté à 14,5 milliards en Août (13,1 milliards en fin 2022) et les réserves excédentaires ont diminué à 6,4 milliards MRU en Août (contre 7,3 milliards en fin 2022) grâce aux efforts de la BCM pour absorber les excédents de liquidités au moyen des reprises de liquidité à 7 jours.

## C. Perspectives à court et moyen terme

### Projections à court terme pour 2023

6. En 2023, la croissance devrait ralentir à 4,8 %, en raison d'une normalisation de l'activité du secteur extractif et de l'impact décalé du resserrement de la politique monétaire en 2022. L'inflation se stabilisera probablement autour de 4,5% suite aux mesures de contraction monétaire, une politique budgétaire disciplinée et la baisse des prix internationaux. Le déficit du CC devrait se réduire à 12,1 % du PIB (contre 16,6 % à fin 2022) grâce à la baisse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, à l'assainissement budgétaire et de l'impact décalé du resserrement de la politique monétaire en 2022, mais il reste important puisque le taux de change s'est apprécié au premier trimestre. Les réserves brutes devraient se stabiliser autour de 6,4 mois d'importations non extractives, grâce au rapatriement des bénéfices de la Société Nationale Industrielle et Minière de Mauritanie (SNIM). Le solde primaire non extractif, dons compris, devrait se réduire à -3,8 % du PIB – proche du niveau de stabilisation de la dette – et devrait être financé par une combinaison de prélèvements sur le compte du Trésor (environ 3,1 % du PIB) et d'émission de bons du Trésor.

### Projections à moyen terme pour 2024–28

7. Entre 2024 et 2028, la croissance non extractive devrait évoluer à près de 5 %. La normalisation des prix mondiaux devrait améliorer le déficit du CC en 2024. Les exportations de gaz et d'or soutiendront également le rétrécissement du CC, les réserves internationales restant adéquates sur toute la période d'observation jusqu'en 2028 (au-dessus de 5,2 mois d'importations non extractives). La production gazière stimulera la croissance extractive jusqu'en 2025, tandis que les volumes de minerai de fer devraient augmenter jusqu'en 2027. Les réformes structurelles devraient également s'accélérer grâce au soutien des programmes appuyés par le FMI au titre des FEC-MEDC et FRD.

8. Les risques à la baisse sont prépondérants. Une escalade des tensions géopolitiques et détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel pourraient affecter la Mauritanie en

provoquant de nouveaux chocs des termes de l'échange, notamment les prix du pétrole et les prix alimentaires, et ainsi augmenter des défis macroéconomiques et créer des tensions sociales. En outre, des catastrophes climatiques plus fréquentes, notamment les inondations, pourraient détériorer les infrastructures, les terres arables et la production agricole, maintenant ainsi une insécurité alimentaire relativement élevée. Les importations de produits alimentaires et de matériaux de reconstruction qui en résulteraient pourraient accroître les besoins de la balance des paiements, pesant ainsi sur les réserves internationales. Des retards dans le démarrage de l'exploitation du gaz ainsi que des fluctuations défavorables des prix sur les marchés des matières premières pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement extérieur et aggraver le profil de la dette à moyen terme. Du côté positif, la mise en œuvre des phases futures du projet gazier Greater Tortue Ahmeyim (GTA) améliorerait la croissance économique et la balance des paiements.

## D. Programme économique FEC-MEDC pour 2023–26

### Pilier 1 : stimuler la reprise tout en préservant la stabilité économique

#### *Politique budgétaire*

9. Notre politique budgétaire est ancrée sur un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), visant la viabilité budgétaire et permettant de lisser la volatilité liée aux ressources du secteur extractif. L'ancrage budgétaire est un plafond sur la dette qui maintient la Mauritanie en dessous du seuil de surendettement élevé. L'opérationnalisation de cet ancrage budgétaire implique un déficit primaire non extractif (dons compris) de 2,5 à 3,5 % du PIB d'ici 2026 et en dessous de 2,5 % du PIB en 2027. Cet objectif implique de réduire les dépenses courantes à 13,6 % du PIB d'ici 2027, contre 16,2 % prévu pour 2023, en maintenant les dépenses en capital à environ 9 % du PIB et en augmentant les recettes fiscales non extractives de 0,5 % du PIB par an. Cela contribuera à protéger les dépenses publiques de la volatilité des prix des matières premières et visera à stabiliser la dette à moyen terme. Ces objectifs figurent dans le budget national et le cadre budgétaire à moyen terme, mais un ancrage institutionnel plus solide est souhaitable pour soutenir la réforme de manière pérenne.

10. Pour atteindre le critère de performance sur le solde primaire non-extractif de fin décembre 2023, nous nous engageons à contenir les dépenses dans la limite des recettes réalisées. Enfin, nous nous engageons à contenir les dépenses également en 2024 pour atteindre un solde primaire non extractif de 16 milliards de MRU d'ici fin 2024 et à ne pas accumuler des arriérés de paiements domestiques. A cet effet, un TOFE prévisionnel avec un montant d'investissement sur financement intérieur de 2,6 milliards de MRU en moins (pour un montant total d'investissement sur ressources intérieures de 28,9 Milliards de MRU au lieu de 31,5 milliards de MRU) sera partagé avec le FMI et sera utilisé pour l'exécution et le suivi du budget pour 2024 avant l'adoption de la LFR 2024 qui prendra cela en compte. Dans le cadre de la FRD, une réforme des prix du carburant qui vise à supprimer progressivement les subventions est prévue. Cependant, vu que ce décret n'entrerait en vigueur qu'à partir de mars 2025, nous nous engageons à suivre de près l'évolution des prix



internationaux du pétrole et à mettre en œuvre des mesures nécessaires visant à limiter le coût budgétaire des subventions énergétiques.

**11.** Nous étoffons notre dispositif de protection sociale. Près de 100.000 ménages vulnérables ont bénéficié de transferts monétaires dans le cadre du programme « Tekavoul » en 2023. En 2024, nous avons pour objectif d'accroître le nombre de ménages vulnérables couverts par le programme à plus de 130.000. En 2023, nous avons augmenté le montant trimestriel versé à ces ménages à 2 900 MRU (repère structurel) et prévoyons de le porter à 3 600 MRU en 2024 (repère structurel, Décembre 2024). Un rapport sur la mise en œuvre effective du programme Tekavoul sera réalisé par Taazour et/ou la Banque Mondiale en 2024. Ce rapport devrait notamment faire ressortir l'évolution du nombre de ménages couverts ainsi que le montant trimestriel des transferts monétaires. Nous actualiserons et enrichirons le registre social et encouragerons son utilisation pour les programmes sociaux, tout en tenant compte de la nécessité d'une équité géographique d'ici 2025. Dans le même temps, les centres de distribution alimentaire (Programme Temwine) seront réorganisés en vue d'améliorer leur ciblage. Enfin, nous continuerons de prioriser les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et des programmes d'assistance sociale mieux ciblés.

**12.** Sachant que le plafond de rémunération soumis aux cotisations pour le régime de sécurité sociale privé a été rehaussé en 2021, nous engagerons les actions nécessaires pour réformer le régime des pensions publiques en vue d'avoir un système plus soutenable. Nous nous engageons à élaborer un plan d'action sur la base des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI sur l'évaluation des régimes de pensions. Cela nous permettra de garder les dépenses courantes en-dessous de 68,5 milliards de MRU en 2024 et 70 milliards de MRU en 2025.

**13.** Pour accroître les recettes intérieures, nous projetons d'accélérer les réformes en cours de la politique et de l'administration fiscale. L'essentiel de l'augmentation des recettes dans le cadre du programme appuyé par la FEC/MEDC découlera d'un renforcement de l'administration fiscale :

**14.** Nous œuvrerons aussi à réduire les dépenses fiscales (estimées à environ 3% du PIB) afin de dégager une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses prioritaires. Nous publierons une analyse exhaustive des dépenses fiscales en annexe au budget 2025 et aux années suivantes qui servira de base à éliminer des exonérations et régimes spéciaux peu productifs. Nous veillerons à ce que l'obligation déclarative de l'impôt sur les sociétés soit pleinement exécutée, y compris pour les entreprises soumises à des exonérations fiscales (Code des Investissements, Zone Franche et conventions d'établissement) afin d'améliorer notre registre des contribuables et notre estimation des dépenses fiscales.

- A cet effet, nous procéderons à la mise à jour du système de codification des marchandises pour l'aligner à la nouvelle version SH2022 du système harmonisé de codification des marchandises partagée par tous les pays membres de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Cette réforme créera des effets positifs dans la mise en œuvre des accords sous-régionaux (TEC CEDEAO), et ouvrira des possibilités d'utilisation des bases de données miroirs pour une meilleure évaluation des marchandises et des dépenses fiscales. Sur un

autre plan, l'administration des douanes entend réformer la codification de ses régimes fiscaux (codes additionnels) en les rendant plus lisibles et mieux adaptés pour le suivi des exonérations et les privilèges accordés (repère structurel, Septembre 2024). Ces codes seront également très utiles pour la détermination des dépenses fiscales en créant des conditions de célérité dans le traitement de l'information fiscale.

- Nous analyserons et exploiterons les recoupements, afin de faire sortir du secteur informel les entreprises qui dépassent le seuil du forfait sans le déclarer. Nous commencerons par la suspension des Numéros d'Identification Fiscale (NIF) de ces entreprises auprès des entreprises sources (clientes) pour les contraindre à se présenter et à régulariser leur situation. Nous entreprendrons également une campagne visant à localiser les entreprises non identifiées, notamment en partageant des informations entre la SOMELEC, la SNDE, et la DGI pour échanger des adresses.
- Nous mettrons en place une interface avec la plateforme de la dématérialisation des marchés publics. Cette interface nous permettra d'harmoniser et de croiser les données avec d'autres organismes publics, tels que la CNSS. Cela incitera les entreprises à plus de transparence dans leurs déclarations en ce qui concerne leur volume d'affaires, leur classification, le nombre de salariés et leur expérience dans le domaine.
- Le programme de contrôle pour l'année 2023 ayant commencé tardivement (au mois d'août), s'étalera sur les trois premiers mois de l'année 2024. Le programme de 2024 débutera dès le mois de mai, juste après l'expiration des délais de dépôt des déclarations, dans le but d'améliorer la couverture et de collecter davantage de recettes.
- Nous nous engageons à redynamiser la structure de contrôle après dédouanement en lui dotant de moyens nécessaires pour assurer ses missions. Cela nécessite un renforcement des capacités pour créer de compétences spécialisées. A cet effet, une assistance technique sera nécessaire pour permettre à l'administration des douanes de tirer le meilleur profit de ce nouveau métier, qui potentiellement pourra contribuer à augmenter les recettes de manière significative, et d'assainir les relations entre la douane et ses partenaires (entreprises) pour lesquelles, les meilleurs services ont été octroyés (enlèvement direct des marchandises et possibilité de liquidation direct en circuit vert).
- Nous entendons renforcer la lutte contre la fraude en dotant les brigades territoriales de surveillances de l'administration des douanes d'infrastructures et de moyens mobiles importants, pour la conduite et la mise en douane des marchandises objets de fraudes.

**15.** Notre stratégie d'endettement reposera sur un principe : éviter de contracter des emprunts excessifs et coûteux. Nous financerons nos investissements au moyen de dons et de prêts contractés à un rythme modéré, compatible avec un risque de surendettement modéré et notre capacité d'absorption. A cet effet, la valeur actualisée des emprunts extérieurs (publics et garantis par l'Etat) sera plafonnée suivant les limites fournies dans le tableau 1. Un plan d'emprunt annuel (présenté dans le tableau 3) est élaboré en consultation avec le FMI pour renforcer notre stratégie de

réduction de l'endettement à moyen terme. Nous reconnaissons aussi que ce plafond en soi ne garantira pas un risque de surendettement modéré. Nous nous engageons donc à évaluer l'impact des conventions sur la viabilité de la dette, et d'informer le FMI des conventions pour les financements.

### ***Politiques monétaire et de change***

**16.** La BCM conduira une politique monétaire prudente visant à réduire les excédents de liquidité du système bancaire et à contenir les pressions inflationnistes, en vue de soutenir l'évolution graduelle vers une plus grande flexibilité du taux de change. La Banque centrale mettra en œuvre les instruments nécessaires pour remplir pleinement sa mission de stabilité des prix. En parallèle, nous renforcerons le cadre de politique monétaire en vue d'accroître son efficacité et de soutenir la réforme du régime de change.

## **Pilier 2 : renforcer les cadres de politique économique**

### ***Cadre de politique budgétaire***

**17.** Les réformes seront axées sur l'amélioration des résultats budgétaires, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement de la gestion des finances publiques. À cette fin, nous poursuivons les réformes structurelles en cours.

**18. Gestion des finances publiques :** Pour renforcer la perspective à moyen terme de la politique budgétaire et stabiliser la dette, nous allons actualiser le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et définir clairement l'ancrage budgétaire que nous visons avec notre politique budgétaire. Nous actualiserons, et après consultation avec le FMI, adopterons le DPBMT au conseil des ministres et le transmettrons à l'Assemblée Nationale en Septembre 2024. Nous renforcerons également l'évaluation et la sélection des projets au-delà de la considération de la dimension climatique. De plus, pour améliorer la transparence budgétaire, nous continuerons la modernisation de la présentation des statistiques du budget et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) dans le respect des normes internationales du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (Manuel SFP 2014) avec l'assistance technique du FMI. Enfin, suivant les conclusions du rapport de diagnostic de la gouvernance et bien que la publication annuelle des comptes audités de la SNIM soit conforme aux meilleures pratiques internationales, nous publierons un rapport financier sur les activités minières et non minières de la SNIM, y compris la Fondation SNIM, sur une base annuelle d'ici Octobre 2024 (repère structurel) afin de continuer à promouvoir la transparence budgétaire.

**19. Politique fiscale** afin d'améliorer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal et de mobiliser des recettes supplémentaires :

- La réforme de la loi de la zone franche de Nouadhibou soumise à l'Assemblée Nationale (repère structurel, Mars 2023) créera de nouvelles conditions favorables à l'apparition de nouveaux effets de synergies dans notre économie. En particulier, cette réforme nous rendra

plus aptes à superviser les flux entrants et sortants grâce à la mise en place de nouvelles procédures harmonisées de régimes douaniers. La mise à contribution de l'administration des douanes pour un meilleur contrôle des activités dans les limites géographiques de la zone franche, aidera à obtenir de l'efficacité dans l'orientation industrielle de la nouvelle réforme. Dès l'adoption de la nouvelle loi, nous nous engageons avec l'appui de l'assistance technique du FMI, à mettre en œuvre la nouvelle loi et à retirer tout agrément en non-conformité.

- Nous allons opérationnaliser l'unité chargée de la politique fiscale (UPF) afin de renforcer notre cadre de politique fiscale d'ici Mars 2024 (repère structurel). Plus précisément, cela consistera au recrutement du coordonnateur et du personnel compétent, au transfert de compétences du groupe de travail ad hoc à l'équipe de l'unité ainsi que l'exécution des opérations relatives au mandat d'une UPF. L'évaluation des dépenses fiscales pour l'exercice 2023 sera réalisée par l'unité et sera publiée en annexe de la LFI pour 2025.
  - Nous effectuerons un travail de suivi et de contrôle des opérations des points francs afin d'identifier ceux menant des activités non couvertes par l'agrément qui leur avait été octroyée. Cela nous permettra d'entreprendre des actions visant à réduire le nombre de points francs. De plus, nous réduirons le nombre de régimes spéciaux et abrogerons les dispositions relatives aux points francs par la révision du Code des investissements qui sera soumis à l'Assemblée nationale d'ici Décembre 2024 (repère structurel).
  - Basé sur les recommandations de l'assistance du FMI sur le diagnostic de politique fiscale prévu en janvier 2024, nous définirons une feuille de route avec des mesures qui visent à éliminer les distorsions économiques, à réduire la complexité du système fiscal et à améliorer la mobilisation des recettes tout en maintenant l'attractivité de la Mauritanie pour de nouveaux investissements. L'assistance technique nous aidera également à procéder à la réforme de la taxe de consommation d'ici Août 2024 (repère structurel).

**20. Administration fiscale :** Pour accroître les recettes intérieures, nous prévoyons d'accélérer les réformes en cours de l'administration fiscale. Pour guider notre stratégie de réforme de l'administration fiscale, nous avons fait une évaluation TADAT avec l'appui du FMI. En parallèle, nous poursuivrons les réformes en cours destinées à accroître les recettes fiscales. Ainsi :

- Nous rendrons obligatoire la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables dès 2024 en commençant progressivement par les plus avancés en matière d'adoption des systèmes informatiques avec un texte réglementaire précisant des régimes transitoires. Les grands contribuables seront également intégrés dans le registre des grandes entreprises dès 2024. Nous poursuivrons la révision du registre des contribuables, en vue de le nettoyer et de le mettre à jour. Nous travaillerons à la simplification des procédures fiscales pour les petites entreprises avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Nous surveillerons la création spontanée de numéros d'identification fiscale (NIF) pour les

nouveaux contribuables qui polluent le registre, mettrons en place des processus rigoureux pour empêcher la création de NIF temporaires, réviserons la loi relative à la création des NIF pour clarifier l'identification des contribuables, et recouperons les données avec l'état civil pour améliorer la fiabilité des informations reçues.

- Nous entamerons également des discussions avec les équipes du FMI afin de développer une stratégie de gestion des arriérés d'impôts, en se concentrant dans un premier temps sur les entreprises publiques. L'amélioration et le renforcement du système de remboursement des crédits de TVA sera l'une de nos priorités en matière d'administration fiscale pour l'année 2024 et fera l'objet d'une assistance technique du FMI.
- Nous travaillerons également à renforcer la coopération entre la DGI et les autres administrations gouvernementales, en commençant par l'administration des douanes.
- Pour mieux préparer le Service de télédéclaration et de télépaiement (STT) au « basculement de tous les grands contribuables » (DGE – Direction des Grandes Entreprises) du 01 janvier 2024 nous améliorerons en urgence la plateforme en nous assurant de : (i) l'inclusion d'un tableau de bord pour la gestion de la plateforme ; (ii) la capacité de prendre en compte les impôts futurs sans avoir à réécrire le code applicatif, (iii) une intégration totale des banques (seulement 3 banques sur 20 à ce stade), et (iv) la capacité de faire une déclaration d'impôt complémentaire en ligne.
- Pour améliorer les capacités informatiques, le gouvernement entend allouer davantage de ressources à la Direction de l'information, des études, des réformes fiscales et de la formation (DIERFF) pour embaucher davantage de développeurs informatiques et former son personnel à la plateforme et aux paramètres réseau.

**21. Gestion des recettes du secteur extractif :** Avant le début de la production de gaz dans le cadre du projet gazier (GTA) prévue en 2024, nous allons réorganiser notre structure de gestion et de prévision des ressources gazières et minières. Nous intégrerons les recettes gazières dans le cadre budgétaire à moyen terme. Nous renforcerons la règle permettant de lisser la volatilité des recettes gazières et minières finançant le budget et appliquerons les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes gazières et minières et des avoirs/gains du fonds d'épargne. Dans le même temps, nous examinerons la performance de notre fonds souverain, le Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) et étudierons dans quelle mesure il est adapté à la gestion de flux financiers et d'actifs plus volumineux. A cet effet, nous finaliserons l'adoption de sa politique d'investissement financier par son comité consultatif d'investissement et poursuivrons l'établissement de rapports réguliers ainsi que l'audit de ses activités.

### ***Cadre de politiques monétaire et de change***

**22.** Nous poursuivons la mise en place des principaux éléments nécessaires à la mise en œuvre et au renforcement de la transmission d'une politique monétaire axée sur les prix, à savoir :

1. Le développement continu du marché des titres publics par l'émission régulière de titres publics négociables pour les banques en coordination avec le Ministère des Finances à des conditions permettant au marché de fonctionner sans restriction, conformément aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne le taux marginal accepté dans les adjudications de bons du Trésor,
2. L'extension des maturités émises par le Trésor afin de soutenir la formation de la courbe des taux et la transmission de la politique monétaire,
3. Le resserrement graduel du corridor de taux d'intérêt de la BCM,
4. Une gestion plus active de la liquidité bancaire et notamment l'absorption des excédents de liquidités pour les ramener à près de 2 Milliards de MRU, et
5. Le développement, du marché monétaire interbancaire.

**23.** Nous continuerons d'utiliser le taux directeur de manière active et les opérations principales d'absorption de liquidité (Reprises de liquidités à 7 jours et SENAD) de manière plus régulière. Nous opérationnaliserons la facilité de dépôt pour les banques conventionnelles et créerons un nouvel instrument de facilité des dépôts pour les banques islamiques conforme à la charia. Nous encouragerons le développement du marché monétaire interbancaire et du marché des titres publics et aspirons à la création d'un taux interbancaire de référence quotidien et d'une courbe de taux de référence des titres publics. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est de renforcer le rôle du taux d'intérêt dans la conduite et la transmission de la politique monétaire et de mieux ancrer les anticipations d'inflation.

**24.** Nous moderniserons le cadre de politique monétaire et mènerons une politique monétaire prospective tout en posant les bases d'un régime de change plus flexible avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Notre politique monétaire sera centrée sur son objectif premier, à savoir la stabilité des prix. Au cours de la phase de transition, nous continuerons à surveiller le taux de croissance de la masse monétaire (agrégat M2) ainsi que celui de la base monétaire. Nous utiliserons le ratio des réserves obligatoires comme instrument structurel dans le cadre de la gestion de la liquidité bancaire : nous le réduisons en cas de resserrement structurel de la liquidité afin d'injecter de la liquidité de manière permanente, et le relèverons en cas d'augmentation structurelle de la liquidité bancaire afin d'éponger la liquidité bancaire de manière permanente.

**25.** Nous renforcerons la coordination entre les autorités monétaire et budgétaire afin de poursuivre le développement du marché des titres publics par la création d'un marché primaire actif sur les différentes maturités émises par le Trésor ainsi que l'extension des maturités émises par le Trésor. Dans un contexte de besoins de financement pouvant potentiellement augmenter à l'avenir, nous redynamiserons le marché des titres publics—non seulement en vue de fournir le collatéral éligible aux opérations de politique monétaire et d'en renforcer sa transmission—mais également dans l'objectif du développement financier comme vecteur de croissance économique. Le Comité de Coordination des Politiques Monétaire et Budgétaire (CCPMB) aura pour rôle d'assurer des

émissions régulières de titres publics conventionnels et islamiques au profit des banques et d'allonger la courbe des taux de référence des titres publics. Nous procéderons à des adjudications régulières de bons du Trésor conventionnels au profit des banques conventionnelles, afin d'augmenter l'encours des titres publics détenus par les banques conventionnelles à 3 milliards MRU d'ici décembre 2024 (repère structurel). De même, nous procéderons à des adjudications régulières de bons du Trésor islamiques, afin d'augmenter leur encours à 1,5 milliards MRU d'ici décembre 2024 (repère structurel). Nous engagerons également les actions nécessaires pour émettre des bons du Trésor à 2 ans destinés aux banques. Nous établirons un calendrier d'émissions de titres publics sur la période 2024-26 en concertation avec les services du FMI et conformément aux objectifs du programme.

**26.** La BCM a déjà mis en place tous les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt : opérations principales de refinancement à 7 jours, reprises de liquidité et bons BCM, facilités permanentes de prêt et de dépôt au jour le jour, opérations de réglage fin et à long terme, et réserves obligatoires. La BCM augmentera le volume de ses opérations d'absorption de liquidité afin de réduire les excédents de liquidité des banques à 2 milliards de MRU en mars 2024. Elle commencera également à réduire progressivement la largeur de son corridor de taux d'intérêt, en réduisant, graduellement l'écart entre le taux de la facilité de dépôt au jour le jour et le taux de la facilité de prêt au jour le jour. L'objectif sera d'évoluer progressivement vers un système de taux d'intérêt d'une largeur de 200 points de base et centré sur le taux directeur de la BCM.

**27.** Pour calibrer le volume de ses opérations principales, la BCM renforcera son cadre de prévision des facteurs autonomes de la liquidité au cours de la période de constitution des réserves obligatoires, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique de MCM relative à la prévision et gestion de liquidité. Dans ce contexte, nous renforcerons la coordination entre les entités en charge de la gestion de la liquidité et la gestion de la trésorerie publique. Avec l'appui du FMI, la BCM développera ses capacités de prévision et de suivi de la liquidité.

### ***Politique de change***

**28.** La politique de change sera axée sur la mise en place des conditions nécessaires à la tenue d'adjudications de devises pleinement concurrentielles et au passage réussi à un taux de change déterminé par le marché. La BCM modernisera le fonctionnement du marché des changes, développera l'activité sur le marché interbancaire des changes et, une fois le cadre de politique monétaire renforcé, assouplira progressivement le taux de change afin de renforcer son rôle d'amortisseur des chocs exogènes et de préserver la viabilité extérieure. L'objectif de la réforme est de réduire à terme le rôle actuel de la BCM comme fournisseur principal de devises sur le marché officiel à un acteur marginal, de préserver les réserves internationales et d'unifier le marché des changes. La BCM s'engage à diriger les vendeurs et acheteurs de devises directement vers le marché de change sans passer par la BCM, et réduira son propre budget d'intervention de devises en conséquence.



**29.** Pour moderniser le marché de change les tests de la plateforme technique pour les transactions interbancaires sur le marché des changes ont été lancés en fin juin 2023 auprès de la plupart des banques et le manuel de procédures de la plateforme a été rédigé. La réglementation et le code déontologique liés au marché des changes interbancaire ont été publiés en Octobre 2023. Nous avons également mis en place un mécanisme de teneurs de marché afin de soutenir le développement de l'activité sur le marché monétaire interbancaire. [Un panier de devises eurodollar avec une bande de fluctuation 5 % comme référence pour les interventions de change de la BCM sera également été introduit. La bande de fluctuation devrait être progressivement élargie au fil du temps pour permettre une flexibilité accrue du taux de change.

**30.** Nous mettrons en place un système d'adjudications régulières de devises à prix multiples, puis évoluerons à terme d'une stratégie d'intervention visant à stabiliser le taux de change à une stratégie visant principalement à limiter la volatilité excessive d'un taux de change déterminé par le marché.

**31.** Nous reconnaissons l'importance d'une gestion efficace des réserves de change et le besoin de limiter toute interventions de sorte à préserver un niveau adéquat des réserves internationales de la BCM. La BCM renforcera à la fois les données et la méthodologie pour les projections mensuelles du "cashflow". Ainsi, (i) compte tenu de l'importance du rapatriement des devises de la SNIM pour ces projections, nous mettrons en place un comité regroupant la BCM, la SNIM, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie et du Développement Durable qui se réunit trimestriellement pour partager les prévisions de rapatriement de devises de la SNIM dans un horizon minimum d'un an (repère structurel), (ii) la BCM et le Ministère des Finances vont améliorer la coordination sur les facteurs autonomes, y compris en devises, et (iii) les interventions de la BCM sur le marché des changes seront guidées par l'évolution du taux de change tout en respectant le critère de performance des réserves internationales nettes. Nous définirons ainsi un budget d'intervention conforme à ces objectifs. Si le budget d'intervention s'avère insuffisant pour atteindre l'objectif de réserves internationales, la BCM ajustera son taux de change central et/ou élargira la bande de fluctuation pour l'aligner avec le taux d'équilibre du marché.

**32.** Nous autoriserons progressivement une plus grande volatilité du taux de change pour favoriser les échanges interbancaires. La réforme du marché des changes, mise en œuvre avec une assistance technique importante du FMI, est nécessaire dans le contexte d'une transition progressive vers une plus grande flexibilité du taux de change, mais elle devrait donner lieu temporairement à des pratiques de taux de change multiples. Nous nous engageons à examiner et à réformer les marchés, y compris avec une assistance technique le cas échéant, afin d'éliminer les pratiques de taux de change multiples au cours de la période du programme, dans la mesure où les conditions le permettent. Le gouvernement demande l'approbation temporaire de celles-ci. Le gouvernement demande également une dérogation pour le non-respect du critère de performance continu sur la non-introduction et la non-modification des pratiques de taux de change multiples, sur la base de la mise en œuvre d'actions correctives. Les réformes de la politique de change que nous envisageons nécessiteront une assistance technique continue de la part du FMI ainsi que le soutien d'une banque centrale de la sous-région qui a déjà mis en place un marché des changes interbancaire.



**BCM : transparence et gouvernance**

**33.** La BCM a réalisé certains progrès importants dans la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes de 2021. La Banque centrale a cessé sa participation au programme d'achat d'or et a revu les activités du Conseil Général et du Comité d'audit. Cependant, certaines recommandations importantes de l'évaluation des sauvegardes n'ont pas encore été implémentées, tel que l'adoption des normes comptables IFRS. Pour faciliter le passage aux IFRS, la BCM a créé une direction chargée des IFRS au sein de la Direction Générale de la Comptabilité et a engagé en mars 2023 un expert externe. En outre, la situation financière de la BCM continue d'être fragilisée par des créances importantes sur le Gouvernement à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. A cet effet, nous réviserons la convention de 2018 relative à la créance de la BCM sur l'État et inclurons la nouvelle convention au plus tard dans la Loi de Finance 2025. Cette nouvelle convention aura une période de grâce qui finira en fin 2024, avec des amortissements annuels d'au moins 0,2 milliards de MRU (service de dette inclus) entre 2025 et 2027, avant de commencer les amortissements annuels égaux pour une période restante de 25 ans, ou moins. Le taux d'intérêt appliqué à la dette restante sera de 3.75 % (ou taux de marché) (repère structurel).

**34.** La BCM va continuer de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que sa mise en œuvre, en concertation avec toutes les parties concernées, y compris l'unité mauritanienne d'enquêtes financières (UMEF) et les banques. Nous allons renforcer la supervision de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LBC/FT) par la BCM pour assurer le respect par les banques des exigences renforcées de diligence raisonnable pour les personnes politiquement exposées, l'augmentation de l'utilisation du renseignement financier par l'UMEF pour détecter les cas liés au blanchiment et diffuser ces renseignements aux organismes chargés de l'application des lois.

**Surveillance et réglementation financières**

**35.** Nous avons renforcé notre régime de sanctions en introduisant des méthodes de calcul et des coefficients multiplicateurs pour prévenir la récurrence, tout en intégrant la catégorie des infractions liées au blanchiment d'argent. Nous avons également mis en place l'outil des indicateurs d'alerte précoce et amélioré le système de notation pour une supervision plus efficace basée sur le risque. Parallèlement, nous avons amélioré nos procédures d'agrément et de gouvernance. Nous visons à adopter une instruction sur les banques systémiques d'ici fin 2023. Nous renforcerons encore la capacité de supervision de la BCM. Nous visons à y parvenir, entre autres, en (i) adoptant des réglementations sur le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio, NSFR) d'ici fin mars 2024 (repère structurel) et sur le Contrôle Interne d'ici fin 2023. La BCM adoptera une stratégie en matière de ressources humaines pour renforcer sa fonction de contrôle et elle renforcera le personnel technique chargé du contrôle sur pièces de deux à au moins quatre personnes d'ici fin Mars 2024 en sélectionnant des profils adéquats (repère structurel). Elle fera évoluer son cadre réglementaire régissant le contrôle des établissements de paiement et des activités de paiement électronique afin de (i) fixer les conditions dans lesquelles les banques peuvent ouvrir des comptes de paiement ou de monnaie électronique et dans lesquelles sont réalisées les opérations de banque à distance et (ii) de mettre en place une supervision effective des

établissements de paiement et de monnaie électronique. Elle s'assurera aussi du respect du texte sur l'interopérabilité adopté récemment.

**36.** Nous sommes déterminés à continuer à appliquer la réglementation prudentielle pour garantir que le système bancaire soit résilient face aux chocs. A cet effet, la BCM s'assura du respect des limites prudentielles relatives aux fonds propres de base et aux fonds propres nets minimaux d'ici fin décembre 2024 (repère structurel). Pour soutenir la réforme de la politique de change, la BCM veillera au strict respect des limites imposées sur les positions de change ramenant les banques en positions longues ou courtes en dépassement de seuils prudentiels à respecter la norme individuelle (10%) et globale (20%). Un nouveau texte sur les positions de change, en harmonie avec les standards et textes en vigueur, a été adopté récemment, réduisant les positions de change nettes consolidée des banques à un niveau faible en réponse aux exigences de la réglementation prudentielle. La BCM poursuit également son engagement envers le respect de la norme consolidée de 20% (repère structurel, Décembre 2023). Le calcul de la position nette de change globale sera effectué en veillant à ne pas compenser les positions courtes d'une banque avec les positions longues d'une autre, en utilisant les valeurs absolues. Le nombre d'établissements en infraction au seuil de 20 % sera indiqué.

**37.** La BCM entend renforcer la bonne gouvernance des banques, comme le prévoit la nouvelle loi bancaire. L'instruction sur la gouvernance des banques a été adoptée en fin mars 2022. Depuis lors la banque centrale œuvre dans le sens de son strict respect par les banques, avec des avancées importantes réalisées notamment dans la constitution et la qualité des organes de gestion et d'administration (conseil d'administration, comités de gestion, entités de contrôle interne). Nous accordons une attention particulière à ce volet pour assurer la conformité globale à la réglementation dans les mois à venir.

### ***Gestion de la dette***

**38.** L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité essentielle. Des efforts supplémentaires seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour garantir une coordination entre les institutions. Nous continuerons d'améliorer les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été redynamisé. Ses capacités opérationnelles seront renforcées afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées des questions de dette. Le comité continuera de se réunir régulièrement en vue d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet à financer par des emprunts extérieurs non concessionnels, qui doit être validé par le CNDP avant la signature de sa convention. De même, nous continuerons de renforcer les capacités de la direction chargée de la dette, la direction chargée des financements au MEDD et la direction chargée de la dette à la BCM en ce qui concerne les analyses de viabilité de la dette, le calcul de la concessionnalité des projets relevant d'un accord de financement et la mise au point d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

**39.** Afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités responsables de la gestion de la dette, nous utiliserons, SYGADE, ARKAM, El /Istithmar et RACHAD, qui sont des logiciels utilisés par les institutions intervenant dans le service de la dette (Direction de la dette, Direction Générale du Budget, Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), Direction Générale des Financements et de la coopération économique (DGFCE) et BCM), pour assurer un suivi des décaissements relevant de la dette extérieure et des paiements au titre du service de la dette. Nous renforcerons le suivi en temps réel, par la DGTCP et la Direction de la dette, de la programmation et de l'exécution du service de la dette par la BCM, conformément à la délégation établie par le ministère des Finances. Ce suivi sera assuré au moyen de webs services entre le système SYGADE de la Direction de la dette et celui de la DGTCP, et de la BCM. La mise en place de ces interconnexions renforcera la capacité de gestion de la dette grâce à un suivi systématique des décaissements relevant de la dette extérieure (SYGADE- El /Istithmar) et permettra d'intégrer les opérations de paiement au titre du service de la dette dans la chaîne automatisée du système de dépenses (SYGADE-RACHAD).

**40.** Nous continuerons à publier des bulletins annuels sur la dette contenant des informations sur les emprunts extérieurs et intérieurs des entités publiques, notamment des renseignements détaillés sur chaque prêt, les profils du service de la dette et, dans la mesure du possible, les arriérés des entreprises publiques. La Direction de la Dette Extérieure accélèrera les actions visant le renforcement des capacités techniques et fonctionnelles de la DDE pour un meilleur enregistrement et suivi de la dette publique ainsi qu'une meilleure diffusion et analyse des données de la dette à travers des assistances techniques ciblées, tant sur les meilleures pratiques internationales d'enregistrement, de suivi et d'analyse de la dette que sur la fiabilisation du système et son exploitation. Nous intégrons toutes les données de dette publique et garantie par l'état dans nos statistiques de la dette, y compris les conventions pour lesquelles une annulation est supposée mais pas encore confirmée, et les partagerons avec le FMI.

***Pilier 3 : améliorer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires pour l'investissement privé***

***Gouvernance, transparence et environnement des affaires***

**41.** Nous avons mené une « évaluation diagnostique de la gouvernance » (EDG) avec l'appui du FMI en 2022. Conformément au cadre d'action renforcé en matière de gouvernance du FMI, l'évaluation diagnostique s'est concentrée sur les faiblesses de la gouvernance et les vulnérabilités à la corruption dans les domaines prioritaires macro-critiques suivants : i) la gouvernance et les opérations de la banque centrale ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; iv) la gouvernance budgétaire (par exemple, la gestion des finances publiques, l'administration des recettes (y compris douanières), la gestion des ressources naturelles, les marchés publics et l'audit) ; v) l'exécution des contrats et la protection des droits de propriété, et ; vi) les cadres juridiques et institutionnels, ainsi que les stratégies, de lutte contre la corruption.

**42.** L'EDG a révélé à la fois des évolutions positives et la persistance de faiblesses en matière de gouvernance dans plusieurs fonctions de l'État. Les règles et pratiques en vigueur exposent le pays à des risques de corruption critiques sur le plan macroéconomique, notamment en ce qui concerne la gestion des actifs matériels et financiers appartenant à l'État, la surveillance du secteur financier et le processus de conclusion de contrats avec des parties non étatiques, dans le cadre des procédures d'octroi de permis et de passation de marchés publics. Le cadre juridique et organisationnel de la lutte contre la corruption pourrait être amélioré. Les efforts déployés sur ce front ne s'appuient ni sur une stratégie efficace ni sur des mécanismes de coordination des mesures. Les lacunes spécifiques en matière de surveillance, de contrôle et de responsabilité témoignent de problèmes plus généraux liés à la structure de la gouvernance.

**43.** Les recommandations de l'EDG ont contribué à la formulation et à la publication d'un plan d'action assorti d'un calendrier, incluant les institutions responsables en fin Septembre 2023 (repère structurel). La mise en œuvre de ce plan d'action fera l'objet de rapports annuels. Dans le cadre de ce plan d'action, nous allons définir une politique de propriété pour guider la gestion financière des actifs de l'État dans les entreprises publiques en matière d'investissements, de politique de dividendes et établir des procédures et des protocoles pour contrôler et vérifier le respect de la politique de propriété d'ici à fin Septembre 2024 (repère structurel). Nous modifierons également les cadres juridiques et organisationnels relatifs à la déclaration du patrimoine et aux conflits d'intérêts afin de les aligner sur les principes du G20 et les recommandations du diagnostic sur la gouvernance d'ici Décembre 2024 (repère structurel). Ces lois exigeront des hauts fonctionnaires à déclarer régulièrement leur patrimoine dès 2025.

**44.** L'appui aux PME est une priorité de notre programme national de développement : nous voulons remédier à la rareté des ressources bancaires à long terme pour financer l'investissement productif et la création d'emplois, en particulier pour les PME. Dans ce contexte, nous avons mis en place, en collaboration avec des partenaires économiques nationaux, une société de droit mauritanien avec African Guarantee Fund comme partenaire stratégique à la fin de l'année 2020. Ce fonds fournira des garanties partielles pour les crédits bancaires accordés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et de contribuer à la création d'emplois. La première assemblée générale de ce fonds s'est tenue en 2022 et une répartition de capital a été actée entre les différents partenaires. Le ministère des Finances a libéré en février 2023, le capital nécessaire afin d'opérationnaliser le fonds de garantie d'ici fin 2023 (repère structurel). Une réunion du Conseil d'administration s'est tenue en Juillet 2023 et nous travaillons pour que les premières opérations aient lieu d'ici fin 2023 concrétisant ainsi le début effectif des activités opérationnelles du Fonds. Par ailleurs, nous finaliserons et adopterons la stratégie nationale d'inclusion financière d'ici fin 2023.

**45.** Les réformes visant à améliorer l'environnement des affaires sont importantes. Pour simplifier les démarches administratives, nous allons dématérialiser totalement le guichet unique d'ici fin 2023. L'élaboration d'une lettre de politique d'investissement visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'environnement des affaires est une priorité pour l'Agence nationale de promotion des investissements (APIM). Dans le cadre du programme appuyé par le FRD, le

secteur de l'électricité sera ouvert à la concurrence et le financement privé dans les énergies renouvelables sera également encouragé.

### **Statistiques**

**46.** Le développement des statistiques économiques demeure l'une de nos priorités : nous souhaitons en effet mieux évaluer les effets de notre politique économique et assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Avec l'assistance technique du FMI, nous comptons améliorer également les statistiques de la balance des paiements, des finances publiques et du secteur réel. Afin d'améliorer la qualité des comptes nationaux trimestriels, l'ANSADE a initié un protocole d'accord à signer avec la Direction Générale des impôts (DGI) pour accélérer le traitement de la Déclaration statistique et fiscale (DSF) et accéder à d'autres informations fiscales. Nous améliorerons également notre capacité à effectuer des prévisions de croissance. À cette fin, nous entendons renforcer les capacités du département concerné au sein du MEDD et y ajouter du personnel compétent.

## **E. Programme FRD pour 2023–26 : répondre aux défis climatiques**

**47.** Notre pays est confronté à d'énormes défis liés au changement climatique. Le désert du Sahara couvre environ 90 % du territoire mauritanien. La Mauritanie possède de vastes terres pastorales mais seulement 0,5 % de terres arables. La hausse des températures moyennes menace la capacité de production du pays, notamment dans le secteur agricole. Par conséquent, la stabilité macroéconomique et de la balance des paiements à long terme de la Mauritanie dépend de l'amélioration de sa résilience face au changement climatique, grâce notamment à une mobilisation efficace des ressources publiques et privées, au développement d'infrastructures adaptées au changement climatique, à l'augmentation des filets de protection sociale pour la population vulnérable au changement climatique et à une gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau, tout en respectant les engagements de la Contribution Déterminée Nationale (CDN), grâce à des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES).

**48.** La Mauritanie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique en janvier 1994 et l'Accord de Paris sur le Climat en février 2017. Au titre de cet Accord, nous avons mis à jour et présenté en 2021 à Glasgow notre Contribution Déterminée Nationale actualisée (CDN - 2021). Afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN, nous avons aussi élaboré neuf plans d'action sectoriels pour la mise en œuvre de la CDN. En harmonisant son processus d'élaboration avec celui de la SCAPP et en s'appuyant sur les stratégies et programmes sectoriels du pays, la CDN définit le cadre de la politique climatique du pays à l'horizon 2030. Un Plan National d'Adaptation (PNA) est en cours d'élaboration et devrait être prêt à la mi-2024. Nous avons également prévu d'élaborer une Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (SNLCC) d'ici fin 2023, qui détermine les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs de la CDN.

**49.** Nous voulons saisir l'opportunité d'une transformation verte tout en atténuant l'impact des chocs climatiques sur la population. Le parlement a approuvé un nouveau code de l'électricité en 2022 pour promouvoir la production et la consommation d'énergie renouvelable et les autorités

collaborent avec des entreprises internationales pour développer la production d'hydrogène à faible teneur en carbone. De plus, des travaux sont en cours pour réformer ou éliminer les subventions aux carburants, en introduisant une taxe carbone, y compris pour les industries extractives, et réduire l'apport d'hydrocarbures dans l'énergie consommée par le secteur extractif. Nous poursuivrons également le renforcement de notre système de protection sociale pour répondre aux chocs climatiques et l'amélioration de notre cadre législatif dans le secteur de l'eau.

**50.** Le nouveau programme au titre de la FRD soutiendra la mise en œuvre de réformes macro-critiques pour accroître la résilience et la transition verte. Le programme aidera la Mauritanie à réduire les risques macro-critiques associés aux défis structurels à long terme liés au climat auxquels la Mauritanie est confrontée, et augmentera l'espace fiscal et les réserves financières pour atténuer les risques découlant de ces défis, contribuant ainsi à la stabilité future de la balance des paiements de la Mauritanie. Il ciblera quatre piliers (i) l'intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (GIP), (ii) la protection sociale contre les chocs climatiques, (iii) la décarbonation, (iv) le renforcement du cadre institutionnel et législatif de gestion de l'eau.

### **Pilier 1 : Intégration du climat dans la gestion des finances publiques (GFP) et la gestion des investissements publics (PIM)**

**51.** Une meilleure information sur la pertinence des allocations budgétaires pour faire face au changement climatique contribue à une meilleure prise de décision budgétaire et à l'alignement du budget sur nos priorités en matière de changement climatique. Nous avons déjà mené une revue des dépenses institutionnelles publiques liées au climat en 2021. Cependant, les conclusions de cette étude n'ont pas été utilisées pour informer les allocations budgétaires stratégiques ou orienter la prise en compte des enjeux climatiques dans le cycle budgétaire. Nous avons également effectué une évaluation dite C-PIMA en 2023 avec l'appui du FMI. Ladite évaluation a identifié des lacunes institutionnelles, et souligné la nécessité d'un marquage du budget climatique (MBC) pour améliorer l'inclusion des projets d'adaptation et d'atténuation dans le budget. Sur cette base, le gouvernement prévoit d'instituer un MBC pour encourager les ministères sectoriels à inclure les investissements liés au climat dans leurs propositions budgétaires et pour améliorer la visibilité sur le montant et l'utilisation des financements liés au climat. Pour appliquer le MBC pendant la préparation budgétaire, le gouvernement exigera dans la circulaire budgétaire de l'exercice 2026 que les ministères sectoriels impliqués dans la CDN estiment la part de leur budget de l'exercice 2026 liée à l'adaptation climatique, conformément à la méthodologie MBC—ceci devrait être achevée d'ici Juillet 2025 (*mesure de réforme FRD I*). A la suite de cela, le gouvernement élaborera une note budgétaire climatique, présentant les allocations budgétaires liées au climat de l'année fiscale 2026, en s'appuyant sur les résultats du marquage des secteurs concernés par la CDN réalisé pour les années 2024 et 2025 et publiera la note conjointement avec la loi de finances initiale 2026 d'ici janvier 2026 (*mesure de réforme FRD II*). Nous comptons demander une assistance technique auprès du FMI pour le développement et l'application du MBC.

**52.** Cependant, la réussite du MBC s'appuie sur l'apprentissage par la pratique. Le gouvernement s'engage donc à (i) développer d'abord une méthodologie MBC, (ii) publier d'ici

décembre 2024, une note d'information sur le budget climatique de 4 à 5 ministères sectoriels CDN sélectionnés, (sur la base d'une évaluation ex post du budget national révisé de l'exercice 2024), sur le site web du ministère des finances, et (iii) à continuer le MBC ex post sur le budget initial de l'exercice budgétaire de 2025 d'ici mars 2025. Le gouvernement poursuivra également ses efforts afin de mettre en place une budgétisation sensible au genre.

**53.** Des investissements publics verts et résilients au climat sont essentiels pour renforcer la capacité d'adaptation de la Mauritanie et soutenir notre transition vers des infrastructures vertes. Le C-PIMA a noté que la Mauritanie a fait des progrès en matière de planification tenant compte du changement climatique, mais qu'il reste un effort considérable à fournir pour intégrer les critères d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les processus d'évaluation et de sélection des projets. Pour combler cette principale lacune, le gouvernement modifiera le décret 2016-179, incluant le manuel de la GIP, pour intégrer les aspects climatiques dans les étapes de la GIP (conceptualisation, évaluation, sélection, et exécution) et le publiera sur le site du Ministère de l'Economie et du Développement Durable (MEDD) d'ici janvier 2024 (**mesure de réforme FRD III**). Le gouvernement pilotera également la mise en place d'outils environnementaux et climatiques adaptés pour les grands projets de secteurs sélectionnés de la CDN, soumises pour examen et validation par le CAPIP d'ici Août 2025 (**mesure de réforme FRD IV**). Nous comptons demander une assistance technique auprès du FMI pour le développement d'outils environnementaux et climatiques.

## **Pilier 2 : la protection sociale contre les chocs climatiques**

**54.** Réduire l'impact négatif des événements induits par le changement climatique sur les ménages pauvres et vulnérables est une priorité du gouvernement. Le gouvernement utilise déjà son programme de filets sociaux (Tekavoul et Tekavoul Choc), pour soutenir les pauvres et les ménages vulnérables pour faire face aux effets des sécheresses et des inondations. Pour accroître la portée et l'impact de ces programmes, le gouvernement entend (i) rendre ces transferts monétaires permanents, via un décret, (ii) étendre la couverture de Tekavoul Choc pour inclure tous les ménages pauvres touchés par les sécheresses<sup>3</sup> (iii) garantir une couverture suffisante et (iv) garantir un financement sur ressources propres à hauteur de 50% du montant total des transferts monétaires, à travers le FNRCAN, d'ici février 2024 (**mesure de réforme FRD V**). Cette couverture des ménages affectés par les sécheresses comprend une extension verticale (qui consiste à rajouter un montant supplémentaire aux ménages percevant *Tekavoul régulier* et qui sont affectés par l'insécurité alimentaire) et une extension horizontale (qui consiste à augmenter le nombre de ménages couverts par le programme. Le coût budgétaire total de cette mesure est estimé à environ 0,6 % du PIB en 2024. Selon les estimations de la Banque Mondiale, 90 000 ménages sont en moyenne affectés chaque an par l'insécurité alimentaire. L'extension de la couverture de Tekavoul choc devrait donc couvrir en moyenne 100% des ménages affectés, à savoir 90 000 ménages. Sachant que les années précédentes le programme a couvert en moyenne 65% des ménages

<sup>3</sup>Les ménages vulnérables affectés sont définis sur la base des résultats du Cadre Harmonisé en priorisant les ménages en IPC3+ dans les moughtaas en IPC2+.



affectés, cela constituera une avancée majeure dans l'accompagnement par le gouvernement des personnes affectées par l'insécurité alimentaire. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous continuerons de renforcer le ciblage des ménages les plus vulnérables ainsi que les capacités de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (Taazour) en charge des filets sociaux.

### **Pilier 3 : la décarbonation**

**55.** La réforme de la tarification des combustibles fossiles et l'introduction d'une tarification du carbone est essentielle à la réalisation des objectifs en matière de réduction des émissions de GES. A cet effet et conformément à l'assistance technique du FMI, le gouvernement prévoit d'adopter à travers un décret, d'ici mars 2025, une nouvelle structure de prix des combustibles fossiles qui (i) s'ajustera automatiquement aux variations de prix internationaux, (ii) supprimera la fixation discrétionnaire des prix, (iii) éliminera progressivement les subventions et, (ii) comportera un mécanisme de lissage automatique des prix afin d'atténuer leur volatilité (**mesure de réforme FRD VI**).

**56.** De plus, le gouvernement, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI, va introduire une taxe carbone, son taux et sa trajectoire, dans la loi de finances initiale 2025, applicable à partir de mars 2025 de manière progressive en ligne avec la CDN du pays afin de réduire les émissions de tous les secteurs de l'économie et de tous les combustibles à l'exclusion du gaz de pétrole liquéfié (GPL) avec des mesures de compensation pour protéger les ménages pauvres lorsque les prix excèdent un certain plafond (**mesure de réforme FRD VII**). En effet, l'augmentation des prix du GPL peut entraîner une substitution vers des combustibles de cuisine polluants tels que la biomasse et le kérosène constituant ainsi un risque pour le maigre couvert végétal. Ce qui explique son exclusion du champ d'application de cette réforme. Le gouvernement prévoit de faire une requête auprès du FMI pour une assistance technique pour la mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix des carburants et de la taxe carbone. Une autre demande sera également adressée à la Banque Mondiale pour intégrer dans le système de transferts monétaires existant un mécanisme de compensation des agents économiques les plus vulnérables lorsque les prix à la pompe dépasseraient un certain seuil. Nous changerons le statut de la Commission Nationale des Hydrocarbures en la rendant une autorité de régulation indépendante à partir d'une loi afin de confier l'administration du mécanisme automatique de fixation des prix du carburant à un régulateur indépendant.

**57.** Le gouvernement est pleinement engagé dans la réforme du secteur énergétique. Elle vise à ouvrir le secteur énergétique à la concurrence et à attirer les investissements privés dans le secteur des énergies renouvelables. Le gouvernement a déjà réformé son code de l'électricité en 2022 et compte renforcer cette réforme en adoptant des décrets réglementaires pour (i) permettre aux producteurs indépendants d'électricité d'avoir accès au marché Mauritanien et (ii) établir un système de tiers non discriminatoire pour l'accès aux infrastructures de transport appartenant à la société publique d'électricité SOMELEC d'ici août 2025 (**mesure de réforme FRD VIII**). Nous nous engageons à mettre en place un exercice de cartographie des risques dans le secteur de l'électricité par l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) au sein du Ministère du Pétrole, de l'Energie et



des Mines qui peut aider à identifier des vulnérabilités spécifiques en matière de gouvernance et à établir des mesures d'atténuation et de prévention, notamment un contrôle accru de la part des organismes d'audit. Pour soutenir la mise en œuvre de la réforme, le gouvernement sollicitera une assistance technique de l'Union Européenne (UE) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

**58.** Le gouvernement vise à réduire les émissions de GES du secteur minier et à inciter le secteur à utiliser davantage d'énergies renouvelables dans sa production d'énergie. À cette fin, les autorités adopteront d'ici août 2025 un décret qui obligera les sociétés minières à augmenter la part de la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans leur mix énergétique d'au moins 5 points de pourcentage par an. Ces entreprises peuvent mettre en place des installations d'énergie renouvelable sur leurs propriétés pour se conformer aux exigences de la réforme. Les objectifs annuels non atteints feront l'objet d'un investissement compensatoire dans l'électrification rurale, notamment dans les zones isolées. Nous prendrons en charge les coûts liés à l'entretien de ces infrastructures. La Direction des mines sera chargée de l'application et du suivi de cette réglementation (**mesure de réforme FRD IX**). Nous nous appuyerons également sur une assistance technique de l'UE et au PNUD.

**59.** Pour se conformer à l'initiative BM-ONU Zéro torchage de routine d'ici 2030 et pour respecter l'engagement du CDN d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050, le gouvernement prévoit d'adopter un décret, conformément à l'assistance technique de la Banque Mondiale, pour éliminer le recours habituel au torchage et aux rejets de gaz et réduire les émissions de méthane, d'ici Février 2025 (**mesure de réforme FRD X**). La mesure contribuera également à réduire les émissions de GES des projets pétroliers et gaziers dans le pays, notamment le projet gazier (GTA), car les réformes juridiques s'appliqueront aux projets pétroliers et gaziers existants et futurs. Un appui technique sera demandé à la Banque mondiale sur le torchage du gaz pour la préparation du décret.

#### **Pilier 4 : le renforcement du cadre institutionnel de gestion de l'eau.**

**60.** De multiples acteurs à différents niveaux institutionnels jouent un rôle dans la gouvernance du secteur de l'eau, mais la structure institutionnelle est fragmentée et manque de dispositif de coordination. Afin d'améliorer la collaboration entre le ministère de l'hydraulique et de l'assainissement d'une part, et celui de l'Environnement de l'autre part, le gouvernement vise à adopter une convention interministérielle de partenariat (CIP) entre les deux ministères dans des domaines de coopérations spécifiques comme l'évaluation environnementale, gestion des données, la surveillance des écosystèmes dépendant des eaux souterraines (DE) et d'autres données hydrogéologiques d'ici septembre 2024 (**mesure de réforme FRD XI**). Pour assurer la mise en œuvre de la CIP, le gouvernement prévoit de mettre en place un comité de suivi, chargé de superviser et de valider les activités conjointes convenues.

**61.** Pour formaliser cette collaboration, le Gouvernement adoptera un arrêté interministériel sur des évaluations environnementales et la surveillance des ressources en eau. L'arrêté sera informé par l'expérience de la mise en œuvre de la CIP. De plus, le gouvernement prévoit aussi de mener et de publier un inventaire pilote, conduit par le Centre National de ressources en eau (CNRE), sur les

écosystèmes dépendant des eaux souterraines et les données hydrogéologiques dans l'aquifère de Boulenoir d'ici Septembre 2025 (*mesure de réforme FRD XII*). Le Gouvernement s'engage à mobiliser un financement pour l'inventaire pilote soit sur ressources extérieures soit sur ressources propres.

**62.** Le gouvernement a lancé une réforme importante mettant en place une structure tarifaire unifiée pour l'eau visant à alléger la facture pour les ménages ruraux ayant une consommation mensuelle modérée. Afin de mieux comprendre les implications fiscales de la réforme, les coûts sous-jacents et les incitations à promouvoir les économies d'eau, le gouvernement s'engage à mener une étude tarifaire d'ici 2024. Cette étude informera la révision du code de l'eau, actuellement en cours de préparation, et la révision des textes réglementaires sur la tarification. A cet égard, le Gouvernement s'engage à réviser et à publier la réglementation de la tarification de l'eau (l'Arrêté n°2624/MHETIC/MCI du 30 octobre 2007) en lien avec les recommandations du FMI d'ici 2025 (*mesure de réforme FRD XIII*). Le gouvernement compte mobiliser un financement pour l'étude sur la tarification auprès des bailleurs de fonds ou sur ressources propres.

**63.** Le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre toutes ces réformes. Compte tenu de la complexité et de la portée élargie des réformes envisagées, le gouvernement envisage de demander l'appui technique du FMI, de la Banque Mondiale et d'autres partenaires de développement pour mettre en œuvre son programme soutenu par la FRD.

## F. Suivi du programme

**64.** Le comité de suivi des réformes structurelles et de l'évolution des perspectives macroéconomiques, monétaires et financières de la Mauritanie (CSR) assure la mise en œuvre effective de ce programme. Ce comité comprend notamment des représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Economie et du développement durable, de la BCM, ainsi que d'autres ministères et organismes publics pouvant lui apporter leur concours. Le CSR dispose d'un secrétariat permanent, se réunit régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et assure la transmission des données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme. La mise en œuvre du programme au titre de la FEC et du MEDC sera évaluée chaque semestre par le conseil d'administration du FMI à partir des critères de réalisation et des repères structurels (tableaux 1 et 3). Le projet de la Loi de Finance, le projet de la Loi de Finance Rectificative, et le projet de cadre budgétaire à moyen terme seront partagés avec l'équipe du FMI pour consultation dix (10) jours avant approbation par le conseil des ministres. Les deuxième et troisième revues auront lieu respectivement le 17 avril 2024 et le 17 octobre 2024, ou après, et seront basées sur des critères de performance et des indicateurs quantitatifs (tableau 1), ainsi que sur des repères structurels (Tableau3). Ces critères et repères quantitatifs, ainsi que les mécanismes de réajustement en cas de prévus, sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT). Le CSR travaillera en étroite coordination avec le comité de cadrage macroéconomique et le CNDP. Dans le cadre du FRD, le suivi se fera par le comité technique interministériel de suivi des réformes du FRD. Celles-ci sont détaillées dans le Graphique 1 et la mise en œuvre sera également évaluée chaque semestre par le conseil d'administration du FMI en même temps que l'évaluation de la FEC et du MEDC.

**Tableau 1. Mauritanie : Critères de performance et objectifs indicatifs pour 2023–24**  
(Variation cumulée) 1/

	Fin mars 2023			Fin juin 2023			Fin septembre 2023			Fin décembre 2023		Fin mars 2024	Fin juin 2024	Fin septembre 2024	Fin-déc. 2024
	Objectif indicatives	Réel	Statut	Critère de performance	Réel	Statut	Objectif indicatives	Réel	Statut	Critère de performance	Critères de performance modifiés suggérés	Objectif indicative	Critère de performance	Objectif indicative	Critère de performance
Evolution des réserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars américains	22.6	-129.0	Non Observé	10.7	115.6	Observé	16.0	-107.3	Non observé	55.7	-100.8				
Niveau des réserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars												1,330	1,293	1,259	1,224
Evolution des actifs intérieurs nets de la BCM (plafond) ; en milliards d'ouguiyas (MRU)	0.1	-4.1	Observé	1.2	-10.1	Observé	11.7	-3.5	Observé	3.0	4.0	2.6	5.0	7.40	9.60
Solde primaire non extractif hors dons ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 2/	10.0	1.9	Observé	15.0	10.3	Observé	18.3	16.9	Observé	20.0		8.0	12.0	14.7	16.0
Valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure publique et garantie par l'État (PPG) contractée depuis le 1er janvier 2023 ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 3/	25.8	1.2	Observé	25.8	3.1	Observé	25.8	3.1	Observé	25.8		35.0	35.0	35.0	35.0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu) 4/	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>															
Dépenses sociales (plancher) ; en milliards d'ouguiyas (MRU) 5/	1.7	3.5	Observé	5.0	9.7	Observé	10.0	14.2	Observé	20.0		1.8	5.5	11.0	22.0
<b>Facteurs d'ajustement (en millions de dollars américains)</b>															
Compensation de pêche Union Européenne (en millions d'Euros (€))	0.0	0.0		0.0	0.0		0.0	0.0		57.0		0.0	0.0	0.0	57.0
<b>Éléments pour mémoire :</b>															
Taux de change du programme (MRU/USD)	37.79	37.79		37.79	37.79		37.79	37.79		37.79		37.79	37.79	37.79	37.79

1/ Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Les objectifs quantitatifs correspondent aux changements cumulés depuis le début de l'année concernée, sauf indication contraire.

2/ Ajusté de la différence entre la compensation de pêche de l'UE prévue et réalisée.

3/ Limite cumulée de la dette extérieure non concessionnelle et de la dette extérieure concessionnelle.

4/ Hors arriérés sujets à rééchelonnement.

5/ Limité aux dépenses sociales (éducation, santé et protection sociale) à partir de décembre 2019. Comprend les dépenses liées au COVID-19 pour les programmes sociaux d'urgence, les transferts aux ménages et les mesures sanitaires.

Remarque : En plus des QPC énumérées dans ce tableau, les critères standards de performance continue s'appliqueront également : (i) ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire ou modifier de multiples pratiques de change, (iii) à ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII, (iv) à ne pas imposer ou intensifier de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements.

Tableau 2. Mauritanie : Repères structurels 2023

Les Mesures	Date (fin de période)	Résultat / Statut	Objectif	Justification et mesure
<b>Protection sociale</b>				
1 Augmenter le montant trimestriel versé aux ménages de 2 200 MRU à 2 900 MRU	Fin décembre 2023	Observé	Programme de filet de sécurité sociale	Protéger les ménages vulnérables et renforcer le ciblage de l'aide sociale. Publier un rapport de Taazour /Banque Mondiale
<b>Politique budgétaire</b>				
2 Soumettre au Parlement un une loi de finances rectificative conforme à l'accord du programme.	Fin juin 2023	Observé	Politique budgétaire durable	Maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré. Réduire la dépendance à l'égard des recettes extractives. Lisser la politique des dépenses. Loi de finances révisée est partagée avec le FMI.
<b>Politique et administration fiscale</b>				
3 Mettre en place une plateforme connectée au logiciel Jibaya permettant la dématérialisation des déclarations et des paiements	Fin juin 2023	Observé	Mobilisation des recettes intérieures	Réduisez le coût du paiement des impôts. Limiter les interactions en face-à-face entre les contribuables et les fonctionnaires afin de réduire les possibilités de corruption . Renforcer le système d'information des contribuables. Circulaire DGI à tous les gros contribuables
4 Rendre obligatoire la déclaration d'impôt sur les sociétés, y compris pour les entreprises bénéficiant d'une exonération ou d'un congé fiscal	Fin juin 2023	Observé	Mobilisation des recettes intérieures – renforcement du registre des contribuables et fondement d'une évaluation globale des dépenses fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace.
5 Créer une structure chargée de la politique fiscale rattachée au cabinet du ministre des Finances	Fin septembre 2023	Observé	Mobilisation des recettes intérieures – renforcement des capacités d'analyse et de conception des politiques fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace.
6 Soumettre au Parlement une loi qui réforme la zone franche de Nouadhibou	Fin mars 2023	Non observé Mis en œuvre avec du retard	Mobilisation des recettes intérieures – réduction des exonérations fiscales	Se conformer à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace. N'accorder des avantages qu'aux unités industrielles situées dans des limites définies, matérialisées et contrôlées par les douanes et exclure les biens de consommation des avantages fiscaux.
<b>Politique des dépenses et gestion des finances publiques</b>				
7 Adopter en Conseil des Ministres un cadre de dépenses à moyen terme cohérent avec l'ancrage budgétaire du programme et le transmettre au Parlement.	Fin juin 2023	Non observé. Mis en œuvre avec retard	Cadre budgétaire viable durable	Intégrer la politique budgétaire et la budgétisation à moyen terme, réduire la volatilité des dépenses publiques, renforcer la crédibilité et la transparence budgétaires Publier le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) sur la page d'accueil du ministère des Finances
<b>Politique monétaire, de change et financière</b>				
8 Mettre en œuvre la plateforme technique des transactions sur le marché des changes interbancaire	Fin juin 2023	Non observé prévu pour décembre 2023	Flexibilité du taux de change	Préparation au passage à la flexibilité du taux de change.
9 Organiser des enchères régulières de bons du Trésor à 4, 13, 26 et 52 semaines pour les banques afin d'atteindre un volume de 1 milliard de MRU d'ici juin 2023 et de 2 milliards de MRU d'ici septembre 2023.	Fin septembre 2023	Non observé prévu pour décembre 2023	Renforcer la politique monétaire	Renforcer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire
10 Réduire progressivement les positions de change ouvertes nettes des banques à moins de 20 % d'ici décembre 2023 grâce à une meilleure application de la limite prudentielle (20 %).	Fin décembre 2023	Observé (pour juin et septembre)	Flexibilité du taux de change	Préparation au passage à la flexibilité du taux de change et atténuer le risque de change
<b>Gouvernance et investissement privé</b>				
11 Publier un plan d'action limité dans le temps basé sur le rapport de diagnostic de la mission du FMI sur la gouvernance	Fin septembre 2023	Observé	Renforcer la gouvernance et la transparence et réduire les risques de corruption	Remédier aux vulnérabilités en matière de gouvernance pour renforcer l'environnement des affaires et la qualité de l'élaboration des politiques gouvernementales. Action prévue adoptée par le Cabinet.
12 Opérationnaliser le fonds de garantie PME	Fin décembre 2023	Observé	Soutenir l'inclusion financière	Améliorer l'accès au financement et favoriser le développement du secteur privé.

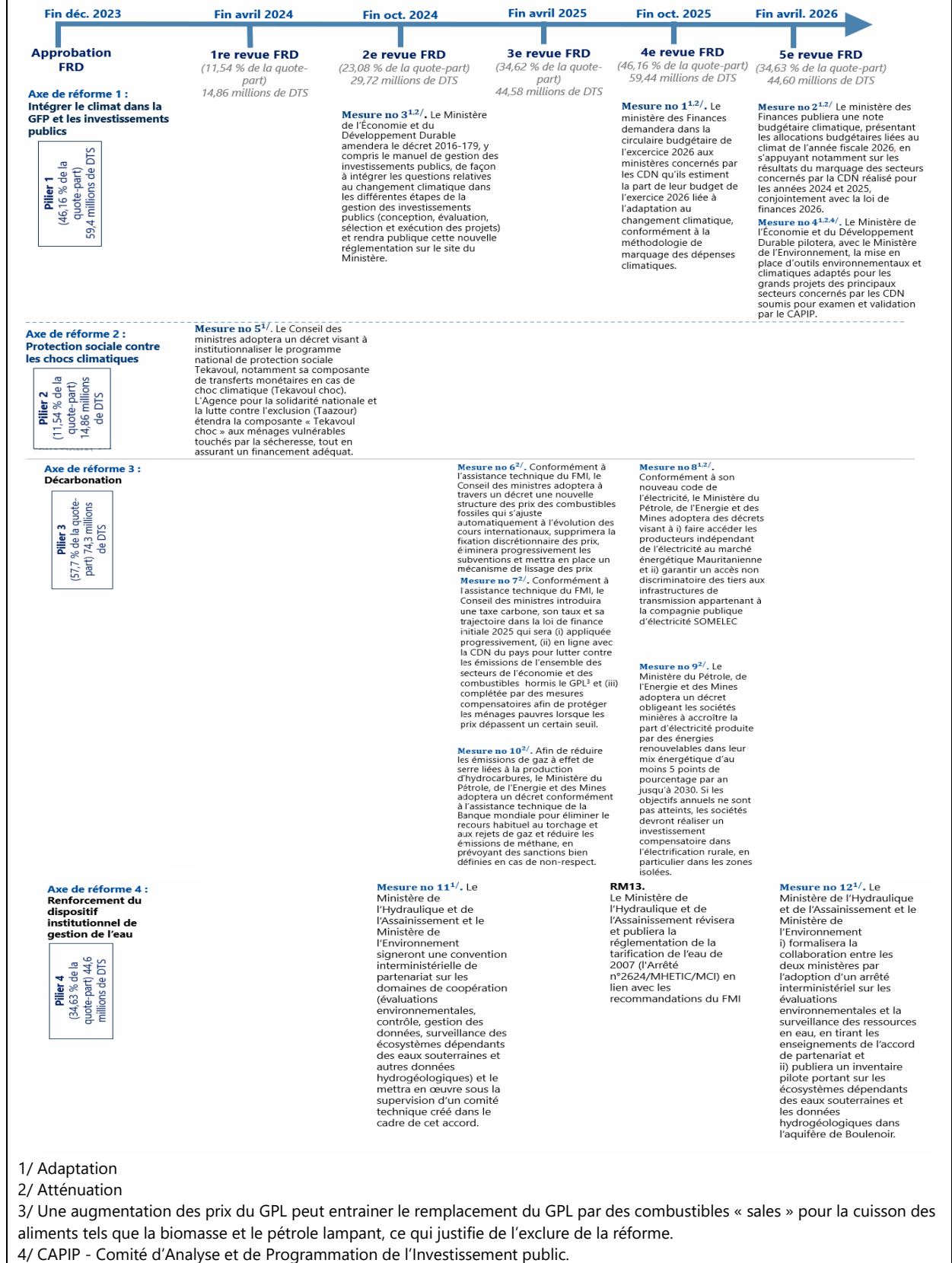
Source : IMF Staff

**Tableau 3. Mauritanie : Repères structurels 2024**

	<b>Les Mesures</b>	<b>Date (fin de période)</b>	<b>Résultat / Statut</b>	<b>Objectif</b>	<b>Justification et mesure</b>
<b>Protection sociale</b>					
<b>1</b>	Augmenter le montant des transferts monétaires trimestriels versés aux ménages vulnérables de 2 900 MRU à 3 600 MRU et publier un rapport de Taazour /Banque mondiale	Fin décembre 2024		Programme de filet de sécurité sociale	Protéger les ménages vulnérables et renforcer le ciblage de l'assistance sociale.
<b>Politique budgétaire</b>					
<b>2</b>	Opérationnaliser l'Unité de politique fiscale (UPF) en embauchant du personnel compétent et en démarrant les opérations de l'UPF	Fin mars 2024		Mobilisation des recettes intérieures – renforcement des capacités d'analyse et de conception des politiques fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace.
<b>3</b>	Réforme de la codification douanière des produits importés y compris les codes additionnels utilisés pour la codification des régimes fiscaux	Fin septembre 2024		Mobilisation des recettes intérieures – améliorer la qualité de l'évaluation des dépenses fiscales	Pour permettre le suivi, appliquer les nouveaux codes supplémentaires pour identifier les importations qui bénéficient d'incitations fiscales spéciales constituant une dépense fiscale.
<b>4</b>	Publier un reporting financier sur les activités minières et non minières de la SNIM, y compris la fondation SNIM, sur une base annuelle	Fin octobre 2024		Transparence fiscale	Améliorer la transparence fiscale des opérations des entreprises publiques.
<b>5</b>	Réformer la taxe sur la consommation dans la LFR 2024 (loi de finances révisée 2024).	Fin août 2024		Mobilisation des recettes intérieures	Améliorer l'environnement des affaires en supprimant les incohérences dans le code général des impôts existant.
<b>6</b>	Soumettre au Parlement un code des investissements révisé pour supprimer les « points francs » et réduire les régimes spéciaux	Fin décembre 2024		Mobilisation des recettes intérieures – réduction des exonérations fiscales	Améliorer la transparence du système fiscal, réduire le nombre de régimes spéciaux au fil du temps, ce qui aboutira à un système fiscal plus équitable et plus efficace.
<b>Politique monétaire</b>					
<b>7</b>	Mener des adjudications régulières de bons du Trésor pour les banques conventionnelles afin de porter l'encours des bons du Trésor à 3 milliards de MRU d'ici décembre 2024.	Fin décembre 2024		Renforcer la politique monétaire	Renforcer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire
<b>8</b>	Mener des enchères régulières de bons du Trésor islamiques afin de porter l'encours des bons du Trésor islamiques à 1,5 milliards de MRU d'ici décembre 2024.	Fin décembre 2024		Renforcer la politique monétaire	Renforcer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire

9	Réviser la convention de 2018 sur les créances de la BCM sur l'État pour raccourcir l'échéance de la créance 25 ans ou moins d'ici décembre 2024, avec un taux d'intérêt de 3,75 % et un amortissement commençant en 2025, avec un amortissement annuel de 0,2 milliard de MRU jusqu'en 2027 et des versements égaux par la suite.	Fin décembre 2024	Autonomie et crédibilité des banques centrales	Accroître l'indépendance financière et opérationnelle des banques centrales et soutenir l'adoption des IFRS, et contribuer au développement d'un marché des bons du Trésor
<b>Politique de change</b>				
10	Mettre en place un comité trimestriel entre la BCM, la SNIM et le ministère des Finances pour discuter et partager les prévisions de rapatriement des fonds de la SNIM pour un minimum de 12 mois dans le futur, et intégrer les prévisions dans l'analyse des flux de trésorerie des changes.	Fin juin 2024	Stratégie d'intervention	Améliorer le calibrage des interventions BCM sur le marché de change (FX)
<b>Politiques du secteur financier</b>				
11	Élaborer un plan RH pour renforcer la fonction de supervision de la BCM et augmenter le personnel technique en charge de la supervision hors-site de 2 à 4 personnes	Fin mars 2024	Renforcer la supervision hors-site	Renforcer le suivi et l'application des normes prudentielles par la BCM et accroître le respect des ratios prudentiels par les banques
12	Publier l'instruction NSFR d'ici fin mars 2024	Fin mars 2024	Réduire le risque de transformation	Garantir que les actifs à long terme des banques sont financés par des ressources adéquates
13	Veiller au respect par toutes les banques des fonds propres minimums et fonds propres de base	Fin décembre 2024	Renforcer la solvabilité des banques	Renforcer la solidité du secteur bancaire et sa résilience aux chocs. Toutes les banques doivent respecter l'exigence de capital minimum
<b>Gouvernance et investissement privé</b>				
14	Définir et publier une politique de propriété pour guider la gestion financière des actifs gouvernementaux dans les entreprises publiques.	Fin septembre 2024	Remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers de la Mauritanie.	Remédier aux faiblesses de la gestion des actifs financiers de la Mauritanie.
15	Approbation d'amendements législatifs visant à établir un système de déclaration de patrimoine et de conflits d'intérêts conforme aux principes de haut niveau du G20 et aux conclusions et recommandations du diagnostic de gouvernance	Fin décembre 2024	Renforcer le cadre anti-corruption	Développer des outils de prévention de la corruption et renforcer les mécanismes de détection de la corruption

### Graphique 1. Mesures de réforme proposées pour le FSR



1/ Adaptation  
 2/ Atténuation  
 3/ Une augmentation des prix du GPL peut entraîner le remplacement du GPL par des combustibles « sales » pour la cuisson des aliments tels que la biomasse et le pétrole lampant, ce qui justifie de l'exclure de la réforme.  
 4/ CAPIP - Comité d'Analyse et de Programmation de l'Investissement public.

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

### A. Introduction

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de performance, objectifs indicatifs et facteurs d'ajustement établis pour assurer le suivi du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, tels que décrits dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF), dans le tableau 1. Il précise également le contenu des données à fournir aux services du FMI et la périodicité de leur transmission pour permettre le suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État désigne l'administration centrale uniquement.

2. Sauf indication contraire, les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et des planchers de variations cumulées entre les périodes de référence (définies dans le tableau 1 du MPEF) et la fin du mois concerné.

### B. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (à savoir les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, conformément à la 6<sup>e</sup> édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises envers les résidents et les non-résidents (y compris les lettres de crédit et les garanties émises par la BCM, mais à l'exclusion des dépôts en devises des résidents payables en monnaie locale). Les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) ne sont pas incluses dans le calcul des passifs pour les RIN, compte tenu de la nature de long terme de ces instruments. Les avoirs en or monétaires seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 septembre 2022 (1 671,75 dollars l'once), et la valeur en dollars des avoirs de réserve (autres que l'or) et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir les taux de change du 30 septembre 2022 du dollar par rapport à la nouvelle ouguiya (1 USD = 37,79 MRU), au DTS (1,28 USD = 1 DTS), à l'euro (0,98 USD = 1 EUR) et aux autres devises, telles que publiées dans la base de données des Statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie en circulation (la monnaie hors banques plus les encaisses des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la BCM. La base monétaire exclut les opérations d'absorption de liquidité de la BCM conduites pour des raisons de politique monétaire, telles que les reprises de liquidités à 7 jours et SENAD. Les AEN sont, par définition, égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve), et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, AIN = base monétaire - AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN incluent les prises de participation de la BCM dans trois institutions financières étrangères, mais excluent les avoirs détenus au titre de la participation



au capital du Fonds monétaire arabe. Ils sont calculés aux taux de change du programme décrits au paragraphe 3.

**5. Le solde budgétaire primaire non extractif, dons inclus**, se définit, aux fins de suivi du programme, comme le solde global, incluant les dons de l'administration centrale, mais excluant les intérêts exigibles sur la dette publique et les recettes extractives. Le solde global est égal aux recettes publiques moins les dépenses publiques. Les recettes extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières, gazières et pétrolières incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les recettes extractives fiscales correspondent aux lignes du TOFE dénommées « taxe unique SNIM », à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les plus-values payés par les opérateurs des secteurs des mines et des hydrocarbures (hors sous-traitants). Les taxes indirectes, les autres taxes directes et les impôts retenus à la source payés par ces sociétés sont exclus. Les recettes extractives non fiscales correspondent aux dividendes versés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM), aux recettes non fiscales des industries minières (bonus, redevances, recettes cadastrales, recettes d'exploitation et autres recettes minières) et aux recettes non fiscales pétrolières et gazières (bonus, redevances, revenus du capital, *profit oil* et *profit gas*, etc.). Le solde budgétaire primaire non-extractif est calculé sur la base des données du Trésor. Les recettes et les dépenses sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques* (Manuel SFP 2001). Il fait l'objet d'un suivi sur une base caisse.

**6. Les paiements en instance du Trésor** (écart technique) se définissent comme le stock des paiements validés et enregistrés au niveau du Trésor, mais qui n'ont pas encore été exécutés par ce dernier. Depuis la mise en service du module de paiement du système RACHAD, cet écart technique se définit comme le stock des paiements validés dans le module, mais non encore exécutés par le Trésor.

**7. Les dépenses sociales** sont estimées sur la base des dépenses publiques liées à l'enseignement primaire et secondaire, à la santé, à TAAZOUR, au Commissariat à la sécurité alimentaire et au ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille. Les dépenses sociales sont limitées aux dépenses financées sur ressources intérieures et présentées dans les libellés suivants : « Santé », « Enseignement » et « Action et protection sociales ».

**8. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure** figure au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du FMI, jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103) adoptée le 28 octobre 2020<sup>1</sup>.

- a. Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante (à savoir non conditionnelle) créée par un accord contractuel en vertu duquel une valeur est mise à disposition sous la forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une date ultérieure, selon un

<sup>1</sup> <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

échancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i. Les prêts, à savoir les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, obligations, obligations garanties, prêts bancaires et crédits-acheteurs) ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, au titre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords de swap officiels) ;
  - ii. Les crédits-fournisseurs, à savoir les contrats par lesquels le fournisseur accorde à l'emprunteur un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
  - iii. Les accords de crédit-bail, à savoir les contrats qui régissent la mise à disposition d'un bien que le locataire ait le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes données, généralement plus courtes que la durée de vie utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués durant la période couverte par le contrat, hormis les paiements liés à l'exploitation, à la réparation ou à l'entretien du bien.
- b. Selon la définition de la dette énoncée ci-dessus, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts judiciaires résultant du défaut de paiement en vertu d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à une dette.
- c. La valeur actuelle (VA) d'un prêt est calculée en actualisant tous les paiements futurs en principal et intérêts sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %.
- d. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette se calcule en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 2,03 % et restera fixe pendant la durée du programme<sup>2</sup>. L'écart entre le LIBOR Euro à six mois et le SOFR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le SONIA

<sup>2</sup> Les taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR USD à six mois sur les 10 années suivant l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

GBP à six mois et le SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

- 9. Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements en souffrance (principal et intérêts) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Pour les besoins du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette extérieure, à l'exception d'arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. Le critère de performance relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements publics extérieurs fera l'objet d'un suivi continu tout au long du programme. L'accumulation de tout nouvel arriéré de paiement extérieur sera signalée immédiatement par le gouvernement aux services du FMI.
- 10. La dette extérieure**, dans le cadre de l'évaluation des critères concernés, se définit comme tout emprunt ou service de la dette exigible auprès de non-résidents. Les critères de réalisation concernés s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exception de la dette de la SNIM non garantie par l'État) ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM ont apporté une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État et à la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Aux fins du programme, cette définition de la dette extérieure exclut les dettes bancaires courantes liées aux opérations d'importation et arrivant à échéance dans moins d'un an, les accords de rééchelonnement et les futurs décaissements du FMI.
- 11. La dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents qui arrivent à échéance dans un an ou plus. **La dette à court terme** correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, dont l'échéance initiale est inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.
- 12. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie** à la date de l'approbation par le Conseil des ministres. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars est calculée en utilisant les taux de change moyens de septembre 2022 indiqués dans la base de données IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir les taux de change du dollar par rapport au DTS (1,2904 USD = 1 DTS) et à d'autres monnaies nationales, à savoir l'euro (1,01 EUR = 1 USD), le dinar koweïtien (0,3098 KWD = 1 USD), le rial saoudien (3,75 SR = 1 USD) et la livre sterling (0,88 GBP = 1 USD).

## C. Facteurs d'ajustement

**13. Les objectifs en matière de RIN et d'AIN** sont calculés sur la base des projections relatives à la contribution du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) au budget, au montant de la redevance pêche de l'Union européenne (UE) et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (appui budgétaire, à l'exclusion de l'assistance dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et b) le montant total des paiements au comptant pour assurer le service de la dette extérieure (y compris les intérêts payés sur les engagements extérieurs de la BCM).

**14.** Si le montant de l'aide internationale nette, de la contribution du FNRH au budget ou de la redevance pêche de l'UE est inférieur aux montants prévus indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera abaissé et le plafond AIN sera relevé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus. Le plafond des AIN sera quant à lui converti en ouguiya au taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du plancher RIN sera limité à 70 millions de dollars. Le relèvement du plafond AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars, au taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette, de la contribution du FNRH au budget ou de la redevance pêche de l'UE dépasse les montants indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera relevé, et le plafond des AIN sera abaissé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus.

**15.** À la fin de l'exercice budgétaire, **le plafond relatif au solde budgétaire primaire hors industries extractives, dons inclus**, sera ajusté d'un montant équivalent à la redevance pêche de l'UE par rapport aux montants prévus dans le tableau 1. La redevance pêche de l'UE prend la forme d'un paiement annuel de 57,5 millions d'euros, comme convenu dans l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) conclu le 16 novembre 2021 entre l'UE et la République Islamique de Mauritanie. Pour les révisions en cours d'année, l'ajustement ne s'applique pas.

## D. Informations à communiquer au FMI

**16.** Pour faciliter le suivi de l'évolution de la situation économique et des résultats du programme, les autorités mauritaniennes transmettront au FMI les informations ci-dessous :

### Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles sur : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées au taux de change du programme et au taux actuel) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;

- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques hebdomadaires sur les positions de change nettes des différentes banques commerciales, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront transmises dans un délai de cinq (5) semaines à compter de la fin du mois ;
- Les indicateurs de solidité financière (ISF), à la fin de chaque trimestre, ainsi que les résultats en matière des normes prudentielles, à savoir le nombre de banques en situation de non-conformité pour chaque ratio prudentiel et le pourcentage des banques en situation de non-conformité (pondérée par leur part d'actifs dans le système bancaire). Ces informations seront communiquées dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin de chaque trimestre ;
- Le tableau de trésorerie et les projections mensuelles pour le reste de l'année, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données sur les adjudications des bons du Trésor et sur le nouvel encours de bons du Trésor, dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication, y compris les données sur les offres (montants, taux d'intérêt et soumissionnaires) et les offres retenues, ainsi que les montants et taux d'intérêt mis en adjudication ;
- Les données sur les interventions de change quotidiennes de la BCM, à la fin de chaque semaine, notamment : 1) les données sur les offres (montants, taux de change et soumissionnaires), y compris les offres retenues, ainsi que les montants et taux de change mis en adjudication ; et 2) les données sur les achats directs de la BCM auprès des sociétés exportatrices (montants et taux de change avec chaque contrepartie) ;
- Les données mensuelles sur le montant des engagements de chaque entreprise publique envers le secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- Les données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du mois considéré, suivant la réunion trimestrielle du comité technique chargé du suivi de la dette publique (le procès-verbal de la réunion sera également transmis). Les informations demandées sont les suivantes : le fichier de la dette extérieure ; le service de la dette extérieure de la BCM, de l'État et de la SNIM, y compris l'évolution des arriérés et les modifications des opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette qui est devenu exigible et la part de celui-ci payée en numéraire ; l'allègement au titre de l'initiative PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux ; et le montant de l'allègement au titre de l'initiative PPTTE octroyé à la Mauritanie sous forme de dons ;
- Les données trimestrielles relatives à la balance des paiements et les données annuelles relatives à l'encours de la dette extérieure (ventilées par créancier, débiteur et devise), dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de chaque trimestre ou année ;

- Les statistiques quotidiennes sur les facteurs autonomes et les opérations du marché des changes, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;
- Les statistiques quotidiennes sur les réserves obligatoires et le solde courant, ventilées par banque, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données trimestrielles sur les taux débiteurs et créditeurs, ventilées par banque, ainsi que les ratios de liquidité à la fin de chaque trimestre ;

### **Ministère des Affaires Economiques**

- Les rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, fondés sur l'état récapitulatif du budget d'investissement consolidé, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par l'État, ses organismes et les entreprises publiques, classés par donateur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- Une liste mensuelle des nouveaux emprunts étrangers à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État, avec mention, pour chaque prêt, du créancier, de l'emprunteur, du montant et de la monnaie, ainsi que de l'échéance et du délai de grâce, du taux d'intérêt et des frais. Cette liste devrait également inclure les prêts en cours de négociation. Les données relatives à la nouvelle dette extérieure seront transmises dans un délai de deux (2) semaines;

### **Ministère des Finances**

- Le plan de gestion de la trésorerie et des liquidités du Trésor, mis à jour par le comité technique de coordination des politiques monétaires et budgétaires, sera transmis bimensuellement avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires ;
- Les données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes ventilées par
  - recettes des industries extractive et non extractive (y compris les transferts du FNRH) et
  - recettes perçues par les directions des impôts et des douanes, dépenses (courantes, en capital et comptes spéciaux), principaux soldes budgétaires, dont le solde primaire non extractif ainsi que le solde global et son financement (intérieur et extérieur). Ces informations seront transmises dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- Les rapports trimestriels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et sur les flux financiers qui y sont liés, dont les données sur les ventes de pétrole, la répartition des revenus du pétrole entre les différents partenaires, ainsi que l'encours et les flux du FNRH, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du trimestre ;

- Les bilans annuels, vérifiés ou certifiés par un commissaire aux comptes, pour les entreprises publiques et les établissements publics autonomes dans un délai de quatre (4) mois à compter de la fin de l'année comptable ;

### Office National de la Statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- L'indice trimestriel de la production industrielle, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin du trimestre ;
- Les notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur ;

### Comité technique de suivi du programme

- Le rapport mensuel sur la mise en œuvre du programme, dans un délai de quatre (4) semaines, au plus tard, à compter de la fin du mois.

17. Toutes les données seront envoyées par voie électronique. Toute révision des données précédemment communiquées sera immédiatement soumise aux services du FMI, accompagnée d'une note explicative.

## E. Tableau des opérations financières de l'État

18. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Afin d'établir ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** correspondent à la somme des composantes suivantes : les dons-projets étrangers
- (utilisés pour la mise en œuvre de projets d'investissement financés sur ressources extérieures contenus dans les parties du budget d'investissement consolidé portant sur l'administration centrale et les autres établissements publics administratifs (EPA) — parties BE et BA) ; et les dons-programmes étrangers pour le soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral de la dette au titre de l'initiative PPTTE s'appliquant à la dette extérieure publique ainsi qu'à la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement concernant la dette envers le Fonds africain de développement/la Banque africaine de développement, aux conditions de Cologne) ;
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est défini comme la variation du crédit net du système bancaire à l'État, c'est-à-dire les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système bancaire (hors dépôts des institutions publiques et des EPA à la BCM, mais compte PPTTE inclus) ;

- **Le financement intérieur non bancaire** du déficit public correspond à la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires ;
- **Les arriérés intérieurs** correspondent à la variation nette (au-delà d'une période de trois mois) des instances du Trésor et de l'encours de créances intérieures envers l'administration centrale enregistrées par le ministère des Finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiement cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, ainsi que ceux visés par des contrats publics et des décisions de justice) ;
- **Le financement extérieur** est défini comme la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'inverse d'une variation du solde du compte offshore du FNRH), des décaissements nets de prêts étrangers et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) les dettes cumulées exigibles et les arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de la dette extérieure de l'État, moins l'aide PPTE, considérée comme faisant partie des dons.



# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

2 décembre 2023

## PREMIÈRES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC), DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'UNE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

Approuvé par  
**Taline Koranchelian et  
 Boileau Loko (FMI), et  
 Manuela Francisco et Abebe  
 Adujna (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Modéré</i>
<b>Risque de surendettement global</b>	<i>Modéré</i>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<i>Une certaine marge d'absorption des chocs</i>
<b>Recours au jugement</b>	<i>Non</i>

Le risque de surendettement extérieur et global est jugé « modéré », comme dans la précédente analyse de viabilité de la dette (AVD), publiée en janvier 2023, et la Mauritanie est considérée comme disposant d'une « certaine marge » d'absorption des chocs. Tous les indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique se maintiennent en dessous de leurs seuils pendant toute la période de projection avec le scénario de référence, mais les dépassent dans le scénario du choc le plus extrême. La dette extérieure et la dette publique sont donc toujours jugées viables, diagnostic conforté par la grande marge de manœuvre budgétaire que conservait l'État à fin septembre 2023. La capacité d'endettement du pays est considérée comme moyenne, sans changement par rapport à la précédente AVD. La présente analyse est exposée à des risques de dégradation. De nouveaux retards concernant le démarrage de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA ainsi que des fluctuations défavorables des cours des produits de base pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement extérieur et aggraver le profil de la dette à moyen terme. Les problèmes de sécurité dans la région du Sahel et l'accentuation des tensions géopolitiques font peser des risques supplémentaires en raison de leurs répercussions respectives sur la stabilité économique et les prix des produits alimentaires.

Les chances d'embellie résident notamment dans les éventuelles phases 2 et 3 du projet gazier GTA et une évolution plus favorable que prévu des termes de l'échange. L'AVD insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie d'emprunt prudente, évitant les emprunts non concessionnels afin de contenir le service de la dette, et privilégie les dons et les financements concessionnels à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption<sup>1</sup>.

## PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. L'AVD couvre l'administration centrale et les établissements publics, la dette des entreprises publiques garantie par l'État et la banque centrale (BCM).** Comme dans les précédentes AVD, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) ne comprend pas la dette non garantie de la compagnie minière nationale (Société nationale industrielle et minière, SNIM), considérée comme une dette extérieure privée (la SNIM a contracté un prêt garanti par l'État auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), qui est pris en compte)<sup>2</sup>. La dette CGE exclut les emprunts de la compagnie pétrolière publique (Société mauritanienne des hydrocarbures, SMH) destinés à financer la participation de la Mauritanie au projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA) dans le scénario de référence, au lieu de les comptabiliser comme passif conditionnel<sup>3</sup>. Conformément aux précédentes AVD, la dette extérieure est définie en fonction de la résidence.

**Tableau 1 du texte. Mauritanie : périmètre de la dette du secteur public**

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : Administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

<sup>1</sup> Estimé à 2,76, l'indicateur composite de la Mauritanie est calculé à partir de la mise à jour d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN de la Banque mondiale en 2022 ; la capacité d'endettement demeure « moyenne ».

<sup>2</sup> Bien que la SNIM soit majoritairement détenue par l'État, qui possède plus des trois quarts de son capital, la société exerce ses activités sur une base commerciale, fait peser un risque budgétaire limité et peut emprunter sans garantie de l'État. Elle est indépendante sur le plan de la gestion, notamment en ce qui concerne les ventes et l'emploi, ne reçoit pas de subventions publiques et verse des dividendes. En outre, les rapports annuels, les comptes vérifiés et les états financiers de la société sont publiés en appliquant les normes internationales. Néanmoins, la dette de la SNIM représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire. Par conséquent, le risque correspondant est pris en compte au moyen de tests de résistance.

<sup>3</sup> Cette dette, non garantie par l'État, est assortie d'une clause de recours limité qui restreint le passif de la SMH aux recettes et aux parts du projet lui-même, y compris si l'investissement n'est pas réalisé, ou sinon les recettes sont nulles. Le traitement du passif conditionnel tient compte du fait que l'État pourrait souhaiter apporter un financement pour soutenir le projet en cas de recettes moins élevées que prévu, mais cela ne constituerait pas une responsabilité juridique.

**2. Les autorités continuent d’œuvrer à la régularisation des anciens arriérés.** La Mauritanie est encore concernée par deux cas en lien avec des arriérés de longue date (qui ne sont pas comptabilisés dans l’AVD). Le premier cas porte sur des arriérés dus à l’Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP), pour des montants décaissés entre 1974 et 1976, totalisant 7,2 millions de dollars et gérés désormais par le FADES. Les autorités mauritaniennes, qui ont envoyé en 2017 une demande d’annulation au FADES au titre de l’initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), puis un nouveau courrier, en octobre 2023, indiquant que selon les services un plan crédible de résolution des arriérés était en place, n’ont pas encore reçu de réponse. Le second prêt, accordé par le Brésil en 1973 pour la construction d’une route, fait l’objet de renégociations depuis 1985. Les autorités mauritaniennes considèrent que l’annulation totale de la dette a été approuvée par les autorités brésiliennes dans le cadre du Club de Paris et ont envoyé un courrier de confirmation en octobre 2023.

**3. Le scénario de référence de l’AVD a été actualisé afin d’inclure l’encours estimé de la dette vis-à-vis de la Chine.** Les autorités mauritaniennes ont signé cinq conventions de prêt de ce type, toujours en vigueur depuis 2013, pour un total de 87 millions de dollars. Initialement, ces conventions ne figuraient pas dans les statistiques de la dette du pays car i) les prêts étaient contractés à la condition implicite que les soldes seraient annulés hors service de la dette (selon la pratique habituelle) ; ii) les autorités chinoises n’ont pas fourni de calendriers spécifiques de décaissement et de remboursement ; et ii) seuls les montants décaissés font l’objet de remboursements et les autorités mauritaniennes ne disposent pas de ces données. Elles ont demandé à leurs homologues chinoises de faire un point sur le remboursement de ces prêts, lesquels ont depuis été inclus dans l’AVD<sup>4</sup>. L’une des annulations volontaires concernées, de 150 millions de yuans (environ 20 millions de dollars), a été décidée par la Chine en juillet 2023.

**4. La dette non garantie des entreprises publiques ainsi que les risques découlant des partenariats public-privé (PPP) sont comptabilisés comme des passifs conditionnels.** Il ressort des données disponibles que l’encours général de la dette non garantie des entreprises publiques est assez élevé mais dûment pris en compte par le test de résistance par défaut sur les passifs conditionnels (2 % du PIB, en excluant la SNIM). S’ajoutent à ce montant 3,3 % du PIB (325,5 millions de dollars) pour le prêt octroyé à la SMH dans le cadre du projet GTA (montant décaissé prévu à fin 2022) et la dette de la SNIM (0,2 % du PIB), ce qui aboutit à un choc sur la dette des entreprises publiques de 5,5 % du PIB au total. Comme la SNIM et la SMH sont les seules entreprises publiques qui ont pu emprunter sans garantie de l’État, la dette non garantie des entreprises publiques se compose essentiellement de crédits et d’arriérés envers les fournisseurs, de dettes à l’égard d’autres entités publiques et d’arriérés d’impôts. Il faudrait des informations plus précises pour déterminer parfaitement les modalités de la dette des entreprises publiques afin qu’elle puisse être intégrée dans la dette publique et entrer dans le périmètre de l’AVD. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement aident les autorités à définir et à chiffrer les risques budgétaires découlant de la dette non garantie des entreprises publiques. En juillet 2022, le gouvernement a

<sup>4</sup> Les prêts sont inclus en s’appuyant sur l’hypothèse prudente d’un décaissement intégral assorti d’un délai de grâce de 10 ans à compter de la signature de la convention, suivi de 10 années de remboursements réguliers du principal sans intérêts.

publié son premier rapport d'évaluation des risques budgétaires (PPA de l'exercice 2022)<sup>5</sup> et élargi le périmètre de la dette publique, qui figure dans le bulletin annuel sur la dette. Ce bulletin inclut les rétrocessions, les nouveaux emprunts et les dettes auprès de la banque centrale et de la SNIM (PPA de l'exercice 2023). Pour améliorer encore le suivi et la déclaration de la dette des entreprises publiques, le PPA de l'exercice 2024 demande la publication d'un arrêté obligeant toutes ces entreprises à communiquer les données correspondantes à la Direction de la dette extérieure, à la banque centrale et au Trésor chaque année avant la fin du mois de mars, ainsi que la création d'une base de données centralisée sur la dette des entreprises publiques. Le passif conditionnel lié aux PPP correspond à 3,6 % du PIB, ce qui représente 35 % de l'encours des PPP<sup>6</sup>. Les risques découlant des marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, soit le coût moyen d'une crise financière dans les pays à faible revenu (PFR).

**Tableau 2 du texte. Mauritanie : ampleur du choc retenu pour le test de résistance sur les passifs conditionnels**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	5,5	Valeur par défaut + dette de la SNIM
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	3,6	Valeur des PPP de la Mauritanie
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		14,1	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

## 5. Les autorités n'ont fait état d'aucune dette extérieure non garantie et non amortie pour d'autres secteurs des administrations publiques (administrations régionales et locales).

Bien que les administrations publiques et les entreprises publiques aient la possibilité d'émettre des obligations locales et d'emprunter à l'étranger, elles n'ont pas la capacité d'emprunter à l'étranger sans garantie de l'État (à l'exception de la SNIM et de la SMH). Il n'existe pas de système de déclaration pour ces dettes. C'est pourquoi les bases de données du ministère des Finances et de la BCM portent uniquement sur les dettes de l'administration centrale, de la SNIM et de la BCM. À titre d'exemple, le prêt de la SMH n'est comptabilisé ni dans la base de données sur les dettes du ministère des Finances ni dans celle de la BCM. Toutefois, les autorités ont la conviction que la BCM aurait connaissance de toute dette extérieure contractée par une entité autre que l'administration centrale, puisqu'elle donnerait lieu à un mouvement de capitaux qui nécessite son approbation et la fourniture de justificatifs.

## 6. Les services du FMI continuent d'encourager les autorités à renforcer les moyens techniques, améliorer la couverture des données et élaborer encore d'autres projets d'investissement dans le futur afin de minimiser les risques.

Cela passe par un élargissement du périmètre de la dette publique, en adoptant des procédures officielles pour déclarer les dettes intérieures et extérieures des administrations régionales et locales, d'autres administrations publiques et de l'ensemble des entreprises publiques. Les autorités sont aussi encouragées à

<sup>5</sup> Performance et action publique (*Performance and Policy Action* - PPA) dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP) de l'Association internationale de développement (IDA).

<sup>6</sup> Base de données de la Banque mondiale sur les PPP : <https://ppi.worldbank.org/en/snapshots/country/mauritania>.

améliorer leur capacité de surveillance des risques budgétaires, à élargir progressivement le périmètre de comptabilisation et de contrôle (à commencer par les grandes entreprises publiques autres que la SNIM) et à prendre en compte les dettes à court terme des entreprises publiques. C'est notamment le cas de la dette contractée par la SMH pour financer sa participation au capital du projet gazier GTA, ainsi que de futurs emprunts, qui devront être inscrits dans la base de données des autorités et faire l'objet d'un suivi. Améliorer le réalisme et la précision du programme d'investissement public et allonger son horizon temporel aideraient les autorités à évaluer le montage financier optimal pour atteindre leurs objectifs d'investissement et réduire les risques correspondants.

## DETTE : CONTEXTE

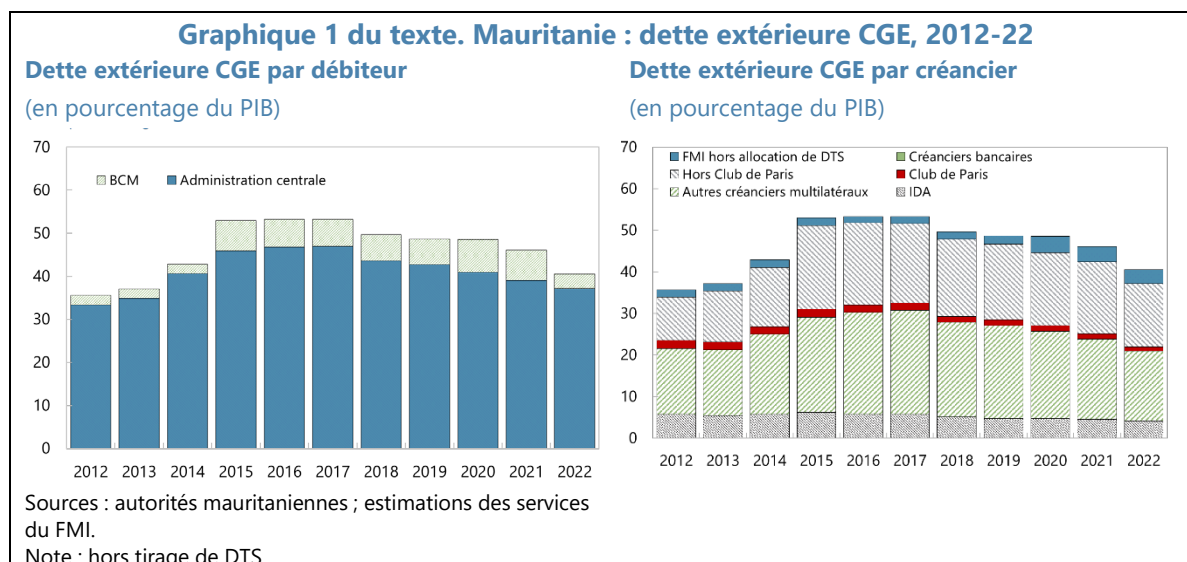
**7. La dette extérieure CGE a chuté à 41,3 % du PIB en 2022.** Le ratio dette extérieure CGE/PIB a baissé constamment entre 2015 et 2019, après une forte hausse en 2015 sachant que l'Arabie saoudite a accordé un prêt de 300 millions de dollars à la BCM pour aider la Mauritanie à faire face aux risques liés au choc sur les termes de l'échange en 2014–15. En 2020, cependant, la baisse tendancielle s'est arrêtée, ce qui s'explique par les financements destinés à aider la Mauritanie à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. Les financements du FMI sont passés de 2,1 % du PIB en 2019 à 4,0 % du PIB en 2020, à la faveur du financement d'urgence au titre de la FCR et de deux décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. En 2021, la dette extérieure CGE a reculé, de 49,1 à 45,8 % du PIB, sous l'effet de la croissance soutenue du PIB nominal (8,3 % en 2021 et de décaissements extérieurs moins élevés que prévu en lien avec le programme d'investissement public (PIP). En 2022, la dette extérieure nominale CGE a diminué, à 41,3 %, là encore principalement sous l'effet d'une croissance nominale soutenue (8,7 %)<sup>7</sup>.

**8. La dette extérieure non CGE a augmenté, passant de 2,3 à 3,6 % du PIB entre 2021 et 2022,** à la suite de décaissements de prêts liés au projet GTA (que le remboursement des dettes de la SNIM et des banques commerciales n'a que légèrement contrebalancés). La dette extérieure totale, qui comprend la dette non garantie et les dettes envers les banques commerciales de la SNIM, a reculé, de 53,3 % du PIB en 2020 à 44,9 % du PIB en 2022.

**9. La dette publique intérieure reste faible<sup>8</sup>.** La dette intérieure, qui avait augmenté fortement en 2018 lorsque le gouvernement a officiellement reconnu une dette envers la BCM d'environ 6,0 % du PIB, a reculé entre 2021 et 2022 pour passer de 6,6 à 5,9 % du PIB (essentiellement en raison de la croissance du PIB nominal). Le marché du financement intérieur reste peu développé, en l'absence d'émissions d'obligations nationales à moyen et long terme.

<sup>7</sup> La diminution et l'augmentation de l'encours des dettes respectives de la BCM et du Trésor reflètent le transfert du prêt saoudien de la première au second, en 2022.

<sup>8</sup> Le principal lié à l'allocation de DTS n'est pas inclus dans la dette CGE, car il s'agit d'un financement à long terme.

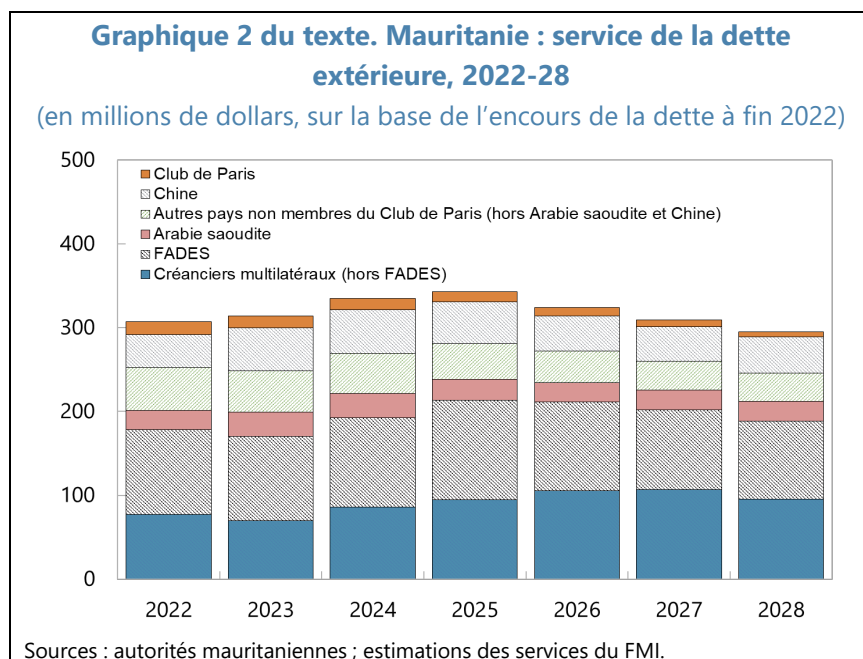


**10. Les créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux non membres du Club de Paris autres que le FMI et l'IDA représentaient environ 79,1 % de la dette extérieure CGE à fin 2022,** soit juste un peu moins qu'à fin 2021 (79,5 %). Fin 2022, les deux premiers créanciers étaient le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et l'Arabie saoudite, avec respectivement 28,5 % et 16,3 % de la dette extérieure CGE de la Mauritanie.

**11. En 2022, un prêt de 300 millions de dollars du gouvernement saoudien (via le Fonds saoudien pour le développement) a été renégocié avec succès. Il est à présent assorti de conditions concessionnelles, et non plus non concessionnelles** (voir paragraphe 6). Cette renégociation a considérablement réduit la valeur actuelle du prêt et du service de la dette correspondant, puisque la période de remboursement a été portée à 20 ans et le taux d'intérêt ramené à 1 %. Cette renégociation a aussi transféré la responsabilité du prêt de la banque centrale à l'administration centrale.

**12. La Mauritanie a bénéficié d'une suspension du service de sa dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et grâce au Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES).** La suspension du service de la dette a permis au pays de bénéficier de financements exceptionnels de quelque 96 millions de dollars entre mai et décembre 2020 (54 millions de dollars au titre de l'ISSD et 41 millions de dollars provenant du FADES). La Mauritanie a aussi profité d'une deuxième prolongation de l'ISSD jusqu'à fin 2021 après la fin de la première prolongation concluante en juin 2021. Parallèlement, l'accord sur 1 an avec le FADES est arrivé à son terme en juin 2021. Le paiement de la dette précédemment suspendu a repris en 2022 (pour un montant estimé à 30,7 millions de dollars) et se poursuivra jusqu'en 2027.





**Tableau 3 du texte. Mauritanie : dette extérieure, 2018-22**

	2018 2019 2020 2021 2022					2018 2019 2020 2021 2022				
	(en millions de dollars)					(en pourcentage du PIB)				
<b>Dette extérieure</b>	4 057	4 171	4 467	4 419	4 319	55,4	53,8	53,3	48,1	44,9
<b>Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)</b>	<b>3 710</b>	<b>3 845</b>	<b>4 113</b>	<b>4 204</b>	<b>3 970</b>	<b>50,6</b>	<b>49,6</b>	<b>49,1</b>	<b>45,8</b>	<b>41,3</b>
Créanciers bilatéraux	1 488	1 548	1 605	1 693	1 594	20,3	20,0	19,2	18,4	16,6
Club de Paris	105	113	122	113	99	1,4	1,5	1,5	1,2	1,0
Dont : France	76	89	96	89	80	1,0	1,1	1,1	1,0	0,8
Espagne	26	22	23	21	16	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
Hors Club de Paris	1 383	1 434	1 482	1 580	1 495	18,9	18,5	17,7	17,2	15,5
Dont : Chine	419	412	427	439	402	5,7	5,3	5,1	4,8	4,2
Koweït 1/	176	187	191	267	252	2,4	2,4	2,3	2,9	2,6
Arabie saoudite 2/	590	611	644	656	648	8,0	7,9	7,7	7,1	6,7
Créanciers multilatéraux	2 222	2 297	2 509	2 511	2 376	30,3	29,6	29,9	27,3	24,7
Dont : Banque islamique de développement (BISD)	376	368	359	339	312	5,1	4,7	4,3	3,7	3,2
Association internationale de développement (IDA)	383	377	402	415	404	5,2	4,9	4,8	4,5	4,2
Fonds monétaire international (FMI, hors DTS)	137	160	336	335	326	1,9	2,1	4,0	3,7	3,4
Fonds monétaire arabe (FMA)	101	62	35	10	3	1,4	0,8	0,4	0,1	0,0
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	1 011	1 125	1 163	1 203	1 133	13,8	14,5	13,9	13,1	11,8
Créanciers bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dette extérieure non CGE (par débiteur)</b>	<b>347</b>	<b>327</b>	<b>353</b>	<b>215</b>	<b>349</b>	<b>4,7</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>2,3</b>	<b>3,6</b>
SNIM	347	300	238	38	23	4,7	3,9	2,8	0,4	0,2
Banques commerciales	286	292	310	185	166	3,9	3,8	3,7	2,0	1,7
Autre	-	27	116	178	325	-	0,3	1,4	1,9	3,4
<b>Pour mémoire :</b>										
Dette intérieure	628	628	619	605	582	8,6	8,1	7,4	6,6	6,0
PIB nominal (en dollars, fin de période)	7 327	7 753	8 378	9 183	9 620	100	100	100	100	100

Sources : autorités mauritaniennes.

1/ À l'exclusion de la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA) jusqu'en 2020.

2/ Dont le prêt à la banque centrale.

**13. Selon les projections, le service de la dette devrait rester stable en 2023.** Sur la base de l'encours de la dette à fin 2022, le service de la dette devrait globalement peu varier, passant de 3,1 % du PIB en 2022 à 3,0 % du PIB en 2023, puis se maintenir à peu près au même niveau jusqu'en 2025. Cela tient à la reprise à compter de 2022 du service de la dette suspendu dans le cadre de l'ISSD et à l'augmentation du service de la dette envers l'IDA et le FADES. Toutefois, malgré cette hausse prévue en valeur nominale, les ratios du service de la dette ne devraient pas s'envoler par rapport aux valeurs observées avant la pandémie de COVID-19. À titre d'exemple, les paiements au titre du service de la dette s'établissaient à 3,5 % du PIB en 2019.

## PROJECTIONS D'ENDETTEMENT

**14. Les hypothèses de financement reposent sur les informations les plus récentes.** L'AVD prend en considération le futur financement du programme d'investissement public (PIP), en fonction des projections des autorités et en tenant compte des éventuelles difficultés d'exécution. Les prêts extérieurs probables liés au PIP, estimés à environ 308,1 millions de dollars en 2023, conservent la même répartition du poids entre les créanciers multilatéraux et bilatéraux que par le passé. En outre, le scénario de référence intègre les décaissements prévus de la Banque mondiale (90,3 millions de dollars en moyenne durant la période 2023–30 et 73,5 millions de dollars par la suite), les modalités de financement tenant compte de la transition de la Mauritanie vers le statut de pays « gap » de l'IDA en juillet 2021 et incluant tous les instruments de prêt<sup>9</sup>. Selon les projections, le financement intérieur passera d'emprunts à court terme à des emprunts à long terme, ce qui s'explique par l'objectif des autorités de créer un marché obligataire local pérenne et la courbe des taux correspondante. L'AVD suppose que le financement intérieur proviendra surtout d'obligations à échéance comprise entre un et sept ans, avec une proportion plus faible de titres à échéance plus éloignée. L'actuel prêt de la banque centrale à l'État d'un montant de 15,5 milliards d'ouguiyas est supposé rester constant : aucune nouvelle dette ne sera contractée et aucun remboursement du principal ne sera effectué avant 2028.

**15. Le financement du programme du FMI est intégré dans le scénario de référence.** Les décaissements passés et futurs découlant des accords au titre de la FEC, du MEDC et de la FRD sont intégrés dans le scénario de référence échelonné sur 2023-26. L'hypothèse est que les financements au titre de la FEC et du MEDC sont maintenus à la BCM pour renforcer les réserves de change, tandis que les financements au titre de la FRD sont rétrocédés par la BCM à l'administration centrale.

**16. Les décaissements au titre de la dette extérieure devraient en moyenne représenter 4,1 % du PIB à moyen terme.** Selon les projections, les décaissements atteindront 3,7 % du PIB en 2023 puis augmenteront à 5,6 % en 2025 avant de diminuer et se stabiliser à 3,2 % du PIB à compter de 2027, compte tenu de la fin du financement du FMI et du prêt garanti par l'État accordé à la SNIM. Aucune décision d'investissement n'a encore été prise concernant les phases 2 et 3 du projet GTA (lesquelles ne sont donc pas prises en compte dans les projections). À long terme, des réformes structurelles réduiraient le besoin de prêts extérieurs en attirant des investissements privés et des IDE.

<sup>9</sup> En sa qualité de pays IDA, la Mauritanie recevra 100 % de son financement IDA sous forme mixte. Les projections de financement IDA révisées reflètent la nouvelle allocation IDA pour l'exercice 2024.



## HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES

**17. L'activité économique a été soutenue en 2022, tandis que l'inflation a décéléré au premier semestre 2023.** La croissance s'est établie à 6,4 % (contre 0,7 % en 2021), principalement sous l'impulsion du secteur extractif (18,3 %). Les résultats du secteur non extractif ont ralenti, à 3,3 % du PIB (contre 6,0 % en 2021) quand la hausse des prix des carburants de juillet 2022 a touché des secteurs clés de l'économie. Après un pic à 12,7 % en glissement annuel en octobre 2022, l'inflation a décéléré à 3,0 % en septembre 2023, reflétant le durcissement de la politique monétaire de la banque centrale en 2022 et la baisse des cours mondiaux des produits de base.

**18. Les variations des cours mondiaux des produits de base ont aggravé la position extérieure en 2022.** Le déficit des transactions courantes s'est creusé à 16,6 % du PIB en 2022, contre 8,6 % du PIB en 2021, mais les réserves sont demeurées à un niveau adéquat, notamment grâce au rapatriement de fonds de la SNIM. D'après les estimations des services, la normalisation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie importées s'est traduite par une diminution du déficit courant au premier semestre de 2023, toutefois freinée par la décision politique de rehausser le taux de change au premier trimestre, qui a stimulé les importations (la monnaie est revenue à son niveau normal en juillet 2023). Fin septembre 2023, les réserves internationales ont légèrement baissé, s'établissant à 1,8 milliard de dollars (soit 6,6 mois d'importations prévues hors secteur extractif), contre 1,9 milliard de dollars (6,6 mois d'importations prévues hors secteur extractif) à fin 2022.

**19. La politique budgétaire était expansionniste, dans un contexte de hausse des prix mondiaux de l'énergie et des prix à l'importation des denrées alimentaires en 2022.** Le déficit budgétaire global était de 3,6 % du PIB en 2022. Associé à un déficit primaire hors secteur extractif de 7,5 % du PIB, il reflétait une augmentation des dépenses imputable aux transferts et au subventionnement des prix ainsi qu'un renforcement de l'investissement public et des dépenses de sécurité par rapport à 2021. L'exécution budgétaire accusait un léger retard en septembre 2023 mais devrait largement le rattraper avant la fin de l'année, malgré la baisse des recettes (principalement due au fait que la SNIM a distribué moins de dividendes en 2023, au titre de l'exercice 2022) et celle des dépenses (liée à la contraction des recettes) par rapport à 2022.

**Tableau 4 du texte. Mauritanie : hypothèses macroéconomiques, 2022–42**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029–33	2034–42
<b>Croissance du PIB réel</b>									
AVD actuelle	6,4	4,8	5,1	5,5	4,5	5,6	4,3	2,2	3,7
AVD précédente	5,3	4,3	5,7	6,6	3,9	5,1	2,6	2,5	3,7
<b>Croissance du PIB réel (hors secteur extractif)</b>									
AVD actuelle	3,3	3,2	5,0	3,3	5,1	5,2	4,4	4,4	4,2
AVD précédente	2,1	3,3	4,4	4,7	4,8	5,0	4,4	4,4	4,1
<b>PIB nominal (en millions de dollars)</b>									
AVD actuelle	9 799	10 243	10 661	11 323	11 846	12 431	12 956	14 140	19 309
AVD précédente	10 314	10 507	11 021	11 541	11 953	12 456	12 984	14 192	19 515
<b>Inflation (fin de période)</b>									
AVD actuelle	11,0	4,5	4,2	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
AVD précédente	11,0	9,0	6,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
<b>Exportations, biens et services (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	42,6	38,5	40,1	41,1	39,6	38,3	37,4	30,5	24,6
AVD précédente	38,5	36,0	38,0	39,2	37,9	36,2	35,5	28,7	24,9
<b>Solde courant (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	-16,6	-12,2	-7,7	-7,4	-7,0	-7,1	-6,9	-7,5	-5,6
AVD précédente	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7	-5,1	-7,4	-3,8
<b>Recettes et dons (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	24,4	23,2	24,1	23,0	23,4	23,6	24,2	24,0	23,9
AVD précédente	24,0	22,0	21,8	21,9	22,0	22,5	22,0	22,2	21,7
<b>Solde budgétaire primaire (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	-2,6	-1,1	-0,6	-0,5	0,6	1,7	2,5	1,5	0,6
AVD précédente	-0,5	-1,8	-1,0	-0,3	0,3	1,3	1,0	1,0	0,4
<b>Dépenses (en % du PIB)</b>									
AVD actuelle	28,0	25,2	25,6	24,4	23,6	22,7	22,5	23,5	24,4
AVD précédente	19,2	25,4	24,6	23,6	22,9	22,5	22,2	22,1	22,4
<b>Prix du minerai de fer (dollars/tonne)</b>									
AVD actuelle	120,7	111,8	94,6	86,2	78,9	75,8	75,8	75,8	75,8
AVD précédente	121,0	101,5	95,7	90,0	90,0	85,0	85,0	85,0	85,0
<b>Prix de l'or (dollars/onçe)</b>									
AVD actuelle	1 802	1 923	1 978	2 072	2 137	2 175	2 175	2 175	2 175
AVD précédente	1 820	1 816	1 875	1 930	1 960	1 989	1 989	1 989	1 989

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

**20. La croissance du crédit a commencé à décélérer au second semestre 2022 en raison du resserrement de la politique monétaire opéré la même année.** L'essor du crédit s'est ralenti, de 13,0 % fin 2022 à 2,4 % en juin 2023, après une contraction des réserves excédentaires au premier semestre 2022 et une hausse du taux directeur au second semestre. Néanmoins, la croissance de la monnaie au sens large s'est élevée à 11,7 % en juin 2023, contre 3,1 % à fin 2022, sous l'effet de l'accumulation de réserves de change par la BCM souhaitant atteindre l'objectif du programme à fin juin (critère de réalisation quantitatif concernant les réserves internationales nettes) et de l'augmentation connexe de la circulation fiduciaire et des dépôts à vue. Les réserves bancaires en ouguiya se sont accrues, de 13,1 milliards à fin 2022 à 15,7 milliards en juin, car les réserves excédentaires sont passées à 9,8 milliards d'ouguiyas (contre 7,3 milliards à fin 2022) malgré les efforts de la BCM pour absorber les liquidités par une reprise de liquidités à 7 jours sur appel d'offres.

**21.** Les perspectives demeurent globalement favorables (voir le tableau 1 du texte).

- **À court terme (2023) :**

- La croissance devrait ralentir par rapport à 2022, pour s'établir à 4,8 % (contre 4,3 % dans la précédente AVD). Dans le secteur extractif, les résultats restent très satisfaisants grâce à une production d'or supérieure aux prévisions, quoiqu'en léger recul par rapport à 2022 (exercice marqué par un rebond exceptionnel après l'incendie d'une usine). La croissance hors secteur extractif devrait rester plus ou moins stable, à 3,2 % (contre 3,3 % dans la précédente AVD), malgré le resserrement budgétaire et monétaire ; en effet, les prix des intrants internationaux reviennent à la normale, l'inflation a été maîtrisée assez vite, les réformes de la monnaie numérique ont dynamisé les secteurs de la banque et des télécommunications, l'investissement public soutenu en 2022 porte ses fruits et le niveau historiquement élevé des dépenses publiques stimule l'essor du secteur des services (en particulier la construction).
  - L'inflation devrait se stabiliser à environ 4,5 % (fin de période 2023) dans le sillage d'une contraction monétaire, d'une *politique budgétaire rigoureuse et d'une baisse des prix mondiaux* (considérablement inférieure à la prévision de la précédente AVD, à 9 %).
  - Le déficit courant devrait être ramené à 12,2 % du PIB en 2023, contre 16,6 % du PIB en 2022 (et 11,4 % dans la précédente AVD), sous l'effet d'une baisse des prix des produits alimentaires et énergétiques importés, mais demeure non négligeable notamment du fait de l'appréciation décidée au premier trimestre dans le cadre de la politique monétaire pour stimuler les importations (le taux de change était revenu à son niveau normal en juillet 2023). D'après les prévisions, les réserves brutes devraient se stabiliser aux alentours de 6,4 mois d'importations hors secteur extractif.
  - Un tirage sur le compte du Trésor (d'environ 3,1 % du PIB) combiné à une émission de bons du Trésor devrait contribuer au financement d'un déficit primaire hors secteur extractif atteignant 3,8 % du PIB (dons compris), contre 4,7 % dans la précédente AVD. Les objectifs de recettes et les réformes décidées au titre de la FEC/du MEDC devraient stimuler les recettes, soutenues par les engagements gouvernementaux (voir la note 10 ci-dessous).
- **À moyen terme (2024–28) et au-delà :**
    - Le démarrage du projet gazier GTA prévu en 2024 renforcera sans doute la croissance globale en 2024 et 2025, qui devrait chuter en 2026 à 4,5 % puis à une moyenne de 2,2 % entre 2029 et 2033 (en raison d'une chute de la production aurifère prévue) avant de rebondir à un niveau stable à long terme de 3,7 % à la faveur d'une progression de l'investissement privé (que les réformes touchant au secteur bancaire ont facilitée et qui catalyse l'investissement dans les infrastructures publiques). Les augmentations de la production du projet GTA portent la croissance du secteur extractif jusqu'en 2025, tandis que les volumes de minerai de fer devraient augmenter plus rapidement jusqu'en 2027 et les projections actualisées de la production d'or ont été intégrées, à savoir une diminution brutale à compter de 2028, car la durée de vie de la mine principale touche à sa fin. Des niveaux d'investissement public ambitieux, combinés à des investissements

publics plus efficaces notamment grâce à l'assistance technique du FMI, soutiendront également la croissance à moyen terme.

- La poursuite de la normalisation des cours mondiaux devrait stabiliser les importations qui, combinées au démarrage des exportations de gaz, devraient améliorer le déficit courant à partir de 2024. Les flux financiers et de capitaux resteront substantiels à moyen terme, en partie du fait des financements extérieurs publics, et même si l'IDE commencera par chuter car les investissements dans GTA prennent fin, il sera soutenu à moyen terme grâce aux bénéfices réinvestis et à de nouveaux investissements dans des projets d'extraction. Les réserves internationales devraient donc se maintenir jusqu'en 2028 au-dessus du niveau adéquat, soit 5,2 mois d'importations hors secteur extractif.
- Selon les prévisions, les recettes augmenteront légèrement en 2024, car les réformes de l'impôt et de l'administration fiscale se mettent en place, avec l'appui de l'assistance technique fournie par le FMI et de la Banque mondiale<sup>10</sup>. À moyen terme, les recettes tirées du projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA) devraient dégager un espace budgétaire supplémentaire de 0,5 % du PIB à compter de 2024 et contribuer à augmenter les dépenses sociales et d'infrastructure en conservant des soldes primaires durables. Les réformes structurelles devraient aussi s'accélérer avec l'appui de l'accord du FMI au titre de la FEC/du MEDC. D'après les projections, les dépenses resteront plus élevées que dans la précédente AVD en raison d'une bien meilleure exécution des investissements publics, d'une hausse des dépenses de sécurité liées à la frontière malienne et des faiblesses des entreprises publiques.

## 22. Les projections de référence intègrent des éléments clés liés au changement

**climatique.** Les projections du PIB à moyen et long terme sont actualisées à partir des estimations médianes du FMI concernant les conséquences du changement climatique avec les politiques d'atténuation conduites actuellement à l'échelle mondiale<sup>11</sup>. Le scénario de référence tient compte des remboursements de la FRD, qui sont supposés élargir la marge de manœuvre et faciliter une augmentation équivalente des investissements dans une infrastructure adaptée. Comme les mesures de réforme de la FRD renforcent les capacités de l'État à investir dans la lutte contre le changement climatique, le scénario de référence prévoit une réaffectation des investissements existants au profit d'investissements plus adaptatifs, qui représente un effort supplémentaire estimé à 0,4 % du PIB par

<sup>10</sup> Les réformes fiscales et structurelles engagées dans le cadre de l'accord au titre de la FEC/du MEDC comprennent : la hausse de 16 à 18 % du taux de TVA pour le secteur des télécommunications, l'instauration d'un prélèvement spécial de 5 % du chiffre d'affaires dans le secteur des télécommunications, la fin des exonérations de droits de douane à l'importation de biens de consommation dans la zone franche de Nouadhibou, la réforme (en cours) de la loi sur la zone franche de Nouadhibou, la réforme de la taxe à la consommation (pour 2024), la réforme de la codification des produits importés, avec l'ajout de codes supplémentaires pour la codification du régime fiscal (pour 2024), la réduction des dépenses fiscales grâce à la réforme du Code des investissements visant à supprimer les « points francs » et certains régimes spéciaux (pour 2024) et le renforcement des mesures relatives aux recettes fiscales et concernant la transparence, le respect des obligations, l'identification des contribuables et les audits.

<sup>11</sup> Les dommages macroéconomiques engendrés par les risques physiques chroniques sont calculés à l'aide de fonctions simples reposant sur les températures estimées en fonction des trajectoires d'émission. Source : <https://data.ene.iiasa.ac.at/ngfs/#/login?redirect=%2Fdownloads>.

an jusqu'en 2028 et d'au total 2 % du PIB. Compte tenu de l'espace budgétaire très limité du pays s'il respecte son ancrage budgétaire, le scénario de référence ne prévoit pas de nouvel emprunt pour financer des infrastructures évolutives (en dehors de la FRD).

**23. Les outils de réalisme du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu confirment la crédibilité du scénario de référence mais pointent clairement des risques**

(graphiques 3 et 4). Les flux générateurs d'endettement prévus sont un peu plus importants que la dynamique passée. En effet, le compte des transactions courantes et les IDE devraient à présent favoriser l'accumulation de dettes, ce qui va dans le sens de la dégradation à court terme des termes de l'échange mais aussi du recul des IDE qui interviendra après la fin de la phase 1 du projet GTA. La fraction de la dette dont l'évolution est inexplicée est plus importante que pour d'autres pays à faible revenu, en raison d'une conjugaison de facteurs liés au rebasage du PIB en 2018 et de la renégociation de la dette passive détenue par le Koweït (voir les consultations 2022 au titre de l'article IV, AVD). Ces facteurs et la révision des chiffres du PIB nominal en 2017–20 expliquent les variations imprévues importantes de la dette durant les cinq dernières années. Le rééquilibrage budgétaire prévu laisse entrevoir un resserrement budgétaire en lien avec le déficit de 2022, résultat du subventionnement des produits alimentaires et énergétiques décidé face à la hausse des prix mondiaux. Une diminution du solde primaire est prévue à compter de 2024, dans le sillage des mesures budgétaires qui devraient être appliquées durant la période du programme, plaçant la Mauritanie tout juste dans le premier quartile des ajustements budgétaires opérés parmi les pays comparables. La croissance du PIB du scénario de référence est inférieure à celle des projections de relance budgétaire à partir de 2022, après le rebond exceptionnel de 2022 consécutif à la réouverture de la raffinerie d'or qui avait été incendiée. Enfin, par rapport à la précédente AVD, le scénario de référence anticipe une contribution similaire de l'investissement public et privé à la croissance ces cinq prochaines années, mais supérieure au niveau historique, notamment en raison de la mise en œuvre de réformes qui améliorent l'efficacité des investissements publics.

## CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

**24. La capacité d'endettement de la Mauritanie est toujours considérée comme moyenne.**

Le nouvel indicateur composite, calculé à partir de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale*, de la note EPIN de la Banque mondiale en 2022 et des projections de référence des services du FMI, est estimé à 2,76, ce qui correspond à un score moyen et met en évidence un troisième signal consécutif de capacité d'endettement moyenne. Par conséquent, la capacité d'endettement du pays est cette fois encore jugée moyenne, ce qui correspond au classement de la Mauritanie dans la dernière AVD. Cela s'explique par des résultats de la balance des paiements meilleurs que prévu, par les perspectives favorables des marchés des produits de base et par des perspectives de croissance satisfaisantes. Le tableau 6 du texte présente les seuils applicables utilisés pour l'analyse de viabilité de la dette.

**25. Les importations massives du secteur extractif financées sur ressources extérieures, qui réduisent la couverture des importations par les réserves, pèsent sur le calcul de l'indicateur composite de la Mauritanie.** L'échelle du projet gazier en haute mer en cours d'élaboration et le

développement du complexe de mines d'or privées ont donné lieu et continuent de générer des importations assez élevées. L'indicateur composite serait plus élevé si seules les importations d'équipement non extractif étaient prises en compte (les importations d'équipement extractif sont intégralement financées par des investissements directs étrangers et comptabilisées dans les statistiques de la balance des paiements, sans incidence possible sur les réserves internationales).

**Tableau 5 du texte. Mauritanie : calcul de l'indicateur composite**

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + ( C )	Contribution des composantes
EPIN	0,385	3,382	1,30	47%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	4,363	0,12	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	34,018	1,38	50%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3,990	11,572	-0,46	-17%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	1,577	0,03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,889	0,39	14%
<b>Score IC</b>			<b>2,760</b>	<b>100%</b>
<b>Note IC</b>			<b>Moyenne</b>	

**Tableau 6 du texte. Mauritanie : seuils d'endettement applicables**

APPLICABLE		APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>		<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique	
Exportations	180	en % du PIB	55
PIB	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		

**26. Des valeurs par défaut ont été utilisées pour les tests de résistance normalisés et pour le test sur mesure concernant les cours des produits de base** (voir le tableau 3 du texte). L'autre test sur mesure, à savoir le test de résistance relatif au choc combiné sur les passifs conditionnels, utilise la même valeur que dans la précédente AVD pour toutes les catégories sauf une, la dette des entreprises publiques. L'AVD revient à la valeur par défaut pour le choc sur la dette non garantie des entreprises publiques (2 % du PIB, hors SNIM), à laquelle sont ajoutées la dette de la SNIM (0,2 % du PIB à fin 2022) puisque la société représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire, ainsi que la dette liée au projet GTA détenue par la SMH (3,3 % du PIB). Cela porte le choc sur la dette des entreprises publiques à 5,5 % du PIB au total, contre 5,3 % dans la dernière AVD en raison de l'augmentation de la dette de la SMH. L'évaluation est corroborée par le fait que, à l'exception de la SNIM et de la SMH, les entreprises publiques ne sont pas en mesure d'emprunter à l'extérieur sans garantie de l'État (voir paragraphe 10) et ont une capacité restreinte à emprunter

localement. En outre, le projet d'endettement du ministère des Finances, qui est mis en œuvre via le programme d'investissement public, intègre la dette qui est contractée au nom des entreprises publiques. Comme dans la précédente AVD, le choc sur les PPP demeure compatible avec la naissance du partenariat public-privé autour du port de Nouakchott.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

### A. Viabilité de la dette extérieure

**27. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement extérieur (comme dans l'AVD précédente).** Dans le scénario de référence, aucun des quatre indicateurs du poids de la dette ne dépasse son seuil indicatif (tableau 2 et graphique 1). Cependant, les quatre indicateurs franchissent tous les seuils dans les scénarios du choc le plus extrême. La dette extérieure est jugée viable sur la base de cette analyse, ce qui est corroboré par un important amortisseur détenu par le Trésor et chiffré à 3,6 % du PIB à fin 2023<sup>12</sup>.

**28. Dans le cadre des tests de résistance, les quatre indicateurs de la dette dépassent tous leurs seuils.** Le choc sur les cours des produits de base représente le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes, tandis que les exportations constituent le choc le plus extrême pour le ratio VA de la dette/exportations et le ratio services de la dette/exportations, et une catastrophe naturelle, le choc le plus extrême pour le ratio VA de la dette/PIB<sup>13</sup>.

**29. Compte tenu du risque jugé modéré, la Mauritanie est considérée comme disposant d'une certaine marge d'absorption des chocs pour l'ensemble des indicateurs extérieurs à la fin de la période de projection.** Le graphique 5 présente les critères supplémentaires de la catégorie de risque modéré pour chacun des indicateurs de la dette extérieure. Le ratio VA de la dette/PIB et le ratio service de la dette/recettes restent dans la catégorie une « certaine marge » tout au long de la période de projection, tandis que les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations passent l'essentiel de la période de projection dans la catégorie « une marge considérable » avant de retomber dans la catégorie « une certaine marge » en fin de période.

### B. Viabilité de la dette publique

**30. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement public.** Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette/PIB se maintient en dessous de son seuil indicatif. En revanche, le choc le plus extrême, à savoir une catastrophe naturelle, conduit à des dépassements à compter de 2024 en raison des risques associés aux événements météorologiques extrêmes entraînés par le

<sup>12</sup> L'encours du compte du Trésor à fin 2023 est estimé à 14,2 milliards d'ougyias (environ 370 millions de dollars), soit 3,6 % du PIB de 2023.

<sup>13</sup> Le choc sur les cours des produits de base illustre l'impact d'une baisse soudaine d'un écart-type des prix à l'exportation de divers carburants et produits de base autres que les carburants, s'il y a lieu (d'après la ventilation des cours des produits de base).



changement climatique. Une catastrophe naturelle est aussi le scénario le plus extrême pour les ratios service de la dette/recettes et VA de la dette/recettes. La dynamique du ratio service de la dette/recettes reste impulsée par le remboursement des intérêts et du principal suspendu au titre de l'ISSD. Comme dans les précédentes AVD, la dynamique de la dette publique et du service de la dette est enclenchée par la dette extérieure puisque la dette publique intérieure est faible. La dette publique est aussi jugée viable sur la base de cette analyse et de l'important amortisseur détenu par le Trésor (voir paragraphe 26)

## RISQUES CLIMATIQUES

**31. La Mauritanie est extrêmement vulnérable aux chocs engendrés par le changement climatique, en particulier les inondations et les sécheresses, qui pourraient influencer sur la dynamique de la dette.** Le scénario de référence intègre des estimations des pertes de PIB moyennes liées au changement climatique à moyen et long terme, ainsi que les investissements publics dans des infrastructures adaptées, dans les limites de l'ancrage budgétaire que fixe l'accord au titre de la FEC/du MEDC. Plus précisément, nous postulons une progression des investissements adaptatifs équivalente au volume des décaissements de la FRD et une réaffectation progressive des investissements existants en faveur d'investissements adaptatifs, car la FRD appuie le renforcement des capacités. Compte tenu du coût élevé des mesures d'adaptation (qui, selon le rapport sur les contributions déterminées au niveau national, pourrait atteindre 10,6 milliards de dollars)<sup>14</sup>, augmenter les financements en contractant de nouveaux emprunts serait un choix très risqué pour la viabilité de la dette. Pour la Mauritanie, il sera donc difficile de s'adapter au changement climatique sans améliorer l'efficacité de ses investissements publics, veiller à ce que les éléments d'adaptation au changement climatique soient pris en compte dans les phases d'instruction et de sélection de ses programmes d'investissement (avec l'appui de la FRD), rechercher des dons et des financements assortis de conditions très concessionnelles, promouvoir la contribution du secteur privé au financement des projets dans le domaine climatique et utiliser de nouvelles sources de recettes fiscales.

**32. Un test de résistance de la Mauritanie aux catastrophes naturelles illustre les risques qu'un événement climatique extrême comporte pour la viabilité de sa dette** Le test sur mesure se fonde sur les événements climatiques passés<sup>15</sup> et en postulant une hausse de 22 points du ratio dette/PIB, une contraction exceptionnelle de 11,3 % de la croissance du PIB réel et un choc de 5,7 points sur la croissance des exportations. Le tableau 2 montre que le ratio VA de la dette extérieure/PIB dépasserait son seuil en 2024 en cas de choc lié à une catastrophe naturelle, donnant

<sup>14</sup> Pour une analyse plus détaillée, voir le document de la série des questions générales de 2023 « Mauritanie : incidence économique des changements climatiques » (Rapport du FMI n° 23/74).

<sup>15</sup> La plus grande catastrophe naturelle liée au changement climatique des 100 dernières années remonte à 1969 (selon la base de données sur les situations d'urgence, EM-DAT) et avait fait chuter le PIB de 11,3 % du PIB. Le gonflement correspondant de la dette est donné par DIGNAD, l'outil de modélisation du FMI. L'hypothèse est que les effets sur les exportations équivalent à la moitié des effets sur le PIB global compte tenu de la nature des exportations de produits de base de la Mauritanie.



à penser que la reconstruction post-catastrophe s'accompagnerait de risques considérables pour la viabilité de la dette.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉS

**33. La dette de la Mauritanie est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur et public global.** En outre, une analyse détaillée du risque jugé modéré montre que la Mauritanie dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (graphique 5).

**34. La notation est exposée à divers risques de dégradation.** Les principaux risques de dégradation sont notamment une intensification des tensions géopolitiques, qui pourrait se répercuter davantage sur les prix des produits alimentaires, de nouveaux retards s'agissant du démarrage de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA, une production de minerai de fer et d'or en demi-teinte, les fluctuations des cours du minerai de fer, de l'or et du pétrole, et des menaces pour la sécurité dans la région du Sahel. Les risques liés aux fluctuations des recettes d'exportation sont particulièrement importants, sachant que les exportations de la Mauritanie sont tirées par les activités minières. Par ailleurs, les catastrophes climatiques (notamment les sécheresses) continueront à faire peser des risques majeurs sur l'agriculture et le bétail.

**35. Malgré des risques de dégradation assez élevés, plusieurs facteurs peuvent encore conforter le diagnostic de risque modéré de surendettement :**

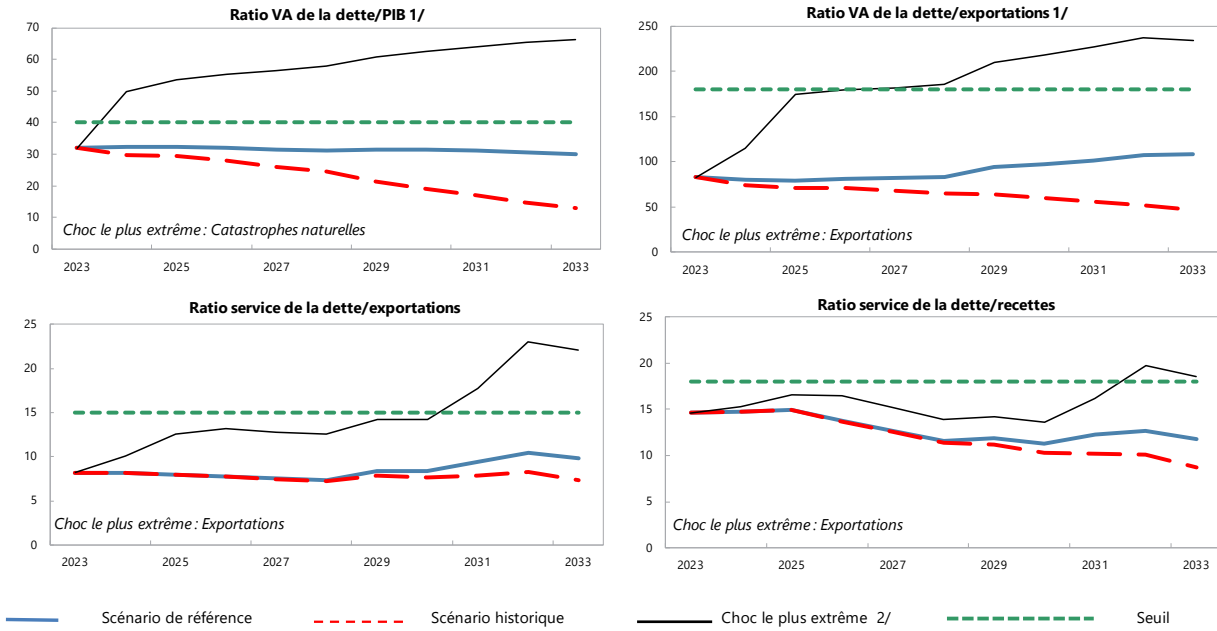
- **L'allocation générale de DTS a procuré un surcroît d'avoirs de réserve.** La Mauritanie a bénéficié d'une allocation de 123,4 millions de DTS en 2021, ce qui a réduit ses besoins d'avoirs de réserve à long terme en constituant un volant de réserves supplémentaires pour la banque centrale. Les autorités mauritaniennes ont rétrocédé l'allocation au Trésor sous la forme d'un financement intérieur. Les modalités de cette rétrocession montrent que l'État est responsable des paiements d'intérêts liés aux DTS, les équivalents en ouguiyas étant débités directement du compte du Trésor. À compter de septembre 2023, ce financement alimente le volant inutilisé résiduel pour l'administration centrale.
- **Les futurs actifs du fonds des hydrocarbures financé par les recettes du projet GTA pourraient réduire les risques et améliorer la viabilité de la dette.** Les actifs qui peuvent s'accumuler dans le fonds des hydrocarbures grâce aux recettes liées au projet GTA (qui dans la présente AVD sont supposées représenter la moitié des recettes annuelles publiques tirées du projet GTA) pourraient être mobilisés pour honorer les paiements au titre du service de la dette ou pour rembourser la dette extérieure, ce qui contribuerait à réduire la vulnérabilité à long terme (les projections de référence actuelles supposent une accumulation d'actifs). Ces possibilités dépendront d'une gestion judicieuse de ces ressources et des futures règles macrobudgétaires adoptées par les autorités au sujet de l'utilisation des recettes et des actifs accumulés liés au projet GTA. Le lancement des phases 2 et 3 du projet pourrait aussi accroître les exportations et les recettes publiques.

**36. L'AVD met en évidence la nécessité d'adopter une politique économique avisée dans un cadre de gestion de la dette solide.** Cela passe par une stratégie d'emprunt prudente qui consiste à éviter les emprunts non concessionnels et à privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption. Afin de ne pas accentuer les risques de liquidité à court terme, il convient d'éviter les nouveaux emprunts qui donnent lieu à un important service de la dette à court terme. Les autorités devraient aussi continuer à tout mettre en œuvre pour obtenir des dons en vue d'investir dans l'adaptation au changement climatique. La réduction des risques de surendettement dépend aussi de la pérennisation des réformes structurelles visant à promouvoir une croissance inclusive et une diversification de l'économie à travers le développement du secteur privé, d'une meilleure gestion des finances publiques visant à accroître l'efficacité des dépenses publiques et leur impact sous la forme de gains de croissance, et d'un renforcement de la capacité de gestion de la dette. Les autorités ont tenu compte de ces objectifs dans leur stratégie de croissance et de développement et continuent d'appliquer les mesures nécessaires pour les atteindre.

## AVIS DES AUTORITÉS

**37. Les autorités sont satisfaites que le risque de surendettement continue d'être considéré comme modéré et réaffirment leur volonté d'appliquer une politique d'endettement prudente et de renforcer la gestion des investissements.** Si elles sont sensibles à la suspension du service de la dette destinée à faire face à la crise de la COVID-19, elles ont aussi conscience des répercussions sur l'augmentation des paiements au titre du service de la dette à compter de 2023–25 qui rapprochent temporairement le ratio service de la dette extérieure/recettes du seuil (mais toujours avec un amortisseur important). Les autorités restent déterminées à privilégier les emprunts assortis de conditions concessionnelles. Toutefois, elles notent que les financements considérables nécessaires pour s'adapter au changement climatique et atteindre leurs objectifs de développement durable ne seront peut-être pas toujours disponibles à des conditions pleinement concessionnelles.

**Graphique 1. Mauritanie : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–33**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés 3/	Yes	
Catastrophes naturelles	Yes	Yes
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,8%	1,8%
Taux d'actualisation, dollars	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

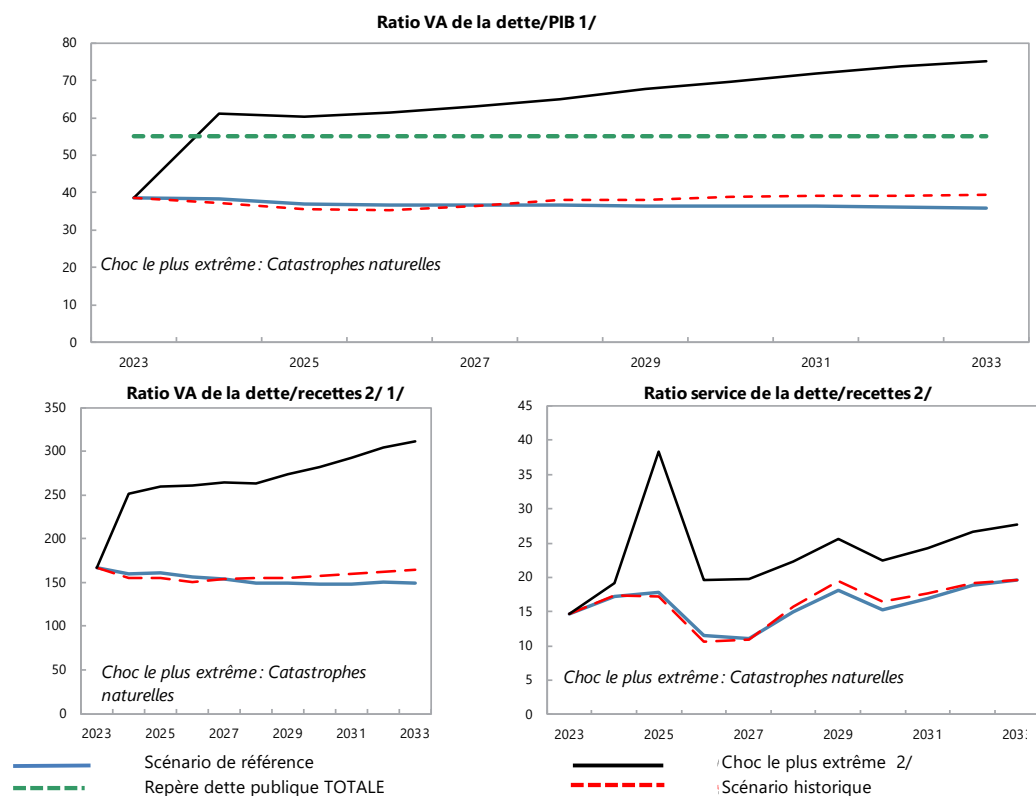
\* Note : tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ N'inclut pas la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA).

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

3/ The magnitude of the shock used for the combined contingent liability shock has been increased to factor in the full value of the Nouakchott harbor PPP.

**Graphique 2. Mauritanie : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33**


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	81%	81%
Dette intérieure à moyen et long terme	3%	3%
Dette intérieure à court terme	16%	16%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,8%	1,8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,4%	3,4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	3,3%	3,3%

\* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ N'inclut pas la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA).

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2033. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Tableau 1. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	55,6	48,3	43,3	43,1	43,1	43,5	42,9	41,7	41,0	39,6	37,3	56,7	41,7
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	49,1	45,8	41,3	40,7	40,8	41,6	41,4	40,4	39,9	38,7	36,7	48,1	40,3
<b>Variation de la dette extérieure</b>	-1,5	-7,4	-5,0	-0,2	0,0	0,4	-0,6	-1,2	-0,7	-0,7	0,2		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	-8,0	-7,1	-1,0	4,1	4,3	2,5	2,6	2,4	2,8	3,5	1,9	0,8	3,8
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	6,2	8,2	15,7	11,3	6,8	6,5	6,2	6,4	6,2	5,5	3,9	12,2	7,0
Déficit de la balance des biens et services	9,6	11,5	19,4	14,0	9,4	7,6	7,9	7,6	7,7	8,8	6,0	14,9	9,0
Exportations	33,8	36,0	42,6	38,5	40,1	41,1	39,6	38,3	37,4	27,8	22,6		
Importations	43,4	47,5	62,0	52,6	49,5	48,7	47,5	45,9	45,0	36,6	28,6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4,0	-4,6	-3,4	-2,6	-2,5	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,3	-2,1	-3,3	-2,4
dont : officiels	-2,2	-3,0	-1,7	-0,9	-0,8	-0,7	-0,8	-0,7	-0,6	-0,5	-0,3		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,7	1,2	-0,3	-0,1	-0,2	1,3	0,8	1,3	0,9	-1,0	0,0	0,6	0,5
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-11,0	-11,6	-14,3	-6,1	-1,3	-2,6	-2,5	-2,4	-2,4	-1,3	-1,5	-10,2	-2,4
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	-3,3	-3,7	-2,4	-1,1	-1,2	-1,4	-1,1	-1,6	-1,0	-0,8	-0,5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,6	0,4	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6		
Contribution de la croissance du PIB réel	0,2	-0,4	-2,9	-2,0	-2,1	-2,2	-1,9	-2,3	-1,7	-1,4	-1,1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-4,1	-3,7	-0,5	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	6,5	-0,3	-4,0	-4,3	-4,3	-2,1	-3,3	-3,6	-3,5	-4,2	-1,7	-1,2	-4,2
dont : financement exceptionnel	-1,1	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	32,4	32,0	32,2	32,5	32,2	31,5	31,1	30,0	28,1		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	76,2	83,0	80,4	79,1	81,3	82,1	83,2	108,2	124,1		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	5,3	4,5	7,4	8,2	8,2	7,9	7,7	7,5	7,3	9,8	11,0		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	9,5	7,9	13,8	14,6	14,8	14,9	13,8	12,6	11,6	11,7	10,4		
Total des besoins de financement bruts (en milliards de dollars)	0,3	0,2	0,7	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0,4	0,7	6,4	4,8	5,1	5,5	4,5	5,6	4,3	3,7	3,1	3,6	3,7
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	7,7	7,0	1,0	-0,3	-0,9	0,7	0,2	-0,7	-0,1	1,0	-0,2	0,5	0,4
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 4/	1,1	0,7	2,0	2,2	2,1	2,1	1,9	1,8	1,7	1,7	1,7	1,8	1,9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	8,8	14,8	27,0	-5,3	8,1	8,9	0,8	1,7	1,5	2,2	2,0	5,6	0,3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-0,2	18,0	40,0	-11,3	-2,0	4,5	2,0	1,5	2,3	2,1	0,1	5,3	-0,7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	31,7	31,1	31,4	32,0	32,5	34,4	33,9	34,1	...	33,0
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18,8	20,4	22,7	21,5	22,2	21,8	22,3	22,7	23,6	23,2	23,8	20,2	22,9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	...	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	2,9	3,3	3,0	2,3	2,1	2,1	1,8	1,5	...	2,3
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	53,2	50,7	43,6	46,9	48,7	49,5	46,3	41,6	...	48,2
PIB nominal (en milliards de dollars)	8	9	10	10	11	11	12	12	13	15	23		
Croissance du PIB nominal en dollars	7,2	7,8	7,4	4,5	4,1	6,2	4,6	4,9	4,2	4,7	2,9	4,0	4,1
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	34,4	34,4	34,5	34,3	33,7	32,7	32,1	30,9	28,6		
En pourcentage des exportations	...	...	80,9	89,2	86,0	83,6	85,1	85,4	86,0	111,4	126,6		
Ratio service de la dette/exportations	24,2	15,4	12,5	13,1	12,3	11,3	10,4	9,3	8,6	10,7	11,9		
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars)	...	...	3,2	3,3	3,4	3,7	3,8	3,9	4,0	4,6	6,4		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	...	...	1,0	1,6	2,3	1,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7,7	15,6	20,7	11,5	6,8	6,1	6,8	7,6	6,9	6,2	3,7		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1 + g) + E\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + g)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollar,  $E$  = appréciation nominale de la monnaie locale, et  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

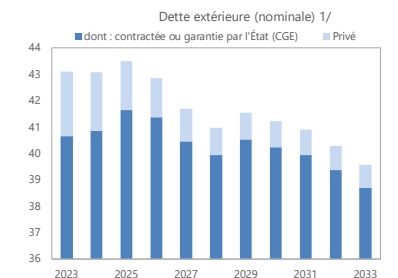
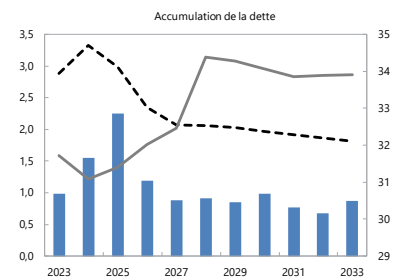
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non



**Tableau 2. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2023–33**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	32	32	32	32	31	31	32	31	31	31	30
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	32	30	29	28	26	24	21	19	17	15	13
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	32	34	37	37	36	35	36	36	35	35	34
B2. Solde primaire	32	34	35	35	35	34	35	34	34	33	32
B3. Exportations	32	39	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>47</b>	<b>46</b>
B4. Autres flux 3/	32	35	38	38	37	37	37	37	37	36	35
B5. Dépréciation	32	<b>41</b>	38	37	37	36	36	36	36	35	35
B6. Combinaison de B1-B5	32	40	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	40	39	38
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	32	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	39
C2. Catastrophes naturelles	32	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>66</b>
C3. Prix des produits de base	32	36	40	40	39	39	39	39	38	37	36
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	83	80	79	81	82	83	94	97	101	108	108
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	83	74	71	71	68	65	64	59	55	52	47
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	83	80	79	81	82	83	94	97	101	108	108
B2. Solde primaire	83	84	86	89	90	91	103	106	110	116	116
B3. Exportations	83	115	174	179	<b>182</b>	<b>185</b>	<b>210</b>	<b>218</b>	<b>227</b>	<b>237</b>	<b>234</b>
B4. Autres flux 3/	83	88	93	96	97	98	111	115	120	126	126
B5. Dépréciation	83	80	72	74	75	76	85	88	92	98	99
B6. Combinaison de B1-B5	83	102	89	115	117	119	134	139	144	152	152
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	83	100	101	105	107	108	122	126	131	139	140
C2. Catastrophes naturelles	83	117	123	131	139	146	170	<b>182</b>	<b>197</b>	<b>216</b>	<b>225</b>
C3. Prix des produits de base	83	103	108	110	109	108	119	123	127	133	132
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	8	8	8	8	8	7	8	8	9	10	10
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	8	8	8	8	7	7	8	8	8	8	7
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	8	8	8	8	8	7	8	8	9	10	10
B2. Solde primaire	8	8	8	8	8	8	9	9	10	11	11
B3. Exportations	8	10	13	13	13	13	14	14	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
B4. Autres flux 3/	8	8	8	8	8	8	9	9	10	12	12
B5. Dépréciation	8	8	8	8	7	7	8	8	9	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	8	9	10	10	10	10	11	11	13	15	14
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	8	8	8	8	8	8	9	9	10	11	10
C2. Catastrophes naturelles	8	9	9	9	9	9	10	10	12	13	13
C3. Prix des produits de base	8	9	9	9	9	8	9	9	11	13	13
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	15	15	15	14	13	12	12	11	12	13	12
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	15	15	15	14	13	11	11	10	10	10	9
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	15	16	17	16	14	13	13	13	14	14	13
B2. Solde primaire	15	15	15	14	13	12	12	12	13	14	13
B3. Exportations	15	15	17	16	15	14	14	14	<b>20</b>	<b>19</b>	
B4. Autres flux 3/	15	15	15	14	13	12	12	12	14	15	14
B5. Dépréciation	15	<b>19</b>	<b>19</b>	17	16	14	15	14	15	15	14
B6. Combinaison de B1-B5	15	16	18	16	15	14	14	13	16	16	15
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	15	15	16	15	14	13	13	12	13	14	13
C2. Catastrophes naturelles	15	15	16	15	14	13	14	13	15	15	14
C3. Prix des produits de base	15	16	17	16	14	13	13	12	14	16	15
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

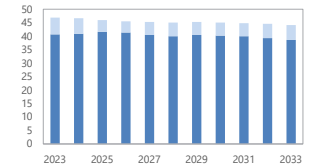
**Tableau 3. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020–43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 7/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	56,5	52,4	47,3	46,9	46,7	45,9	45,5	45,4	45,2	44,2	48,6	53,6	45,4
dont : libellée en devises	49,1	45,8	41,3	40,7	40,8	41,6	41,4	40,4	39,9	38,7	36,7	48,1	40,3
Variation de la dette du secteur public	-1,2	-4,1	-5,1	-0,4	-0,2	-0,8	-0,4	-0,1	-0,2	-0,5	1,4		
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	<b>-7,6</b>	<b>-18,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-3,6</b>	<b>-2,7</b>
<b>Déficit primaire</b>	<b>-3,2</b>	<b>-2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,9</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,1</b>
Recettes et dons	20,8	22,7	24,4	23,2	24,1	23,0	23,4	23,8	24,6	24,0	24,2	21,4	24,0
dont : dons	2,0	2,3	1,8	1,7	1,9	1,2	1,1	1,0	1,0	0,7	0,4		
Dépenses primaires (hors intérêts)	17,6	19,9	27,0	24,3	24,7	23,5	22,8	21,9	21,7	22,7	23,4	20,6	22,9
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	<b>-3,6</b>	<b>-4,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,0</b>		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0,3	-2,6	-5,3	-2,8	-2,3	-2,4	-1,9	-2,4	-1,1	-1,6	-1,0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,5	-2,2	-2,2	-0,7	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,8	0,0	0,4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0,2	-0,4	-3,1	-2,2	-2,3	-2,4	-2,0	-2,4	-1,9	-1,6	-1,4		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3,3	-1,9	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	<b>-0,9</b>	<b>-10,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,0</b>
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-0,9	-10,8	-1,4	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Résiduel</b>	<b>6,4</b>	<b>13,9</b>	<b>-4,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,0</b>	<b>2,1</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>4,4</b>	<b>2,4</b>
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette du secteur public 3/</b>	...	...	<b>39,1</b>	<b>38,7</b>	<b>38,3</b>	<b>37,0</b>	<b>36,6</b>	<b>36,7</b>	<b>36,6</b>	<b>35,8</b>	<b>40,2</b>		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	<b>159,9</b>	<b>166,5</b>	<b>159,3</b>	<b>160,8</b>	<b>156,7</b>	<b>154,5</b>	<b>148,9</b>	<b>149,4</b>	<b>166,3</b>		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en % 4/)</b>	<b>22,6</b>	<b>17,5</b>	<b>13,5</b>	<b>14,7</b>	<b>17,3</b>	<b>17,8</b>	<b>11,6</b>	<b>11,1</b>	<b>15,0</b>	<b>19,6</b>	<b>29,5</b>		
Besoin de financement brut 5/	0,7	-9,6	4,5	4,2	4,7	4,5	2,0	0,8	1,1	3,5	6,6		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0,4	0,7	6,4	4,8	5,1	5,5	4,5	5,6	4,3	3,7	3,1	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,0	0,0	1,6	1,8	1,8	1,9	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-2,1	-4,1	0,4	1,5	3,4	2,4	2,6	3,3	2,9	2,5	4,6	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-6,6	-4,0	8,6	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>2,5</b>	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6,5	7,5	2,2	3,3	1,4	2,4	2,1	1,4	2,0	3,0	1,9	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	3,6	14,2	44,3	-5,6	6,4	0,7	1,0	1,8	3,1	3,2	1,3	<b>7,5</b>	<b>2,1</b>
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-2,0	1,4	7,6	1,5	0,8	1,3	-0,2	-1,7	-2,7	-0,8	-2,1	<b>2,3</b>	<b>-0,8</b>
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non

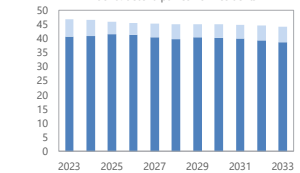
Dettes du secteur public 1/

■ dont : en monnaie nationale  
■ dont : en monnaie étrangère



■ dont : détenu par les résidents

■ dont : détenu par les non-résidents



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

3/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 4. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33**

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	39	38	37	37	37	37	37	36	36	36	36
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	39	37	36	35	37	38	38	39	39	39	39
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	39	42	45	47	49	51	53	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>61</b>
B2. Solde primaire	39	40	40	40	40	40	40	40	40	40	39
B3. Exportations	39	43	52	51	51	51	51	51	51	50	49
B4. Autres flux 3/	39	41	43	42	42	42	42	42	42	41	41
B5. Dépréciation	39	46	42	40	38	37	36	34	33	31	29
B6. Combinaison de B1-B5	39	39	38	37	37	37	37	37	38	39	38
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	39	49	47	46	46	46	46	46	46	46	46
C2. Catastrophes naturelles	39	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>63</b>	<b>65</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>75</b>
C3. Prix des produits de base	39	41	43	46	50	52	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>62</b>	<b>63</b>
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	167	159	161	157	155	149	149	148	149	150	149
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	167	155	155	151	154	155	155	158	160	163	164
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	167	172	195	199	205	207	217	225	236	248	255
B2. Solde primaire	167	166	174	170	167	161	162	162	162	164	163
B3. Exportations	167	181	225	219	216	208	210	209	209	208	203
B4. Autres flux 3/	167	171	186	181	178	172	173	172	172	172	170
B5. Dépréciation	167	191	184	172	163	151	145	139	134	129	123
B6. Combinaison de B1-B5	167	161	167	159	156	151	152	152	155	160	160
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	167	202	202	197	193	187	188	188	189	192	191
C2. Catastrophes naturelles	167	252	260	261	264	263	274	282	292	305	312
C3. Prix des produits de base	167	178	197	209	217	219	228	233	244	256	263
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	15	17	18	12	11	15	18	15	17	19	20
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	15	17	17	11	11	16	19	17	18	19	20
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	15	18	21	16	16	20	24	21	24	27	28
B2. Solde primaire	15	17	20	14	12	16	18	15	17	20	21
B3. Exportations	15	17	18	13	13	16	19	17	20	24	25
B4. Autres flux 3/	15	17	18	12	12	16	19	16	18	21	22
B5. Dépréciation	15	19	22	15	15	18	21	18	19	21	21
B6. Combinaison de B1-B5	15	17	18	13	12	16	18	15	19	23	24
<b>C. Tests adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	15	17	28	14	14	17	19	16	18	20	20
C2. Catastrophes naturelles	15	19	38	20	20	22	26	22	24	27	28
C3. Prix des produits de base	15	18	20	13	16	21	24	21	23	27	29
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

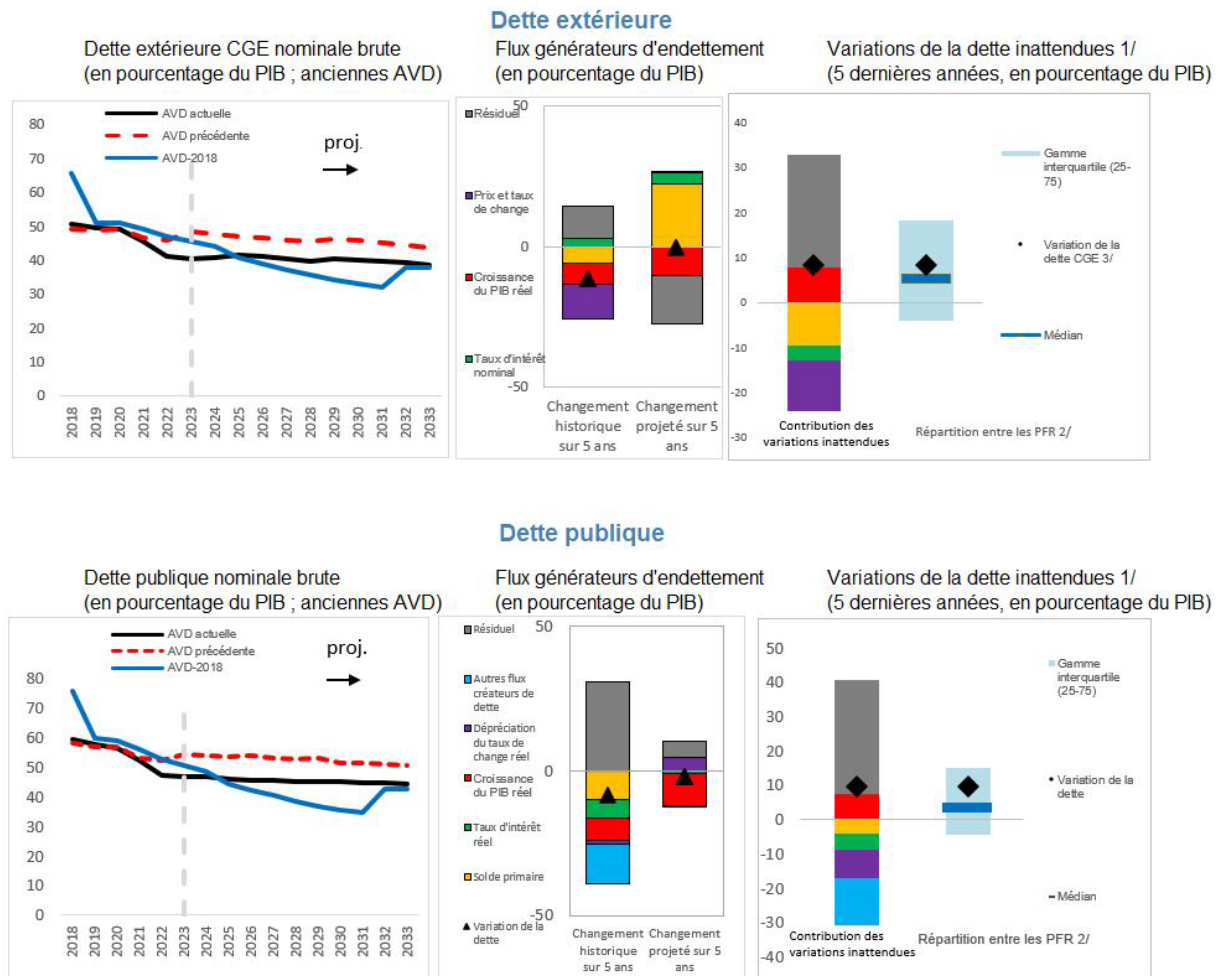
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



**Graphique 3. Mauritanie : facteurs de la dynamique de la dette — scénario de référence**



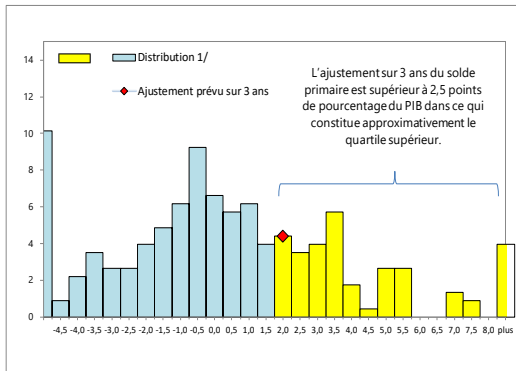
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD PFR ont été produites.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

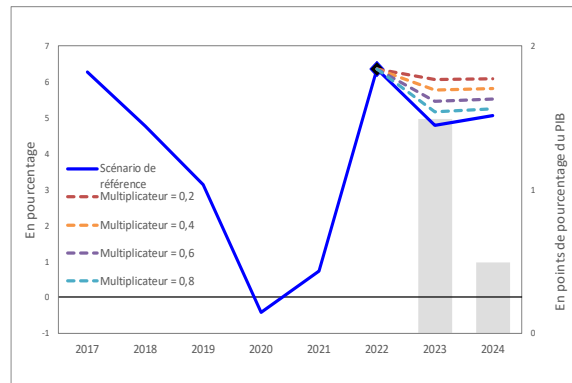
### Graphique 4. Mauritanie : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



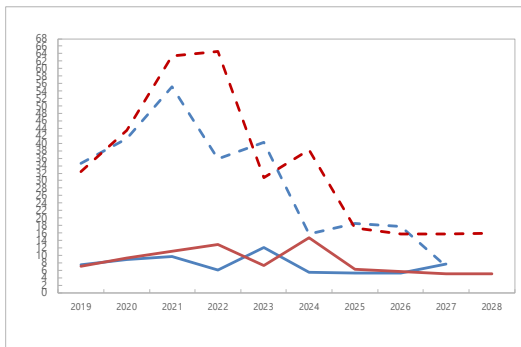
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

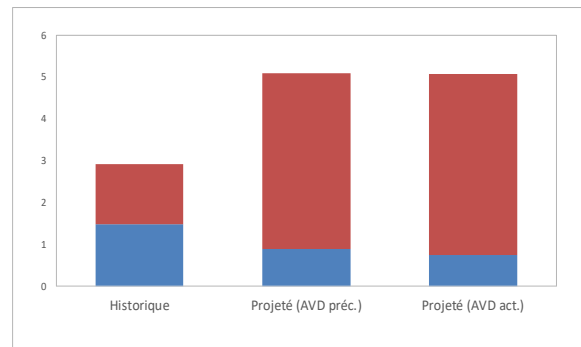
**Taux de l'investissement public et privé 1/ (en pourcentage du PIB)**



— Invest. public - AVD préc.      — Invest. public - AVD act.  
 - - - Invest. privé - AVD préc.      - - - Invest. privé - AVD act.

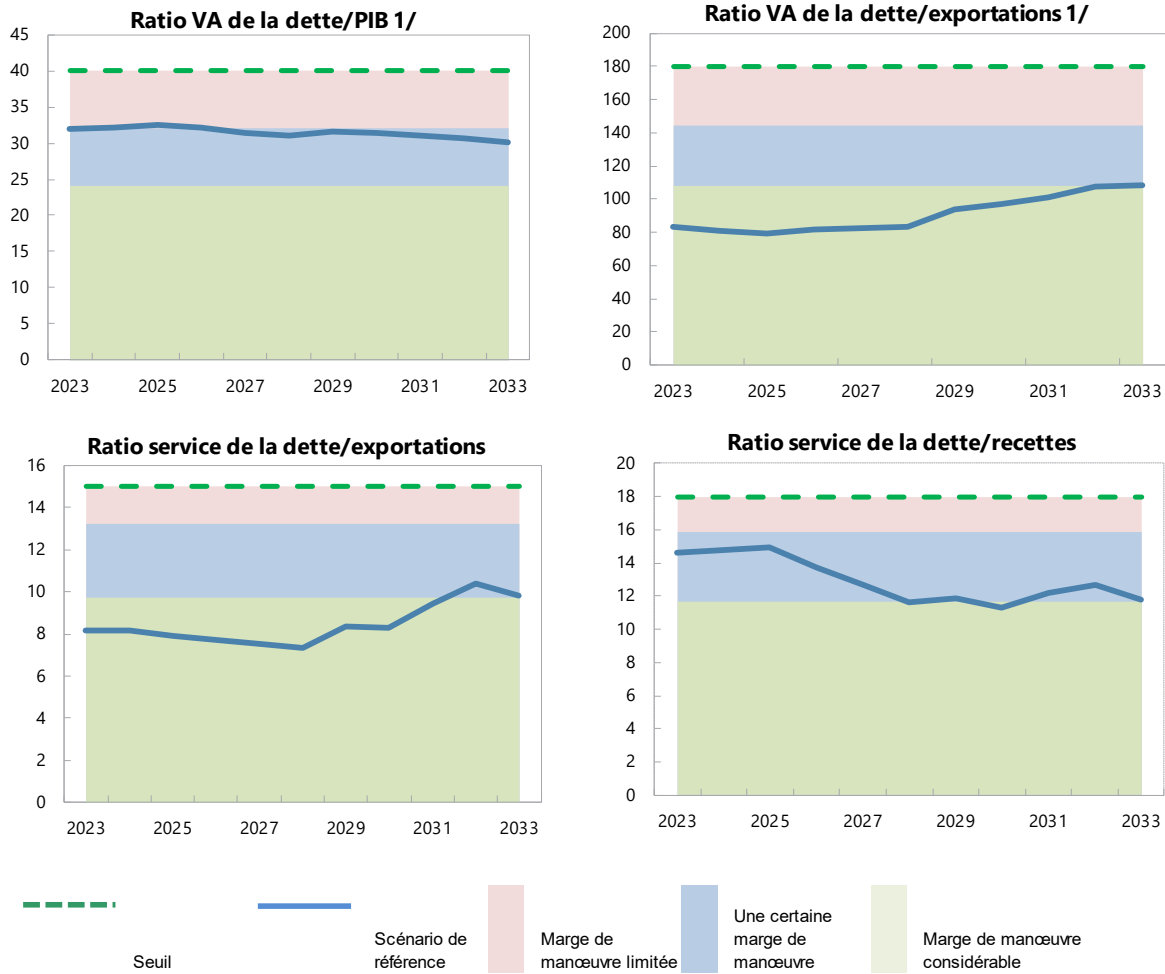
1/ L'écart pour l'une ou l'autre variable entre l'AVD précédente et l'AVD actuelle est dû à une réévaluation des projections à la lumière de nouvelles informations.

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

**Graphique 5. Mauritanie : critères de la catégorie de risque modéré, 2023–33 1/**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

6 décembre 2023

PREMIÈRES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC) ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (MEDC), DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET D'UNE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

**LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE  
RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA  
DURABILITÉ**

## A. Vulnérabilité de la Mauritanie au changement climatique

**1. L'histoire de la Mauritanie a été marquée par des événements climatiques extrêmes et le pays est très vulnérable au changement climatique.** D'après l'indice élaboré pour la Global Adaptation Initiative de l'université Notre-Dame (ND-GAIN), en 2021, la Mauritanie arrivait 165<sup>e</sup> sur 185 pays pour la vulnérabilité au changement climatique<sup>1</sup>. En outre, durant la période 2000-21, la Mauritanie s'est classée au troisième rang des pays d'Afrique subsaharienne où l'impact humain des événements liés au climat est le plus élevé, devancée seulement par la Somalie et l'Eswatini<sup>2</sup>. Le pays fait face à différents types de risques, principalement des sécheresses, des inondations et des chaleurs extrêmes. Depuis les années 50, la température annuelle moyenne a augmenté d'environ 2,3°C et l'on recense presque 45 jours de plus par an où l'indice de chaleur est supérieur à 35°C. Le climat mauritanien devient aussi de plus en plus sec. Les précipitations annuelles ont diminué, d'environ 85 millimètres en 1950 à 63 millimètres en 2020, et le nombre maximal de jours consécutifs sans pluie augmente (environ 225 dans les années 50, contre 245 durant la dernière décennie). Tous les scénarios climatiques élaborés pour l'édition 2022 du Rapport sur le climat et le développement (Sahel Country Climate and Development Report (CCDR)) prévoient une nouvelle

<sup>1</sup> Au premier rang se trouve le pays le moins vulnérable au changement climatique, le pays le plus vulnérable occupant quant à lui la 185<sup>e</sup> place.

<sup>2</sup> Groupe de la Banque mondiale, 2023. *Rapport sur la situation économique de la Mauritanie. Sixième édition. Naviguer dans la tempête - Comment l'urbanisation et le changement climatique affectent les risques d'inondation en Mauritanie*. Groupe de la Banque mondiale.

hausse des températures moyennes en Mauritanie par rapport aux moyennes historiques<sup>3</sup>. D'ici 2050, les températures moyennes devraient s'élever de 0,9°C et 1,8°C selon les scénarios optimiste et pessimiste, respectivement. Les précipitations progressent de 24 % dans le scénario humide et diminuent de 16 % dans le scénario sec. En raison du changement climatique, d'ici 2050 et en l'absence de mesures d'adaptation, le PIB de la Mauritanie baisserait de 3,4 % dans les scénarios humide et optimiste et de 7,2 % dans les scénarios sec et pessimiste<sup>4</sup> ; dans le même temps, environ 4 % de la population actuelle basculerait dans la pauvreté.

**2. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Mauritanie ont augmenté régulièrement au cours des deux dernières décennies, tout en restant négligeables par rapport aux émissions mondiales de CO<sub>2</sub><sup>5</sup>.** Les émissions de GES ont presque doublé, passant de 6,9 à 12,9 millions de tonnes (Mt) entre 1990 et 2020 du fait de la hausse des émissions de méthane provoquée par l'augmentation considérable de la taille des troupeaux. En 2020, les quantités d'équivalent CO<sub>2</sub> émises par la Mauritanie représentent 0,03 % des émissions mondiales. Par habitant, les émissions mauritaniennes avoisinent 2,7 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2e</sub>) ; elles sont donc en légère baisse par rapport à 1990 et inférieures à la moyenne régionale<sup>6</sup> (3,2 tCO<sub>2e</sub>). Le pays présente par ailleurs une intensité en émissions relativement élevée, d'environ 16,4 tCO<sub>2e</sub> pour 1 000 dollars de PIB (dollars de 2015). Les émissions cumulées produites par l'élevage, l'agriculture et l'exploitation des terres représentent 66 % du total des émissions. L'énergie contribue à 33 % du total, contre 1 % pour le secteur des déchets et les processus industriels<sup>7</sup>. En outre, la part de la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables est estimée à 23 % en 2021 et recule depuis 1990 (47 %). L'exploitation pétrolière et gazière, qui devrait démarrer en 2024-25, pourrait encore modifier la structure et la composition des émissions de GES en Mauritanie et nécessiter de nouveaux efforts pour accélérer la transition vers une énergie propre.

## B. Politiques et engagements des autorités en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

**3. En 2021, la Mauritanie a mis à jour sa contribution déterminée au niveau national (CDN), qui s'inscrit dans la ligne de sa Stratégie nationale de croissance accélérée et de**

<sup>3</sup> Groupe de la Banque mondiale, 2022. Rapport sur le climat et le développement des pays du G5 Sahel. Banque mondiale.

<sup>4</sup> Ces estimations ne tiennent pas compte des conséquences de l'élévation du niveau de la mer. En les incluant, les conséquences sur la croissance augmentent et passent à respectivement 5,7 % et 9,3 % dans les scénarios optimiste et pessimiste.

<sup>5</sup> [Climate watch](#), consulté le 19 août 2023.

<sup>6</sup> Région concernée : Afrique subsaharienne. Consulté le 19 août 2023.

<sup>7</sup> Second rapport biennal actualisé sur le changement climatique, (BUR2), 2021, ministère de l'Environnement et du Développement durable, Mauritanie, <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/BUR2-MAURITANIE-VF.pdf>. Les émissions déclarées dans le secteur de l'énergie correspondent aux émissions produites par la consommation d'énergie dans le secteur minier. Par conséquent, les émissions concernant les processus industriels n'incluent pas le secteur minier pour éviter un double comptage.

**prospérité partagée et fixe le cadre de la politique climatique jusqu'en 2030.** La CDN fournit un cadre pour des consultations et un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir des programmes d'action en profondeur intégrés, inclusifs, propres et durables. Le ministère de l'Environnement pilote l'élaboration de la stratégie et des politiques liées au changement climatique. Le cadre juridique mauritanien pour la gestion des risques de catastrophes (GRC) est obsolète et les institutions relatives à la GRC privilégient principalement la gestion des urgences, surtout en matière de crises alimentaires. En 2022, la Mauritanie a élaboré un plan national de prévention des risques climatiques, dont la mise en œuvre n'a cependant pas commencé. La réglementation mauritanienne concernant l'évaluation des incidences environnementales et sociales ne couvre pas suffisamment les risques liés au climat et aux catastrophes, la résilience climatique et les répercussions sociales du changement climatique. Un projet a été préparé afin d'actualiser la loi pour qu'elle intègre ces aspects, mais il doit encore être adopté.

**4. La CDN de la Mauritanie a identifié 23 mesures d'adaptation en lien avec un vaste éventail de secteurs (ressources naturelles ; protection du littoral ; agriculture ; élevage ; pêche ; eau et assainissement ; logement, urbanisme et aménagement régional ; santé ; infrastructures ; éducation et recherche ; et emploi).** Les principales actions sont la restauration et la protection des forêts, la consolidation du système de dunes protégeant Nouakchott, la création d'un dispositif d'assurance agricole pour parer aux chocs climatiques, la constitution de réserves pastorales ; l'amélioration de l'accès à l'eau et de l'évacuation des eaux dans les grandes villes ; la construction de logements pour les plus vulnérables ; le renforcement des systèmes d'alerte rapide pour la sécurité en matière de climat, de santé et d'alimentation ; la conception de programmes de recherche pour étayer les stratégies de développement à long terme dans tous les secteurs clés ; et la création d'au moins 130 000 nouveaux emplois résilients face au changement climatique. D'autres actions pourraient devoir être envisagées pour remédier aux problématiques nouvelles comme l'érosion du littoral et les inondations côtières provoquées par l'élévation du niveau de la mer, qui devraient avoir des conséquences sur les infrastructures et présenter d'autres risques, et remédier également aux effets de la hausse des températures sur la productivité, en particulier en milieu rural.

**5. La mise en œuvre des CDN accuse toujours du retard.** À ce jour, très peu de secteurs ont des plans d'action pour le climat. Le gouvernement prépare actuellement des plans sectoriels fondés sur sa CDN ainsi qu'une feuille de route pour sa mise en œuvre. Une adaptation réussie au changement climatique exige 1) de prendre en considération la dimension intersectorielle de certaines conséquences (demandes concurrentes de différents secteurs pour disposer de ressources hydriques ou de terres de qualité) et ii) d'adopter une vision à long terme (par exemple, gérer le risque de catastrophes en privilégiant moins la réaction que l'anticipation). Il est aussi largement nécessaire d'œuvrer à la sensibilisation et au renforcement des capacités concernant les risques climatiques et les possibilités d'adaptation. La Mauritanie met à jour son *Plan national d'adaptation*. D'après les estimations, la mise en œuvre de la CDN du pays devrait coûter environ 10,6 milliards de dollars d'ici 2030, dont 10,2 milliards de dollars subordonnés à une aide extérieure et 0,45 milliard

de dollars inconditionnels<sup>8</sup>. L'eau et le logement représentent respectivement 39 et 33 % de ces coûts.

## C. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

**6. Bien que la Mauritanie émette relativement peu de GES, sa CDN 2021 contient un engagement résolu à atténuer ces émissions.** Les autorités mauritaniennes se sont engagées sur un potentiel de réduction total estimé à environ 18 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (MtCO<sub>2e</sub>) d'ici 2030 (par rapport à un scénario de maintien du *statu quo*) et sur la réduction à zéro de ses émissions si elle obtient des aides supplémentaires. Sans nouvelles aides extérieures, la Mauritanie devrait faire baisser ses émissions de 11 %. Pour tenir son engagement de réduction, le gouvernement a défini des mesures prioritaires dans différents secteurs : énergie, processus industriels, déchets, agriculture et sylviculture.

**7. Des investissements dans la production d'énergie fourniraient l'essentiel des efforts d'atténuation, représentant plus de 85 % de la réduction prévue d'ici 203.** Le principal effort consisterait à augmenter la part des énergies renouvelables, notamment du solaire et de l'éolien, pour les convertir en hydrogène. La Mauritanie veut porter la contribution des énergies renouvelables à 50 % de son bouquet énergétique en 2030, malgré l'exploitation de nouveaux gisements de gaz. De plus, la Mauritanie s'est engagée à protéger les forêts en soutenant l'initiative de la Grande muraille verte (visant à protéger, restaurer ou planter au moins 31 000 hectares de terres par an) et compensera ainsi une plus grande partie de ses émissions de GES. Comme seulement 46 % de la population a accès à l'électricité (70 % de la population en ville et 5 % à la campagne)<sup>9</sup> et que le gouvernement est résolu à garantir l'accès universel d'ici 2030, l'énergie devrait devenir le premier secteur contribuant aux émissions de GES. D'après la CDN de la Mauritanie, le coût des investissements pour l'adaptation avoisinera 34 milliards de dollars en 2030, principalement dans le secteur de l'énergie. Sur ce total, 33,6 milliards de dollars devraient provenir de nouveaux soutiens extérieurs et 0,6 milliard de dollars sont déjà engagés dans le cadre du budget national ou de projets en cours.

## D. Autres défis et perspectives

**8. Obtenir les financements requis pour mettre en œuvre la CDN ambitieuse de la Mauritanie sera difficile.** Les besoins financiers estimés dans la CDN s'élèvent à 44,8 milliards de dollars. Pour couvrir les besoins d'investissement identifiés, la Mauritanie devra élargir sa marge de manœuvre budgétaire, exploiter les différentes possibilités de financements pour le climat et obtenir

<sup>8</sup> La Mauritanie s'est engagée à financer seulement 2,4 % du plan via son budget.

<sup>9</sup> Groupe de la Banque mondiale, 2022. Rapport sur le climat et le développement des pays du G5 Sahel. Banque mondiale.

des fonds privés dans le pays ou à l'étranger. Pour élargir la marge de manœuvre, il lui faudra augmenter les recettes fiscales, accroître l'efficacité des dépenses et mieux gérer les risques budgétaires. Pour inciter le secteur privé à investir dans la lutte contre le changement climatique, la Mauritanie devra encore améliorer les conditions de l'investissement, utiliser judicieusement et en connaissance de cause les partenariats public-privé et renforcer et protéger le capital humain en prévision d'éventuels chocs économiques et climatiques. Au niveau institutionnel, les défis sont notamment les suivants : i) faible degré d'implication des acteurs clés et répartition insuffisamment claire des rôles et des responsabilités relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et ii) manque d'initiatives de formation, d'information et de sensibilisation en lien avec le climat.

**9. Il faudra renforcer la gouvernance et la coordination des acteurs pour obtenir de meilleurs résultats en matière climatique.** Différents obstacles juridiques, réglementaires et procéduraux nuisent à la bonne attribution des mandats et des outils de mise en œuvre, comme le fait que ni le Code de l'environnement ni ses textes d'application ne mentionnent le changement climatique ou encore l'absence de documents réglementaires précisant les mandats et les responsabilités dans ce domaine. Ces lacunes sont palliées en partie par la désignation récente de points focaux pour le climat dans chaque ministère sectoriel. Ces points focaux étaient au centre des consultations organisées pendant le processus de mise à jour de la CDN 2021. De même, le ministère de l'Environnement a été restructuré afin d'ouvrir un nouveau département, la Direction climat et économie verte. En outre, l'augmentation des capacités institutionnelles en faveur de l'action pour le climat nécessitera i) de clarifier les responsabilités des différents organismes publics, de porter attention aux fonctions de planification et de financement ; et ii) de favoriser des investissements, des marchés publics et une gestion des biens publics responsables sur le plan climatique.

## E. Activités de la Banque mondiale

**10. Le cadre de partenariat pays (CPF) de la Banque mondiale (2018-23) pour la Mauritanie contient une stratégie transversale d'adaptation au changement climatique.** La Banque mondiale gère donc un portefeuille actif de financements, d'outils d'analyse et d'AT qui aident la Mauritanie à concrétiser ses engagements pour le climat. La Mauritanie a bénéficié des analyses de fond du CCDR, réalisées durant l'exercice 2022. Ce rapport examine les principales actions et les changements de politiques nécessaires pour accélérer à l'échelle régionale le développement durable et inclusif et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Le portefeuille de projets de la Banque mondiale englobe des initiatives contribuant activement à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation qu'il impose. Les activités en cours et les plus récentes sont notamment les suivantes :

- **Résilience du littoral** : l'objectif du **Projet régional d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (P162337)** est de rendre les populations et les écosystèmes plus résilients dans des zones côtières ciblées. Plus spécifiquement, il s'agit d'accroître la résilience des écosystèmes, de protéger les littoraux par des infrastructures vertes et de renforcer la résilience socioéconomique des populations les plus vulnérables, mais aussi de



renforcer le cadre institutionnel et juridique pour un aménagement du littoral plus résilient, grâce à la création d'un observatoire du littoral, à la révision de la loi sur les évaluations environnementales pour qu'elle tienne compte du climat et à la loi sur le littoral, d'envisager une gestion évolutive des côtes, de s'adapter aux conditions qui évolueront.

- **Résilience urbaine et villes durables** : après les inondations de 2022, les autorités du pays et la Banque mondiale sont convenues d'activer les composantes relatives aux interventions d'urgence pour pallier les besoins pressants immédiats et ont mis à disposition un montant de 15 millions de dollars au titre du **Projet d'employabilité des jeunes en Mauritanie (P162916)**, qui doit aider à nettoyer les zones urbaines touchées et permettre le retour à une vie normale en fournissant les motopompes indispensables. Cet effort conjoint a également conduit à restructurer le portefeuille pour plus de souplesse financière afin de renforcer la résilience urbaine. Le **Projet d'appui à la décentralisation et au développement des villes intermédiaires productives (P169332)** a reçu un financement supplémentaire de 25 millions de dollars destiné à soutenir la remise en état et l'extension résilientes des services de drainage des eaux de pluie et d'assainissement dans certaines villes secondaires inondées et à concevoir des outils d'urbanisme pensés pour la résilience à long terme au changement climatique.
- **Gestion des risques de catastrophe** : suivant les recommandations conjointes de la Banque mondiale et du gouvernement mauritanien, une évaluation rapide du bilan des inondations de 2022 est en préparation en vue d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO), dans le cadre de l'**opération de politique de développement pour la gestion et la résilience budgétaires de la Mauritanie (P179263)**. L'objectif est de renforcer la capacité du pays à réduire et gérer les risques de catastrophe (y compris en adoptant un cadre unifié de préparation et de réaction aux situations d'urgence et un nouveau code urbain) et de fournir des liquidités de manière rapide et efficace dans le sillage des chocs climatiques.
- **Agriculture et élevages durables** : prolongeant les efforts d'adaptation au changement climatique, le **Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel II (P173197)** promeut activement la gestion durable et résiliente des paysages pour adapter les pratiques agropastorales à l'évolution du climat. De même, le **Projet d'appui au développement et d'innovation du secteur agricole (P168847)** soutient les pratiques agricoles s'inscrivant dans une démarche paysagère et tenant compte des conditions climatiques. Ultérieurement, le futur **projet régional de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal (P179449)** renforcera la résilience aux effets du changement climatique des populations vulnérables dans la vallée du fleuve Sénégal.
- **Accès à une énergie durable** : en matière d'efforts d'adaptation, le **Projet régional d'accès à l'électricité et de systèmes de stockage d'énergie par batterie (P167569)** jouera un rôle clé dans la promotion des sources d'énergie renouvelable, en particulier du solaire. Par la suite, le futur projet concernant l'**accès universel à l'énergie (P179383)** appuiera la stabilisation du réseau national, pour un accès à l'énergie plus large et plus régulier dans le pays.

**11. Le nouveau cadre de partenariat-pays qui doit être préparé durant l'exercice 2024 accordera la priorité à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets ; il visera en outre à traiter certaines des questions en suspens identifiées à la section B.**

**Déclaration de M. Sylla, Administrateur  
représentant la République Islamique de Mauritanie, le 19 décembre 2023**

*Au nom des autorités mauritaniennes, nous souhaitons exprimer notre gratitude au conseil d'administration du FMI et à la direction pour leur appui continu ainsi qu'aux services du FMI pour leurs échanges francs et constructifs avec les autorités et le précieux soutien technique apporté. Nos autorités souscrivent dans l'ensemble aux grandes lignes de l'analyse et aux recommandations des services du FMI.*

*Malgré un contexte extérieur difficile, les autorités ont maintenu le cap sur leur programme de réformes économiques, comme en attestent les avancées réalisées sur le plan des réformes institutionnelles de grande ampleur et les résultats macroéconomiques d'ensemble obtenus au cours de la période examinée. Nos autorités restent néanmoins conscientes des défis à venir et résolues à poursuivre les efforts engagés pour mettre en œuvre la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP).*

## **ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES**

### *Évolution économique récente*

**L'économie s'est redressée en 2022, mais un tassement de la croissance du PIB est anticipé en 2023, tenant essentiellement à la normalisation de l'activité dans le secteur extractif.** La croissance du PIB réel s'est établie à 6,4 % en 2022 (contre 0,7 % en 2021), principalement en raison du dynamisme de l'industrie extractive et de la reprise de la production d'or à la mine de Tasiast après l'incendie survenu en juin 2021. Pour 2023, la croissance économique devrait décélérer tout en restant soutenue, à 4,8 %, sous l'effet conjugué de la normalisation de l'activité du secteur extractif, d'une production modérée du secteur agricole et de l'effet différé du resserrement de la politique monétaire en 2022. En outre, bien que les principaux secteurs de l'économie aient pâti de l'augmentation des prix des carburants, intervenue en juillet 2022 après l'entrée en vigueur de la nouvelle structure tarifaire réduisant les subventions, la croissance en 2023 reste soutenue par une robuste activité dans les services, une évolution favorable des prix alimentaires et l'atténuation des conséquences des sécheresses passées.

**Le déficit budgétaire en 2023 devrait être inférieur aux prévisions, tandis que le recul de la dette publique devrait se poursuivre.** Initialement prévu à 4,7 % du PIB, le déficit budgétaire primaire hors secteur extractif devrait être limité à 3,8 % à la fin de l'année, dû essentiellement à des recettes supérieures aux prévisions. Dans l'ensemble, l'exécution du budget est conforme aux attentes du programme, y compris en ce qui concerne la progression prévue des dépenses sociales. Conformément aux objectifs de viabilité de la dette fixés par les autorités, la dette publique continue sa tendance baissière et devrait passer de 47,4 % du PIB en 2022 à 46,9 % du PIB en 2023.

**La position extérieure s'améliore en corrélation à la normalisation des prix internationaux des denrées alimentaires et des produits énergétiques.** Le déficit courant devrait ainsi se contracter à 12,1 % du PIB en 2023 après 16,6 % du PIB en 2022. À fin septembre 2023, les réserves de change s'élèvent à 1,8 milliard de dollars (6,1 mois d'importations prospectives hors secteur extractif), contre 1,9 milliard de dollars (6,6 mois d'importations prospectives hors secteur extractif) à fin 2022. Elles devraient s'établir à 6,4 mois d'importations hors secteur extractif à fin 2023.

### *Perspectives et risques*

**Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'analyse des perspectives à moyen terme et des risques, présentée par les services du FMI.** La croissance hors secteur extractif devrait atteindre 5 % à moyen terme et l'inflation poursuivre sa décline en 2024 sous l'effet de la tendance baissière des prix internationaux des produits alimentaires et de l'énergie, de la transmission différée des récentes hausses des taux directeurs et d'un ralentissement de la croissance du crédit. Le secteur des industries extractives et celui du pétrole et du gaz s'apprentent à prendre leur essor, grâce à l'augmentation des prix de l'or projetée à partir de 2024 et au

démarrage prévu du projet gazier de la Grande Tortue Ahmeyim (GTA) au premier semestre 2024. Bien que les perspectives d'ensemble demeurent positives, la guerre en Ukraine, les conflits au Moyen-Orient, la fragmentation géoéconomique croissante, une récession mondiale, des catastrophes naturelles plus fréquentes et les menaces sécuritaires au Sahel pourraient peser sur les exportations et les recettes de produits miniers, et éventuellement accentuer les pressions sur la balance des paiements et sur les réserves internationales et dégrader la situation budgétaire.

## **PERFORMANCE DU PROGRAMME**

**L'exécution du programme au titre de la FEC et du MEDC a été satisfaisante et tous les critères de réalisation à fin juin 2023 ont été atteints.** Les objectifs indicatifs pour fin septembre ont tous été atteints excepté celui du plancher des réserves internationales nettes, pour lequel la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a pris les mesures correctives nécessaires. La plupart des repères structurels pour la période de mars à décembre 2023 ont également été respectés, malgré les retards accusés pour certains repères.

**Des avancées significatives sont également à noter sur le plan du renforcement du cadre de la politique monétaire et des instruments de politique monétaire.** Les principales mesures comprennent la diversification des instruments de politique monétaire de la BCM, la révision du cadre juridique et opérationnel de la surveillance financière et l'opérationnalisation, en décembre 2023, d'une nouvelle plateforme interbancaire pour les opérations sur le marché des changes. La BCM a également mis en place son nouveau système de transfert automatisé, ainsi que la plateforme du dépositaire central de titres (DCT), qui joueront tous deux un rôle important dans la modernisation de l'infrastructure financière et dans sa mise aux normes financières internationales.

**Conformément à leur engagement de renforcer la gouvernance et la transparence, les autorités ont entrepris d'exécuter le plan d'action issu du récent rapport de diagnostic de la gouvernance du pays.** Elles s'emploient en particulier à remédier aux carences relevées dans la gouvernance de la BCM ainsi que dans les secteurs budgétaire et financier. D'autres priorités incluses au plan d'actions des autorités concernent la protection des droits contractuels et de propriété et la lutte contre le blanchiment de capitaux. En outre, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie anticorruption et un comité technique a été constitué sous la tutelle de l'Inspection générale d'État (IGE) en vue de superviser l'exécution des réformes envisagées.

## **PRIORITÉS DE L'ACTION PUBLIQUE À MOYEN TERME**

### *Politique budgétaire et réformes*

**Les autorités demeurent résolues à poursuivre leurs efforts d'assainissement des finances publiques.** Dans ce contexte, elles privilégient les dépenses d'infrastructure favorables à la croissance et l'accès aux services sociaux de base, outre l'augmentation régulière des dépenses sociales et l'amélioration de leur ciblage. Le cadre budgétaire à moyen terme pour 2024–26, qui a été approuvé en septembre 2023, est basé sur un plafond d'endettement visant à maintenir la Mauritanie sous le seuil d'endettement élevé. Cet objectif sera atteint en limitant le déficit primaire hors industries extractives entre 3,2 % et 5 % du PIB et les dépenses courantes à 13,1 % du PIB en 2024, tout en maintenant les dépenses d'investissement au-dessus de 8,6 % du PIB. Les réformes visant à accroître les recettes intérieures sont au cœur du cadre budgétaire à moyen terme, qui envisage une progression annuelle des recettes fiscales hors secteur extractif de 0,5 % du PIB sur la période couverte par le programme. Les autorités sont déterminées à lisser la volatilité des recettes des industries extractives en adoptant une politique d'investissements financiers pour le Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH), des audits réguliers de celui-ci et la réalisation d'un bilan de performances sous la supervision du comité de surveillance du FNRH récemment créé.

**L'augmentation des recettes intérieures sera étayée par la poursuite des réformes de la fiscalité et de l'administration fiscale ainsi que la maîtrise des dépenses fiscales.** L'efficacité et l'équité de la fiscalité seront renforcées par une mise en œuvre rigoureuse de la réforme de la loi sur la zone franche de Nouadhibou

soumise au parlement en 2023 et par l'exécution momentanée des recommandations issues de l'évaluation des dépenses fiscales et de la fiscalité qui doit être réalisée en 2024. D'autre part, afin d'améliorer le suivi et l'analyse des dépenses fiscales, une nouvelle obligation déclarative sera introduite, qui permettra de disposer de données détaillées sur les bénéficiaires d'exonérations fiscales, tandis que les gros contribuables seront tenus de déclarer et de payer en ligne à compter de 2024. Le code des investissements sera également révisé en 2024, afin de supprimer les zones franches et de réduire les régimes spéciaux.

**L'amélioration des programmes sociaux sera poursuivie grâce à un meilleur ciblage et une couverture élargie.** Les dépenses sociales, qui sont un pilier du programme des autorités, s'élèvent à 8 % du PIB environ, l'un des ratios les plus élevés de la région. Le programme Tekavoul du gouvernement, qui assure des transferts monétaires trimestriels aux groupes les plus vulnérables, est basé sur un registre social établi depuis 2016 avec l'appui de la Banque mondiale. Le registre social a permis d'améliorer progressivement le ciblage des dépenses sociales et d'accroître le nombre de ménages bénéficiaires, et d'offrir aujourd'hui l'un des meilleurs taux de couverture de la région avec 47 % du quintile le plus pauvre. En 2024, le nombre de ménages bénéficiaires sera porté à 30 % et le montant des transferts monétaires sera également relevé.

**Les réformes dans le domaine de la gestion de la dette seront poursuivies.** La stratégie nationale de gestion de la dette et les réformes qui ont été engagées ont permis de maintenir une baisse continue du ratio dette/PIB, tout en améliorant la transparence et la disponibilité des données. Avec l'assistance technique du FMI, la direction de la dette extérieure a mis à jour sa stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et son analyse de viabilité de la dette (AVD) et a publié un bulletin statistique annuel de la dette conforme aux normes internationales en concertation avec la BCM et le Trésor public. Les efforts seront poursuivis pour élargir la couverture et améliorer la qualité et la disponibilité des données en temps opportun.

#### *Politique monétaire, système de change et réformes du secteur financier*

**La BCM maintiendra une politique monétaire prudente afin d'absorber la liquidité excédentaire et de maîtriser l'inflation.** Les priorités seront la réduction de l'excédent de liquidité dans le secteur bancaire en développant et en augmentant les opérations d'absorption de la liquidité, y compris pour les banques islamiques qui détiennent actuellement les plus gros excédents. Les autorités poursuivront les efforts visant à améliorer la transmission de la politique monétaire et les mesures destinées à développer le marché interbancaire, conjointement à une augmentation des titres publics et à l'allongement de leurs maturités.

**Le renforcement des instruments de politique monétaire est une priorité.** La BCM a remarquablement avancé sur les diverses réformes engagées. Celles-ci incluent notamment le développement des instruments pour les opérations de refinancement à sept jours, des facilités de prêt et de dépôt à un jour, et des accords de rachat de liquidités, ainsi que les titres de la Banque Centrale. Ces réformes positionnent ainsi idéalement la BCM pour poursuivre le renforcement de son cadre de politique monétaire, gagner en efficacité et conduire plus efficacement une politique monétaire basée sur les taux d'intérêt. La BCM a également signé une convention avec la SNIM, la société minière nationale, pour établir des mécanismes de partage des données et améliorer la prévisibilité des rapatriements de devises effectués par la SNIM, compte tenu de leur importance dans les projections nationales de devises.

**La BCM s'oriente vers un système de change plus flexible.** Les autorités mettent en place les préalables nécessaires pour la modernisation du marché des changes et sa transition vers un taux de change flottant, déterminé par le marché. Jusqu'ici, la BCM a été le principal fournisseur de devises, ce qui a limité le développement du marché et exercé parfois des pressions supplémentaires sur les objectifs de réserves de change. Dorénavant, la BCM a supprimé les obstacles à un marché des changes plus dynamique et compte réduire ses interventions afin de laisser le marché se développer davantage. Le passage graduel à un régime de change flottant déterminé par le marché confortera la résilience de l'économie face aux chocs externes, aidera à renforcer l'indépendance de la politique monétaire et contribuera à la mise en œuvre réussie de la réforme du régime de change. Cette ambitieuse refonte du système a bénéficié d'une étroite coopération avec les banques privées et de l'assistance technique du FMI.

**Les autorités sont déterminées à renforcer la surveillance du secteur financier et le respect de la réglementation prudentielle.** Un indicateur d'alerte précoce a été introduit ainsi que de nouvelles directives relatives à la gouvernance des banques. D'autre part, le régime de sanctions révisé est appliqué plus strictement. Pour l'avenir, les priorités à court terme seront le renforcement du cadre de surveillance afin de mieux détecter les risques pesant sur le secteur financier, notamment à travers l'adoption de directives relatives aux contrôles internes et aux banques systémiques, l'augmentation des contrôles réglementaires et l'intensification des efforts visant à garantir que toutes les banques respectent les limites prudentielles relatives aux fonds propres de base, aux fonds propres nets et aux positions en devises.

**La BCM poursuivra le renforcement de sa gouvernance et de son dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Le passage aux normes IFRS fait partie des réformes en cours. Les renégociations des créances de la BCM sur l'État, qui pèsent sur sa situation financière, sont aujourd'hui bien avancées et les autorités continueront d'améliorer le dispositif de LBC/FT, de renforcer la surveillance et d'assurer la conformité aux exigences en la matière.

### *Politiques structurelles*

**La Mauritanie poursuivra les réformes visant à consolider la gouvernance et la transparence,** en s'appuyant sur les résultats du diagnostic de gouvernance et le plan d'action associé adopté par le gouvernement, pour lequel des rapports d'exécution annuels seront publiés. Ces réformes porteront plus particulièrement sur les cadres de gestion des avoirs matériels et financiers de l'État, notamment dans les entreprises publiques, la surveillance du secteur financier et les procédures de passation des marchés publics pour lesquelles le diagnostic a relevé des faiblesses. Des progrès significatifs ont déjà été réalisés, en particulier du point de vue de la présélection et de la sélection des projets. Un nouveau comité technique interministériel, le Comité d'Analyse de la Programmation de l'Investissement Public (CAPIP), a été créé et a instauré une approche basée sur les données afin d'évaluer l'intérêt des projets et garantir une gestion financièrement responsable. Le cadre juridique des marchés publics a aussi été modernisé avec l'introduction d'une séparation claire des fonctions, des procédures simplifiées et des dispositifs d'audit plus efficaces.

**Les autorités ont élaboré une stratégie complète destinée à encourager le développement du secteur privé et l'inclusion financière et à améliorer le climat des affaires.** Les autorités prévoient de lancer les activités du fonds de garantie créé pour faciliter l'accès des PME au financement en partenariat avec le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE). S'appuyant sur la nouvelle lettre relative à la politique d'investissement, les efforts seront poursuivis pour rationaliser les procédures administratives et accroître la transparence, notamment à travers la dématérialisation récente des procédures du guichet unique (guichet unique d'immatriculation des entreprises) de l'Agence nationale de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM).

### **PROGRAMME D'ACTION CLIMATIQUE DE LA MAURITANIE ET DEMANDE AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ**

**La Mauritanie rencontre d'importants défis liés au climat, au rang desquels figurent des chaleurs extrêmes et l'élévation des températures, une fréquence accrue des inondations et des sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et la désertification.** Ces phénomènes ont de très graves conséquences pour la population, en particulier les groupes les plus vulnérables, et menacent la stabilité macroéconomique à long terme du pays. Près de 10 % de la population a été touchée par le changement climatique au cours des vingt dernières années et les coûts budgétaires des dommages liés au climat ont atteint 280 millions de dollars rien qu'en 2022. Étant donné l'augmentation des coûts budgétaires et la fréquence des phénomènes climatiques observés ces dernières années, les autorités ont inscrit des provisions pour les situations d'urgence au budget annuel afin de pouvoir réagir aux catastrophes naturelles lorsqu'elles se produisent. Selon le dernier Rapport national sur le climat et le développement (RNCD) de la Banque mondiale, la Mauritanie est exposée à un risque élevé sur tous ses indices climatiques. C'est aussi l'un des pays du Sahel les plus frappés par les sécheresses récurrentes. La désertification qui en résulte est aggravée par les

conséquences grandissantes du changement climatique et a des incidences directes sur une situation déjà précaire. Seulement 50 % de la population a accès à l'eau potable et les zones rurales souffrent en particulier de pénuries graves et fréquentes.

**Renforcer la résilience climatique est une priorité pour les autorités.** Après l'engagement pris par les autorités dans le cadre de l'accord de Paris sur le changement climatique, la contribution déterminée au niveau national (CDN 2021–30) a été actualisée en 2021, parallèlement à l'élaboration de la SCAPP 2016–30, renforçant la cohérence de la stratégie climatique et du plan d'action du gouvernement à moyen terme. Le scénario de référence de la CDN vise une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre de 11 % à l'horizon 2030 et la neutralité carbone en 2050. Le coût global de l'adaptation au changement climatique et des mesures d'atténuation est estimé à 46 milliards de dollars sur la période 2021–30. La stratégie climatique nationale approuvée en 2023 souligne les secteurs prioritaires pour l'avancement de l'agenda climatique. Des mesures ont été prises pour aligner les projets d'investissement sur la SCAPP, et des plans sectoriels ont été établis pour neuf secteurs clés, dont l'énergie, l'eau, l'agriculture et le logement.

**Le train de réformes envisagé dans le cadre de l'accord au titre de la FRD offre un cadre complet couvrant tous les principaux défis d'adaptation et d'atténuation, venant compléter les initiatives existantes et les réformes climatique en cours.** Le programme est articulé autour de quatre piliers : i) intégration du climat dans la gestion des finances publiques, y compris les projets d'investissement financés sur ressources extérieures, ii) protection sociale face aux chocs climatiques, iii) décarbonation, et iv) renforcement de la viabilité financière et du cadre institutionnel de la gestion de l'eau. Les mesures comprennent notamment l'adoption d'une nouvelle structure de tarification des combustibles fossiles qui supprime progressivement les subventions subsistantes et introduit graduellement une taxe carbone. Dans le cadre du programme au titre de la FRD, les autorités imposeront également aux entreprises minières d'augmenter la part des énergies renouvelables d'au moins 5 % par an jusqu'en 2030. Les mesures envisagées seront aussi accompagnées d'une expansion des programmes sociaux, en particulier via le guichet pour les chocs Tekavoul dédié aux ménages vulnérables victimes de catastrophes climatiques.

**Étant donné les enjeux prioritaires du secteur de l'énergie pour l'agenda climatique de la Mauritanie, les autorités comptent s'appuyer sur les importants progrès réalisés et accélérer la transformation verte.** Les émissions de gaz à effet de serre de la Mauritanie représentent 0,015 % des émissions mondiales, l'énergie et l'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres générant 99 % des émissions nationales. Les mesures de réforme envisagées pour la décarbonation dans le cadre de l'accord au titre de la FRD seront cruciales pour la réalisation du programme de transformation verte en supprimant progressivement les subventions sur les carburants et en introduisant une taxation carbone. Les mesures proposées offriront aussi une incitation supplémentaire à augmenter la part des énergies propres dans le mix énergétique, tout en ouvrant le secteur de l'énergie aux investissements privés dans les énergies renouvelables.

## CONCLUSION

Nos Autorités Mauritaniennes continuent de démontrer leur solide attachement aux réformes économiques et structurelles soutenues par le programme au titre de la FEC et du MEDC.

Le programme demandé au titre de la FRD et les réformes de grande ampleur qui sont envisagées seront indispensables pour réduire les risques critiques sur le plan macroéconomique qui sont liés aux défis climatiques structurels et pour faire avancer les enjeux prioritaires de la Mauritanie liés au changement climatique tout en aidant à mobiliser les fonds nécessaires pour l'action climatique, y compris auprès du secteur privé.

Étant donné les progrès remarquables enregistrés et la détermination continue des autorités à mener à bien leur ambitieux programme de réformes dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et du MEDC, nous saurions gré aux administrateurs de soutenir leur demande d'achèvement de la première revue du programme et les décisions associées, ainsi que leur demande relative à un nouveau programme au titre de la FRD.